



Sous la direction de

**Emmanuelle Berthiaud**

## Paroles de femmes

Rôles et images de soi dans les écrits  
personnels, Europe XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles



Éditions  
Le Manuscrit Savoirs

FIGURES DU SOCIAL



## PAROLES DE FEMMES



EMMANUELLE BERTHIAUD (DIR.)

# Paroles de femmes

Rôles et images de soi dans les écrits  
personnels, Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle

Service de presse destiné à l'Association  
EFiGiES

Éditions  
Le Manuscrit

Du même auteur

*Enceinte. Une histoire de la grossesse entre art et société*, La Martinière, 2013

Avec Scarlett Beauvalet, *Le rose et le bleu. La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*, Belin, 2016

Couverture © Adélaïde Labille-Guiard (1749–1803),  
*Portrait de femme (précédemment appelé Madame Roland)*, 1787, huile  
sur toile (H. x L. 1006 x 81,4 cm),  
collection du Musée des beaux-arts de Quimper

ISBN 9782304047028

© novembre 2017

Éditions Le Manuscrit, Paris

## Table des matières

Présentation de la collection .....	9
Introduction	
<i>par Emmanuelle Berthiaud</i> .....	11
<b>Première partie</b>	
<b>Épouses et maîtresses de maison, des rôles entre émancipation et contraintes</b> .....	<b>21</b>
La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785)	
<i>par Sylvie Moret Petrini</i> .....	23
Au miroir des comptes : la réalité autre des écrits féminins (Provence, XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle)	
<i>par Isabelle Luciani</i> .....	43
« Une femme qui entend à diriger son ménage est plus considérée dans sa maison ». À propos du rôle social de maîtresse de maison (Suisse romande, 1750-1830)	
<i>par Maïla Kocher Girinshuti</i> .....	67
Face à l'absence : écritures de femmes et agentivité dans l'arc alpin à l'époque moderne	
<i>par Miriam Nicoli</i> .....	87

## Deuxième partie

### **La fonction d'éducatrice, entre prolongement du rôle maternel et profession féminine..... 107**

Paroles de gouvernantes. Un aperçu sur un métier féminin méconnu (Europe, XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)

*par Danièle Tosato-Rigo..... 109*

« Former une jeune âme et former en soi-même le miel qu'il lui faut pour se nourrir » : Marie-Thérèse Ollivier, une mère éducatrice à travers ses carnets autobiographiques (fin XIX<sup>e</sup> siècle)

*par Emmanuelle Berthiaud et Annabelle Macré..... 129*

## Troisième partie

### **Les limites d'une parole féminine autonome.....151**

Ida Saint-Elme et ses pseudo-mémoires : le roman autobiographique d'une aventurière de l'époque napoléonienne

*par Marion Trévisi..... 153*

Une parole sous contrôle. Préserver, censurer et commenter les mémoires de Sophie von Effinger (1766-1840)

*par Nabema Hanafi ..... 173*

## Quatrième partie

### **Nouvelles pistes, nouveaux chantiers ..... 199**

Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières

*par François-Joseph Ruggiu ..... 201*

« Je me délecte à être chés moi et ne me soucie pas tant de sortir » : la mémoire des lieux, une écriture féminine de soi (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

*par Sylvie Mouysset ..... 227*

## **Présentation de la collection**

**« Figures du social : histoire, identités, interactions »  
dirigée par Emmanuelle Berthiaud et  
Nathalie Sage Pranchère**

En plaçant le social au cœur de sa définition, cette collection entend en explorer les figures, c'est-à-dire tant les identités qu'il produit que les actions et interactions qui génèrent de la construction sociale. Axée prioritairement sur les périodes moderne et contemporaine, la collection a cependant vocation à transcender les frontières de périodes dans une approche souple capable de mettre en lumière tant le temps court des événements ou des parcours individuels que le temps long des évolutions socio-familiales. À l'échelle française, mais aussi européenne, voire extra-européenne à travers l'espace des mondes coloniaux, l'approche retenue vise à éclairer la production des identités individuelles et collectives. Elle questionne les frontières des sphères publique et privée, le degré d'agentivité des individus et du collectif et les moyens de cette agentivité. Pour ce faire, la collection s'articule en plusieurs axes : l'appartenance de sexe et de genre ; la famille comme espace de construction de l'individu, d'interrogation des rôles sociaux et la parenté comme réseau essentiel ; les mondes professionnels comme lieux d'élaboration d'identités

sociales, de savoirs et d'actions, et enfin le rôle de l'écrit comme action et non seulement comme représentation, entre définition de soi ou du groupe auquel l'individu appartient et acte social et politique.

## Introduction

Emmanuelle Berthiaud  
Université de Picardie Jules Verne

Le prétendu « silence » des femmes » en histoire<sup>1</sup>, souvent souligné et relié à la rareté de leur présence dans les sources, est largement trompeur. Même si leur accès à la culture écrite a pendant longtemps été moindre que les hommes et si on ne les a guère incitées à exprimer leur moi singulier, il est des documents privilégiés qui permettent aux historien.ne.s d'atteindre leurs mots et leurs paroles, malgré certaines limites bien connues<sup>2</sup>. Il s'agit des écrits personnels, appelés aussi ego-documents, écrits ordinaires, écrits intimes ou « écrits du for privé » selon la belle formule de Madeleine Foissil<sup>3</sup>. Si les termes pour les désigner varient selon les pays et les approches choisies, on s'accorde à les définir comme

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, la mise au point et les travaux de PERROT, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>2</sup> Ces limites tiennent notamment à un accès à l'écrit longtemps limité à certains milieux favorisés, mais aussi aux normes de pudeur, aux seuils du dicible, etc.

<sup>3</sup> FOISSIL, Madeleine, « L'écriture du for privé », in ARIES (P.), DUBY (G.) (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1986, tome 3, pp. 331-369.

Pour les différentes terminologies employées, leurs origines et leurs emplois, voir RUGGIU, François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », in BARDET (J.-P.), RUGGIU (F.-J.) (dir.), *Les Écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Editions du CTHS, 2014, pp. 9-34.

des « textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté<sup>4</sup> ». Apparaissant en Europe à la fin du Moyen Age, ils se développent au cours de l'époque moderne avant de se banaliser au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces écrits regroupent des genres extrêmement divers : livres de raison et de familles, mémoires historiques et biographiques, récits de vie, autobiographies et journaux intimes, auxquels s'ajoutent parfois les correspondances – même si la porosité et l'hybridité entre les différents types de texte est monnaie courante<sup>5</sup>. Si les écrits personnels ont attiré l'attention des érudits dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de certains historiens des années 1970-1980, ils constituent aujourd'hui un champ de recherche très actif et largement renouvelé depuis le début des années 2000, tant en France<sup>6</sup> que dans la plupart des pays européens, souvent au croisement de plusieurs disciplines<sup>7</sup>. L'utilisation de ces écrits a contribué à revisiter certains concepts ou questionnements historiques clés comme les

---

<sup>4</sup> Définition tirée du site consacré aux *Ecrits du for privé* :

<http://ecritsduforprive.huma-num.fr/presentation.htm>

<sup>5</sup> Pour la typologie des écrits personnels, voir l'article de CASSAN, Michel, NOUGARET, Christine, « Une typologie des écrits du for privé », in BARDET (J.-P.), RUGGIU (F.-J.) (dir.), *Les Écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914*, *op. cit.*, pp. 69-98.

<sup>6</sup> L'important travail de recensement mené à l'initiative de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu depuis 2003 dans le cadre du Groupe de Recherche du CNRS consacré aux « Écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 » a déjà donné lieu à de multiples colloques et publications de référence ; voir le site *Ecrits du for privé*, associé à ce groupe de recherche et déjà cité en note 4.

<sup>7</sup> La bibliographie de ce champ de recherche est désormais considérable. Pour avoir un panorama complet de ces travaux en Europe, on renverra au site de l'équipe *First Person Writings in European Context*, <http://www.firstpersonwritings.eu>, ainsi qu'aux références rassemblées dans BARDET Jean-Pierre, ARNOUL Elisabeth, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Age à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, et dans l'article déjà cité de RUGGIU, François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », *op. cit.*

frontières et l'articulation entre public et privé, l'émergence de l'individu et de la formation du moi<sup>8</sup>. Ils constituent également une source privilégiée pour qui s'intéresse non seulement à l'histoire de l'intime, des représentations et des sensibilités, mais également à bien d'autres domaines de l'histoire sociale ou encore de l'histoire politique.

Le présent ouvrage fait suite à une réflexion amorcée dans le cadre d'une journée d'étude organisée conjointement avec Scarlett Beauvalet à Amiens en 2015 où nous souhaitions cibler les écrits féminins qui suscitent un intérêt spécifique depuis le développement de l'histoire des femmes et du genre. Si les littéraires ont été précurseurs dans l'étude des écrits personnels de femmes, tel Philippe Lejeune avec ses recherches sur les journaux de jeunes filles<sup>9</sup>, les historiens leur ont depuis largement emboîté le pas<sup>10</sup>. Récemment, plusieurs revues ou ouvrages collectifs associant études de cas, synthèses et mises au point méthodologique ont contribué à faire avancer la connaissance des écrits ordinaires féminins que ce soit en France et en Europe, voire au-delà, notamment le numéro fondateur « Ecrire au quotidien » de la revue *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, coordonné par Isabelle Lacoue-Labarthe et Sylvie Mouysset

---

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> LEJEUNE, Philippe, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993. Les multiples travaux de Philippe Lejeune sur les écrits personnels sont rassemblés sur le site <http://www.autopacte.org>. Parmi les travaux menés par les littéraires sur les écrits féminins, on peut également citer les ouvrages de DIDIER, Béatrice, *L'écriture femme*, Paris, PUF, 1981, et de PLANTÉ, Christine (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?* Paris, Honoré Champion, 1998.

<sup>10</sup> Signalons toutefois les articles pionniers de Michelle Perrot sur la correspondance des filles de Karl Marx et le journal de Caroline Brame ; PERROT, Michelle, *Les Filles de Karl Marx. Lettres inédites*, Paris, A. Michel, 1979 ; PERROT, Michelle, RIBEILL, Georges, *Journal intime de Caroline B.*, Paris, Montalba, 1985. Pour d'autres références sur les travaux d'historiens consacrés aux écrits personnels féminins, voir les références citées dans les ouvrages de la note suivante.

en 2012<sup>11</sup>. Porté par un contexte qui valorise en sciences humaines un « retour à l'acteur » et par l'intérêt marqué du grand public, la publication d'écrits personnels fait également l'objet d'une « florissante activité éditoriale<sup>12</sup> », que ce soit sous forme d'anthologies<sup>13</sup> ou d'éditions critiques de textes<sup>14</sup>. Par ailleurs, bien des thèses et des ouvrages se nourrissent désormais largement de ces sources, contribuant à redonner aux femmes leur place d'actrices à part entière de l'histoire. Qu'elles privilégient une approche biographique inspirée de la micro-histoire<sup>15</sup> ou une démarche plus

---

<sup>11</sup> LACOUÉ-LABARTHE, Isabelle, MOUYSSET, Sylvie (dir.), « Écrire au quotidien », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, pp. 21-44. Bien d'autres numéros de revues ou ouvrages collectifs récents consacrent des articles aux écrits de femmes ; signalons notamment celui de MOUYSSET, Sylvie, BARDET, Jean-Pierre, RUGGIU, François-Joseph, (dir.), « *Car c'est moi que je peins* ». *Écriture de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2010 ; ou encore LUCIANI, Isabelle, PIÉTRI Valérie (dir.), *Écritures, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques (France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012. Plus récemment sont également parus deux très riches numéros de revues qui font la part belle aux écrits féminins : LUCIANI, Isabelle (dir.), « Récits de femmes en Méditerranée. Individu, savoir, récit de soi Introduction », *Rives méditerranéennes*, 52, 2016 ; TOSATO-RIGO, Danièle (éd.), « Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Études de Lettres*, 1-2, 2016.

<sup>12</sup> LACOUÉ-LABARTHE, Isabelle, MOUYSSET, Sylvie, « Editorial », in « Écrire au quotidien », *op. cit.*, p. 8.

<sup>13</sup> On peut citer notamment l'anthologie de SETH, Catriona, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013.

<sup>14</sup> Parmi les exemples les plus récents, signalons notamment l'édition du journal de la reine Marie-Caroline de Naples : TRAVERSIER, Mélanie, *Le journal d'une reine. Marie-Caroline de Naples dans l'Italie des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

<sup>15</sup> Cette approche a été privilégiée par exemple par CHATENET-CALYSTE, Aurélie, *Une consommation aristocratique, fin de siècle – Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti, 1731-1803*, Limoges, PULIM, 2013 ; ou encore par Mathilde Chollet dans sa thèse de doctorat consacrée à Mme de Marans et récemment publiée : CHOLLET, Mathilde, *Etre et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2016.

sérielle<sup>16</sup>, ces études ont enrichi et renouvelé nos connaissances sur les vécus, les pratiques, les savoirs et la culture des femmes, ainsi que leurs différents rôles sociaux. Si les écrits personnels nous renseignent essentiellement sur les élites jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les sources du XX<sup>e</sup> siècle offrent un éventail social plus large mais elles restent finalement souvent sous-employées par les historiens<sup>17</sup>.

Notre étude s'inscrit dans la continuité de ces travaux et prend le parti de dépasser le cadre national, en rassemblant des études concernant la France et la Suisse, afin de tenter de mettre en évidence les similitudes et les singularités des écrits féminins, principalement francophones, dans des pays de cultures catholique et protestante. Il s'agit notamment d'évaluer si la pratique du journal et de l'introspection,

---

<sup>16</sup> Signalons par exemple les travaux de Nahema Hanafi et d'Emmanuelle Berthiaud qui exploitent des corpus larges et variés d'écrits personnels féminins, riches d'informations sur les savoirs et les rôles féminins, notamment dans le domaine de la santé et de la maternité ; BERTHIAUD, Emmanuelle, « Grossesse désirée, grossesse imposée : le vécu de la grossesse aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles en France dans les écrits féminins privés », *Histoire, Economie, Société*, 4, 2009, pp. 35-49 ; *idem*, *Attendre un enfant. Le vécu et les représentations de la grossesse (France, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de S. Beauvalet, UPJV Amiens, 2011, à paraître. HANAFI, Nahema, « Le fruit de nos entrailles : la maternité dans les écrits des nobles toulousaines du siècle des Lumières », *Annales du Midi*, 122/269, 2010, pp. 47-74 ; voir aussi sa thèse de doctorat, récemment publiée : HANAFI, Nahema, *Le frisson et le baume. Expériences féminines du corps au Siècle des lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes et CTHS, 2017.

<sup>17</sup> Notons toutefois l'intérêt de ces sources pour une histoire de la sexualité et du sentiment amoureux, comme en témoignent plusieurs travaux récents : REBREYEND, Anne-Claire, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Le Temps du genre », 2009 ; PÉNICAUD, Blandine, VIDAL-NAQUET, Vincent, *Les révolutions de l'amour. Sexe, couple et bouleversement des mœurs de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2014 ; ou encore l'étude des correspondances conjugales sur le couple pendant la Première Guerre mondiale menée par Clémentine Vidal-Naquet : VIDAL-NAQUET, Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

encouragée par le protestantisme, ainsi que la reconnaissance d'une certaine liberté dans l'écriture comptable domestique ont une incidence sur la conscience et la construction de soi des jeunes filles et femmes suisses – dans le sens d'une plus grande autonomie –, par rapport aux milieux catholiques. Le choix du temps long – du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle – s'est quant à lui imposé pour mieux cerner l'historicité des écritures féminines. Les écrits personnels ont en effet longtemps été très majoritairement masculins, alors qu'ils sont aujourd'hui largement aux mains des femmes, au point que Bernard Lahire a pu parler de « machines à écrire familiales » à leur propos<sup>18</sup>. Si les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles voient l'émergence d'une plume féminine, les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles constituent une période charnière où l'écriture féminine, jusque-là marginale et souvent éphémère, devient une pratique plus régulière et courante. Sans surprise, ces deux siècles sont les plus représentés dans cet ouvrage, les écrits féminins connaissant un essor notable à cette époque qui correspond aussi à un moment clé dans l'expression du moi. Déjà très actives dans l'écriture épistolaires, les femmes investissent alors davantage des genres jusque-là masculins, comme les mémoires et les journaux, ces derniers finissant par apparaître comme relevant d'une écriture « naturelle » des jeunes-filles et des femmes car au cœur des méthodes éducatives qui leurs sont destinées. Ces évolutions conduisent à s'interroger sur les pratiques et les usages de l'écriture féminine et leurs éventuelles particularités, sans tomber dans le piège de l'essentialisation<sup>19</sup>. Les pratiques d'écriture sont en effet éminemment liées à des

---

<sup>18</sup> LAHIRE, Bernard, *La raison des plus faibles. Rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1993 ; LAHIRE, Bernard, « Masculin-Féminin. L'écriture domestique », in FABRE (D.) (dir.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 145-164.

<sup>19</sup> LUCIANI, Isabelle (dir.), « Introduction », in « Récits de femmes en Méditerranée », *op. cit.*

positionnements sociaux et genrés au sein la société. Instrument de socialisation pour les filles et les femmes, l'écrit se fait aussi « lieu d'intériorisation des normes<sup>20</sup> » et révélateur des rôles qui leur sont dévolus. Ces derniers seront explorés dans leur variété et leur complexité, qu'il s'agisse de rôles traditionnels (épouse, maîtresse de maison, mère) mais également d'autres trajectoires laissant d'ordinaire moins de traces dans les écrits privés (aventurière ou gouvernante). En tension constante entre émancipation et contraintes, ces rôles révèlent le degré d'*agency* ou d'agentivité des femmes, c'est-à-dire leur capacité d'action en tant qu'acteurs sociaux<sup>21</sup>. Malgré la force des assignations sociales et de genre, les sources montrent que celles-ci font souvent preuve de capacité de résistance et d'adaptation pour s'inscrire et agir dans l'espace social. Sans être un reflet fidèle du vécu féminin, les écrits personnels permettent aussi d'explorer les représentations que les scriptrices donnent d'elles-mêmes et le développement d'une conscience de soi au féminin. À « l'articulation entre le social, l'individu et le

---

<sup>20</sup> LUCIANI, Isabelle, « Femmes et récits de soi. Un champ méditerranéen entre assignations, appropriations et action (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) ? », in « Récits de femmes en Méditerranée », *op. cit.*, p. 20 ; TOSATO-RIGO, Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... Le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Histoire, Femmes et Société*, 35, 2012, pp. 191-201 ; LEJEUNE, Philippe, *op. cit.* ; HIMMESOËTE, Marylin, « *Juvenilia*. Pratiques d'écriture adolescente au XIX<sup>e</sup> siècle », in BARDET (J.-P.), CASSAN (M.), RUGGIU (F.-J.) (dir), *Les écrits du for privé - Objets matériels, objets édités*, Limoges, PULIM, 2007, pp. 297-315.

<sup>21</sup> BROWYN, Davies, « The Concept of Agency: a Feminist Poststructuralist Analysis », *Social Analysis*, vol. 30, déc. 1991, pp. 42-53 ; MCNAY, Lois, *Gender and Agency: reconfiguring the Subject in Feminist and social Theory*, Cambridge, Polity Press, 2000. Pour l'utilisation du concept d'*agency* dans les études de genre en France, on pourra se reporter à la revue *Rives méditerranéennes*, 41, 2012, et en particulier aux articles suivants : MONTENACH, Anne, « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », pp. 7-10 ; GUILHAUMOU, Jacques, « Autour du concept d'agentivité », pp. 25-34.

moi<sup>22</sup> », leurs écrits – qu'ils soient explicitement réflexifs (journaux, autobiographies...) ou seulement de manière latente (comptes domestiques, correspondances pratiques...) – contribuent d'ailleurs à façonner les identités féminines<sup>23</sup>. En réagençant les faits, en légitimant une action, en façonnant une image pour la postérité, l'écrit se fait en effet performatif et constitue en lui-même une expérience de construction du réel et une action qui « prend place dans un tissu d'autres actions qu'il modifie et qui l'infléchissent<sup>24</sup> ».

Pour cerner les rôles et images de soi véhiculées par ces écrits personnels féminins, nous avons rassemblé à la fois des contributions centrées sur des approches biographiques mettant en lumière des figures féminines et des sources peu ou pas connues, ainsi que d'autres plus transversales, mettant en série plusieurs textes.

L'étude des fonctions d'épouse et de maîtresse de maison dans la première partie révèle les multiples capacités d'action de ces femmes, notamment dans le domaine économique, ainsi que le caractère souvent artificiel de la frontière établie entre sphère privée et sphère publique. L'évocation par Sylvie Moret Pétrini de la représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles entre 1740 et 1820 permet ainsi de mesurer le rôle de l'écriture comme espace de réflexion et d'adaptation quant au destin imposé par la société aux femmes. En s'intéressant à la présence féminine dans les écrits domestiques provençaux du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Isabelle Luciani révèle, pour sa part, la manière particulière qu'ont les femmes de décrire, d'enregistrer les biens, les objets possédés, les lieux parcourus, et même de

---

<sup>22</sup> RUGGIU, François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », *op. cit.*, p. 29.

<sup>23</sup> LUCIANI, Isabelle, « Femmes et récits de soi... », *op. cit.*

<sup>24</sup> JOUHAUD, Christian, RIBARD, Dinah, SCHAPIRA, Nicolas, *Histoire Littérature Témoignage. Ecrire les malheurs des temps*, Paris, Gallimard, 2009 ; CANTILLON, Alain, RIBARD, Dinah, SCHAPIRA, Nicolas, *Écriture et action. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, une enquête collective*, Paris, EHESS, coll. « En temps et lieux », 2016.

s'approprier l'espace graphique, matérialisant les contours d'une incontestable autonomie. En étudiant, par des sources normatives et des écrits quotidiens féminins, les fonctions des femmes mariées dans l'administration domestique, Maïla Kocher Girinshuti aborde quant à elle le rôle social important des maîtresses de maison en Suisse francophone entre 1750 et 1830. A partir de la correspondance d'une famille de notaires tessinois du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Oldelli, Miriam Nicoli montre enfin que l'écrit est un puissant moyen d'action qui peut être utilisé même par les femmes qui n'en maîtrisent pas les rudiments, permettant de réévaluer le rôle joué par les épouses de migrants de l'arc alpin.

Le rôle d'éducatrice, souvent perçu comme le prolongement de la fonction maternelle mais qui constitue également une des premières professions intellectuelles accessibles aux femmes, fait l'objet de la deuxième partie. Danièle Tosato-Rigo contribue ainsi à faire connaître le rôle et le parcours, souvent méconnus, de plusieurs gouvernantes suisses travaillant dans des cours européennes à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à des écrits personnels qui témoignent d'une tension permanente entre émancipation et contraintes. En revenant sur l'expérience et les représentations d'une mère éducatrice, Marie-Thérèse Ollivier, par le biais de son journal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Annabelle Macré et Emmanuelle Berthiaud montrent que cet écrit constitue une manière d'acquérir des compétences, de rendre des comptes et de garder en mémoire une action, souvent vécue dans l'ombre.

L'étude dans la troisième partie de sources particulières posant des difficultés à l'historien.e.s montre les limites d'une parole féminine autonome quand il s'agit d'écrits ayant une certaine publicité et rédigés pour défier le temps. Les différentes versions des mémoires protéiformes de Sophie d'Effinger à la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, étudiées par Nahema Hanafi, révèlent – à force de retouches, de suppressions et d'ajouts – la difficulté à laisser le dernier mot

à cette épouse bafouée. Les pseudo-mémoires d'Ida Saint Elme, présentées par Marion Trévisi, montrent également la catégorisation problématique de certains écrits féminins et la difficulté à cerner la voix personnelle de cette aventurière de l'époque napoléonienne à la vie rocambolesque dans le roman autobiographique qui lui est attribué.

La dernière partie est consacrée à ébaucher de nouvelles pistes et de nouveaux chantiers à partir de corpus larges d'écrits personnels féminins. La mise au point bibliographique et historiographique de François-Joseph Ruggiu permet ainsi d'envisager les écrits privés de femmes nobles du siècle des Lumières comme une source privilégiée pour étudier le rapport particulier qui se noue entre identités féminines et expériences nobiliaires en France à la fin de l'Ancien Régime. Enfin, en se penchant sur la mémoire des lieux comme possible écriture féminine de soi du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Sylvie Mouysset ouvre une réflexion sur la capacité féminine à s'appropriier des lieux, à créer son propre espace et le rôle de l'écriture de ces lieux dans la définition et la construction de soi.

Première partie  
Épouses et maîtresses de maison, des  
rôles entre émancipation et contraintes



## La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785)

Sylvie Moret Petrini,  
Université de Lausanne

« O pauvre femme que nous sommes dupe de nous marier tandis que ces Tyrans font les maîtres et nous regarde comme leur domestique<sup>1</sup>. » Ces quelques mots, confiés à son journal par la jeune Genevoise Albertine-Amélie Boissier-Lullin (1745-1817) au début des années 1760, témoignent d'une perception assez négative de l'état matrimonial. Cet état – qui se voit repensé au XVIII<sup>e</sup> siècle – est pourtant celui auquel la société la destine. Les jeunes filles de l'espace suisse romand se sont interrogées sur ce destin, confiant à leurs journaux personnels leurs craintes et espoirs. Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'étudier la représentation du rôle d'épouse dans les écrits, largement inédits, de trois générations successives de jeunes demoiselles appartenant à la famille Lullin, une famille de la haute bourgeoisie genevoise. À l'intérêt d'être issus d'une même famille se joint la précocité – pour le territoire romand

---

<sup>1</sup> BOISSIER, Albertine-Amélie, *Journal*, 1761-1763, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy, 4 cahiers, 2<sup>e</sup> cahier, p. 4.

– de ces journaux dont le plus ancien s’ouvre le premier jour de l’année 1741. Ces écrits de jeunesse permettent de questionner la signification de l’écriture dans la reproduction – éventuelle – d’une certaine perception du mariage.

### *Une vocation féminine qui porte à réflexion*

Les études de démographie historique – qui ont posé le cadre statistique des études sur le mariage – ont établi qu’à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Genève, près de 80 % des femmes se marient<sup>2</sup>. Alors que l’âge moyen au mariage tourne autour de 25 ans, au sein de l’élite des milieux nobiliaires et bourgeois, tout comme en France ou en Angleterre du reste, il n’est pas rare pour les jeunes filles de se marier avant même l’âge de 20 ans<sup>3</sup>. Ce rôle social, étroitement lié avec celui de la maternité, leur est rappelé avec insistance par toute une littérature, qu’elle soit morale, médicale, éducative ou d’agrément. La perception de l’union et de ses enjeux connaît toutefois une profonde mutation durant l’Ancien Régime. Dans l’article qu’elle consacre à « La femme » dans *L’homme des Lumières* dirigé par Michel Vovelle, Dominique Godineau rappelle que le mariage traditionnel – vu comme une « transaction sociale ou économique, décidée par les hommes de la famille » – devient l’une des cibles privilégiées des penseurs des Lumières<sup>4</sup>. La littérature dénonce avec force les mariages arrangés. Le couple doit être construit sur les sentiments et non sur les convenances et devient un lieu

---

<sup>2</sup> PERRENOUD, Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève, Société d’histoire et d’archéologie, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société d’histoire et d’archéologie de Genève », 1979, p. 95.

<sup>3</sup> BARDET, Jean-Pierre, « Qui étaient ces filles qui se mariaient si jeunes ? », in BARDET (J.-P.), LUC (J.-N.), ROBIN-ROMERO (I.), ROLLET (C.) (dir.), *Lorsque l’enfant grandit, entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses Universitaires Paris-Sorbonne, 2005, pp. 33-54 et MINVIELLE, Stéphane, « Le mariage précoce des femmes à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, n° 111, 2006, pp. 159-176.

<sup>4</sup> GODINEAU, Dominique, « La femme », in VOVELLE (M.) (dir.), *L’homme des Lumières*, Paris, Seuil, 1996, pp. 431-466, p. 440.

d'harmonie et d'épanouissement personnel qui repose sur les deux partenaires. A cet égard, la jeune fille – même dans les couches sociales modestes – se voit attribuer une place dans un processus décisionnel duquel elle avait été traditionnellement écartée. C'est ce que montrent les études qui ont porté sur les sources judiciaires et consistoriales, notamment les travaux de Jeffrey R. Watt<sup>5</sup> et de Lawrence Stone<sup>6</sup>. Pour atteindre la félicité matrimoniale, le discours dominant tend à prôner un amour raisonné ; la passion est condamnée comme éphémère et le ciment du couple devient l'amitié, l'entente et la confiance qui ne dispensent toutefois pas d'un certain code romantique s'accroissant au fil du siècle. Il est de bon ton, comme le montre l'analyse de corpus de correspondances familiales, à l'instar de l'exercice auquel s'est livré Sandro Guzzi sur la base des archives des familles valaisannes De Nuced et de Rivaz, d'exprimer par lettres ses sentiments envers son promis<sup>7</sup>.

Si la perception du mariage s'est modifiée au fil des décennies, accompagnant une revendication nouvelle d'un droit au bonheur terrestre, la perception du célibat connaît également une évolution sensible durant l'époque moderne. Alors que cet état tend à augmenter au sein de la société, les moralistes, physiocrates et encyclopédistes, comme l'a retracé Jacqueline Hecht, le dénoncent au nom notamment des conséquences démographiques qui en résultent. Bien que l'ajournement du mariage puisse apparaître comme une

---

<sup>5</sup> WATT, Jeffrey R., *The Making of Modern Marriage : Matrimonial Control and the Rise of Sentiment in Neuchâtel, 1550-1800*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1992.

<sup>6</sup> STONE, Lawrence, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1979.

<sup>7</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, « L'amour en lettres. Ecriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830) », in HENRY (Ph.) et JELMINI (J.-P.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Ed. Alphil, 2006 ; DAUPHIN, Cécile et POUBLAN, Danièle, « De l'amour et du mariage. Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 34, 2011, pp. 125-136.

solution séduisante pour réduire le nombre de grossesses, le célibat définitif devient, sur fonds d'anticléricalisme, la cible de toutes les attaques. En France, les révolutionnaires iront jusqu'à proposer une série de mesures visant à limiter drastiquement le nombre de célibataires et à discriminer ceux ou celles qui persisteraient à choisir cet état<sup>8</sup>.

Alors que les sources juridiques et canoniques ont été largement exploitées pour étudier l'évolution du lien matrimonial<sup>9</sup>, les écrits personnels constituent les sources privilégiées d'une histoire centrée sur les émotions et les sentiments, une approche qui a le vent en poupe<sup>10</sup>. En Suisse romande, dans les cantons protestants, les jeunes filles ont été encouragées à tenir un journal dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces écrits nous donnent l'opportunité d'entendre leur voix ainsi que les émotions suscitées par ce qu'il n'est pas usurpé de considérer comme la grande affaire de leur vie<sup>11</sup>.

Un recensement établi sur la base des inventaires des archives et bibliothèques romandes nous a permis de mettre au jour quarante-cinq journaux tenus par des enfants ou des

---

<sup>8</sup> HECHT, Jacqueline, « Célibat, Stratégies familiales et essor du capitalisme au XVIII<sup>e</sup> siècle : réalités et représentations », in *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes : Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*, Paris, AIDELF - Presses universitaires de France, 1996, p. 57.

<sup>9</sup> GAUDEMET, Jean, *Le Mariage en Occident. Les mœurs et le droit*, Paris, Ed. du Cerf, 1987 et BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J.-C. Lattès, 1995.

<sup>10</sup> Le récent bilan critique de l'histoire des émotions en rend compte ; voir DELUERMOZ, Quentin, FUREIX, Emmanuel, MAZUREL, Hervé et OUALDI, M'hamed, « Ecrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 47, 2013, pp. 155-189.

<sup>11</sup> Caroline Muller s'est livrée de façon très convaincante à un exercice similaire sur la base de journaux datant de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, « “Je crois que je l'aimerais de tout mon cœur”. Le rôle du journal de jeune fille dans la préparation des mariages (XIX<sup>e</sup> siècle, France) », in GOUGELMANN (S.), VERJUS (A.) (dir.), *Ecrire le mariage en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, coll. « Des deux sexes et autres », 2017, pp. 311-327.

jeunes gens entre 1720 et 1820. Parmi ce nombre, vingt-trois sont le fait de jeunes filles appartenant principalement à l'élite nobiliaire et bourgeoise des régions concernées<sup>12</sup>. Dans ce corpus, nombreuses sont les jeunes filles âgées de 16 à 22 ans qui évoquent le mariage. La nature du journal influence la place octroyée à cette thématique. Dans les journaux de nature spirituelle, le sujet peut prendre une place importante, les scriptrices se livrant à une analyse de leur conduite mais aussi de leurs sentiments. Dans les journaux utilisés pour rendre compte succinctement des activités journalières, la place octroyée est plus réduite. Les trois journaux rédigés par les demoiselles de la famille Lullin, conservés en mains privées dans une maison de maître de la campagne genevoise, par leur nature réflexive et l'âge des scriptrices – qui toutes trois tiennent la plume entre seize ans et dix-huit ans –, apportent à la question de la perception par les jeunes demoiselles du passage de l'état de célibataire à celui de femme mariée des informations précieuses sinon uniques<sup>13</sup>. Le premier a été rédigé entre 1741 et 1746 par Marie-Charlotte Lullin (1725-1750) – dite Manon – fille d'Ami Lullin, pasteur et professeur d'histoire ecclésiastique à l'académie de Genève, et de son épouse Suzanne-Albertine de Langes<sup>14</sup>. Le second, tenu entre 1761 et 1763, est de la plume de la fille aînée de Marie-Charlotte, Albertine-Amélie Boissier<sup>15</sup>. Quant au troisième journal, il a été rédigé par

---

<sup>12</sup> La diffusion du journal au sein de l'élite de Suisse romande est l'objet d'une thèse déposée à la faculté des lettres de l'université de Lausanne, MORET PETRINI, Sylvie, *Pratiques éducatives et écriture du for privé, Suisse romande, 1750-1820*, sous la direction de TOSATO-RIGO, Danièle, avril 2016.

<sup>13</sup> J'adresse ici mes plus vifs remerciements à Monsieur Philippe Perrot, descendant de la famille, qui m'a permis de consulter ces journaux.

<sup>14</sup> Marie-Charlotte se marie en 1744 et donne naissance à trois filles. Elle n'est âgée que de 25 ans lorsqu'elle est emportée par la petite vérole. Ses filles seront élevées par leurs grands-parents maternels.

<sup>15</sup> BOISSIER, Albertine-Amélie, *Journal, 1761-1763*, *op. cit.*

Albertine de Saussure (1766-1841)<sup>16</sup>, fille d'Albertine-Amélie et petite-fille de Marie-Charlotte, de 1776 à 1783.

*Les difficultés de l'« état du mariage » sous la plume de Manon Lullin*

Marie-Charlotte ouvre son journal à l'âge de 16 ans. La nature de cet écrit rappelle les journaux de nature spirituelle qui se diffusèrent au XVII<sup>e</sup> siècle au sein du milieu puritain anglais, un milieu que fréquenta son père à l'occasion d'un séjour en Angleterre dans les années 1718-1719<sup>17</sup>. La jeune fille se propose de faire sur le papier, comme elle le dit elle-même, un « compte de sa vie » dans lequel elle évalue sans complaisance son comportement et ses pensées. Bien que cet angle moral soit fortement marqué, ses comptes rendus laissent une place importante à ses réflexions sur ses activités quotidiennes. Elle rédige son journal depuis plus de deux ans lorsque parvient l'annonce qu'un prétendant sérieux a engagé des démarches pour demander sa main. Ce prétendant n'est autre que Jean-Jacques-André Boissier (1717-1766), un compatriote fortuné. Manon accueille cette nouvelle avec résignation. D'une nature tourmentée et peu

---

<sup>16</sup> Albertine de Saussure rédigera vers la fin de sa vie un ouvrage intitulé *L'éducation progressive ou étude du cours de la vie* (1828), dans lequel elle porte un regard rétrospectif sur le développement de la pédagogie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et s'attache à dispenser aux mères des conseils pratiques pour accomplir leur vocation éducative. Grâce à cet ouvrage, elle acquerra un statut de pédagogue reconnue, MESTRAL COMBREMONT, Julie de, *Albertine Necker de Saussure : 1766-1841*, Lausanne, Payot, 1946 et CAUSSE, Etienne, *Madame Necker de Saussure et l'éducation progressive*, Paris, Je sers, 1930.

<sup>17</sup> Parmi les guides en faveur de la rédaction de tels journaux publiés dans ce milieu durant le XVII<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage de John Beadle intitulé *The Journal or Diary of a Thankful Christian* (1656) rencontra un succès important. Pour Michael Mascuch, cet ouvrage, premier à contenir des instructions aussi détaillées sur l'usage du journal spirituel, élargit cette pratique en encourageant l'enregistrement d'événements publics, ce qui n'était pas présent dans les publications antérieures ; MASCUCH, Michael, *Origins of the Individualist self : Autobiography and Self-Identity in England, 1591-1791*, Cambridge, Polity Press, 1997, pp. 113-114.

contente d'elle-même et de sa façon se comporter dans le monde, que renforce la vocation spirituelle du journal, Marie-Charlotte s'inquiète de ce nouvel état. L'intérêt soudain dont elle est l'objet rompt la monotonie de son existence. Les passions que dénoncent les moralistes s'exacerbent. Dans son journal, la difficulté du moment apparaît avec force<sup>18</sup>. La jeune fille doit faire preuve d'un grand contrôle d'elle-même afin de ne pas prononcer une parole ou faire un geste qui pourrait prendre une signification et donner au prétendant un espoir qu'il n'a pas lieu d'avoir ou au contraire lui retirer une espérance légitime. Les parents sont les garants de cette phase difficile, observant et évaluant le comportement de leur fille qui a montré trop d'intérêt au prétendant ou pas assez. Manon se sert de la plume pour exprimer ses craintes qui sont de deux natures. Premièrement, elle avoue avoir peur de ne pas être apte à assumer ses futures tâches de maîtresse de maison. En s'alliant à Jean-Jacques-André Boissier, elle se prépare à entrer dans une famille de banquiers fortunés, sera à la tête d'une grande domesticité et devra être prête à recevoir quotidiennement de nombreux visiteurs. La jeune fille éprouve des doutes quant à sa capacité à gérer ce ménage et au fait que son éducation ait pu la préparer à assumer, par elle-même, cette fonction. Pourtant le journal se fait le témoin de l'apprentissage pratique auquel elle est soumise, sa mère l'impliquant, au fil des années, de plus en plus dans les tâches domestiques et comptables. Mais ses plus grandes inquiétudes sont de nature relationnelle et liées à la vie commune qu'elle s'apprête à engager avec son futur époux. Elle craint de ne pas être en mesure de conserver la tendresse

---

<sup>18</sup> Sara Heller Mendelson, auteure d'une étude sur les journaux féminins anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, relève également le trouble que provoque chez les scriptrices cette intense et angoissante période ; HELLER MENDELSON, Sara, « Stuart Women's Diaries and Occasional Memoirs », in Prior (M.), *Women in English Society : 1500-1800*, London, Repr. edn., New York, Methuen, coll. « University Paperbacks », 1986, p. 191.

qu'il semble éprouver pour elle comme elle l'exprime en ces termes :

« Je sens que l'état du mariage est la vocation d'une femme, que c'est à cet état là ou elle est appelée, et ou elle peut le mieux faire son salut. L'état du célibat est sans doute le plus heureux mais que de tentations n'expose-t-il pas, de goûts, de passion, outre que le solide bonheur est toujours la suite de la pratique du devoir et que ce bonheur est bien plus doux et plus pur lorsqu'il a pour but de rendre des gens heureux. Mais d'un autre coté, quelle foule de chagrins et de desagremens n'attire t'il pas, le seul doute de la tendresse d'un mari doit jeter l'esprit dans une cruelle situation d'autant plus qu'il est difficile de l'entretenir cette tendresse et que l'esprit doit agir avec le cœur mais ou le prendre. Les commencements sont toujours feu et tendresse. Le temps qui produit la familiarité produit aussi le degout et l'ennui, on ne se gene plus et chacun suit les goûts. Le masque tombe, l'homme reste et le heros s'évanouit. Outre mille et mille chagrins domestiques, défauts d'humeur de caractère qui revienne à chaque instant une femme doit se dépouiller de son propre caractère pour revêtir celui de son mari, penser comme lui, agir comme lui et n'avoir de la raison que pour connoître que ce qui est bien et mal. elle doit caller et ne jamais temoigner la moindre superiorité<sup>19</sup>. »

Pour Marie-Charlotte, le mariage s'apparente à la mise en berne de la formation intellectuelle que se sont attachés à lui donner ses parents. Alors qu'elle était âgée de treize ans, son père confiait, sous le sceau du secret, au professeur et philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz, dispenser à sa fille des leçons de logique qu'il envisageait de poursuivre par des leçons de physique témoignant de l'importance attribuée à son éducation<sup>20</sup>. En déclarant s'apprêter à « cacher toute forme de supériorité », ce dont rend compte

---

<sup>19</sup> LULLIN, Marie-Charlotte, *Journal (1741-1745)*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy, 4 cahiers, 27 décembre 1743.

<sup>20</sup> Ami Lullin lui confie qu'il lit avec sa fille son ouvrage intitulé *Système de réflexions qui peuvent contribuer à la netteté et l'étendue de nos connoissances : ou nouvel essai de logique*, publié pour la première fois en 1712, lettre d'Ami Lullin à Jean-Pierre de Crousaz, 23 décembre 1738, BCUL, IS 2090, XII/51.

la future épousée *ex negativo*, c'est sa conscience de sa propre valeur et de ses connaissances mais aussi de l'importance de les dissimuler afin que l'union puisse fonctionner. Le mariage place *de facto* l'épouse dans un rapport de subordination que semble avoir bien intégré la jeune Manon avant même de l'avoir expérimenté par elle-même.

En 1746, son père, Ami Lullin, lance une publication. Sous forme de cahiers destinés au lectorat féminin local, il expose les qualités dont devrait se parer celles qui aspirent à être qualifiées de « femmes de mérite<sup>21</sup> ». Ce père attentionné semble répondre aux troubles auxquels est confrontée sa propre fille. Dans l'un des fragments conservés, il prévient que le sentiment amoureux est éphémère et qu'il faut apprendre à gérer cet état. Il dénonce ces jeunes épousées éperdument éprises de leur mari leur dispensant sans modération caresses et baisers et plus encore celles qui se fendent de ces marques d'attention en société<sup>22</sup>. Cette perception est bien intégrée par les jeunes filles de la famille, comme en témoigne cette réflexion que suscite le comportement de deux personnes de son entourage et dont fait part, dans son journal, Albertine-Amélie, petite-fille du pasteur Lullin : « Mr et M<sup>me</sup> de Tournes avait l'air de deux Jeunes mariées qui avoit assez peu d'esprit pour faire connoitre qu'ils l'étoient<sup>23</sup>. » Sa fille, Albertine, témoignera

---

<sup>21</sup> Seuls les manuscrits de cette publication ont été conservés, LULLIN, Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, BGE, Ms Lullin 51, 4 cahiers. Pour une présentation de cette publication : MICHAËLIS, Juliette, « “La femme de mérite” selon le pasteur Ami Lullin (1746) », in RENEVEY (Ch.) et MICHAËLIS (J.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation - Musée d'ethnographie, 1997, pp. 33-37.

<sup>22</sup> Ces quatre feuillets, retrouvés dans les archives de la famille, décrits comme un discours en allégorie de la main du professeur Lullin, semblent être liés aux dissertations consacrées à la « femme de mérite ». L'héroïne qui apparaît dans ce fragment porte le nom de Sophie tout comme dans les autres textes, LULLIN, Ami, *Mentor. Discours CCLX, autographe*, BGE, Ms Lullin, 2, f°224-225.

<sup>23</sup> BOISSIER, Albertine-Amélie, *Journal, 1761-1763, op. cit.*, 3<sup>e</sup> cahier, p. 9.

au même âge d'un sentiment analogue. À l'occasion d'une soirée, elle observe et relate : « Diodati contant sa flamme à Mlle Dejeun tout haut devant tout le monde, il était toujours à ses pieds ou sur son épaule. C'est bien mauvais ton. C'est une ennuyeuse chose que d'être épouse [ici dans le sens de fiancée]<sup>24</sup>. »

Dans les quatre autres livraisons de cette publication, c'est le rôle domestique de la femme qu'il s'attache à définir ainsi que la gestion de la sociabilité qui lui incombe, deux autres éléments au cœur des doutes exprimés par Manon. A cet égard, il déclare que le commerce du monde en rompant l'ennui nourrit l'amour entre les époux alors que l'habileté de la femme dans ce domaine donne au mari une raison supplémentaire de l'aimer<sup>25</sup>.

Ces craintes, dont Marie-Charlotte faisait part à son journal avant même son mariage, se révéleront prémonitoires sous plusieurs aspects. Le journal qui se poursuit durant près d'un an et demi après l'union donne à voir les difficultés éprouvées par la jeune épouse. Elle lui confie les scènes qui l'opposent à son mari. Celles-ci sont principalement liées à une incompréhension entre deux êtres de nature opposée. Marie-Charlotte s'affiche ouvertement comme une personne pieuse et sérieuse, aimant l'étude et les conversations davantage que le jeu et les amusements, activités qu'elle juge frivoles. Son mari, dont elle cherche avec détermination l'affection, est présenté à l'inverse comme un être jovial – mais lunatique – aimant le monde et les plaisirs. De fréquentes disputes les opposent. Elle s'aperçoit ainsi, dès les premiers instants de leur vie commune, qu'il lui sera difficile d'exprimer son opinion. Elle

---

<sup>24</sup> *Continuation du journal d'Albertine de Saussure, 1782-1783*, Bibliothèque de Genève, Ms fr. 4453, 16 avril 1783. Ce cahier a fait l'objet d'une édition, TREMBLEY, Emilie, « Journal inédit d'Albertine de Saussure », *Le mois suisse*, novembre 1939, pp. 26-45 ; décembre 1939, pp. 32-52 et janvier 1940, pp. 68-91.

<sup>25</sup> LULLIN, Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup> et 5.

mentionne dans son journal la réaction vive de son époux suscitée par l'une de ses remarques qu'elle juge elle-même insignifiante mais qui lui valut de sa part, comme elle l'écrit, « une critique tyrannique<sup>26</sup> ». La jeune femme exprime sa conscience de ses devoirs liés à sa condition de femme mais également sa volonté de ne pas abandonner tout à fait ses propres convictions :

« Je sais qu'il est de mon devoir de lui céder et de me conformer à sa volonté je le ferai toujours dans toutes les choses raisonnables et je n'emploierai jamais d'autres armes que celles de la douceur et de modestie. Si elles ne me réussisse pas du moins je ferai mon devoir<sup>27</sup>. »

Le journal rend compte du discret mentorat – que la publication *La femme de mérite* révélait déjà – auquel se livrent les parents pour aider leur fille à endosser son rôle et surtout pour la conseiller sur la conduite à adopter. Alors qu'elle cherche du réconfort auprès de sa mère, celle-ci lui préconise de dispenser beaucoup de tendresse à son mari, de prendre soin de sa santé, de ne pas faire attention à ses sautes d'humeur et de prévenir ses goûts et ses plaisirs. Son père lui recommande de lui témoigner une vive estime, d'éviter qu'il puisse éprouver de l'ennui, de le complaire en tout, de ne jamais vouloir avoir raison, de ne pas s'opiniâtrer et de chercher des distractions susceptibles de l'amuser. C'est sensiblement la même définition de la nature et vocation féminine que s'attachera à donner leur compatriote Jean-Jacques Rousseau une dizaine d'années plus tard en établissant les principes d'éducation de son héroïne Sophie dans son roman à succès, *Emile ou de l'éducation* (1762). S'attacher à faire le bonheur de son époux est perçu par Marie-Charlotte elle-même, mais également par ses parents, comme l'unique moyen de construire son propre bonheur à

---

<sup>26</sup> LULLIN, Marie-Charlotte, *Journal (1741-1745)*, *op. cit.*, 3<sup>e</sup> cahier, p. 111.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 94.

un moment où, malgré le fait que le divorce soit autorisé, celui-ci demeure une pratique de dernier recours<sup>28</sup>.

*Prendre son temps pour faire le bon choix*

Vingt ans plus tard, durant les années 1761-1763, Albertine-Amélie, la fille aînée de Marie-Charlotte, rédigera elle aussi un journal à partir de l'âge de 16 ans. Il fait la part belle à ses activités mais également aux sentiments que lui évoque son mode de vie. Celle-ci connaît alors, tout comme sa mère avant elle, les affres de la période qui précède la conclusion du mariage mais le rythme d'écriture plus espacé qu'elle adopte et la concision des comptes rendus n'offrent pas sur ce sujet la densité du journal de Marie-Charlotte. Les démarches entreprises par un premier prétendant l'entraînent dans le tourbillon de la nouvelle attention dont elle est l'objet. Le journal s'interrompt toutefois sur ces démarches – qui n'aboutiront pas – et demeure clos durant une année. Lorsqu'il reprend, la jeune fille a appris à se montrer plus sereine ; elle ne semble pas envisager d'autres voies que le mariage – vers lequel la pousse une forte pression sociale – et elle s'y prépare avec une certaine forme de résignation même si elle exprime son désir de prendre son temps :

« Je n'ai rien vu dans les différents partis qui se sont offert à mes yeux cette année qui fut capable de me faire souhaiter de changer D'État. Cependant l'on na pas cessé de me marier cette année je suis a présent sur le tapis mes amies m'écrivent des félicitations<sup>29</sup>. »

---

<sup>28</sup> Les registres consistoriaux genevois permettent d'établir, pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une moyenne d'un peu plus d'un divorce octroyé par année, KALBERMATTEN, Antoinette de, *Le divorce à Genève dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1972, v. Il faut attendre le dernier tiers du siècle pour que ce nombre accroisse de façon significative, engageant le conseil à proposer une révision des ordonnances ecclésiastiques pour freiner cette augmentation jugée alarmante.

<sup>29</sup> BOISSIER, Albertine-Amélie, *Journal, 1761-1763, op. cit.*, 4<sup>e</sup> cahier, p. 35.

Elle ajoute, manifestant sa confiance dans sa propre capacité à faire son choix :

« Je suis bien jeune, point pressée, fort heureuse. Aucune des considérations prises du monde et de ce clinquant qui éblouit les jeunes filles ne me détermineront dans une affaire de cette importance<sup>30</sup>. »

Elle épouse une année plus tard le savant et jeune professeur de philosophie naturelle à l'académie de Genève, Horace Bénédicte de Saussure (1740-1799), union que plusieurs de ses amis, à ses dires, lui envient. La description élogieuse de sa future femme tracée par le fiancé à un illustre correspondant, son ami Albrecht von Haller, met en avant les qualités physiques et morales qu'il juge propres à « rendre heureux l'homme qui sentira son mérite ». Il n'omet toutefois pas de mentionner son esprit qu'il qualifie d'« orné, juste, agréable<sup>31</sup> ». La correspondance échangée par le couple à l'occasion des nombreux déplacements du jeune et aventureux naturaliste – qui réalise à des fins scientifiques l'ascension du Mont-Blanc en 1787 – constitue un exemple significatif de l'usage du nouveau code romantique, Albertine-Amélie exprimant ouvertement son amour profond pour son époux et le déchirement que constitue chaque séparation<sup>32</sup>.

Représentante de la troisième génération, Albertine de Saussure, fille aînée d'Albertine-Amélie et d'Horace Bénédicte, connaîtra elle-aussi les mêmes tourments. Née en 1766, cette dernière est encouragée par son père à tenir un journal depuis l'âge de 10 ans déjà. Compte rendu de ses activités, ce n'est que vers l'âge de 16 ans, à l'approche de sa

---

<sup>30</sup> *Ibidem*.

<sup>31</sup> Lettre d'Horace Bénédicte de Saussure à Albrecht von Haller, s.d. [1764], cité par FRESHFIELD, Douglas William, *Horace-Bénédicte de Saussure*, Genève, Ed. Atar, 1924, p. 76.

<sup>32</sup> L'abondante correspondance occasionnée par les absences répétées d'Horace Bénédicte de Saussure est conservée à la Bibliothèque de Genève, Arch. de Saussure, 237, f<sup>o</sup> 86 à 249.

première communion, que cet écrit qui se veut quotidien prend une dimension morale dont il était jusque-là dépourvu. Sensiblement au même moment apparaissent des mentions relatives aux alliances formées autour d'elle. Au début de l'année 1783, son tour est venu. Jacques Necker (1757-1825), qui n'est autre que le neveu du ministre des finances de Louis XVI, manifeste ouvertement son intérêt pour la jeune femme. Celle-ci relate quotidiennement les rapprochements tentés par le jeune homme qui confie ses sentiments à ses amies et mandate des personnes de confiance pour sonder ses intentions et celles de ses parents<sup>33</sup>. Elle exprime alors clairement sa volonté de repousser cette échéance et affirme s'être décidée à ne pas contracter d'union avant l'âge de 20 ans. Elle formule dans son journal les mêmes craintes que sa grand-mère, Marie-Charlotte, exprimait quelques quarante ans plus tôt. Cependant, l'expression du sentiment a considérablement évolué. Le jeune Necker lui fait ainsi part avec force et sentimentalité – l'inondant de larmes à plusieurs reprises – de son amour profond et indéfectible. Cette sentimentalité, loin de la rassurer, renforce sa crainte de ne pas être apte à conserver ce sentiment dans cet état auquel elle se sent appelée :

« Ce n'est pas moi qu'il aime en moi mais c'est la Divinité que son imagination a forgée qu'il voit à ma place et qui l'enchant. Un rien peut faire cesser l'illusion, alors il ne me verra que telle que je suis, le charme cessera et une chute si subite pourrait bien le faire passer à une autre extrémité, car on accuse toujours plutôt celle qu'on aime d'avoir changé que soi de l'avoir mal vue. Voilà une fin un peu triste, malheureusement elle me paraît nécessaire à moins qu'une amitié éclairée vive et fondée sur les qualités réelles de celle que l'on aime ne succède à ce moment de folie et d'illusion que l'on appelle l'amour. Sans cela le dégoût lui succède et l'on sait mauvais gré à celle que l'on aimait de n'avoir pas les qualités que lui a prêtées une imagination trop exaltée<sup>34</sup>. »

---

<sup>33</sup> *Continuation du journal d'Albertine de Saussure, op. cit.*

<sup>34</sup> *Ibid.*, 11 mars 1783.

Alors que toute une littérature stigmatise les romans et la faiblesse de l'esprit féminin qui donneraient aux jeunes filles une représentation du mariage par trop romanesque, les journaux de la famille Lullin démontrent au contraire à quel point leur éducation tend à leur donner une perception très circonspecte du mariage – et de l'amour – et leur conscience de l'enjeu à la fois du moment, du choix et de l'acte lui-même. Entre la disparition du statut de « héros » qu'anticipait Marie-Charlotte à propos de son futur époux et l'assurance de perdre un éphémère statut de « divinité » dont fait part Albertine, leurs écrits témoignent d'une conscience exacerbée des difficultés associées à cet état. Albertine exprime avec clairvoyance le paradoxe qu'elle perçoit dans le fait que cette décision – le choix de l'époux – qui doit faire le bonheur ou le malheur de leur vie leur incombe à un si jeune âge :

« C'est un fardeau pénible que 17 ans, quand j'aurai 35 ou 40 ans il me sera bien plus aisé de me conduire. C'est bien ridicule que l'âge où la conduite est la plus difficile soit celui où l'on est presque encore qu'un enfant, et que lorsqu'on a acquis de l'expérience, les rides, les années vous la rendent inutile et qu'on soit réduit à prêcher ses enfants ou ceux des autres qui souvent ne vous écoutent pas. Il faudrait qu'à 17 ans on eût une sagesse accomplie, ensuite lorsque le sentier est tracé et qu'il ne reste qu'à le suivre on pourrait décliner sans de grands inconvénients<sup>35</sup>. »

### *L'écriture, source de reproduction sociale ?*

Cette étude qui court sur trois générations permet de s'interroger sur le phénomène de la reproduction sociale et plus encore sur le rôle de l'écriture comme instrument de cette reproduction. Au sein de la famille Lullin, entre les années 1740 et 1785, il apparaît que les jeunes filles portent sur des sujets tels que les rapports à adopter entre homme et femme, les devoirs féminins et l'évanescence du sentiment amoureux une appréciation largement similaire. La proximité des trois journaux ne peut être fortuite. Marie-

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, vendredi 14 mars 1783.

Charlotte et Albertine-Amélie, nous l'avons dit, ont ouvert toutes deux leur journal à l'âge de 16 ans. L'approche de la première communion pourrait avoir motivé la prise de plume. La proximité formelle et lexicale de leurs écrits – qui tous deux portent le titre de *Journal de ma vie* – laisse supposer qu'Albertine-Amélie a peut-être pris connaissance à ce moment-là du journal de sa défunte mère et qu'elle rédige le sien en le gardant à l'esprit. La proximité thématique accrédite cette hypothèse. L'emploi du temps, la difficulté à tenir leurs résolutions, l'ennui en société et la vanité des réflexions constituent ainsi des *leitmotiv* des deux journaux. Les deux jeunes filles s'attribuent les mêmes défauts : amour-propre, timidité, difficulté à éprouver une « vraie » amitié, goût pour la solitude et paresse. Elles traquent également toutes deux les signes d'amour de leurs parents. Le ton du journal est en revanche sensiblement différent. Vingt ans séparent ces deux écrits qui donnent à voir notamment les effets du processus de laïcisation de la société sur les pratiques quotidiennes dont Ami Lullin rendait compte finement dans ses dissertations consacrées aux « femmes de mérite » par cette constatation : « Je sais au reste, que l'usage du monde demande aujourd'hui que l'on laisse la Ste Ecriture fermée, et seulement que l'on aie soin de la garantir de la poussière<sup>36</sup> ». Alors que Marie-Charlotte adoptait un ton pessimiste, n'arrivant pas à se sentir heureuse en dépit des circonstances qui devaient l'y engager, n'aspirant qu'au bonheur céleste, Albertine-Amélie affiche une nature plus optimiste.

Le journal d'Albertine de Saussure est lui révélateur de complémentarités entre les influences paternelles et maternelles qui ne s'exercent toutefois pas au même âge ni sur les mêmes domaines. Son projet d'écriture apparaît d'emblée différent de celui entrepris par sa mère et sa grand-mère avant elle puisqu'il débute sous la forme d'un journal de voyage – sur conseil paternel – alors que la jeune fille,

---

<sup>36</sup> LULLIN, Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, op. cit., 1<sup>er</sup> cahier, p. 14.

âgée de dix ans, suit ses parents dans un périple en France. De retour à Genève, elle en poursuit la rédaction et énumère ses activités quotidiennes. Il faut attendre l'âge de seize ans pour qu'Albertine réoriente son journal en lui adjoignant des objectifs de perfectionnement moral. Cette mutation du journal paraît encouragée par sa mère qui joue un rôle décisif dans la formation morale de sa fille. Celle-ci la conseille notamment par le biais de lettres, à l'instar de celle-ci dans laquelle elle liste ses défauts et lui fait part des moyens à mettre en œuvre pour les corriger :

« Il me seroit plus comode ma chere Albertine de te parler de tes deffauts que de t'en écrire Mais tu sais si peu dans de pareilles conversations écouter les exhortations sans te justifier ou sans repondre que j'aime mieux ne pas m'exposer à l'iritation que me cause cette malheureuse disposition d'un excessif amour propre. C'est sur cet amour propre que tout blesse que je veux te parler ma chere enfant<sup>37</sup>. »

Présentant cette lettre comme un « miroir » qu'elle lui tend – par lequel elle pointe son amour-propre, un défaut dont elle-même et sa mère avant elle cherchaient à se défaire – elle lui suggère d'effectuer annuellement en sa compagnie un examen de son état et de son caractère. Souhaite-t-elle que le journal serve de support à ces futures évaluations ? Elle ne le spécifie pas mais il apparaît qu'Albertine l'enrichit progressivement de l'aveu de ses fautes ainsi que de ses bonnes résolutions. Cette réorientation du journal pourrait également indiquer que la lecture des journaux de sa mère et sa grand-mère influence à cet âge l'usage qu'elle fait de l'écriture diaristique ainsi que la façon dont elle perçoit les attentes qui planent sur elle.

Cette filiation mère-fille n'est pas, loin s'en faut, une exclusivité de la famille Boissier-Lullin. L'étude parallèle de journaux tenus par des mères et leurs filles révèle le rôle de l'écrit dans la transmission des codes et valeurs. Les journaux

---

<sup>37</sup> Lettre d'Albertine-Amélie Boissier à sa fille à l'occasion de sa première communion, s.d., Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.

de la Lausannoise Catherine Charrière de Sévery (1741-1796) et de sa fille Angletine (1770-1848), étudiés par Danièle Tosato-Rigo sous l'angle de l'appropriation progressive des codes sociaux<sup>38</sup>, de même que ceux de Germaine de Staël (1766-1817) et de sa fille Albertine (1797-1838), dont les écrits de jeunesse présentent de fortes similitudes formelles et thématiques, rendent compte eux-aussi de la force de la reproduction<sup>39</sup>.

Pour les trois demoiselles de la famille Lullin, l'écriture soutient une période particulièrement sensible durant laquelle on attend d'elles qu'elles choisissent leur conjoint ou accepte l'alliance qui leur est proposée. La lecture du récit des difficultés et des craintes éprouvées par leur mère au même âge pourrait avoir renforcé leur perception de la complexité de ce moment et de ses enjeux tout en leur donnant des clés quant à la conduite à adopter. En revanche, si les jeunes filles n'ont pas eu connaissance des journaux maternels, leur proximité est alors révélatrice de la force de la formation et de sa capacité à formater l'expression des sentiments et des états d'âme dans le sens souhaité. La mise en forme ou médiation linguistique de cette expérience et des sentiments qu'elle suscite – que donnent à voir ces journaux – à la fois participe de leur capacité d'agir mais aussi les contraint jusqu'à un certain point à l'expression de normes intériorisées<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> TOSATO-RIGO, Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... : le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, pp. 191-200 et « Espace éducatif ou “chambre à soi” ? Les journaux de Catherine et Angletine de Charrière de Sévery », in COUDREUSE (A.) et SETH (C.) (dir.), *Le temps des femmes : textes mémoriels des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2014, pp. 69-89.

<sup>39</sup> BALAYÉ, Simone, « Madame de Staël, “Mon journal” », *Cahiers staëliens*, n° 28, 1980, pp. 55-79 ; PANGE, Jean de, « Extraits d'un journal d'enfance d'Albertine de Staël », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 66, 1, 1966, pp. 3-11.

<sup>40</sup> Voir la réflexion sur le langage et l'expérience proposée par DELUERMOZ, Quentin, FUREIX, Emmanuel, MAZUREL, Hervé et

Les trois journaux rédigés par les jeunes filles de la famille Lullin posent *de facto* la question d'une possible évolution qui pourrait être perçue entre la première et la dernière génération. Sans prétendre à une généralisation qui n'aurait ici pas de pertinence, l'étude de ces trois journaux montre un changement subtil et une assurance féminine qui grandit face à la capacité et la volonté que manifestent les jeunes filles à agir sur leur propre destinée. A ce titre, l'un des moyens de se donner de l'assurance consiste à repousser l'échéance du mariage pour poursuivre sa formation. Dans ce milieu social, de plus en plus de pères manifestent leur volonté de laisser leurs filles libres de choisir leur futur époux. Loin de prendre le risque d'accueillir au sein de la famille le berger du coin, les parents font confiance à l'éducation qu'ils dispensent avec soin à leurs enfants mais aussi à la structure sociétale qui enserment les jeunes filles dans un cadre dont ils sont assurés qu'il ne sera pas franchi. Comme le soulignait Sandro Guzzi, l'amour qu'on peut qualifier de romantique « ne brise pas les barrières de classes » mais densifie au contraire les rapports au sein des groupes sociaux<sup>41</sup>. Les journaux de la famille Lullin témoignent de cet état de fait. Ce qu'ils révèlent en outre sur les rapports entre les sexes à l'aube de la vie commune, c'est la conscience des jeunes filles de la difficulté que représente la mise en ménage et de la différence homme-femme qui nécessite de leur part de se placer – consciemment – dans un rapport de subordination assumé vis-à-vis de leur époux.

---

OUALDI, M'hamed, « Ecrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *op. cit.*

<sup>41</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, « L'amour en lettres. Ecriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830) », *op. cit.*, p. 65.



## **Au miroir des comptes : la réalité autre des écrits féminins (Provence, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>**

Isabelle Luciani  
Université d'Aix-Marseille,  
UMR Telemme 7303 (AMU-CNRS)

Le livre de raison ne renvoie pas à un genre scripturaire homogène, relevant de la sphère privée et susceptible de nous faire entendre la voix singulière de son auteur. S'il peut être écrit quotidiennement à la première personne, s'ouvrir à des notations personnelles et recevoir l'opinion particulière du scripteur, il enregistre avant toute chose les faits comptables et mémorables d'un ordinaire bien ordonné. Il ne s'adresse à aucun interlocuteur particulier, ni au scripteur lui-même dans un mouvement explicite de réflexivité, encore moins à un public indéterminé, mais émane de la communauté familiale à laquelle il retourne, comme lieu de mémoire et, en justice par exemple, comme un moyen d'action. Il en découle parfois l'ambiguïté d'un livre sans auteur, ou dont l'auteur est collectif. Dans environ un tiers des cas, le manuscrit est transmis d'une génération à la

---

<sup>1</sup> Nous renvoyons, pour le jeu de mots signifiant entre comptes et contes, au très bel article de VELAY-VALLANTIN, Catherine, « Au miroir des contes. Perrault dans les Bibliothèques bleues », dans CHARTIER (R.) (dir.), *Les usages de l'imprimé* (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), Paris, Fayard, 1987, pp. 129-185.

suivante. Le scripteur est alors défini par une fonction, plus que par une identité singulière ; son nom n'apparaît pas toujours sur la première page, et quelquefois n'apparaît pas du tout<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le fort degré d'appropriation des livres féminins est peut-être plus marquant que leur faible présence<sup>3</sup>. Si l'on exclut les simples comptabilités, le corpus provençal, en cours d'achèvement, compte environ 140 scripteurs. Représentant 20 % de ce corpus, les femmes ne sont pas négligeables puisqu'elles ne semblent guère dépasser 10 % ailleurs en France<sup>4</sup>. Comme pour les hommes, mais de manière plus radicale, les livres du XVI<sup>e</sup> siècle sont les plus rares : trois seulement, peu développés et entièrement comptables. Leur nombre et leur précision s'accroissent ensuite, avec une dizaine au XVII<sup>e</sup> siècle et une vingtaine au XVIII<sup>e</sup><sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> LUCIANI, Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self : Keeping a *Livre de Raison* in Early Modern Provence (16<sup>th</sup>-18<sup>th</sup>) », *French Historical Studies*, n° 38, octobre 2015, Duke University Press, Durham, 2015, pp. 529-548, en particulier p. 134.

<sup>3</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) » in LACOUÉ-LABARTHE (I.), MOUYSET (S.) (dir.), « Écrire au quotidien », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, pp. 21-44.

<sup>4</sup> MOUYSET, Sylvie, « Souffrir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in CHAPRON (E.), LUCIANI (I.) (dir.), « Expériences du corps, récits de soi, constructions du savoir », *Rives Méditerranéennes*, 44, 2013, pp. 17-37, et MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2008, en particulier chapitre 3.

<sup>5</sup> Ces livres sont issus essentiellement des archives départementales des Alpes maritimes (désormais ADAM), des Bouches-du-Rhône (ADBR), du Var (ADV) et du Vaucluse (ADV) ; des bibliothèques municipales d'Aix-en-Provence, Marseille, Arles et Avignon ; et du musée Arbaud d'Aix-en-Provence. Ces écrits féminins, livres de comptes et écritures familiales essentiellement ancrés dans la seconde modernité, contribuent au corpus d'une HDR en cours sur les écritures quotidiennes à l'époque moderne en Provence à l'époque moderne.

Les voix de ces femmes, pour moitié issues de la noblesse, puis des milieux de judicature et de la marchandise, sont minoritaires mais fortes : 12 d'entre elles écrivent jusqu'à leur mort, et les deux tiers s'approprient ou inaugurent leur propre livre – c'est le cas des trois quart des hommes, supériorité relative au regard de leur familiarité à l'écriture<sup>6</sup>. Certes, si les femmes ont tendance à y imiter les mises en page, formules et rubriques de leurs époux, l'expression sensible de soi y est plus rare<sup>7</sup>. Cependant, Claire Dolan dans son analyse des testaments aixois de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle montre que contrairement aux hommes, qui distribuent assez froidement leurs biens, les femmes attachent une valeur singulière aux objets qu'elles destinent précisément à telle ou telle personne<sup>8</sup>. Cette économie affective des biens matériels permet-elle des dispositifs d'écriture spécifiques, dont les objets et les actes désignés sont inscrits dans le langage même du livre de raison ? Compter ses biens, raconter sa vie, deux entreprises à l'étymologie commune, trouveraient alors un lien étroit dans l'écriture quotidienne des femmes.

*Le genre de l'écriture : un environnement précaire ?*

L'écriture féminine du livre de raison semble à la fois minoritaire et incertaine, du fait d'un manque de maîtrise mais aussi d'une temporalité particulière, souvent intermédiaire entre deux prises de plume masculines.

---

<sup>6</sup> LUCIANI, Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self... », *op. cit.*

<sup>7</sup> LUCIANI, Isabelle, « “Car les ungs et les aultres m'accablent de peyne...” Des épreuves de la vie à l'expérience de soi dans quelques livres de raison provençaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », in MOUYSSSET (S.), BARDET (J.-P.), RUGGIU (F.-J.) (dir.), *Écritures de soi, individus et liens sociaux*, Colloque international (Conques, 25-27 sept. 2008), Toulouse, Framespa, Éditions Méridiennes, 2011, pp. 37-49.

<sup>8</sup> DOLAN, Claire, *Le notaire, la famille et la ville. Aix-en-Provence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp. 113. Certes, l'attachement aux objets pourrait simplement traduire la fragilité économique des femmes. Mais cette partition se retrouve quel que soient les niveaux socio-économiques.

L'absence de biens à soi est intériorisée par les auteures et par leur entourage. Ainsi Anne de Chabert, veuve d'un médecin d'Avignon, enregistre brièvement en 1740 deux quittances à la première personne, mais sans donner son nom. Sous la deuxième quittance, son neveu introduit une courte nécrologie :

« Madame Anne de Chabert de Barbentane, veuve de feu noble Trophime Eimeric Docteur ès droits, a qui appartenoit ce livre de raison est morte dans cette ville, dans la maison d'habitation de feu son mary qui luy en avoit laissé la jouissance, [...] et la ditte dame [...] a été ensevelie le lendemain de son décès dans le tombeau de son tres cher et tres honoré mary<sup>9</sup>. »

Le scripteur souligne à l'envie qu'Anne ne possède rien comme épouse : ni ce livre, ni sa maison, ni sa sépulture. Les femmes de l'époque moderne sont d'ailleurs définies par une succession d'appartenances temporaires qui les font transiter de leur famille à leur mari, tout comme leurs livres de raison, souvent, ne font que transiter entre leurs mains. Le veuvage suscite 17 prises d'écriture, sur un total de 29 livres féminins. Une dizaine de ces livres appartenaient à leur époux ou seront transférés à un fils adulte. Dans huit de ces livres, aucune mention ne permet d'identifier l'auteur.

Les veuves peuvent en outre être le jouet d'influences et d'intimidations nombreuses<sup>10</sup>. Elisabeth Bonaud, riche célibataire aixoise, en atteste lors d'un conflit qui l'oppose, en 1750, à la famille d'un ancien fermier. À la mort de ce dernier, la veuve déserte la terre et Elisabeth Bonaud passe un nouveau contrat, plus avantageux, avec un nouveau fermier. Lorsque le fils aîné du précédent fermier réapparaît, la justice désavoue Elisabeth. Celle-ci fait alors dans son livre de raison, d'habitude si factuel, un long récit de sa

---

<sup>9</sup> *Le grand livre de Raison De Jean Raymond Eimeric Mon père Docteur en Médecine. Et de Moy Trophime Eimeric Doct es droits*, 1710/1740, Médiathèque Ceccano, Avignon, ms. 3061, fol. 142-142 v°.

<sup>10</sup> DOLAN, Claire, *op. cit.*, en particulier pp. 106-107.

mésaventure, incriminant ses mauvais conseillers et l'iniquité de la justice :

« [...] en 1744 ledit antoine bossi *me pressa*<sup>11</sup> dy passer un acte de vente *mon conseil me dit alors* que je pouvois le lui passer [...] *je crû trop facilement se conseil* je passa un acte de vente a antoine Bossi.

En 1748 au mois de may *aparû un des enfans dudit Joseph Cougourdon voulant venir reprendre le bien* de son père [...], *j'y ait dit* qu'il fallait attendre l'age convenable pour tout finir *on m'a dit* que cette augmentation estoit deue aux enfans. cependant si je venois a mourir dans cet intervalle *je veux* et charge qu'ils seront mes heritiers de tenir compte audit Cougourdon de cette augmentation [...], ont peut lui faire apercevoir qu'ils ont torp de n'avoir pas parû dans tout ce temps la qu'ils ont laisse deperir la proprietté [...] mais cependant si cela lui est deu audit Cougourdon, *je veux et j'ordonne qu'on le lui paye lorsqu'il l'age convenable*. [...] Ledit Cougourdon a repris sa proprietté<sup>12</sup>. »

La dépendance envers autrui, en l'absence de compétences juridiques, transparait dans la tension entre vaines revendications d'autorité (« j'y ait dit », « je veux », « je veux et j'ordonne ») et pressions extérieures (« me pressa », « mon conseil me dit alors », « je cru trop facilement ce conseil », « on m'a dit »), qui aboutissent finalement à sa dépossession.

Certes, ces livres traduisent aussi une vraie capacité d'action<sup>13</sup>. Jean-Philippe Agresti, analysant les régimes matrimoniaux en Provence, rappelle la latitude habituelle laissée par les époux dans le champ économique<sup>14</sup>. Huit

---

<sup>11</sup> Je souligne.

<sup>12</sup> *Livre de raison de Mad<sup>lle</sup> Elisabeth Bonaud, décédée le 18<sup>bre</sup> 1780*, ADBR, 36 HD 17, n. f.

<sup>13</sup> Sur l'*agency* appliquée aux études de genre, voir HAICAULT (M.), « Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre » et GUILHAUMOU (J.), « Autour du concept d'agentivité », in MONTENACH (A.) (dir.), « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives méditerranéennes*, 41, 2012, pp. 11-24 et pp. 25-34.

<sup>14</sup> AGRESTI, Jean-Philippe, *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime. Contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*, P.U. Aix-Marseille, 2009.

livres sont d'ailleurs tenus par le couple. Et si le cadre matrimonial de base exclut les veuves des biens de leurs conjoints, la pratique du testament peut en faire leurs héritières, soit par un legs en pleine propriété, soit par l'usufruit de l'ensemble des biens, à charge pour elles de faire élection d'héritier.

Toutefois, comme le soulignent Jean-Philippe Agresti et Claire Dolan, cette autonomie constitue une réalité aussi tangible que fragile : non seulement les situations d'usufruit sont temporaires, mais surtout ces écarts à la norme relèvent du seul et libre choix du conjoint sur la base commune de droits presque inexistant<sup>15</sup>. L'autonomie peut donc impliquer de devoir, un jour, rendre des comptes. Claire-Julie de Rémusat, par exemple, entame en 1769 une procédure contre sa mère, Marie-Anne de Candolle, héritière fiduciaire de son époux<sup>16</sup>.

Ainsi, même dans les situations les plus favorables, les femmes doivent conduire leur vie dans une temporalité incertaine. Si le temps n'est pas l'allié des femmes, n'est-ce pas alors dans la gestion de l'espace que se matérialise, ici et maintenant, l'affirmation de leur présence ?

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, pp. 508-525 ; DOLAN, Claire, *op. cit.*, pp. 100-110. En mars 1692, la veuve dracénoise Jeanne de Laval commence ainsi son livre de raison : « Monsieur de Taradeau moun mari m'a légué les fruits de son heritage jusque a ce que mon fils joseph aie atteint l'age de 25 ans » (*Livre de raison de Jeanne de Laval*, ADV, fol. 1). Ce conflit fait actuellement l'objet d'une étude approfondie.

<sup>16</sup> Pour ces pièces de procédure, cf. ADBR, 140 J 1-215 - Famille de Foresta. Les veuves provençales sont souvent protégées par les testaments, qui les exemptent de tout inventaire des biens domestiques et du devoir de rendre compte de leur gestion (AGRESTI, Jean-Philippe, *op. cit.*, p. 513). Barrigues de Montvalon, dans son *Traité des successions* (1780), souligne cependant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que « l'héritier fiduciaire ren[d] compte des fruits ».

*« De l'autre côté du miroir » : l'espace possible du livre de raison*

On peut questionner les dispositifs spatialisés par lesquelles s'organisent les écritures féminines comme autant d'hétérotopies données à voir dans le miroir du livre de raison : espaces bien réels, renvoyant à des situations existantes déclinant des possibles de la condition des femmes ; mais aussi « espaces autres », reflétant des femmes naturellement agissantes, distorsion légère mais suffisante de la réalité où leur puissance d'agir ne relève pas du droit, mais de la concession masculine dans un contexte de fragilité sociale<sup>17</sup>.

*Complexification des espaces graphiques : de la familiarité croissante du rapport à soi à la taxinomie personnelle des pratiques sociales*

Le premier espace du livre de raison est un espace graphique, dont les femmes s'approprient peu à peu l'usage avec simultanément une familiarité croissante du rapport avec soi<sup>18</sup>. Lorsque Françoise de Cambis commence son livre de raison, son investissement paraît faible<sup>19</sup>. En 1669, elle enregistre surtout des quittances rédigées et signées par ses créanciers (doc. 1). Mais en 1695, elle rédige elle-même la plupart des rubriques, plus diversifiées, dont elle s'institue en sujet : « je suis arrivée », « je dois », « j'ay laissé »... (doc. 2) :

---

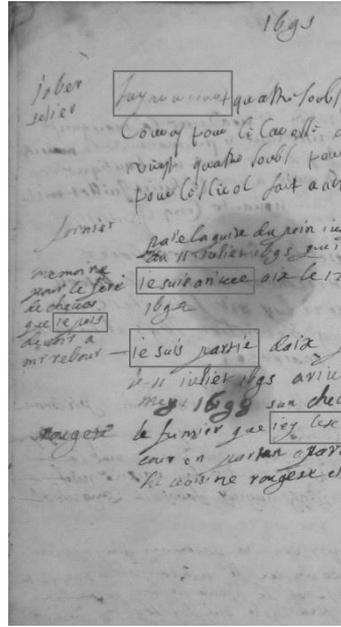
<sup>17</sup> Sur l'usage heuristique des « hétérotopies » comme « utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, [...] sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables », FOUCAULT, Michel, « Des espaces autres », *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994, pp. 755-756 (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967).

<sup>18</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ?... », *op. cit.*

<sup>19</sup> *Livre Journalier tenu par dame françoise de Cambis de la faleche Baronne de cereste, de la despence qu'elle a faite depuis la mort de Mr le Baron de Cereste son mari*, 1660/1701, ADV, 1 J 65 (n. f.).



Doc. 1. Livre Journalier tenu par dame françoise de Cambis (1669, n.f.), ©Isabelle Luciani



Doc. 2. Livre Journalier tenu par dame françoise de Cambis (1695, n.f.), ©Isabelle Luciani

Avec l'essor de l'écriture, l'organisation matérielle des papiers construit non seulement des formes d'appropriation du support mais aussi des formes plus ou moins abouties de catégorisations des pratiques sociales. Les femmes y définissent peu à peu les contours de leur autonomie. Ainsi, à Marseille en 1754, au décès de son époux Charles Rémuzat, issu d'un lignage noble investi dans le grand commerce maritime, sa veuve, Marie-Anne de Candolle entreprend de gérer plusieurs types de registres : elle récupère le livre de famille et le Grand Livre de son époux, et poursuit ses propres comptes, qu'elle avait déjà commencés en 1749. Ces

comptes personnels sont tenus ainsi sous forme de cahiers<sup>20</sup> :

*[1<sup>er</sup> cahier]-*

1750. Etat de la depance faitte dans cette année 1750.

1751. Etat de la depance que je faisois en cette presante année 1751.

1752. Etat de la dépance que je faisois en cette presante année 1752.

---

1753. Au nom de Dieu soit. Etats des Parties receues dans le courant de cette année.

1753. Au nom de Dieu soit. Etat des depenses pendant la suivante année **qui me regarde**.

1753. Au nom de Dieu soit. Etat des depenses **pour la maison** pendant la courante année.

---

*[2<sup>e</sup> cahier]- Cayer de mes depence particuliere*

1754. Au nom de dieu soit. Etat de mes depence particuliere pendant la courante année commencée le premier avril.

1755. Au nom de dieu soit. Etat de mes depance particuliere pendant la courante année comancée le premier janvier

1756. Au nom de dieu soit. Etat de mes depance particuliere pendant la courante année comancée le premier janvier

---

*[3<sup>e</sup> cahier : dépenses d'un voyage à Paris]*

---

*[4<sup>e</sup> cahier : sans couverture]*

1754. Au nom de dieu soit. Etat des parties receues dans le courant de cette année. Commancée le premier avril.

1755. [idem, pour 1755]

1754. Au nom de dieu soit. Etat des **depance generale de ma maison** pendant la courante année comancée le premier avril.

1755. Etat des depance generale de ma maison pendant la courante année comancée le premier janvier.

1756. Etat des depance generale de ma maison pendant la courante année comancée le premier janvier.

---

1757. **Etat de mes depance generale** pendant la courante année comancée le premier janvier [y émarginent des rubriques qui relevaient jusqu'ici des dépenses particulières]

---

*[5<sup>e</sup> cahier et suivants : livre relié en cuir]*

1758. Etat des parties receues dans le courant de cette année.

1758. Etat de mes depence generale de ma maison pendant le courant de l'année.

1759. au nom de dieu soit. Etat des depence generale de ma maison pendant la courante l'année

[...]

1763. au nom de dieu soit. Etat des depence generale de ma maison pendant la courante l'année

---

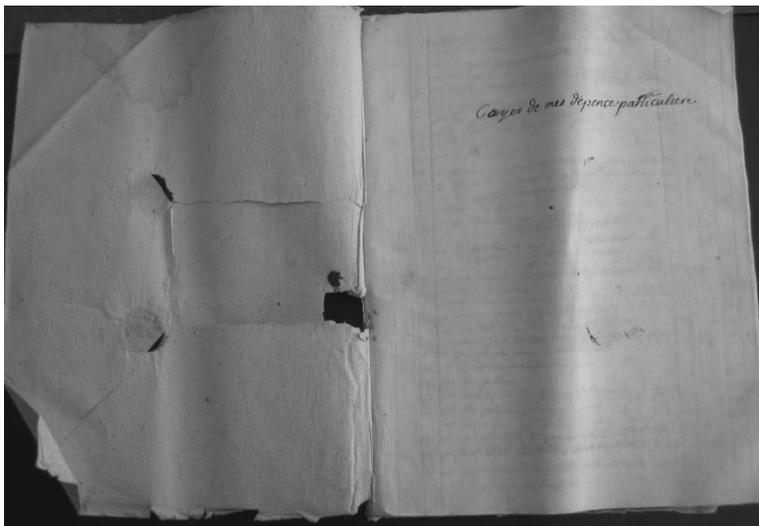
Doc. 3. Plan des cahiers de *Marie-Anne de Candolle*, 1754-1763, ADBR 140 J 36 190 (je souligne)

Leur organisation matérielle, comme leurs intitulés, ont fait l'objet d'expérimentations multiples. Pendant trois ans (1750-1751), Marie-Anne note simplement « Etat de la dépense ». En 1753, elle introduit une différenciation inédite entre ce « qui me regarde » et ce qui est « pour la maison ». Leur distinction n'est pas toujours aisée : Marie-Anne a d'abord rangé ses porteurs et ses frais de coiffure dans le général, avant de les rapatrier dans ce « qui me regarde ». Certains achats pour sa petite fille sont ambigus : elle place

---

<sup>20</sup> *Livre de raison de Marie-Anne de Candolle*, 1754-1763, ADBR, 140 J 36 190.

les souliers et les remèdes dans le général ; mais elle inscrit une chaise, des jouets et une purge dans ce « qui me regarde ». Peut-être peut-on y voir ce qui relève de la nécessité – le général repose presque entièrement sur l'hygiène de la maison et les soins des enfants – et ce qui relève de l'initiative et du désir de Marie-Anne, à l'instar, la même année, d'un bâton de pommade ou encore de tartelettes. En 1754, la catégorie « qui me regarde » devient « Etat de mes depences particulieres » et génère un cahier autonome (second cahier). Ce cahier est gratifié d'un titre, *Cayer de mes depeuce particuliere*, qui permet de séparer clairement, dans des catégories normées, la sphère du particulier et la sphère du général

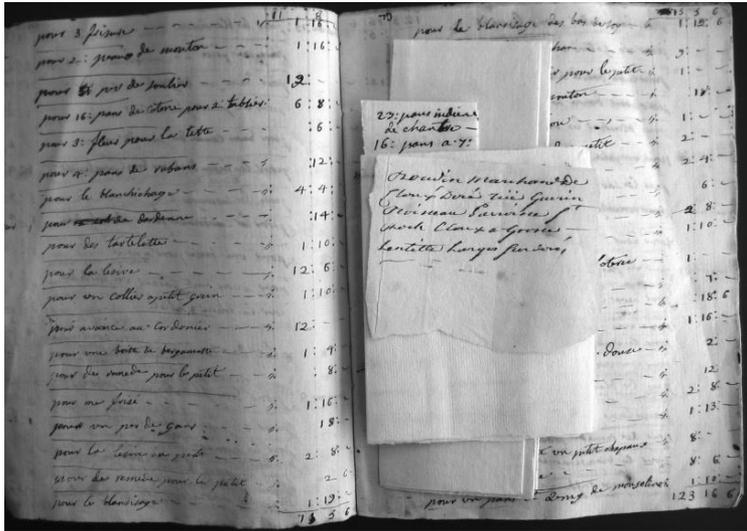


Doc. 4. Livre de raison de Marie-Anne de Candolle, cahier 2, 140  
J 36 190 / Conseil départemental 13/ Archives départementales –  
Tous droits réservés

Pourtant les deux catégories fusionnent en 1757 (fin du quatrième cahier), sous la catégorie du « général ». L'année suivante, Marie-Anne écrit dans un véritable livre relié de

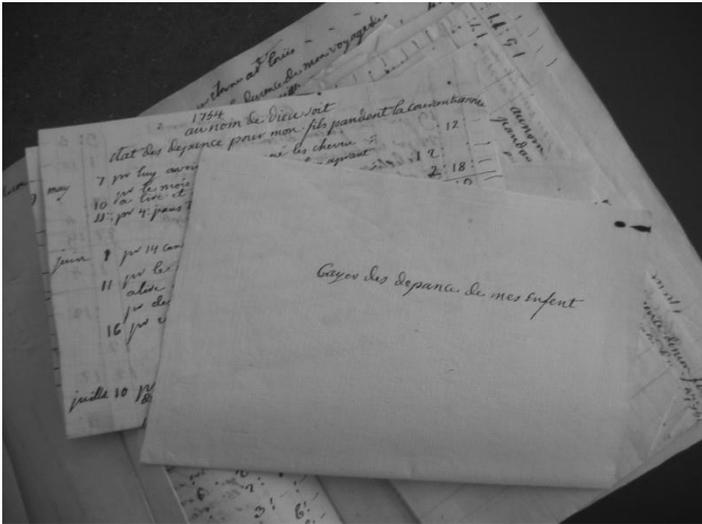
cuir. Ces deux changements reflètent peut-être l'autorité de chef de famille dont Marie-Anne se sent entièrement investie.

L'organisation matérielle des papiers traduit aussi des formes d'appropriation (doc. 5) :



Doc. 5. Livre de raison de Marie-Anne de Candolle, cahier 1, 140 J 36 190 / Conseil départemental 13/ Archives départementales – Tous droits réservés

Aux espaces fixes s'ajoutent ici des feuilles volantes aux configurations variables. Le cahier sert de rangement, tel un espace portatif où Marie-Anne conserve des quittances et des papiers divers. D'autres feuillets semblent issus de projets d'organisation avortés, comme le *Cahier des depance de mes enfant* qui reste à l'état de feuille volante (doc 6) :



Doc. 6. Livre de raison de Marie-Anne de Candolle, insertion dans le cahier 2, 140 J 36 190 / Conseil départemental 13/ Archives départementales – Tous droits réservés

D'autres papiers ont été des pages fixes, qu'elle a finalement arrachées mais qu'elle a conservées. C'est le cas des feuillets compris entre janvier et avril 1754, qu'ils relèvent du particulier, du général ou des revenus qu'elle a touchés (doc. 7) :

1754

au nom de Dieu soit

état des parties venues dans le courant de ces années

janv 1	reçu de mesdames	50	cc
28	reçu de mesdames	24	1/2
	reçu de mesdames	3	
fev 2	reçu de mesdames	12	
27	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	2	10
	reçu de mesdames	12	
26	reçu de mesdames pour des confitures	12	
avril 4	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	120	12
5	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	60	
6	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	5	
9	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	5	14
10	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	120	
10	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	2	
24	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	107	2
27	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	126	
mai 1	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	229	16
5	reçu de mesdames pour ce qu'elles ont payé de leur compte	200	
		8	

Doc. 7. Livre de raison de Marie-Anne de Candolle, feuillets arrachés insérés dans le cahier 2, 140 J 36 190/ Conseil départemental 13/ Archives départementales – Tous droits réservés

Ces feuillets sont des comptes tenus avant son veuvage, survenu le 1<sup>er</sup> avril 1754. Au décès de son mari, Marie-Anne les arrache, les conserve pliés en deux dans le registre, et poursuit sur de nouveaux cahiers la comptabilité de l'année 1754, à partir 1<sup>er</sup> avril. Qui veut connaître les dépenses effectuées entre janvier et mars doit consulter les feuilles volantes. Il serait très hypothétique d'y voir le rejet au rang de feuilles volantes des comptes de la femme mariée, qui mettrait en exergue son nouveau statut de chef de famille provisoire ; mais on peut y voir une fonction d'ordre pratique et cognitif, permettant de soustraire ces feuillets, si elle le souhaite, à la présentation de ses livres de comptes<sup>21</sup>

<sup>21</sup> On relève des sommes deux fois moins importantes, tous postes confondus, sur les feuilles volantes. Soit Marie-Anne a seulement refait ses comptes en tenant compte de dépenses autrefois réglées par son époux, les mois janvier/mars étant dans le livre – non retrouvé – de son

et d'actualiser le contexte d'écriture, qui inclut désormais un héritage dont elle est seule à devoir rendre compte. C'est donc bien une forme de conquête de soi, par la médiation d'un outil de gestion du quotidien.

*Espaces parcourus, espaces remodelés*

Il en va de même avec l'écriture des espaces vécus. Le premier réflexe de Marie-Anne, en avril 1754, est de s'approprier l'espace de son défunt mari puisqu'elle enregistre, juste après son décès, l'existence d'un reçu qu'elle a « aujourd'huy [...] trouvé dans la poche de [s]on mary<sup>22</sup> ». Bientôt, elle investit d'autres espaces : elle rénove son bureau, elle fait un long voyage à Paris... De fait en Provence, proportionnellement au contenu des livres de raison, les femmes consacrent à leur emprise sur l'espace une place plus importante que les hommes.

Dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les livres, en particulier nobiliaires, témoignent d'une multiplicité de travaux remodelant le bâti et les terres. Françoise de Cambis, qui fait édifier le château de Grand Pré à la fin des années 1670, parsème son livre de raison de paiements pour l'amélioration de sa demeure<sup>23</sup>. Cécile Gabrielle de Moustiers, veuve du noble marseillais François de Foresta, écrit très peu de chose dans le livre de son époux, mais se donne à voir commandant des travaux :

« J'ay fait battir au bout du jardain de la ditte meson une remise avec l'écuerie au dessus un grenier a foin et un autre pour les sermans et autres petites commodités et racommodir le jardain<sup>24</sup>. »

---

mari ; soit elle a fait des erreurs ; soit elle sous-estimait autrefois ses dépenses. Dans les deux cas, elle garde trace de ses anciens comptes, mais peut ne pas les montrer.

<sup>22</sup> *Livre de raison de Marie-Anne de Candolle, op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, n.f.

<sup>23</sup> *Livre Journalier tenu par dame françoise de Cambis...*, *op. cit.*, par exemple la création de fenêtres (année 1698, n.f.).

<sup>24</sup> *Livre de raison tenu par Mr de Foresta Colongue, poursuivi par Cécile Gabrielle de Moustiers*, 1722/1758, ADBR, 140 J 17, fol. 56 (1728).

Pour Madeleine Benoit, qui rédige son livre en 1792 à Avignon, la maîtrise de l'espace est une qualité féminine. La généalogie des Martinel – sa belle-famille –, qu'elle rédige au début du livre de raison, lui donne en effet l'occasion de typifier des comportements masculins et féminins qui opposent le désordre des hommes à la capacité des femmes à remodeler l'espace, qu'il s'agisse de leur domaine ou des papiers de famille. Après avoir chanté les louanges d'une bisaïeule, elle lui oppose notamment ses beaux-parents :

« Mr Claude Andre Martinel [...] en vivant avec des sentimens de noblesse et d'élevation d'âme supérieurs à sa fortune consuma [...] tous les biens propres à luy [...] ; sa veuve... fut obligée de se retirer dans sa maison paternelle, qui est aujourd'huy la seule qui reste à la famille Martinel<sup>25</sup>. »

Et quelques pages plus loin :

« Il faut observer que ma belle mere femme très essentielle avoit toute remodellée cette maison, et qu'elle l'avoit agrandie par l'achapt de la maison qui y étoit adossée, et qui forme aujourd'huy l'arrière salon et le Cabinet<sup>26</sup>. »

D'un côté paraît l'attachement excessif à l'ostentation sociale nobiliaire ; de l'autre paraît une lignée de bâtisseuses, puisque Madeleine reprend des termes identiques pour parler d'elle à la même page :

« Mon mary, toujours comme héritier de Mad de Fiance sa mere possede a la fontaine du Martel une ecurie. Je l'ay réparée et remodellée moy meme pour placer plus avantageusement et a profit nos foints<sup>27</sup>. »

Elle fait d'ailleurs valoir, tout au long du livre de raison, ses compétences agronomiques, qu'elle veut transmettre à ses enfants comme ici :

---

<sup>25</sup> *Registre des affaires me concernant, ou livre de raison/ 1<sup>er</sup> juin 1792 / Benoit / v<sup>e</sup> martinel*, ADV, 5 J 23, p. 3.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>27</sup> *Ibid.*

« le long de vos preys plantés y beaucoup de saules ; mais le long de vos terres a bled gardés vous dans ces bas fonds d'y planter des saules, ils renferment trop l'humidité et les rosées et portent coup a la recolte<sup>28</sup>. »

Simultanément, restaurer l'espace c'est aussi réordonner la mémoire familiale. Là encore, c'est ici une affaire de femmes, quand Madeleine compare sa tâche à celle de son beau-père puis de son époux :

« Nous avertissons d'avance que nous ne pourrons pas presenter des titres bien en regle et bien suivis, [...] Mr André Alexandre n'y a pas mis plus de zele dans la suite, de manière qu'il ne nous est parvenu aucun livre de compte [...], ce qui est cause que beaucoup de ses capitaux se sont perdûs, d'autres furent cédés etc. [...] *Dans ce dedale qu'on me sache encore quelque gré des petits documents que j'ai ramassé*<sup>29</sup>. »

Madeleine apparaît ainsi comme la maîtresse d'un dédale documentaire, fondé en grande partie, ce serait à développer, sur la mobilisation de la mémoire orale en renfort de l'écrit<sup>30</sup>.

Les espaces du livre de raison sont aussi des espaces parcourus où les objets et les hommes obéissent à l'écriture de l'auteur, comme en témoignent les 30 à 50 occurrences mensuelles aux porteurs qui apparaissent sous la plume de Marie-Anne de Candolle, pour toutes sortes d'objets. Le livre est aussi aide-mémoire des déplacements, permettant la maîtrise du temps et de l'espace, comme chez Françoise de Cambis ou Gabrielle Tonduti, qui alternent entre ville et campagne, voyagent avec leurs livres de raison et notent

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>30</sup> Le soulignent les occurrences nombreuses qu'elle fait à une mémoire orale (« après avoir rendu a mes enfants tout ce qui m'est revenu sur la famille de leur père, sur les alliances et sur les parents », p. 4 ; « par le testament de mon mary recû [...] en datte du... qui m'ayant chargé de rendre son héritage », p. 8 ; « vos predecesseurs ont payé une cense [...] pour un four dont ils ne jouissoient plus [...], on a renoncé à ce droit par l'acte d'accord de 1701 », p. 25 ; « Je connais encore une convention privée entre Madame Constance Fiance votre grand mere et Mr Tardieu », p. 26).

scrupuleusement les dates, souvent associées à la gestion des frais prévus pour le voyage<sup>31</sup>.

*Espaces projetés, espaces rêvés, espaces cachés : une écriture de l'avenir*

Enfin, cette spatialisation du temps dans le livre de raison permet de projeter l'avenir, tout d'abord par la planification de l'écriture. Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle chez Marie-Gabrielle de Grimaldi, épouse de François de Gourdon, Lieutenant général en la sénéchaussée de Grasse, comme au début du XVIII<sup>e</sup> chez Anne de Puges, veuve d'un notaire d'Avignon, une mise en page prévisionnelle crée, dès l'ouverture du livre de raison ou au fil de l'écriture, des espaces vierges à remplir par mois, par années ou par rubriques<sup>32</sup>. Chez Anne de Puges, certains mois – comme le mois de mai – sont restés vides.

Chez Madeleine Martinel, la planification de l'écriture s'étend à ses enfants, faisant du livre de raison à la fois un outil pédagogique et un instrument d'autorité. Elle laisse de nombreux passages en blanc, indiquant en marge ce qu'ils devront noter (doc. 8, « je laisse icy du blanc pour y mettre la note des payemens. Ne les negligés pas, je vous en conjure<sup>33</sup> ») :

---

<sup>31</sup> Ainsi, chez Françoise de Cambis, de multiples références aux dépenses que requièrent les chevaux, calculées en prévision de ses déplacements à venir (« Mémoire pour le fere de chevos que je vais devoir à Monsieur Rebour », suivi des dates de ses aller-retours, *op. cit.*, n.f.).

<sup>32</sup> GRIMALDI, Marie-Gabrielle de, *Livre de reson par moy tenu le premier iuin 1660*, ADAM, 1 E 4/13 ; *Livre de raison de Delle Anne Depuges vefve de feu Me trimond Bertrand notaire et greffier*, 1706/1709, ADV, H 60.

<sup>33</sup> *Registre des affaires me concernant*, *op. cit.*, p. 4.



De même, un peu plus loin, se projetant dans le prolongement de son usufruit, le futur simple bascule implacablement au conditionnel :

« Je fairay, si j'administre encore quelque tems [la] ramiere [...] le long du Tolobre, [...] beaucoup de vernes et d'aubes à feuille argentee, voilà les arbres dont je la formeray, avec quelque gout et quelque alignement. Enfin je planterois beaucoup d'arbres fruitiers...<sup>35</sup> »

Mais imaginer l'avenir, c'est aussi soustraire au lecteur des lieux et des objets volontairement invisibles. Ainsi, lorsque Madeleine décrit l'héritage dont elle a l'usufruit, elle explique :

« Cette heredité consistera en maisons et ecuries, en jardins, en deux domaines, [...] en diverses terres et en des preds. Nous [...] ne dirons rien du mobilier ni des denrées qu'il pouvoit y avoir dans la maison ou les domaines à l'époque de la mort de Mon mary, parce qu'elles m'ont été données à moy personnellement par un codicille fait en ma faveur<sup>36</sup>. »

Cette référence à une sphère personnelle est présente sous des formes moins emphatiques dans d'autres livres de raison. Elle rappelle que les veuves, pour protéger ce legs, entendent mobiliser leur droit à ne pas en rendre compte, et donc à le soustraire à toute exposition dans le registre.

### *Se voir dans le miroir du livre de raison*

Entre ce qui se rêve et ce qui s'occulte se trouve l'ambiguïté d'une présentation de soi qui semble cacher le personnel tout autant que le quotidien. Si la réalité problématique de l'individu s'y dérobe, un « sentiment de soi<sup>37</sup> » ne peut-il pas cependant s'associer à l'inscription des corps dans l'espace de l'écriture ?

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>37</sup> VIGARELLO, Georges, *Le sentiment de soi. Histoire de la perception du corps*, Paris, Seuil, 2014.

## *Présence du corps, présence de soi*

Par les objets, le livre de raison laisse entrevoir les corps. Des ornements aux soins médicaux, en passant par l'accumulation des désirs et des plaisirs, le livre de raison témoigne du souci de soi, de son bien-être et de son apparence<sup>38</sup>. En arrière-plan de simples dépenses, ces mentions sont aussi des souvenirs. C'est ainsi que l'avignonnaise Gabrielle Tonduti échange avec son frère, en novembre 1766, des écrevisses contre du roquefort, lui offrant en prime des oranges confites à l'eau de vie dont on apprend, ailleurs dans le livre, qu'elle les fait elle-même (« Mr de Malijac nous a fait present de 3 ou 4 livres de fromage de roque fort nous luy avons envoyé un panier plain d'ecrevisses : et beaucoup de chinois<sup>39</sup> »). En octobre 1753, Marie-Anne accumule de manière inédite les coûts de ses fréquents séjours à la campagne, seule trace d'un désir de retrait et d'oubli un mois après la perte de sa fille aînée<sup>40</sup>.

Le scripteur peut se présenter plus explicitement dans la manifestation de ses valeurs. Ces occurrences, rares, prennent chez les femmes un tour testamentaire dans des passages souvent isolés au milieu de leurs comptes, où subitement leur voix se fait entendre. C'est le cas d'Elisabeth Bonaud qui, dans l'extrait précédemment cité, cherche à se dédouaner de l'injustice dont on l'accuse face au fils de son ancien rentier et fait entendre, au travers de l'expression réitérée « je veux », « je veux et j'ordonne », ses dernières volontés (« si je venais à mourir »). De même en 1707 Louise Charbonnier, pour pacifier les relations entre son cadet et les enfants de son fils aîné, exilé depuis la révocation de l'Édit de Nantes, fait du livre de raison l'instrument actif de sa conscience :

---

<sup>38</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi... », *op. cit.*

<sup>39</sup> *Livre de raison de Gabrielle Tonduti*, ADV, 1 J 734 29 novembre 1766 (n.f.).

<sup>40</sup> *Livre de raison de Marie-Anne de Candolle...*, *op. cit.*, premier cahier (n. f.).

« Je dois pour la descharge de ma consiance randre tesmoynage de qui san suit et pour esviter quil ni ait point de diférant antre mon fils et mes petis anfans en cas qu'ils revienet en France<sup>41</sup>. »

*Espaces d'interpellation : les rôles sociaux du livre de raison*

La présence de l'autre constitue donc un élément structurant du livre de raison. Les images de soi produites sur la « scène d'interpellation<sup>42</sup> » (J. Butler) des rôles sociaux mobilisent une forte capacité d'action, même si celles-ci demeurent hétérogènes et enserrées dans le poids des normes.

Ainsi, la capacité d'action se visualise dans le vocabulaire du soi agissant, comme dans les tournures syntaxiques actives (« j'ai payé », « j'ai fait bâtir », « je suis partie »...) que nous avons déjà analysées ailleurs<sup>43</sup>. Mais on ne trouve guère de réflexivité radicale sur soi, d'analyses des rapports sociaux, ni de revendication de genre. Bien au contraire, le plus souvent, c'est dans l'amplification de l'autorité domestique que les femmes s'accomplissent. Gabrielle Tonduti est ici exemplaire. Sur la couverture de son livre, là où d'autres indiquent leur nom (ce qui donnerait « Livre de raison pour moy Gabrielle Tonduti »), Gabrielle s'identifie différemment :

« L'an 1721 au mois de septembre la peste a esté a avignon *je me suis retirée* a menerbes avec toute la famille et personne n'a eu aucun mal *je conseille* que si un pareil malheur arrive l'on se retire dans cette maison de menerbes que *j'ay bien fait accomoder* pour cela et qui est tres propre par cela la peste n'y ayant jamais esté (doc. 9)<sup>44</sup>. »

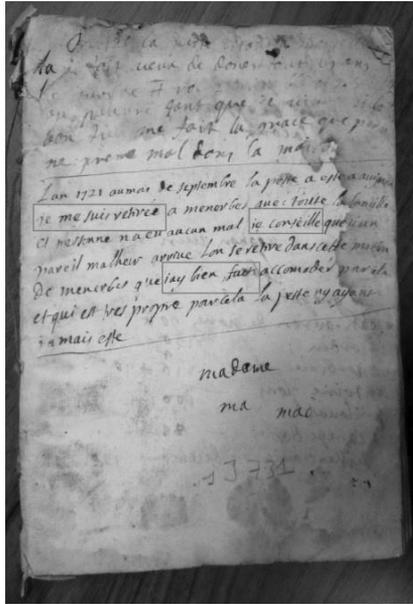
---

<sup>41</sup> *Livre pour moy Gaspard la Font* [continué par ses héritiers], B.M., Avignon, ms. 3710, p. XXVIII.

<sup>42</sup> BUTLER, Judith, *Le récit de soi*, trad. par Bruno Ambroise et Valérie Aucouturier, Paris, 2007 [*Giving an Account of Oneself*, Fordham University Press, 2005].

<sup>43</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi... », *op.cit.*

<sup>44</sup> *Livre de raison de Gabrielle Tonduti*, ADV, 1 J 731 (couverture). Je souligne.



Doc. 9. Livre de raison de Gabrielle Tonduti, ADV, 1 J 731 (couverture) ©Isabelle Luciani

Même si l'on conçoit l'enjeu sanitaire d'une telle mention, la place du je (« je me suis retirée », « je conseille », « j'ay bien fait ») s'apparente à une présentation de soi sur le seuil du texte, et pour ainsi dire sur le seuil de sa maison.

Ce royaume domestique, pour subordonné qu'il nous paraisse, n'est pas nécessairement synonyme de domination – dans la conception chrétienne du couple, hommes et femmes sont hiérarchisés mais équivalents<sup>45</sup>. Certaines veuves exercent une autorité de chef de famille, comme en témoignent quelques manifestations d'autorité que Gabrielle Tonduti exerce sur ses domestiques :

<sup>45</sup> Voir *supra*. Voir notamment BASCHET, Jérôme, « Distinction des sexes et dualité de la personne dans les conceptions anthropologiques de l'Occident médiéval », in THÉRY (I.) et BONNEMÈRE (P.) (dir.), *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2008, pp. 175-195.

« - Pierre Gigot est venu pour cuisiner le 30 may 1732 je luy est promis 25 livres par an et s'il me sert bien toute l'année je luy en donerey 5 de plus au bou de l'an [elle le renvoie en juillet...]

- [Jacques, porteur,] c'est doné une antorce le 10 mars [...] Il ne me peu pas servi (sic) je le nourri par charité insi je ne luy done de gage que lorsqu'il me pourra servir.

- [elle retire sur la solde de son cuisinier] 4 sols pour deux couteaux qu'il a gaté par malice un de Dauphine et un à moy<sup>46</sup>. »

L'autorité plénière de ces veuves se lit aussi dans leur capacité à faire élection d'héritier, comme le rappelle Madeleine Martinel, insistant lourdement sur

« la charge de rendre son heritage à celui de mes enfants que je trouverai bon m'oblige d'en dresser icy un inventaire pour la plus grande edification de mes enfants, et surtout pour celui qu'il me plaira de désigner pour son heritier<sup>47</sup> ».

Toutefois, l'adhésion à la norme n'est pas exclusive. Madeleine Martinel dessine une galerie de femmes fortes, depuis l'arrière-grand-mère qui « restaure » sa famille, jusqu'à elle-même, en passant par une grand-mère dont le patrimoine a fondé la fortune des Martinel. Ailleurs, le livre de raison matérialise l'espace d'une autonomie conquise. Ainsi, en 1682, Madeleine Vienot, gantière d'Avignon remariée après le décès d'un époux violent, enregistre la naissance et le décès de ses enfants dans son propre livre de raison. Son second époux, Simon Reboulet, lorsqu'il sera lui-même remarié, assumera cette tâche symboliquement très forte dans son propre livre de raison. La confier à son épouse ressort donc bien d'une décision commune, sans doute initiée par Madeleine, qui a demandé et obtenu en justice, lors de cette seconde union, une séparation de biens la laissant maîtresse de son commerce<sup>48</sup>. L'appropriation du

---

<sup>46</sup> *Livre de raison de Gabrielle Tonduti*, ADV, 1 J 732 fol. 38 v°, 1 J 733 fol. 60, 1 J 733, fol. 38.

<sup>47</sup> *Registre des affaires me concernant*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>48</sup> *Livre de raison de Madeleine Vienot*, B.M. Avignon, MC, ms. 2227 ; pour la demande de séparation de biens, *cf.* fol. 179-192.

livre de raison s'inscrit ici dans un contexte d'émancipation avéré.

### *Conclusion*

Ainsi, le livre de raison, morceau d'espace matériel dans un emboîtement hétérogène d'espaces physiques et d'espaces sociaux, reflète des pratiques variables, singulières, aux limites des normes et des assignations dont elles s'écartent généralement peu. On n'y trouve guère de récits personnels, moins encore d'interrogation sur la société, mais une déclinaison de présences au monde et à soi qui participe clairement d'une plus grande autonomie. Le rapport à l'espace, qui organise le dispositif d'écriture dans un contexte d'incertitude du temps et de fragilité statutaire, offre alors un protocole de lecture du livre féminin.

**« Une femme qui entend à diriger son ménage  
est plus considérée dans sa maison ».  
À propos du rôle social de maîtresse de  
maison (Suisse romande, 1750-1830)**

Maïla Kocher Girinshuti,  
Université de Lausanne

« Les premiers temps de notre séjour à Genève furent employés à acheter tout ce qui nous était nécessaire pour nous former un beau mobilier. Monsieur Labat voulut que tout fût choisi par moi, et me laissa sur cela maîtresse entière. Je mettois de l'intérêt à répondre à sa confiance ; aussi tout fut acheté et coupé par moi. Ma pauvre belle mère qui étoit très habile en tout, frémissait un peu de voir cette jeune femme de 18 ans tailler ainsi en plein drap, et s'en plaignit à Monsieur Labat qui disait : “Laissez la faire, ma mère, vous verrez, qu'elle se tirera bien de tout<sup>1</sup>.” »

A Genève, la jeune Anne-Louise-Julie Thellusson a 18 ans lorsqu'elle rejoint la maison conjugale après son mariage en 1779 avec un membre de l'élite économique locale, Jean-Louis Labat. Elle décrit dans son journal, débuté quelques années après son mariage, les nouvelles responsabilités que la mise en ménage a impliquées. Cet exemple est évocateur

---

<sup>1</sup> AEG (Archives d'Etat, Genève), Archives de famille Thellusson Faesch 1.1.11, Autobiographie de Julie Labat, 1779-1809, p. 19.

du changement vécu par les jeunes femmes de bonne famille, au moment de l'union matrimoniale, et de son corollaire matériel que constitue la mise en ménage. Il témoigne de l'importance de la présence féminine dans la gestion de l'habitat, à travers l'administration des maisons – espaces de vie qui conjuguent des propriétés éminemment matérielles, à des rythmes sociaux et culturels. Partant de ce cas, la présente contribution s'intéresse aux rôles et fonctions des femmes mariées dans l'administration domestique, à travers leurs pratiques d'écriture quotidienne.

### *Un rôle peu documenté*

Les rôles féminins font l'objet de vives discussions sous l'Ancien Régime et peuvent être résumés schématiquement de la manière suivante : les femmes sont destinées à être de bonnes épouses, de bonnes mères et des femmes pieuses. La fonction de « maîtresse de maison », davantage associée à la période industrielle, si elle ne se donne pas toujours à voir dans ce triptyque canonique, constitue pourtant un élément central du rôle social féminin sous l'Ancien Régime. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les traités d'économie domestique et les manuels de bonnes manières thématisent les fonctions des femmes à l'intérieur du ménage<sup>2</sup>. Les études historiques portant sur la fonction de maîtresse de maison traitent davantage du XIX<sup>e</sup> siècle, établissant un lien entre cette fonction et les changements sociaux engendrés par le phénomène industriel, l'émergence du mode de vie

---

<sup>2</sup> Aurélie Châtenet souligne l'important développement de la littérature prescriptive à l'attention des femmes dès le XVI<sup>e</sup> siècle, pour les préparer au mieux au mariage, des manuels qui ne consacrent à l'économie domestique que quelques passages. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit se développer une littérature normative davantage spécialisée. Voir CHÂTENET, Aurélie, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie & société*, n° 4, 2009, pp. 21-34.

bourgeois et les reconfigurations des rôles féminins dans ce contexte<sup>3</sup>.

Dans la recherche sur les écrits du for privé, peu de travaux d'envergure abordent les fonctions domestiques et économiques féminines dont Isabelle Luciani a souligné l'impact dans l'organisation économique familiale et les possibilités de réflexivité à travers l'écriture<sup>4</sup>. Sylvie Mouysset a, quant à elle, montré pour l'espace français combien l'écriture des livres de raison répondait à une logique masculine (« une maison, un livre, un fils »), relevant au passage « la voix ténue » des femmes qui constituent, pour l'essentiel, une écriture temporaire, non sans spécificités<sup>5</sup>. De fait, les sources féminines comptables – lorsqu'elles ont été conservées – restent à ce jour largement méconnues ou ont davantage été exploitées pour documenter une histoire des modes de consommation<sup>6</sup>, sans

---

<sup>3</sup> Voir notamment PERROT, Michelle, *La vie de famille au XIX<sup>e</sup> siècle*, suivi de FUGIER, Anne-Marie, *Les rites de la vie privée bourgeoise*, Paris, Seuil, 2015 ; SMITH, Bonnie, *Les bourgeoises du Nord : 1850-1914*, Paris, Perrin, 1989 ; DAVIDOFF, Leonore, HALL, Catherine, « Family Fortunes » : *hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise, 1780-1850*, Paris, La Dispute, 2014 (1<sup>re</sup> éd. 1987).

<sup>4</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Ecrits féminins du for privé (Provence, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », in LACOUÉ-Labarthe (I.), MOUYSSET (S.) (dir.), « Ecrire au quotidien », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, pp. 21-44.

<sup>5</sup> MOUYSSET, Sylvie, *Papiers de famille, Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; MOUYSSET, Sylvie, « Male or Female ? Gender and Family Record in Early Modern France », *The Western Society of French History*, n° 33, 2005, p. 21-43 ; MOUYSSET, Sylvie, « Quand Je est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? » in MOUYSSET (S.), BARDET (J.-P.), RUGGIU (F.-J.) (dir.), « Car c'est moy que je peins » : *écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, collection « Méridiennes », 2010, pp. 185-201.

<sup>6</sup> Voir par exemple CHATENET-CALYSTE, Aurélie, *Une consommation aristocratique fin de siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti, 1731-1803*, Limoges, PULIM, 2013 ; HILER, David, « Les sept jours gras du patriciat genevois. Le livre de ménage de Marie Gallatin (1753-1758) », *Revue du Vieux Genève*, 16, 1986, pp. 29-37.

que ne soient mises au centre les pratiques d'écriture domestique en tant que telles. Celles-ci ont été étudiées plus récemment par les sociologues qui ont souligné l'organisation genrée de l'écriture domestique<sup>7</sup>. Par ailleurs, si l'historiographie a relativement bien documenté les situations de célibat et de veuvage féminins sous l'Ancien Régime, considérant fréquemment que l'absence masculine prolongée rend les femmes plus actives et plus visibles<sup>8</sup>, les femmes mariées sont régulièrement considérées comme invisibilisées de fait en raison de leur état de subordination, et partant, moins étudiées. Or, partir des sources féminines lorsqu'elles existent permet d'appréhender les contours de leurs rôles, sans les saisir uniquement entre les lignes des sources masculines.

Au sein du patriciat urbain des cantons romands protestants, de nombreuses sources domestiques consacrées à l'administration des ménages tenus par des femmes attestent des fonctions économiques de ces dernières<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> LAHIRE, Bernard, « La division sexuelle du travail d'écriture domestique », *Ethnologie française*, 23, 1993, pp. 504-516 ; GLAUDE, Michel, DE SINGLY, François, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et statistique*, n° 187, 1986, pp. 3-30.

<sup>8</sup> DOUSSET, Christine, « Fortunes et infortunes familiales des veuves (France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », in MARTIAL (A.), *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, pp. 47-67 ; DOUSSET, Christine, « Veuvage féminin et patrimoine familial : l'exemple du Midi toulousain sous l'Ancien Régime », in BERTRAND (M.) (éd.), *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, « Méridiennes », 2005, pp. 761-772 ; BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; GUILPAIN, Geneviève, *Les célibataires, des femmes singulières : le célibat féminin en France (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; PELLEGRIN, Nicole, WINN, Colette (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), Paris, H. Champion, 2003.

<sup>9</sup> Notre thèse en cours, intitulée « Maîtresses de maison : l'agentivité féminine à l'aune des écrits domestiques (Suisse romande, 1750-1830) », sous la direction de Danièle Tosato-Rigo, porte sur une trentaine de femmes mariées issues des principales villes romandes protestantes de

Contrairement aux régions catholiques, la présence de l'écriture féminine au sein des livres comptables ne se manifeste pas comme une conséquence de l'absence masculine, même temporaire, mais bien comme une fonction autonome, qui leur confère une forme d'autorité. En ceci, elles n'assurent pas non plus une « écriture relais » entre le décès de l'époux et la maturité du fils pour la reprise des rênes économiques, mais occupent une fonction précise dont les marges d'autonomie sont toutefois variables.

### *Division sexuée des tâches domestiques*

Les compétences gestionnaires et économiques attribuées aux femmes au sein de l'espace domestique, si elles sont considérées comme essentielles au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont discutées quant à leurs limites. Elles ne doivent pas permettre aux femmes d'en connaître trop, mais il faut toutefois qu'elles en maîtrisent suffisamment les contours pour administrer correctement les affaires du ménage. Dans la définition de l'article « ménage, ménagement, épargne » proposée par le chevalier de Jaucourt dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, l'auteur opère une distinction sexuée dans les tâches qui concernent les affaires économiques qui ont cours dans la maison :

« MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (Synonyme) On se sert du mot de ménage en fait de dépense ordinaire ; de celui de ménagement dans la conduite des affaires ; et de celui d'épargne, à l'égard des revenus. Le ménage est le talent des femmes ; il empêche de se trouver court dans le besoin. Le ménagement est du ressort des maris ; il fait qu'on n'est jamais dérangé. L'épargne convient aux pères ; elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfants<sup>10</sup>. »

---

Suisse qui tiennent sous le mariage des sources portant sur la gestion quotidienne de l'espace domestique.

<sup>10</sup> JAUCOURT Chevalier de, « Ménage, Ménagement, Epargne » *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, DIDEROT (D.), D'ALEMBERT (J.) (dir.), 1765, édition en ligne :

<http://encyclopedie.uchicago.edu/>, consulté le 15 décembre 2015.

Cette définition normative attribuée aux femmes la tâche d'assurer le bon fonctionnement quotidien en se chargeant des dépenses courantes et aux hommes celle d'assurer la pérennité de la lignée en procédant aux placements nécessaires. Ces deux dimensions complémentaires s'articulent pourtant inévitablement, plaçant les époux dans un rapport de collaboration, bien que l'autorité ultime soit masculine. Suzanne Tronchin, une genevoise auteure dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle d'un manuel d'économie domestique rédigé à l'intention de ses petites-filles, rappelle également la centralité du rôle féminin dans la bonne conduite d'une maison, soulignant l'opposition entre la maison – au sens nobiliaire du terme – et le ménage : « Une femme qui entend à diriger son ménage est plus considérée dans sa maison<sup>11</sup>. » Les femmes, à travers la maîtrise de l'écriture et des compétences gestionnaires, occupent ainsi un rôle à l'interface de la gestion pragmatique et du bon développement de la lignée familiale, de sa pérennité, à laquelle elles contribuent. Le ménage, au sens de l'espace matériel de la maison, est ainsi appréhendé comme étant du ressort féminin, relevant de leur autorité.

### *L'importance du support comptable*

Pour convaincre ses lectrices que la tenue d'une bonne économie est essentielle à toute maîtresse de maison, Félicité de Genlis, dans son *Guide complet de la maîtresse de maison*, édité en 1829, évoque une anecdote mettant en scène Voltaire et sa fille adoptive, future Mme de Villette, à laquelle Voltaire offre dans un premier temps une parure de bijoux qui suscite l'émoi de l'assemblée, avant de lui remettre un livre de compte préparé pour accueillir les dépenses et les recettes de la maison de M. de Villette. Il aurait ensuite ajouté, désignant le livre de compte :

« Ma chère enfant, je viens de vous donner des bagatelles, des puérilités ; le vrai trésor, la vraie richesse, les voilà, voilà la

---

<sup>11</sup> BGE, Ms. suppl. 879, s.t., s.d., p. 8.

véritable parure d'une épouse et d'une mère ; l'une des causes actives de la prospérité d'une maison<sup>12</sup>. »

La fonction économique des maîtresses de maison consiste bien à tenir au mieux les comptes et à ne pas dépenser plus qu'il ne le faut. Les titres des nombreux supports qui garantissent la bonne tenue du ménage le confirment ; ils concernent, pour la majorité, les dépenses liées au ménage : « livres des comptes du ménage », « ménage », « dépenses du ménage ». Ils se présentent, pour l'essentiel, sous la forme de carnets qui détaillent quotidiennement, parfois pour le long cours, chaque dépense. La provenance de l'argent dépensé n'est pas toujours mentionnée, et seules comptent les dépenses effectives, résumées par mois et par année. Lorsqu'il est mentionné, l'argent reçu provient bien souvent du mari qui pourvoit aux besoins du ménage.

L'organisation matérielle des papiers de famille donne à voir une importante spécialisation des supports. Les sources comptables féminines ne sont à priori pas identifiables comme des livres de raison, dont la définition classique – en dépit d'une grande hétérogénéité – consiste en un document qui associe la gestion du patrimoine et l'histoire familiale<sup>13</sup>. Dans les sources comptables féminines tenues quotidiennement, il s'agit essentiellement de recenser les données matérielles et pratiques du quotidien qui renvoient rarement à une histoire familiale, sinon lorsqu'il s'agit de recenser des biens matériels qui se transmettent d'une génération à l'autre. Aux longues listes dénombrant une à une les dépenses ainsi que leur coût, s'ajoutent des « mémoires du linge » ou autres inventaires faisant état des stocks à renouveler ou utiles pour procéder à des ventes de

---

<sup>12</sup> GENLIS, Félicité de, *Manuel de la jeune femme : guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, C. Béchet, 1829, pp. 62-63.

<sup>13</sup> Une définition que Sylvie Mouysset résume par la formule « compter les biens, compter les siens », in MOUYSSSET, Sylvie, *Papiers de famille*, op. cit., p. 199.

fournitures devenues obsolètes<sup>14</sup>. La spécialisation des supports rend également compte d'une hiérarchie, allant des « carnets du ménage » de moindre qualité, au « Journal » ou « Grand Livre » qui contient les comptes globaux, en y intégrant les dépenses mensuelles détaillées dans les sources de moindre importance.

### *Les lieux de l'écriture*

Cette fonction économique reconnue, et la maîtrise de l'écriture comptable qui l'accompagne, confèrent aux femmes une place dans l'économie du ménage au sein de laquelle elles affirment leurs compétences. En ce sens, cette pratique d'écriture comptable participe au développement de formes d'autonomie, qui se matérialisent par exemple dans la jouissance d'un espace privé où les femmes font leurs affaires. Ainsi, Catherine de Charrière remercie régulièrement son époux « d'avoir augmenté les commodités du bureau<sup>15</sup> », attestant du confort de ces espaces privilégiés. Le travail d'écriture, lié aux travaux courants du ménage, est également utilisé comme un moyen d'échapper à des obligations sociales trop pesantes. Ainsi, la célèbre romancière Isabelle de Charrière écrit à Catherine de Charrière, sa cousine par alliance : « Je suis seule dans ma chambre depuis deux heures, moins pour mes affaires que pour ne pas voir mes belles sœurs<sup>16</sup>. » Catherine de Charrière décline également des invitations et s'en explique à son

---

<sup>14</sup> Les ventes par encan permettent notamment aux femmes de procéder à des dépenses personnelles sous couvert de dépenses liées au ménage, pour lesquelles les femmes ne nécessitent pas d'autorisation masculine. Voir DROUAULT, Célia, « Aller chez le notaire : un moyen d'expression pour les femmes ? L'exemple de Tours au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Genre & Histoire* [En ligne], 6 | Printemps 2010, mis en ligne le 24 juillet 2010, consulté le 25 juillet 2017. URL : <http://genrehistoire.revues.org/961>.

<sup>15</sup> ACV, P Charrière de Sévery, B 104/204. Lettre de Catherine à Salomon Charrière, s.d.

<sup>16</sup> ACV, P Charrière de Sévery, B 104/2379. Lettre de Belle de Zuylen à Isabelle de Charrière, s.d.

époux : « Je veux faire mes affaires sans relâche<sup>17</sup>. » Autre exemple qui témoigne de l'importance de ces espaces privés : Elisabeth Sophie de Mestral, déjà évoquée, tient une comptabilité régulière depuis l'année de son mariage. En 1801, elle décède brutalement d'une chute de cheval et son mari reprend le support sur le modèle selon lequel elle le tenait auparavant ; il indique à la suite de la dernière notice laissée par son épouse : « Après la mort fatale de ma digne femme j'ai trouvé dans son bureau et dans sa bourse 209 livres qu'il faut soustraire de ce dernier article<sup>18</sup>. » Il reprend ensuite lui-même les comptes, déléguant à sa belle-fille la gestion des carnets du ménage, à la suite de sa défunte épouse qui jouissait à travers l'usage de son bureau et de sa bourse, d'une autonomie comme garante des dépenses de la maison.

Le fait que les femmes de ce rang possèdent une chambre à elles, ne serait-ce que la chambre à coucher, mais parfois également des annexes, n'est pas rare à cette période, et leur permet d'aménager le temps et l'espace avec davantage de souplesse. Cette situation connaît des modifications dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle où les pièces privatives féminines tendent à se réduire. Selon l'analyse de Monique Eleb et Anne Debarre à propos de l'habitation moderne parisienne, la confusion de la sphère privée avec la sphère d'activité féminine encourage cette transformation qui a pour conséquence que les femmes ne disposent progressivement plus d'espace privé<sup>19</sup>. Cette distinction spatiale des espaces masculins et féminins renvoie, comme l'a montré Norbert Elias, à « l'expression du mariage "d'intérêt", de "convenance" et préserve l'autonomie de chacun des membres du couple<sup>20</sup> ». Ces espaces acquis ou négociés – au

---

<sup>17</sup> ACV, P Charrière de Sévery, B 104/204, *Op.cit.*

<sup>18</sup> ACV, P de Mestral I 65/544/5.

<sup>19</sup> ELEB-VIDAL, Monique, DEBARRE-BLANCHARD, Anne, *L'invention de l'habitation moderne : Paris, 1880-1914*, Paris, Hazan, 1995.

<sup>20</sup> ELEB-VIDAL, Monique, DEBARRE-BLANCHARD, Anne, *Architectures de la vie privée : maisons et mentalités, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Archives

sens matériel, scripturaire ou temporel – permettent de ménager une forme d'autonomie féminine et associent la conduite des « affaires », moins à des contraintes qu'à des occasions de justifier une indisponibilité ou de ménager le temps des femmes comme elles l'entendent.

Lorsque le bureau fait défaut, et que l'activité économique féminine n'est pas légitimée dans le couple, le livre de comptes peut représenter cet espace à soi. Anne Catherine Gossuart, originaire des Pays Bas, épouse en 1714 un membre de la famille Gingins, un temps officier en Hollande. La seule source qui ait été conservée de la plume de cette femme est un grand volume partiellement rédigé qui contient, outre quelques mentions de comptes et de transactions, le récit de ses mésaventures en Suisse et de l'insuffisance matérielle dans laquelle ce mariage la maintient. Pour faire face à sa situation insatisfaisante et jugée coercitive, qui la place « dans la disette d'argent », cette femme met en œuvre différentes stratégies, régulièrement sabotées par les membres masculins de la famille Gingins. Elle indique par exemple dans son livre de comptes avoir été « obligee denvoyer de la veselle dargent a lausanne pour la faire vendre. Ce fut madame la ministre courlaz qui eu la bontez de me faire cette commission<sup>21</sup> ».

Initialement pensé comme un support comptable, ce livre se fait également le lieu du témoignage d'une femme qui dénonce l'illégalité de sa situation, et son sentiment d'amertume, en procédant au récit détaillé de ses tentatives de fuite physique ou d'amélioration de son sort matériel. Ce cas, dont il est à souligner qu'il est précoce – la majorité des sources existantes date de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle – renvoie également au fait que l'absence de possibilité pour cette femme de tenir les rênes du ménage est vécue comme une injustice. En ce sens, l'autorité féminine est dans ce cas

---

d'architecture moderne, 1989, p. 236. Voir également ELIAS, Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann Lévy, 1974.

<sup>21</sup> ACV, P Château de La Sarraz C 324/II.

revendiquée et rappelle cette femme de petite noblesse – étudiée par Dominique Godineau – qui, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, souhaite se séparer de son époux parce qu’« au lieu de la traiter maritalement, il lui refuse le maniement de l’argent et gouverne[ment] de son ménage, et à son exclusion le commet à son valet ou servante [...] il la prive entièrement de la connaissance des affaires domestiques [...], ne permet qu’elle ait aucun argent en main<sup>22</sup> ».

### *De la dépense du ménage aux dépenses personnelles*

Régulièrement, les sources domestiques féminines donnent lieu à des rubriques qui ne concernent que leurs « dépenses personnelles ». L’existence de telles rubriques au sein des supports initialement consacrés à l’administration du ménage rend par exemple compte d’activités de loisir qui, si elles ne sont pas rares chez les femmes de ce rang, gagnent en visibilité dans les supports comptables parce qu’elles engagent de l’argent. Ces fréquentes mentions des comptes concernant l’argent perdu ou gagné aux jeux chez les membres féminines de cette élite sociale, ou encore les mentions spécifiques de « comptes personnels » attestent d’une certaine décontraction à l’égard du maniement de l’argent commun, sur lequel il est rare d’observer des contrôles stricts de l’époux. Pour certaines, cette dimension ne concerne que les frais qui les regardent personnellement, pour d’autres, comme Elisabeth Sophie Mestral, les « dépenses personnelles » font référence à tout ce qui ne regarde pas son ménage, c’est à dire notamment l’argent consacré pour habiller ses enfants et son époux, ainsi que l’argent de poche des enfants, etc. Dans les bilans établis en fin d’année, elle distingue la dépense personnelle de celle pour le ménage.

---

<sup>22</sup> GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Armand Colin, Paris, 2003, p. 32.

Ces comptes personnels représentent une constante chez les femmes qui tiennent des comptes domestiques<sup>23</sup>, mais ils peuvent également faire l'objet de supports tenus indépendamment des comptes liés au ménage, à l'instar de Suzanne Glayre qui choisit de retarder la mise en ménage lorsqu'elle se marie en 1809, affirmant le choix de rester dans la maison familiale. Son statut singulier de femme mariée sans ménage à administrer lui permet de tenir un journal consacré entièrement à sa dépense personnelle. Intitulé « Moi », il comprend essentiellement l'enregistrement des achats de tissus ou de cadeaux effectués grâce à une rente mensuelle accordée par son père, Maurice Glayre, duquel elle ne se sépare pas avant son décès en 1819, après quoi seulement elle s'installe à Berne avec son époux.

La distinction sexuée, entre administration du ménage et de la maison, qui règle la répartition des tâches au sein du couple, si elle constitue le cadre théorique, doit toutefois être nuancée à la lumière des pratiques économiques conjugales. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans plusieurs régions romandes, et en particulier dans le Pays de Vaud, le régime matrimonial se caractérise par la séparation interne des patrimoines des époux, dont chacun conserve la propriété selon l'adage d'origine germanique qui veut que « le bien de la femme de croît ni ne décroît<sup>24</sup> ». S'il est courant que les hommes administrent les biens de leur épouse, ils doivent en théorie le faire avec l'accord de celle-ci. Ces dernières ne participent ni aux gains ni aux pertes de l'union conjugale et demeurent propriétaires de leurs apports<sup>18</sup>. Cette disposition, bien

---

<sup>23</sup> Le développement dès 1750 des *pocket books* anglais – standardisés à l'intention des femmes et de leurs dépenses spécifiques – atteste d'une spécialisation des supports en fonction des usages. Voir par exemple BATCHELOR, Jennie, « Fashion and Frugality: Eighteenth-Century Pocket Books for Women », in *Studies in Eighteenth-Century Culture*, n° 32, 2003, pp. 1-18.

<sup>24</sup> ROCHAT, Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1987.

qu'elle légitime l'administration régulière par l'époux désigné en tant que chef de famille, implique que les femmes ont le droit – et bien souvent l'habitude – d'administrer leurs biens propres et se substituent aisément à l'administration masculine. Catherine de Charrière de Sévery, qui tient depuis son mariage avec Salomon de Charrière de Sévery le journal des comptes, indique au début de l'année suivant les noces :

« Le Revenu de ma dot montant à 440 livres et 228 batz de Rentes viagères a moi, ne sont point entrés dans les Reçus et dépenses de 1767 parce que M. de Severy me les avoit laissé pour mon Entretien, mais depuis cette année 1767 ils sont rentrés dans la masse de nos Revenus, et nos bources ont été communes<sup>25</sup>. »

La mise en commun des bourses dans le cas de ce couple implique une gestion commune des affaires, que Catherine réaffirme régulièrement en écrivant administrer « nos affaires ». La légitimité des femmes à administrer leur patrimoine et les paraphernaux – lorsque ce droit est respecté – leur confère ainsi sans doute une aisance dans la gestion économique des biens lorsqu'ils sont mis en commun, contribuant à atténuer la distinction entre administration du ménage et de la maison, c'est-à-dire entre les comptes ménagers et les opérations économiques et financières courantes. Dans le cas du couple Charrière de Sévery, la collaboration est par ailleurs davantage le fait d'une administration au féminin dont Catherine rend régulièrement compte à Salomon au travers de leur correspondance. Preuve en est, sur les nombreuses sources comptables du couple Charrière, une seule est le fait de l'époux et elle est reprise par la suite par son épouse, qui est l'auteure de plusieurs dizaines de supports comptables couvrant l'ensemble de sa vie. La correspondance du couple rend compte de l'administration des affaires par l'épouse, qui tient son mari régulièrement informé, comme lorsqu'elle

---

<sup>25</sup> P Charrière de Sévery, Aaa 920, Livre de comptes, 1766-1794. Voir également SARDET, Frédéric, « Patrimoine », *Berns goldene Zeit* : das 18. Jahrhundert neu entdeckt, 2008, pp. 202-204.

décide du licenciement d'un domestique jugé peu appliqué, et réaffirme son rôle de pivot dans cette organisation domestique :

« Plus je vois tout ceci plus je me convainc de la nécessité de rompre ménage (...) les denrées iroient on ne sait ou ; on n'est point accoutumé a rendre compte, toute question offense ; Il faut pourtant savoir ses affaires, a l'avenir tout ira bien différemment ; demain je dois faire le compte avec Thelin ; Il faut diminuer notre basse cour, c'est un abime d'avoine [...] je te contera tout cela, mais j'en suis un peu occupée, tu es au centre des plaisirs, et mois marmiteuse et tracassee des détails du ménage ; mais nous aurons largement de quoi tout payer, et de quoi faire l'été prochain ce que nous voudrons, maison de fermier et voyage, si besoin y est, ou volonté plutôt<sup>26</sup>. »

Dans le cas du couple Charrière, l'implication féminine dans les affaires est particulièrement documentée et atteste d'une importante autorité féminine dans le domaine économique. Ce cas suscite – tant au niveau de la masse documentaire que de la latitude laissée à Catherine de Charrière – l'étonnement des proches du couple :

« Granci a été ici ce Soir, (...), il est tombé des nues de ce que j'étois seule ici, et toi a Berne a t'amuser, pendant que tes affaires se faisoient, il n'en revenait pas ; enfin tu es l'homme le plus heureux &c. (...) Les etonnemens de grancy me font rire sur ce que je fais tes affaires, cela m'amusent au dernier point ; les bras lui en tombent ; cela diminue son merrite car il n'y en a guere a dire ce dont une femme se tire aisement et le bon de la chose, c'est que par voie et chemin come disent les allemands, et tout en t'amusant, tes affaires vont a merveille<sup>27</sup>. »

De son côté, Salomon s'excuse régulièrement de ne pouvoir intervenir davantage, en raison de ses absences ou de sa santé fragile, mais il salue chaque action dont lui rend

---

<sup>26</sup> ACV, B104/221, Lettre de Catherine de Charrière de Sévery à Salomon, 1780.

<sup>27</sup> ACV, B104/218, Lettre de Catherine de Charrière de Sévery à Salomon, 1780.

compte son épouse, lui exprimant sa reconnaissance, en écrivant par exemple qu'elle lui sert de « boussole<sup>28</sup> ».

Les absences masculines temporaires accordent régulièrement une plus grande marge d'autonomie aux maîtresses de maison, qui doivent parfois ajouter à leurs « affaires » quotidiennes d'autres tâches, assumées en temps normal par leur époux. La correspondance est alors régulièrement employée comme outil de communication au service de la bonne marche des affaires. Dans le cas du couple de Marie-Bartholomée et Maurice Glayre, c'est une forme de mentorat à distance qui s'instaure. Maurice Glayre, au travers de ses lettres, guide son épouse, répondant aux questions posées par l'intéressée et lui indiquant les personnes de référence en fonction des besoins :

« (...) Fais toi donner par Monnier la note des grains qui sont actuellement dans le grenier d'Arnex. Tu en prendras copie et me l'enverra. On peut vendre la moitié des avoines cest à dire 20 à 25 sacs ; mais l'argent doit t'être remis à mesure qu'il sera dans la maison de monnier. On peut prendre les pierres des butsa ; mais les plus belle doivent être mises de coté pour quelque'autre destination plus essentielles. [...] si tu veux faire prospérer le marronnier du cabinet blanc, il faut absolument oter l'acacia. Je crois aussi qu'il faut arracher celui qui est près du prunier à l'entrée de la sale. Tu dois faire tailler les autres par Pierre<sup>29</sup>. »

Dans ce cas de figure, l'épouse – si elle remplace son mari absent – se fait davantage l'exécutrice provisoire qui fait appel à des intermédiaires. Les absences masculines offrent régulièrement l'occasion d'accroître les compétences des femmes, sans pour autant aboutir à une délégation complète d'autorité.

---

<sup>28</sup> ACV, P Charrière de Sévery, B 104/2426, Lettre de Salomon à Catherine, 1780.

<sup>29</sup> PP 106/28, n° 9, Lettre de Maurice Glayre à son épouse Marie-Bartholomée, Berne, 13 février 1800.

## *Réguler la vie matérielle à travers une sage économie dès le plus jeune âge*

Les compétences féminines se transmettent dès l'enfance et les supports matériels s'en font bien souvent le relais, accueillant régulièrement l'écriture de plusieurs membres de la même famille. L'usage du journal pour inscrire ses dépenses s'acquiert dès le jeune âge pour les filles, qui tiennent fréquemment des supports dans lesquels elles inscrivent leurs dépenses régulières. Angletine Charrière de Sévery, fille de Catherine et Salomon, débute à l'âge de 12 ans la rédaction de son premier support comptable, intitulé « Livre de dépenses », dans lequel elle consigne l'argent donné par son père ou sa mère (31 livres au total entre janvier et octobre 1782), les dépenses effectuées pour les pauvres – répondant ainsi au devoir de charité. Elle consigne également l'argent dépensé au jeu, dans les moments de société qu'elle est encouragée à investir, ou encore pour l'achat de divers tissus pour elle ou sa poupée<sup>15</sup>. Le cadre de la gestion économique est ainsi posé dès l'enfance, et à cette base s'ajoute, dès le mariage, la dimension du soin à apporter à la maison, à travers la tenue d'une bonne économie.

Elisabeth-Sophie Mestral, née Guiger de Prangins, engage vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une correspondance éducative nourrie de plus de 120 lettres avec sa jeune nièce Matilde, âgée de 9 ans au moment du début de l'échange en 1796. Celui-ci dure 5 ans, jusqu'au décès abrupt d'Elisabeth suite à une chute de cheval. La tante y aborde les thèmes jugés essentiels au développement chez la jeune fille de qualités propres à son sexe, qu'il s'agisse de vertus sociales et morales ou de compétences pratiques, soumettant de fois en fois à la jeune fille des thèmes sur lesquels elle lui demande de s'exprimer. Alors qu'elle interroge Matilde sur les vertus de l'ordre, Elisabeth Sophie ajoute quelques compléments qui placent au cœur de l'activité féminine le souci d'une bonne économie, qui se matérialise par l'inscription de ses comptes, et qui permet – une fois ces

affaires réglées – de se consacrer pleinement au plaisir<sup>30</sup>. Toutefois, à l'activité gestionnaire concrète doit s'ajouter un principe moral essentiel, auquel les éléments portant sur l'éducation des filles font également écho, et qui concernent la proportion de ses dépenses à ses moyens financiers, comme le rappelle Sophie-Elisabeth à Matilde :

« Ta définition de l'oeconomie est très juste : on pourroit cependant la rendre encore plus précise en disant qu'elle consiste à proportionner sagement notre Depense à notre revenu : car tu comprends très bien, ma chere petite, que ce qui seroit une oeconomie bien placée pour une personne d'une fortune mediocre pourroit être avancée chez une personne très riche. (...). Tu as très bien remarqué aussi qu'en oeconomisant à propos, il nous reste plus d'argent pour faire du bien à ceux qui sont dans le besoins, ce qui est une grande douceur pour un bon cœur<sup>31</sup>. »

La mise en garde des jeunes filles contre les dangers de la consommation superflue représente une constante de cette époque, marquée par l'instauration dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle des mandats sur les mœurs concernant le contrôle des dépenses, et qui visent à limiter les excès de la consommation ostentatoire. Les femmes sont régulièrement averties des dangers que représente toute consommation superflue, associée à des comportements frivoles auxquelles elles sont encouragées à opposer pudeur et modestie. L'ordre du ménage et la maîtrise des dépenses superflues apparaissent alors comme des remparts efficaces contre les risques de mauvaise gestion de l'argent. La genevoise Suzanne Tronchin enjoint à ses jeunes lectrices à les

---

<sup>30</sup> L'importante correspondance entre Elisabeth Sophie et Matilde Guiger de Prangins a fait l'objet d'un récent article ; voir MORET PETRINI, Sylvie, KOCHER GIRINSHUTI, Maïla, « Des hommes de mérite et une femme de jugement : L'usage de la plume dans la transmission des valeurs dans la famille Mestral », dans COCULA (A.-M.), COMBET, (M.) (dir.), *Jeunes et châteaux*, XXIV<sup>e</sup> rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, à paraître.

<sup>31</sup> ACV, P Mestral I 65/560. Lettre d'Elisabeth Guiger à Matilde, Dimanche 24 juin 1798.

cultiver : « Je sais par la connoissance que j'ai du monde, que sans ordre & sans économie les fortunes les plus considérables se dissipent, l'activité & l'ordre sont donc absolument nécessaire à une mere de famille<sup>32</sup>. »

### *Conclusion*

En construction depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le cadre normatif thématissant les fonctions domestiques féminines permet la reconnaissance d'une autorité qui se matérialise par l'écriture quotidienne, essentiellement comptable. La délégation progressive de l'écriture gestionnaire des hommes aux femmes tend à développer une sphère d'activité féminine qui révèle des traces d'une collaboration entre les époux, comme le montre l'analyse des papiers du couple Catherine et Salomon de Charrière de Sévery. Elle rend compte qu'au-delà des rapports de sexe entre les époux, des logiques davantage familiales sont à l'œuvre, faisant des époux des partenaires économiques à la poursuite d'un but commun : celui de la prospérité de la fortune familiale et l'accroissement de son pouvoir économique et symbolique<sup>33</sup>.

L'écriture contribue à renforcer cette activité féminine, par la légitimation des affaires féminines et l'existence d'espaces physiques pour les administrer. Aux dispositions spatiales s'ajoutent la répartition genrée des affaires économiques, dont l'ampleur de la part féminine est toutefois fonction des cultures familiales qui encouragent plus ou moins les responsabilités féminines, ou de la tolérance des époux quant à l'administration par les femmes

---

<sup>32</sup> BGE, Ms. suppl. 879, s.t., s.d., p. 8, *op. cit.*

<sup>33</sup> L'idée de cette collaboration économique entre époux au sein de l'économie domestique a été développée notamment par Jan de Vries qui considère ce comportement comme un facteur du renouvellement des comportements de consommation dans le cadre du modèle de mariage européen (*European Marriage Pattern*) au sein des sociétés préindustrielles. Voir DE VRIES, Jan, *The Industrious Revolution : Consumer Behavior and the Household Economy, 1650 to the Present*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2008.

de leur patrimoine propre sous le mariage. Pensée initialement comme un outil favorisant la bonne gestion, l'écriture dont font usage les femmes mariées prend des formes diverses, alliant correspondance et écriture plus intime, au sein de supports pluriels qui témoignent d'une spécialisation économique qui reconnaît aux femmes de se porter garantes de la bonne tenue du ménage et, par extension, de la maison.



## Face à l'absence : écritures de femmes et agentivité dans l'arc alpin à l'époque moderne

Miriam Nicoli,  
Université de Lausanne

### *L'absence des hommes*

Depuis toujours, l'écriture épistolaire familiale a été engendrée, entre autres, par la séparation et le désir conséquent de combler la distance entre les personnes, pour maintenir les rapports affectifs d'une part et veiller à la bonne marche des affaires courantes d'autre part. L'éloignement des hommes du foyer a dès lors été propice à l'écriture féminine et généré de nombreux échanges épistolaires. Dans ce contexte de séparation, la correspondance devient un lieu privilégié du récit et des pratiques du quotidien ; elle se fait le dépositaire de la mémoire domestique et renseigne sur plusieurs domaines qui échapperaient autrement au regard de l'historien car confinés à l'oral ou à l'agir. Ces échanges épistolaires – souvent très différents les uns des autres dans leur matérialité et leur finalité – sont autant de sources précieuses pour nous aider à mieux comprendre le rapport entre les sexes et son organisation au sein d'un plus vaste réseau familial et social, dans un contexte marqué par l'absence masculine. Comme

le soulignent E. Charpentier et B. Grenier dans leur introduction à une récente publication sur les sociétés littorales et coloniales à l'époque moderne, l'absence des hommes laisse entrevoir des femmes « dans une intéressante situation d'entre-deux qui les démarque des filles majeures, des femmes séparées et de celles qui sont frappées par l'absence définitive de leur époux, les veuves<sup>1</sup> ».

L'absence des hommes est aussi un phénomène bien connu des femmes de l'arc alpin. Depuis les années 1990, la recherche a permis de déconstruire l'image stéréotypée d'un espace alpin statique, fermé sur lui-même et relégué aux marges de la modernité. Le tableau dressé par les historiens est tout autre : il nous renvoie l'image d'un espace très dynamique marqué par la mobilité des hommes et des marchandises<sup>2</sup>. Cette mobilité n'est pas directement associée à des situations de crise. Au contraire, elle est pour les sociétés alpines « un moyen de se renouveler voire d'acquérir une certaine aisance<sup>3</sup> ». Les hommes partent se constituer un bagage professionnel solide, spécialisé et concurrentiel sur le marché international. Certaines vallées suisses sont particulièrement touchées par ce phénomène, comme les territoires de l'actuelle Suisse italienne – le canton du Tessin et les régions italophones du canton des Grisons – qui

---

<sup>1</sup> CHARPENTIER, Emmanuelle et GRENIER, Benoît, « Introduction », in CHARPENTIER (E.) et GRENIER (B.) (dir.), *Femmes face à l'absence en Bretagne et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Québec, CIEQ, 2015, p. 1.

<sup>2</sup> Voir, entre autres, JAUCH, Dino (dir.), *Col bastone e la bisaccia per le strade d'Europa. Migrazioni stagionali di mestiere nell'arco alpino dei secoli XVI-XVII*, Bellinzona, Salvioni, 1991 ; FONTANA (G.), LEONARDI (A.), et TREZZI (L.) (dir.), *Mobilità imprenditoriale e del lavoro nelle Alpi in età moderna e contemporanea*, Milano, CUESP, 1998 ; MATHIEU, Jon, *Geschichte der Alpen 1500-1900. Umwelt, Entwicklung, Gesellschaft*, Köln, Böhlau, 1998 ; ALBERA, Dionigi, CORTI, Paola (dir.), *La montagna mediterranea : una fabbrica d'uomini ? Mobilità e migrazioni in una prospettiva comparata (secoli XV-XX)*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 2000.

<sup>3</sup> WALTER, François, *Histoire de la Suisse. L'âge classique (1600-1750)*, Neuchâtel, Alphil-PUS, 2009, t. II, p. 52.

connaissent une forte émigration de métier (professions qualifiées comme maçon, stucateur, peintre, architecte, marchand, pâtissier, cafetier, militaire mais aussi plus modestes telles que domestique, ramoneur, rôtiisseur de châtaignes, etc.). Dans ces territoires, principalement catholiques mais comportant des enclaves protestantes – val Bregaglia et val Poschiavo – l'émigration est si enracinée qu'aux yeux des historiens cette région représente un vrai « laboratoire de l'itinérance<sup>4</sup> ».

Une récente étude de S. Bianchi a finalement quantifié cette absence pour le canton du Tessin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Bianchi montre que dans différentes communes du Tessin, le taux d'absence des hommes âgés de 17 à 70 ans se situe entre 25 % et 50 %, mais il n'est pas rare qu'il dépasse 50 %, atteignant même souvent des pics de 60 à 70 %. À Carona par exemple, les absents en 1798 représentent 78 % de la population masculine du village (120 hommes absents contre 33 présents), dont la grande tradition de métier est la sculpture. La même année, à Meride, autre village ayant fourni une abondante main d'œuvre qualifiée dans les métiers du bâtiment, la moitié des hommes actifs (54 %) résident hors du pays. Les voyageurs de l'époque avaient déjà remarqué cette spécificité locale – due non seulement à l'émigration mais aussi à une certaine mortalité masculine à mettre sur le compte de la mobilité accrue et des risques de travail sur les chantiers par exemple – dont ils témoignent dans leurs récits de voyage :

« Pendant l'été, dans les gros villages, outre le prêtre, le chapelain et le sacristain, outre les autorités communales et quelques hommes âgés désormais trop vieux pour travailler, on ne trouve

---

<sup>4</sup> WALTER, François, *op. cit.*, p. 53.

<sup>5</sup> BIANCHI, Stefania, « Cittadini attivi assenti, assenti perché attivi. La mobilità delle gente luganesi nel 1798 », *XVIII.ch*, 2015, pp. 75-91.

pas plus d'une dizaine d'hommes adultes. Partout, on ne rencontre que des femmes chargées de travaux lourds<sup>6</sup>. »

Si ce renouveau historiographique autour de l'histoire des Alpes, très axé sur les aspects économiques et démographiques, a mis en évidence cette problématique de l'absence masculine, il a peu abordé, pour la Suisse, ses répercussions sur la réorganisation des tâches sexuées et sur les stratégies de gestion de la séparation, ni les répercussions culturelles, notamment sur les formes et pratiques de l'écrit féminin. Pour ces régions, les études de genre restent rares. Certes, les travaux de R. Merzario<sup>7</sup> ont sans doute permis de renouveler l'historiographie en Suisse italienne et ont donné une impulsion nouvelle à l'histoire de la famille, de même qu'à celle de l'émigration, grâce à la mise en lumière d'une série de documents de grand intérêt pour l'histoire de femmes<sup>8</sup>. Mais si l'historien relève le rôle central joué par les femmes tessinoises dans le contexte d'absence que l'on vient de décrire, il ne parvient pourtant pas à se distancier d'un cadre analytique univoque, celui de la suprématie masculine, puisqu'il base souvent son analyse sur les récits de voyages, sources rédigées principalement par une élite culturelle

---

<sup>6</sup> SCHINZ, Hans-Rudolf, *Descrizione della Svizzera italiana nel Settecento*, Locarno, Dadò, 1985, pp. 263-264. Traduction de l'italien par l'auteur.

<sup>7</sup> MERZARIO, Raul, « Donne sole nelle valli e nelle montagne », in GROPPI (A.) (dir.), *Il lavoro delle donne*, Roma-Bari, Laterza, 1996, pp. 229-246 ; MERZARIO, Raul, *Adamocrazia : famiglie di emigranti in una regione alpina (Svizzera italiana, XVIII secolo)*, Bologna, Il Mulino, 2000 ; LORENZETTI, Luigi et MERZARIO, Raul, *Il fuoco acceso : famiglie e migrazioni alpine nell'Italia d'età moderna*, Roma, Donzelli, 2005.

<sup>8</sup> Sous l'impulsion de Merzario, des travaux intéressants, quoique ponctuels, ont vu le jour : CHIESI ERMOTTI, Francesca, « Itinerari femminili di un'élite commerciale alpina », *Bollettino Storico della Svizzera Italiana*, n° 110/1, 2007, pp. 43-68 ; CHIESI ERMOTTI, Francesca, « “Al di lui genio”. Autorevolezza vedovile nel casato mercantile Pedrazzini », *Archivio Storico Ticinese*, n° 144, 2008, pp. 201-232 ; CECCHI, Raffaello, *Nel labirinto delle valli. Uomini e terre di una regione alpina : la Svizzera italiana*, Bellinzona, Casagrande, 1999, pp. 193-sq.

citadine et protestante qu'il ne discute pas de manière critique<sup>9</sup>. Cela le conduit à une impasse, le contraignant à revenir à la vision traditionnelle et dichotomique des rôles qui domine l'historiographie sur la Suisse italienne d'Ancien Régime : les hommes instruits émigrent et les femmes, exclues du système d'écoles paroissiales alors en place, et donc analphabètes et passives (notamment en matière de comportement sexuel), restent au village<sup>10</sup>.

Afin de dépasser cette image fortement stéréotypée et dans le but de rendre une image plus nuancée de la condition et de la culture féminines<sup>11</sup>, nous allons étudier l'articulation entre les femmes et l'absence du point de vue de l'agentivité en exploitant la correspondance, source d'information importante – voire essentielle, du moins dans ces régions

---

<sup>9</sup> MERZARIO, Raul, *Adamocrazia*, *op. cit.*

<sup>10</sup> MERZARIO, Raul, *Anastasia, ovvero, La malizia degli uomini: relazioni sociali e controllo delle nascite in un villaggio ticinese 1650-1750*, Roma, Laterza, 1992, pp. 41-44. Selon Merzario, ce sont les hommes qui, ayant appris dans les villes où ils travaillent en fréquentant les bordels les pratiques contraceptives, l'enseignent aux femmes restées au village. Cette thèse, qui n'accorde pas aux femmes le contrôle de leur corps et de leur sexualité, est discutable et a été remise en question par T. Di Dio ; DI DIO, Tatiana, *Parentela, sesso e politica in un villaggio ticinese all'epoca moderna*, travail de Master dirigé par S. Guzzi-Heeb, Université de Lausanne, 2013, pp. 63-65.

<sup>11</sup> Des études récentes sur une autre région alpine de la Suisse, le Valais, ont montré que l'autonomie des femmes est plus importante que la littérature l'a laissé entendre jusqu'à présent ; GUZZI-HEEB, Sandro, *Donne, uomini, parentela : casati alpini nell'Europa preindustriale (1650-1850)*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2007 et GUZZI-HEEB, Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes, PUR, 2014. Pour les régions italiennes, citons les travaux de Audenino, Corti et Cavallera, plus axés néanmoins sur le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles ; AUDENINO, Patrizia, « Le custodi della montagna : donne e migrazioni stagionali in una comunità alpina », *Annali dell'Istituto Alcide Cervi*, n° 12, pp. 265-287 ; AUDENINO, Patrizia, et CORTI, Paola, « Il mondo diviso. Uomini che partono, donne che restano », *L'Alpe*, n° 4, 2001, pp. 12-19 ; CAVALLERA, Marina, « Un "motore immobile" », *op. cit.*

caractérisées par des situations de séparation – notamment pour les pratiques d'écriture féminines.

### *L'archive du notaire*

Par rapport à l'Italie voisine ou au reste de la Suisse – surtout aux cantons protestants où le rapport à l'écrit est profondément différent –, les archives de famille conservées sur le territoire suisse italien sont hélas peu nombreuses. Il faut être conscient qu'une bonne partie de la documentation a été perdue notamment à cause d'une politique archivistique peu attentive à la conservation des fonds privés. Ce n'est que récemment, principalement dans les Grisons et surtout grâce à des initiatives privées, que l'on a commencé à s'occuper de la conservation et de la valorisation de ce type d'archives, qui restent extrêmement rares par rapport à d'autres régions helvétiques. À cela s'ajoute le fait que les lettres écrites par les femmes aux hommes absents ont généralement disparu : envoyées en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Pologne et en Russie, principaux lieux de destination des migrants de la région, elles ont rarement fait le voyage du retour dans la besace de leurs destinataires. C'est un facteur supplémentaire qui explique la pénurie d'écrits féminins conservés dans les archives et qui peut fausser les conclusions sur l'alphabétisation féminine.

Dans le panorama archivistique régional, un fonds se révèle particulièrement intéressant pour notre propos : celui de la famille de notaires tessinois Oldelli à Meride, petit village à flanc de colline situé à 580 mètres d'altitude sur le Monte San Giorgio dans la région des lacs pré-alpins de la *Regio Insubrica*<sup>12</sup>, et qui comptait au XVIII<sup>e</sup> siècle près de 350 habitants. Participant activement à l'administration locale – la charge de consul à Meride est en effet occupée durant tout l'Ancien Régime par la famille Oldelli et la famille Fossati –

---

<sup>12</sup> Cette région transfrontalière qui touche au Piémont, à la Lombardie et au Tessin comprend les territoires autour du lac d'Orta, du lac Majeur, du lac Ceresio et du lac de Côme.

et grâce à des charges publiques dans le bailliage de Mendrisio et dans la *Piève* de Riva San Vitale<sup>13</sup>, les Oldelli furent à même de s'imposer comme famille dominante, profitant également d'alliances matrimoniales avec les autres familles dirigeantes de la région.

Ce fonds exceptionnel comporte plusieurs correspondances dont, chose rare, plusieurs lettres de femmes, dont certaines de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et, fait remarquable également, environ un millier de lettres de migrants de la région destinées aux notaires et aux familles des auteurs. Certes étonnant sur le plan de la conservation, et même un cas unique dans la région, ce fonds est toutefois facilement explicable du point de vue des pratiques d'écriture. Dans les régions alpines en effet, les notaires jouaient un rôle central pour l'émigration. Les migrants, par exemple, étaient souvent appelés à formaliser par le biais d'actes notariaux les décisions prises relativement aux biens laissés en gestion sur place, ou à officialiser des procurations pour permettre aux femmes de gérer les biens en leurs noms. Ces documents sont particulièrement intéressants pour l'étude de l'autonomie féminine ; ils nous fournissent également des informations sur les rapports de confiance qui s'instaurent entre le mari et son épouse<sup>14</sup>. Les notaires, de leur côté, avançaient parfois de l'argent aux familles des migrants en attendant que les sommes envoyées de l'étranger arrivent au village, ce qui pouvait prendre un certain temps, comme en témoignent souvent les sources. Dans ces sociétés, la figure médiatrice du notaire joue donc un rôle essentiel. C'est dans ce contexte que les notaires Oldelli conservèrent les lettres des migrants de Meride et des

---

<sup>13</sup> Cette *Piève* dépend, sur le plan ecclésiastique, du diocèse de Côme, et sur le plan politique du bailliage de Lugano, contrôlé à son tour par la Confédération des XII cantons.

<sup>14</sup> À ce propos, voir notamment GRENIER, Benoît, et FERLAND, Catherine, « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle », *CLIO. Femmes, Genre, Histoire*, n° 37, 2013, pp. 197-225.

villages voisins : ils aidaient les familles à gérer les affaires publiques et privées de leurs compatriotes absents, devenant ainsi le trait d'union entre les migrants et leurs familles restées sur place. Les notaires les plus en vue de la famille furent Alfonso senior (1643-1706) et ses fils Giovanni (1678-1752) et Alfonso junior (1696-1777).

Dans le cadre de cet article, nous allons nous concentrer sur les lettres rédigées par des femmes qui ne faisaient pas partie du clan Oldelli. Les femmes Oldelli, comme souvent dans les familles de notaires, et plus généralement dans les couches supérieures de la société, étaient presque toutes alphabétisées<sup>15</sup>. Au contraire des 160 lettres des femmes Oldelli étudiées du point de vue linguistique et partiellement publiées par le linguiste S. Bianconi<sup>16</sup>, les autres lettres de femmes, d'origines sociales différentes, forment un corpus certes modeste, mais jusqu'à présent ignoré par les chercheurs. Nous allons aussi, en parallèle, nous pencher sur les lettres des migrants. Quelles informations nous livrent-elles sur l'agentivité des femmes ? Quelles stratégies sont mises en pratique par ces femmes afin de communiquer par écrit ?

### *Une écriture nécessaire*

Fille, épouse et mère, célibataire ou veuve : dans son cycle de vie, la femme qui vit dans un milieu marqué par la migration doit faire face à l'absence de l'homme pendant une bonne partie de l'année, voire plusieurs années d'affilée. Cela affecte considérablement son existence. Elle se trouve

---

<sup>15</sup> Fait exception, comme elle l'affirme elle-même, Barbara Maria, fille d'Alfonso senior. Archivio di Stato del Canton Ticino (ASTi), Fonds Oldelli (FO), 16/III-59, Barbara Maria à Alfonso junior, 13 février [s.d., environ 1740].

<sup>16</sup> BIANCONI, Sandro, « Femminile e maschile in epistolari settecenteschi inediti della famiglia Oldelli di Meride », in CARONI (P.), BOLDINI (F.) et GILARDONI (V.) (dir.), *Lombardia elvetica*, Bellinzona, Casagrande, 1987, pp. 89-130 et BIANCONI, Sandro, *L'italiano lingua popolare*, Firenze, Bellinzona, Accademia della Crusca, Casagrande, 2013.

contrainte de suppléer en quelque sorte l'absence de l'homme. Elle est ainsi appelée à développer de nombreuses compétences qui, en temps normal, ne sont pas traditionnellement dévolues aux femmes. L'absence prolongée des hommes les oblige non seulement à faire face au dur travail de la terre, ce que la littérature a plusieurs fois – et à juste titre – mis en exergue et qui correspond à une répartition sexuée du travail nécessaire au fonctionnement de chaque groupe familial, mais elle les force également à aborder l'écrit sous ses différentes formes : lettres, comptes, actes officiels de toutes sortes. Élément souligné par Merzario sans avoir toutefois été approfondi ou alors en étant minimisé<sup>17</sup>, certaines femmes se voient même appelées, en l'absence des hommes, à assumer des charges administratives au niveau local ou à siéger à la place des maris, fils ou pères absents lors des réunions des organes de consultations locaux – la *Vicinia*. Elles investissent alors un pouvoir formel<sup>18</sup>. En 1650 par exemple, on compte à Meride, où les femmes avaient par ailleurs le droit d'être propriétaires, 79 foyers dont 19 (24 %) ont une femme à leur tête représentant le foyer à la réunion de la *Vicinia*<sup>19</sup>. Cette pratique de « suppléance » a été notée aussi dans d'autres régions alpines<sup>20</sup>.

D'une manière générale, la correspondance féminine non familiale conservée dans le fonds Oldelli est constituée d'écrits ordinaires, simples et d'une finalité purement

---

<sup>17</sup> MERZARIO, Raul, « Bestie a due gambe. Le donne nelle valli insubriche », *L'Alpe*, n° 4, 2001, pp. 20-23. Sur le plan de la méthode, il faut à notre avis davantage valoriser la recherche concernant l'expérience féminine, sans la diminuer ni l'évaluer à l'aune de l'expérience masculine.

<sup>18</sup> Voir aussi BIANCHI, Stefania, *I cantieri dei Cantoni. Relazioni, opere, vicissitudini di una famiglia della Svizzera italiana in Liguria (secoli XVI-XVIII)*, Genova, Sagep Editori, 2013, p. 64 et note 88 à la p. 72.

<sup>19</sup> En 1805, le pourcentage baisse à 10 % ; DI DIO, Tatiana, *op. cit.*, p. 25.

<sup>20</sup> AUDENINO, Paola, « Introduzione – La dinamica dei ruoli », in VALSANGIACOMO (N.), et LORENZETTI (L.) *op. cit.*, p. 19.

pratique. Le contenu des échanges est le plus souvent bref (une ou deux pages), allant à l'essentiel, parfois obscur pour l'historien, au point qu'il est souvent difficile de comprendre de quoi il est réellement question.

Une partie des lettres sont adressées par des femmes de la région aux notaires de la famille pour régler des questions administratives. Ces femmes, des couches moyennes de la société, prennent la plume pour demander des copies de documents officiels, par exemple, afin de gérer des successions, exiger des paiements, demander des prêts, recevoir des informations relatives à des sentences, demander des références, chercher un arbitre dans le cas d'un litige ou encore officialiser un contrat. Giulia Bonelli, par exemple, se plaint de son voisin Stefano Gaggini<sup>21</sup>. Francesca Lezzani a eu vent qu'Alfonso senior achètera un terrain à une famille de Meride qui lui est débitrice pour 5 lires de Milan : elle l'invite à bien vouloir mettre cette somme de côté afin d'éponger la dette<sup>22</sup>. Francesca Ragonda, de Lugano, prend la plume car elle a perdu des documents officiels relatifs à l'héritage familial que lui avait envoyés la chancellerie de la *Piève* de Riva S. Vitale ; elle demande à Alfonso Oldelli senior de lui en fournir des copies ou de lui indiquer à qui s'adresser<sup>23</sup>. Domenica Gremoldi, de Mendrisio, prie Alfonso senior de louer une chambre à sa sœur Margherita : les raisons de ce déménagement et sa durée ne sont pas explicités dans la brève missive qui ne comporte que quelques lignes<sup>24</sup>. Quant à Celesta Mazza, de Campione, elle s'adresse à Alfonso junior au nom de son

---

<sup>21</sup> ASTi, FO, 10/I-54, Giulia Bonelli à Alfonso senior, 27 juillet 1695.

<sup>22</sup> ASTi, FO, 10/VI-104, Francesca Lezzani à Alfonso senior, 18 juillet 1686.

<sup>23</sup> ASTi, FO, 10/XVI-254, Francesca Ragonda à Alfonso senior, 3 mai 1699.

<sup>24</sup> ASTi, FO, 10/XI-183, Francesca Lezzani à Alfonso senior, 6 novembre 1687.

mari, afin qu'il lui accorde un délai pour un paiement<sup>25</sup>. La difficulté des femmes à accéder à l'argent liquide pour faire face aux périodes difficiles est manifeste dans cette correspondance.

Certaines lettres sont clairement rédigées par des femmes appartenant à l'élite locale, comme Carla Maria Beroldingen qui demande à Alfonso senior d'aider certaines de ses connaissances, en insistant sur les liens d'amitiés existant entre la maison Oldelli et celle des Beroldingen. Il s'agit là d'une famille d'origine uranaise ayant joué un rôle politique important, monopolisant en effet la charge de secrétaire baillival pendant des longues périodes<sup>26</sup>.

De nature toute différente, la lettre de Laura Maria Bossi de Porto Ceresio est adressée à Giovanni Oldelli, pour lui reprocher sur un ton indigné d'avoir eu un comportement inadéquat envers sa fille et de lui avoir donné de faux espoirs :

« Je suis très étonnée du fait que votre seigneurie se soit moquée de moi et de ma fille en organisant des choses pour les abandonner avec si peu de gentillesse par la suite. Qu'il se rappelle que, même si nous ne sommes pas fortunés, nous connaissons les bonnes manières et que ces choses ne sont pas appropriées<sup>27</sup>. »

Le niveau de langue change selon la provenance sociale des auteures, mais aussi en fonction de la provenance géographique. Le lieu de domicile affecte certainement la qualité de l'enseignement à disposition des filles. Ainsi, les lettres des femmes habitant les régions de collines ou périphériques sont le plus souvent rédigées dans un italien hésitant, proche de la langue parlée et comprenant de nombreux mots, voire des phrases entières, en dialecte

---

<sup>25</sup> ASTi, FO, 16/III-54, Celesta Mazza à Alfonso junior, 15 décembre 1756.

<sup>26</sup> ASTi, FO, 10/I-42, Carla Maria Beroldingen à Alfonso senior, 3 lettres.

<sup>27</sup> ASTi, FO, 12/I-38, Laura Maria Bossi à Giovanni, 4 février 1712.

régional. Le vocabulaire est pauvre et répétitif, avec beaucoup de formules de courtoisie standardisées, typiques des codes épistolaires, probablement apprises par cœur. Cela ne les empêche pourtant pas de s'exprimer. Les femmes de la plaine et des villes comme Lugano ou Bellinzone, en revanche, présentent un style plus fluide ; elles maîtrisent mieux la syntaxe en général. Ces dernières avaient probablement accès à des instituteurs privés, ou étaient éduquées dans les couvents féminins, contrairement aux femmes des campagnes qui étaient formées à la maison<sup>28</sup> ou alors apprenaient à lire et écrire auprès du curé du village, voire au sein des écoles de la doctrine chrétienne<sup>29</sup>. À ce propos, S. Bianconi constate que le niveau grammatical et lexical des lettres des femmes appartenant à la famille Oldelli est le même que celui des *maestranze* de la région qui étudièrent auprès du même curé<sup>30</sup>.

### *Qui écrit ?*

Dans un contexte comme celui de l'Ancien Régime dans les régions catholiques, il est indispensable de se demander qui écrit ces lettres, afin de mieux comprendre les stratégies mises en place par les femmes pour répondre à leur besoin de communiquer.

L'incapacité d'écrire ne semble pas en effet freiner l'expression féminine. On trouve dans le fonds Oldelli, outre des lettres clairement rédigées par leurs signataires, d'autres missives caractérisées par une graphie très régulière et un

---

<sup>28</sup> Voir notamment le témoignage du pasteur zurichois SCHINZ, H.-R., *Descrizione della Svizzera italiana nel Settecento*, *op. cit.*, p. 266.

<sup>29</sup> Ces dernières étaient assez bien diffusées au Tessin suite au travail d'acculturation effectué par l'archevêque Carlo Borromeo, fervent promoteur de la Réforme catholique en ces terres qui constituent une région tampon entre l'Italie et les cantons suisses – majoritairement protestants – au nord des Alpes ; BIANCONI, Sandro, *I due linguaggi*, Bellinzona, Casagrande, 1989, pp. 63-82.

<sup>30</sup> BIANCONI, Sandro, *L'italiano lingua popolare*, *op. cit.*, p. 114.

langage plus normé, très probablement écrites par un notaire ou un écrivain public, ainsi que des lettres écrites par une tierce personne, souvent un proche de la famille, mais signées par la mandataire. Le contenu de la lettre révèle aussi parfois que la signataire l'a seulement dictée<sup>31</sup>. Maria Maddalena Bunà, originaire de Varese en Italie, fait écrire par exemple une lettre à Alfonso junior pour lui demander des références, parce qu'elle cherche du travail comme domestique auprès de la famille Pedrazzini suite à la mort de son patron Giacomo Bolina de Riva San Vitale<sup>32</sup>. On retrouve aussi des traces d'écritures féminines à l'intérieur de lettres rédigées par des hommes : les femmes ajoutent des lignes au-dessus du texte principal.

S'agissant des pratiques d'écriture partagée, il est intéressant de noter que dans les lettres envoyées par les migrants – où il est souvent question des femmes (épouses, mères, sœurs, filles) – on retrouve des traces de la solidarité féminine qui se met en place autour des échanges épistolaires des hommes absents. Les femmes des patrons ou des chefs de chantiers, par exemple, pouvaient dans certains cas recueillir les missives des artisans de la même région travaillant pour leurs maris. Giovanni Battista Clerici (1673 ca-1736), stucateur de Meride, écrit à sa femme Elisabetta Caterina qu'elle devra aller chez la femme de son patron, Maria Orsola Magni de Castel S. Pietro, pour réceptionner ses lettres ainsi que l'argent qu'il lui envoie pour la gestion de la maison<sup>33</sup>. Maria Orsola Magni se chargera aussi de lui faire parvenir ses missives : elle doit donc s'adresser à cette dernière pour tout envoi. Malheureusement, la lecture des

---

<sup>31</sup> Voir notamment Orsola Andreatzi à Alfonso junior. ASTi, FO, 16-3, s.d.

<sup>32</sup> ASTi, FO, 16/V-76, Maria Maddalena Bunà à Alfonso junior, s.d.

<sup>33</sup> Voir Giovanni Battista Clerici à sa famille, 26 juillet 1697, 14 juillet 1699, 28 février 1700, in MARTINOLA, Giuseppe, *Lettere da i paesi transalpini degli artisti di Meride e dei villaggi vicini*, Bellinzona, Edizioni dello Stato, 1963, pp. 8 ; pp. 10-11.

lettres ne permet pas de comprendre si Maria Orsola aidait Elisabetta Caterina dans l'écriture ou si cette dernière se débrouillait seule. S. Bianchi, spécialiste des archives privées des architectes et artistes tessinois, souligne néanmoins qu'il n'était pas rare que les femmes des *maestranze* soient alphabétisées<sup>34</sup>. Les épouses de ces « élites de l'émigration », pour reprendre le terme utilisé par R. Ceschi<sup>35</sup>, ont par ailleurs joué par moments un rôle central dans la gestion des réseaux entre les absents et les présents, ce que l'historiographie a rarement relevé. Par exemple, c'est la femme de l'architecte d'Astano Giuseppe Trezzini<sup>36</sup>, Tommasina, qui intervient au Tessin pour recruter de la main d'œuvre locale qualifiée pour les nombreux chantiers qui ouvrent à St. Pétersbourg au temps de la tsarine Elisabeth, comme l'atteste notamment un contrat signé à Lugano entre le notaire Luca Borella, Tommasina Trezzini et des ouvriers qualifiés de la région<sup>37</sup>.

Outre des rudiments d'écriture, les femmes devaient apparemment apprendre au moins les bases du calcul (addition, soustraction). Dans les lettres envoyées à la maison par leurs maris, il est en effet presque toujours question d'argent. Les sommes gérées par les femmes pouvaient d'ailleurs être importantes. De plus, les monnaies en circulation étaient d'origines diverses – selon le lieu d'émigration du mari – ce qui impliquait un minimum d'habileté avec le change. Si les hommes donnaient des indications quant à l'utilisation de cet argent dans leurs

---

<sup>34</sup> BIANCHI, Stefania, « Donne che seguono i mariti », *Percorsi di ricerca*, 2012, p. 16.

<sup>35</sup> CESCHI, Raffaello, « Artigiani migranti della Svizzera italiana (secoli XVI-XVIII) », *Itinera*, n° 14, 1993, pp. 21-31.

<sup>36</sup> Trezzini était actif au service de l'architecte de cour Bartolomeo Rastrelli (1770-1771).

<sup>37</sup> ANTONOV, Victor, « Capimastri italiani a Pietroburgo nel Settecento », *Bollettino storico della Svizzera Italiana*, n° CX, 1978, pp. 165. Voir aussi CAVALLERA, Marina, « Un "motore immobile"... », *op. cit.*, pp. 38-39.

lettres (faire des provisions de blé, éponger certaines dettes, effectuer des travaux dans la maison, payer l'école des enfants), il s'agit d'indications générales et non systématiques. C'est un moyen aussi pour les hommes de garder un lien avec leur foyer, qu'ils évoquent souvent dans leurs lettres avec beaucoup de nostalgie. Par ailleurs, si l'on étudie les rares réponses féminines, on s'aperçoit que les femmes n'hésitent pas à agir de leur propre initiative. Laissons un instant le fonds Oldelli et, sans quitter le contexte alpin, penchons-nous brièvement sur le cas d'une femme grisonne, Maria Maddalena Redolfi, née Stampa (1677-1742), originaire du val Bregaglia et mariée avec Giovanni Redolfi, pâtissier, commerçant et entrepreneur exerçant à Venise<sup>38</sup>. S'il est vrai que ce dernier précise dans ses lettres à quelles fins Maria Maddalena devra utiliser l'argent qu'il lui envoie, et bien qu'elle soit secondée par son frère durant les longues absences de son mari, les lettres indiquent clairement que Maddalena n'hésite pas à prendre des initiatives pour faire des achats, marchander ou réaliser des travaux agricoles : « J'agis sans attendre vos ordres et vous aurez certainement à redire, mais j'estime agir pour le mieux<sup>39</sup>. » On trouve des allusions de cette nature dans plusieurs lettres.

Or, si on ajoute à cela le fait que les échanges épistolaires entre les migrants et leurs femmes n'étaient généralement

---

<sup>38</sup> De la plume de Maria Maddalena sont conservées une trentaine de lettres écrites entre 1699 et 1710, récemment découvertes et partiellement retranscrites par Bianconi (10 lettres) ; BIANCONI, Sandro, *L'italiano lingua popolare, op. cit.*, pp. 133-143. Sur la famille Redolfi, voir NUSSIO, Francesca, « Lebenswege und schriftliche Zeugnisse der Familie Redolfi », in *Bündner Kalender 2015*, 174. Jahrgang, 2014, pp. 83-93.

<sup>39</sup> Archivio storico Castelmur, fonds Corrado Stampa, Maria Maddalena Redolfi à son mari Giovanni, 11 avril 1701. Traduction de l'auteur.

pas réguliers<sup>40</sup> – plusieurs mois pouvaient s’écouler en effet entre une lettre et la suivante, ou alors la lettre pouvait se perdre – il apparaît clairement que la gestion quotidienne des dépenses revenait aux femmes. Cela implique une certaine liberté dans la prise de décision – ce dont, d’ailleurs, certains hommes sont bien conscients. Le peintre Francesco Antonio Giorgioli (1655-1725) de Meride écrit par exemple à sa femme Margherita par l’intermédiaire du notaire Alfonso Oldelli :

« Qu’elle paye en premier ceux qui nous sont débiteurs, puis il faudra donner un Philippe<sup>41</sup>, voire plus si elle en a besoin, à la tante nonne, 1 écu à ma belle-mère pour qu’elle en fasse ce qu’elle désire, 2 sous à ma belle-sœur Marta, et à ma femme je ne dis pas plus, car elle est la patronne et je sais qu’elle saura dépenser cet argent pour le bien de la maison et pour les besoins des enfants, qu’il est superflu de le lui recommander ; s’il reste de l’argent, qu’elle se rappelle d’acheter à temps les provision de blé et de mettre de côté le nécessaire pour le travail de la vigne<sup>42</sup>. »

Parfois il est noté que l’argent devra servir à faire plaisir à l’épouse : elle peut donc le dépenser comme elle le souhaite. On constate à la lecture de ces lettres une circulation importante d’argent entre les mains des femmes<sup>43</sup>. On peut imaginer que certaines d’entre elles gardaient un carnet de dépenses, même si nous n’en avons pas trouvé de trace dans les archives, ou alors qu’en l’absence de leurs maris elles complétaient le livre de comptes familial. Les seuls livres

---

<sup>40</sup> Par ailleurs, l’expédition de lettres depuis des pays comme la Russie, la Pologne ou l’Allemagne était très coûteuse. Cela freinait les correspondants dans leur désir de communiquer avec leur famille.

<sup>41</sup> Un « Filippo » renvoie à une monnaie en argent d’origine espagnole très diffusée en Lombardie à l’époque moderne.

<sup>42</sup> Francesco Antonio Giorgioli à Alfonso Oldelli, 5 décembre 1691, in MARTINOLA, Giuseppe, *Lettere dai paesi transalpini*, op. cit., pp. 63-64. Traduction de l’auteur.

<sup>43</sup> Même constat pour le Piémont, région qui connaît aussi une forte absence masculine ; AUDENINO, Patrizia, « Le custodi della montagna... », op. cit., pp. 271-273.

retrouvés jusqu'à présent dans les archives appartiennent à des veuves<sup>44</sup>.

Peu bavardes, assurément arides et fragmentaires, ces quelques dizaines de correspondances conservées parmi tant d'autres certainement détruites, témoignent d'une certaine diffusion de l'écriture parmi les femmes de ces régions alpines de la Suisse – une écriture parfois hésitante, proche de l'oral, à but pratique et sans aucune fin littéraire, et au lexique étroitement lié au quotidien et à la culture matérielle. Certainement secondées dans un premier temps par les notaires ou par des proches, ces femmes, poussées par le besoin de communiquer par écrit en tant que représentante de leur groupe domestique, ont très probablement développé au fil du temps un savoir-faire en matière d'intendance, qu'elles ont pu transmettre de manière informelle à leurs enfants<sup>45</sup>. De ces savoirs et savoir-faire, on ne trouve certainement pas trace dans les documents officiels ou dans les récits des voyageurs. Seule une étude systématique de ces lettres ou des écritures privées peut mener à une meilleure compréhension de la diffusion de l'écrit et des autonomies féminines qui y sont liées. L'écriture reste pour les femmes un moyen privilégié d'exercer leur agentivité. Il ressort ainsi des lettres de Maria Maddalena Redolfi l'importance qu'elle donne à l'éducation de ses filles

---

<sup>44</sup> BIANCONI, Sandro, « Due esempi di scrittura popolare », *Archivio Storico Ticinese*, n° 145, 2010, pp. 41-48 et TARILLI, Graziano, « Aspetti di vita settecentesca nella campagna luganese da un libro di conti inedito », *Folklore suisse*, n° 71, 1981, pp. 17-32.

<sup>45</sup> C'était par ailleurs les femmes qui devaient veiller à l'éducation des enfants, surtout des garçons. L'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul mais aussi du dessin était la base de leur future carrière dans les métiers du bâtiment. Ce qui amène à ce que la littérature appelle le « paradoxe alpin » : les migrants des vallées sont plus alphabétisés que les agriculteurs de la plaine ; VIAZZO, Pier Paolo, *Comunità alpine. Ambiente, popolazione, struttura sociale nelle Alpi dal XVI secolo a oggi*, Bologna, Il Mulino, 1990, p. 187 et TOSCANI, Xenio, *Scuole e alfabetismo nello Stato di Milano da Carlo Borromeo alla Rivoluzione*, Brescia, La Scuola, 1993, pp. 125-133.

en matière de lecture et d'écriture. Du côté catholique, il n'est pas rare de trouver dans les villages à forte émigration d'importantes communautés d'ursulines, le plus souvent vivant non pas en congrégation mais chez leurs parents, très actives dans l'enseignement de la doctrine chrétienne mais également de la lecture et parfois de l'écriture. Durant la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Lugano et Bellinzone, les autorités soutiennent même la création de deux couvents féminins, dont l'un des buts principaux est l'enseignement, via le pensionnat pour les filles riches et l'école de charité pour les filles des familles moins aisées, ce qui montre bien qu'il y a une demande pour une meilleure alphabétisation<sup>46</sup>.

### *Conclusion*

L'image de la femme analphabète et passive, abruti par le dur travail de la terre, que véhiculait encore récemment une historiographie locale se basant uniquement sur des sources normatives ou sur les récits de voyage, ne semble pas tenir face à une étude des pratiques par le biais de la correspondance. Elle mérite d'être nuancée et mieux étudiée au travers des stratifications sociales, culturelles et économiques. Le rôle des veuves, par exemple, doit être approfondi sur la base notamment des résultats de S. Guzzi-Heeb et D. Sabean<sup>47</sup>. Il faut en tous les cas absolument éviter de faire des femmes vivant dans les régions alpines une catégorie homogène. De même, nous considérons qu'il ne faut pas non plus, pour sortir des analyses stéréotypées, comparer à tout prix leur niveau d'alphabétisation ou de

---

<sup>46</sup> NICOLI, Miriam, « Les religieuses et leur rôle éducatif au Tessin à l'aune des écrits conventuels (Ancien Régime-début du XIX<sup>e</sup> siècle) », in TOSATO-RIGO (D.) (dir.), « Appel à témoins : écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Etudes de lettres*, 1-2, 2016, pp. 135-156.

<sup>47</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, *Donne, uomini, parentela*, op. cit. et SABEAN, David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1998, pp. 490-510.

maîtrise de l'écriture avec celui des hommes, mais plutôt valoriser, dans leur contexte, les compétences des uns et des autres. Certes, cela nécessite des précautions. Il faut surtout se garder de lire dans ces sources la dynamique linéaire et progressiste d'un processus de modernisation. Sans aller jusqu'à parler d'émancipation via l'écriture – ce qui serait excessif – la lecture des correspondances invite néanmoins à sortir des stéréotypes liés à l'image féminine, le plus souvent rattachés à des normes affirmées sur le plan discursif et symbolique mais présentant des écarts, parfois importants, avec les pratiques, et d'un discours formulé le plus souvent au négatif. Il faut ainsi affirmer avec force que les femmes de l'arc alpin ont bénéficié d'une certaine autonomie et que, face à l'augmentation des responsabilités pesant sur leurs épaules, elles ont pu mettre en pratique leurs propres stratégies et prendre leurs propres décisions, faisant preuve d'adaptabilité et de flexibilité. Le changement des habitudes familiales suite à l'émigration a certainement mené à un déplacement des limites d'action et de pouvoir entre les sexes en faveur des femmes. Cela a probablement accéléré certains changements sociaux et culturels, notamment en relation avec la *literacy*, et augmenté le pouvoir de négociation des femmes au sein du couple et de la communauté. Leur autonomie – ou plus précisément leur apprentissage de l'autonomie (l'autonomie et la prise de décision étant des processus culturels qui s'apprennent) – en est certainement augmentée.



Deuxième partie  
La fonction d'éducatrice, entre  
prolongement du rôle maternel et  
profession féminine



**Paroles de gouvernantes.  
Un aperçu sur un métier féminin méconnu  
(Europe, XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)**

Danièle Tosato-Rigo,  
Université de Lausanne

L'histoire des femmes et celle du genre ont depuis plusieurs années mis en avant la problématique de l'invisibilité des femmes<sup>1</sup>. Elle touche de plein fouet leur rôle social, thématisé dans ce volume. Ce manque de visibilité est bien sûr indissociable de la question des sources. Renouveler les angles d'approche pour faire émerger les acteurs historiques de sexe féminin – un desiderata de recherche – doit en effet s'accompagner d'une documentation appropriée, qui nécessite plus d'une plongée dans les archives. Car ces dernières sont, en ce qui concerne la période moderne pour le moins, encore largement constituées par les hommes.

---

<sup>1</sup> BRIDENTHAL, Renate *et al.* (éd.), *Becoming visible. Women in European History*, Boston/ New York, Houghton Mifflin, 1998 (3<sup>e</sup> éd.) ; PERROT, Michelle, *Les femmes ou les Silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998 ; DERMENJIAN, Geneviève, GUILHAUMOU, Jacques, et LAPIED, Martine (dir.), *Femmes entre ombre et lumière : recherche sur la visibilité sociale, XVI-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions Publisud, 2000.

Les écrits personnels – journaux, autobiographies, livres de raison, correspondances, etc. – n'échappent pas entièrement à ces limitations, les héritiers de documents familiaux ayant conservé et, plus encore, confié aux archives publiques plus volontiers les textes à caractère officiel, de même que ceux qui documentent leur patrimoine ou les « mérites » – à l'aune du moment – de leurs prédécesseurs. Les textes féminins qui sont parvenus jusqu'à nous malgré ces aléas offrent dès lors des occasions inespérées de réinscrire les actes et rôles sociaux de leurs auteures dans l'historiographie<sup>2</sup>. Tel est le cas des journaux personnels et correspondances de jeunes gouvernante suisses, à la cour de Russie dès les années 1780-1790 – Dorothee Lienhardt, Jeanne Huc-Mazelet et Esther Monod-Rath – ou à la cour de Weimar – Louise Martin – un peu plus tard. Remis dans un contexte plus général, comme je tenterai de le montrer dans cet article, ces écrits permettent de documenter un métier féminin en fort développement au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais dévalorisé en son temps et encore peu étudié depuis lors<sup>3</sup>, tout en enrichissant nos connaissances sur les pratiques de l'écrit, s'agissant d'une écriture de femmes développée dans

---

<sup>2</sup> Voir à ce propos l'appel de Mineke van Essen et Rebecca Rogers à recourir aux écrits personnels pour mieux cerner le sens et les spécificités des « vies enseignantes » : VAN ESSEN, Mineke, ROGERS, Rebecca, « Ecrire l'histoire des enseignantes. Enjeux et perspectives internationales », *Histoire de l'éducation*, 98, 2003, pp. 5-35.

<sup>3</sup> Parmi les rares synthèses incluant la période moderne, on signalera l'ouvrage de HARDACH-PINKE, Irene, *Die Gouvernante : Geschichte eines Frauenberufs*, Frankfurt a. M., New York, Campus Verlag, 1993 et, pour la Suisse romande, l'étude pionnière de MAEDER, Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire russe 1800-1890*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel Faculté des Lettres, 1993, de même que les travaux d'André Bandelier, en particulier « Des gouverneurs et gouvernantes suisses dans les Provinces-Unies au siècle des Lumières », in VAN DIJK (S.) (éd.), *Belle de Zuylen/ Isabelle de Charrière : éducation, création, réception*, Amsterdam, Rodopi, 2006, pp. 103-123.

un cadre professionnel : une écriture empreinte d'une forte tension entre émancipation et contraintes<sup>4</sup>.

### *Un nouveau marché éducatif*

La figure de la gouvernante a, au XVIII<sup>e</sup> siècle, il convient de le rappeler, quelque chose de très commun. Les « gouvernantes d'enfants » comme les nomme l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert<sup>5</sup> sont en effet employées auprès de jeunes enfants des deux sexes, et n'ont pas d'équivalent masculin. La profession connaît un développement sensible à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'une part, en raison de la vogue dont jouit la langue française, perçue comme une future langue universelle<sup>6</sup>, ce qui amène dans une bonne partie de l'Europe les familles princières, nobles ou simplement bourgeoises, à engager du personnel enseignant francophone. D'autre part, elle bénéficie de l'enrichissement de la classe moyenne. En Angleterre, où les gouvernantes ne semblent avoir fait leur apparition au sein de cette dernière que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (et où les étrangères n'en constitueront jamais qu'un faible pourcentage), le phénomène serait même essentiellement dû à l'augmentation de ses moyens économiques, conjugué à la baisse de popularité des « boarding schools » pour filles<sup>7</sup>. En Russie, le modèle donné par la famille impériale se décline

---

<sup>4</sup> Cette contribution s'inscrit dans une recherche en cours, soutenue par le Fonds national suisse et le Fonds gouvernemental russe de la recherche scientifique, co-dirigée par la soussignée avec A. Andreev, de l'Université d'Etat Lomonossov, Moscou (*Educating Russia's Princes. Swiss Enlightened Tutors at the Court of Catherine the Great*). Elle prévoit l'édition des documents cités.

<sup>5</sup> LEFEBVRE, [André], « Gouvernante d'enfants », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers... mis en ordre par M. Diderot*, A Lausanne et a [sic !] Berne : chez les sociétés typographiques, t. XVI, 1780-1782, pp. 375-383.

<sup>6</sup> FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001.

<sup>7</sup> HUGHES, Kathryn, *The Victorian Governess*, Londres, Hambledon Continuum, 1993, p. 11 et 169.

de façon quasi systématique dans les familles nobles à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : celles-ci ne se conçoivent plus sans le recours aux bonnes d'enfants, gouvernantes et précepteurs étrangers. Les attentes en matière d'éducation des filles y ont par ailleurs été promues par la très médiatisée ouverture du « Saint-Cyr » russe, l'institut de Smolny, par Catherine II. La tsarine, dont les ambitions pédagogiques sont connue<sup>8</sup> avait elle-même eu à la cour d'Anhalt-Zerbst une gouvernante huguenote, Babette Cardel, qui lui donna le goût de la littérature française, et qu'elle mentionne à plusieurs reprises et avec reconnaissance dans sa correspondance<sup>9</sup>.

Parler d'un marché éducatif en lien avec le métier de gouvernante paraît dès lors justifié. Il y avait bien, d'un côté, une offre nourrie par une nouvelle attention portée à l'éducation des filles, destinées à des femmes cultivées, c'est-à-dire maîtrisant pour le moins la langue française, ou plus : des connaissances littéraires, voire celles d'autres langues. Sous l'influence des Lumières, l'éducation des princesses se modifiait également<sup>10</sup>, suscitant les débuts d'une littérature spécifique – dont témoigne l'ouvrage de Marie-Josèphe de Monbart, *De l'éducation d'une princesse* (Berlin, 1781) – alors que la question n'avait jusqu'ici pas constitué un objet de réflexion intéressant aux yeux des écrivains et philosophes

---

<sup>8</sup> STROEV, Alexandre « L'art d'être grand-mère : les écrits pédagogiques de Catherine II », in BROUARD-ARENDIS (I.) (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, pp. 299-318.

<sup>9</sup> WALISZEWSKI, Kazimierz, *Le roman d'une impératrice. Catherine II de Russie d'après ses mémoires, sa correspondance et les documents inédits aux archives d'État*, Paris, Plon-Nourrit, 1893, pp. 10-11.

<sup>10</sup> Comme l'illustre celle de Mme Elisabeth, voir MORMICHE, Pascale, « Madame Elisabeth : une éducation de princesse au temps des Lumières », in *Madame Elisabeth. Une princesse au destin tragique 1764-1794*, Château de Versailles-Silvana Editions, 2013, pp. 129-132.

du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. De l'autre côté, il existait une demande : celle émanant de femmes éduquées – aux perspectives professionnelles très réduites – pour lesquelles maîtresse d'école ou gouvernante représentaient quasiment les seuls débouchés possibles. Le professeur de lettres et éditeur lausannois Jean Lanteires le rappelle, en ce qui concerne la Suisse romande, dans *l'Avis aux institutrices* qu'il publie en 1788 : nombre de femmes partaient alors comme éducatrices en quête d'un avenir professionnel<sup>12</sup>. Et ce d'autant plus que le métier, ouvert aux classes moyennes, n'était pas considéré comme dégradant dans les milieux de la haute bourgeoisie ou de la noblesse.

### *Invisibilité et dévalorisation d'un rôle social féminin*

Retrouver ces gouvernantes dans l'historiographie helvétique actuelle n'est pas chose aisée. Combien d'ouvrages généraux et de dictionnaires biographiques leur font-ils une place ? Une entreprise encyclopédique récente aussi sérieuse que le *Dictionnaire historique de la Suisse* peut servir de test. L'article « préceptorat » présente les précepteurs masculins en deux fois plus de lignes que les gouvernantes. Une recherche en plein texte, toutes périodes confondues, pour les termes cumulés de « gouvernante » et de « préceptrice » (le plus souvent synonymes dans leur acception) en fait apparaître 29. Le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècles sont particulièrement mal lotis, avec trois occurrences seulement. Elles renvoient respectivement à Suzanne Curchod, future Mme Necker et célèbre salonnière, à Jeanne Huc-Mazelet, dont l'intervention politique auprès du tsar en faveur de son canton, à l'époque du Congrès de Vienne, est mise en avant, et à Maria Margaretha Wildermeth, parvenue quant à elle aux plus grands honneurs à l'aune de critères

---

<sup>11</sup> CHERRAD, Sonia, *Le discours pédagogique féminin au temps des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, 2015, p. 262, note 10.

<sup>12</sup> LANTEIRES, Jean, *Quelques Avis aux institutrices de jeunes demoiselles*, Lausanne, Chez Jean Mourer, 1788.

visiblement masculins<sup>13</sup>. La sous-représentation féminine est encore plus patente si l'on met les 29 occurrences en question en parallèle avec la bonne centaine de notices relatives à des précepteurs.

Or, à l'heure actuelle, et suite aux premiers repérages opérés par André Bandelier, nous avons pu identifier déjà – au moins par leur nom de famille, à défaut de certitudes quant à tous les prénoms – une trentaine de gouvernantes romandes ayant travaillé à l'étranger pour la seule période 1770-1810. Effet de la documentation conservée plutôt que de la réalité d'époque, la plupart d'entre elles ont œuvré au sein de cours princières ou de familles de la haute noblesse : aux Provinces-Unies<sup>14</sup> ou en Angleterre<sup>15</sup>, en Allemagne<sup>16</sup> et en Russie<sup>17</sup>, avec parfois des passages d'un pays à l'autre. On peut, sans crainte d'exagération, parler de l'invisibilité d'un rôle social féminin. Elle découle indubitablement de l'invisibilité plus générale des rôles féminins dans le cadre d'une lexicographie qui fixe l'importance de ses acteurs en fonction de critères ressortant de l'histoire politique ou littéraire traditionnelle, propice aux hommes. Mais on y décèle aussi et encore le lourd héritage des définitions

---

<sup>13</sup> Gouvernante de Charlotte de Prusse (qui épousa en 1817 le futur tsar Nicolas I<sup>er</sup>), « décorée de l'ordre de Sainte-Catherine, ce qui lui conférait un titre de noblesse et une pension, elle parvint à un rang civil élevé, correspondant à celui de général », RIGGENBACH, Heinrich, « Wildermeth, Maria Margaretha », in *Dictionnaire historique de la Suisse* (www.dhs.ch).

<sup>14</sup> Suzanne Girard-Trembley, Marie-Victoire Hollard, Henriette Perroud, Jeanne Louise Prévost, Mlle Roch, Jeanne Wegelin.

<sup>15</sup> Salomé de Géliou (aussi en Allemagne), Marianne et Susanne Moula, Mlle Vautravers (aussi en Russie).

<sup>16</sup> Louise d'Arnay, Louise Deyverdun, Esther de Géliou, Susanne Lequien (aussi en Russie, Livonie), Louise Martin, Salomé Monod, Mlles Ravanel, Anne Tessier, Maria Margaretha Wildermeth.

<sup>17</sup> Mlle de Beausobre, Mlle Calame, Jeanne Huc-Mazelet, Dorothée Lienhardt, Esther Monod-Rath, Mlle Mottet, Charlotte de Montmollin (aussi en Angleterre), Henriette Müller, Charlotte Pache, Rose Elisabeth de Sybourg, Mlle Vuylamaz, Cécilia et Victoria Wildermeth.

dominantes de l'époque qui nous intéresse, qui ont réservé un traitement très différent aux éducateurs et aux éducatrices.

La comparaison des articles « gouverneur » et « gouvernante » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, de la plume d'André Lefebvre, est édifiante sur ce point. Premier constat : si une différence est établie, côté masculin, entre le « gouverneur d'un jeune homme » et le « gouverneur d'un prince », rien de tel pour la gouvernante. La distinction sociale de ses élèves n'augmente donc pas le statut de celle qui ne sera toujours que « gouvernante d'enfants ». Et ce, quand bien même cette dernière pouvait œuvrer auprès de futures souveraines et – au sein des cours en particulier – poursuivre leur éducation jusqu'à leur mariage. Deuxième constat : tandis que l'article « gouverneur » définit un domaine d'action et de compétences (« former le cœur et l'esprit [...] d'un jeune homme »), il en va autrement pour la gouvernante. « C'est la première personne à qui les grands et les riches confient l'éducation d'un enfant lorsqu'il sort des bras de la nourrice, explique Lefebvre : les impressions qu'il reçoit de la gouvernante sont plus importantes qu'on ne croit ». Une raison suffisante pour en prôner le plus strict contrôle. Danger potentiel, la gouvernante n'est pas considérée comme apte à remplir un programme éducatif, ni vraisemblablement à le comprendre. Tandis que le gouverneur doit se pénétrer de principes à transmettre, la gouvernante est instruite pour sa part sur des attitudes à adopter (n'être « ni acariâtre ni complaisante... »). Enfin, on relèvera que dans l'article « précepteur » de l'*Encyclopédie* (sans équivalent féminin, comme l'article « instituteur »), le chevalier de Jaucourt souligne la nécessité de revaloriser l'image trop dépréciée du précepteur, afin de le mettre en mesure de réaliser sa mission éducative : un souci de reconnaissance sociale dont on ne trouve pas trace pour la gouvernante. Bref, au côté masculin d'un véritable métier d'éducateur, englobant des aptitudes et des objectifs pédagogiques dans un cadre sociétal, correspond un pendant

féminin qui se résume à une pratique éducative allant de soi, par ailleurs reconnue pleine de dangers pour la société.

On aurait pu s'attendre à ce que la vision de la gouvernante véhiculée par le monument masculin que constitue l'*Encyclopédie* soit contrebalancée, ou pour le moins tempérée, par des femmes de lettres en voie de briser le monopole masculin sur le marché du livre pédagogique. Apparemment il n'en est rien. Les pionnières de la littérature enfantine n'ont pas davantage mis en valeur l'image de la gouvernante. Et ce, visiblement, comme le relève Nadine Bérenguer, par souci de ne pas être confondues avec des femmes qui « bien qu'elles aient le même titre qu'elle, ne remplissent pas leurs obligations avec la même distinction » ; ou encore, tout aussi prosaïquement, pour promouvoir l'utilité de leur propre oeuvre : Marie Leprince de Beaumont souligne ainsi à plusieurs reprises l'incapacité de la plupart des gouvernantes à faire aimer la vertu à leurs pupilles et ne cache pas son mépris pour celles qu'elle juge peu préparées à leur rôle<sup>18</sup>.

À cette image orientée, voire quelque peu polémique de la gouvernante, les écrits personnels d'éducatrices apportent un contrepoint bienvenu. Ils font d'elles des sujets agissant, précisément, dans le cadre professionnel qui fut le leur, comme j'aimerais le montrer maintenant en revenant brièvement, dans les limites imparties à cet article, à quatre d'entre elles : *Dorothée Lienhard*, fille d'un ancien bailli de la ville de Vevey, engagée en 1783, à l'âge de 36 ans, comme gouvernante d'une fille du comte et futur amiral Ivan Tchernychev ; *Jeanne Huc-Mazzelet* et *Esther Monod-Rath*, issues de familles bourgeoises de la petite ville lémanique de Morges, et parties ensemble en 1790 auprès des grandes-duchesses (et sœurs du futur Alexandre I<sup>er</sup>) Marie et Hélène Pavolvna ; et enfin, *Louise Martin*, recrutée vingt ans plus tard

---

<sup>18</sup> BÉRENGUER, Nadine, « Mères, gouvernantes et livres de conduite : guerre ou alliance ? », in BROUARD-ARENDIS (I.) (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., pp. 26-27.

par Jeanne Huc-Mazelet elle-même pour l'éducation de la fille de son ancienne élève, Maria Pavlovna, entretemps devenue duchesse de Weimar, qui quitte son village de Lonay et sa famille en proie aux difficultés financières en 1811, à l'âge de 23 ans.

### *Scriptrices par profession*

Jean Lanteires, dont l'*Avis aux institutrices* (1788) précédemment mentionné regorge de conseils pratiques à leur intention, insiste sur ce point : au même titre que l'arithmétique, l'écriture est, à tort souligne-t-il, considérée comme une prérogative masculine, alors que sa maîtrise est essentielle aux éducatrices<sup>19</sup>. On n'aurait pu mieux dire. Trois motifs pour le moins rendent l'écriture personnelle en quelque sorte constitutive de la fonction de gouvernante d'enfants dans les milieux concernés : l'éloignement, qui impose l'entretien d'une correspondance avec la famille et les proches, l'enseignement de la langue française, qui nécessite une correspondance avec les élèves, et, plus largement, l'activité professionnelle en milieu étranger, que le journal – plus ou moins intime, ou parfois à l'intention des proches – vient soutenir. Indépendamment de ce qui est parvenu jusqu'à nous, il ne fait pas de doute que les quatre jeunes femmes dont il va être question ici ont tenu la plume dans ces divers registres. Petit tour d'horizon de ce qui a survécu aux aléas du temps.

Des dix gros cahiers de 180 pages chacun que la première à partir, Dorothée Lienhardt, a rédigés pendant ses quinze ans d'activité, dont des extraits ont été publiés au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, il ne reste qu'une quarantaine de pages, correspondant à son arrivée à Saint-Pétersbourg en été 1783<sup>20</sup>. Dans ce journal, explicitement destiné à conserver

---

<sup>19</sup> LANTEIRES, Jean, *Quelques Avis aux institutrices de jeunes demoiselles*, Lausanne, Jean Mourer, 1788, pp. 125-126.

<sup>20</sup> [Anonyme], « Fragments du journal d'une gouvernante », in *Revue suisse*, 1841, pp. 293-326, 429-447, déposé au Musée historique de Vevey,

des souvenirs de son expérience russe, la gouvernante démontre son goût du portrait. Elle va jusqu'à s'interdire de décrire celles et ceux qu'elle ne connaît pas suffisamment pour ne pas déparer sa « galerie<sup>21</sup> ». Sans omettre ses états d'âme et des réflexions personnelles, c'est avec une sensibilité ethnographique qu'elle s'intéresse à une foule de détails dans l'habillement et les habitudes de la population russe : « l'étonnement m'engage à en faire la description<sup>22</sup> », précise-t-elle.

Les écrits les plus nombreux, en partie exploités dans leurs mémoires de master par Amandine Eimann et Albertine Grisoni, sont ceux de Jeanne Huc-Mazelet<sup>23</sup>. La jeune femme a tenu à certains moments un journal, destiné à son frère auquel elle l'envoyait par carnets<sup>24</sup>. Elle ne cesse d'ailleurs d'y souligner la difficulté d'inscrire une activité d'écriture personnelle dans un emploi de temps entièrement dédié à sa pupille. Une difficulté visiblement d'autant plus

---

le journal a été exploité par Jacques Cart pour divers articles (dont « Quelques pages d'un journal écrit à St-Pétersbourg et à Rome par une Suisseuse dans les années 1783 à 1798 », *Revue historique vaudoise*, 1902, pp. 139-148, 176-184, 204-212 ; et « Souvenirs de Russie 1783-1798. Extraits du journal de Mlle Lienhardt », in *Revue des Etudes historiques*, janvier-juin 1903), puis par Charles Larivière, directeur des Etudes franco-russes, avant de disparaître. Un fragment vient d'être (re)découvert par Sylvie Moret Petrini que je remercie vivement de me l'avoir communiqué.

<sup>21</sup> Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens (désormais abrégé ACV), P Société vaudoise de généalogie (Psvg) G 70, p 62.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 83.

<sup>23</sup> EIMANN, Amandine, *Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852), préceptrice à la cour impériale de Russie : une émigration réussie*, Mémoire de licence ès Lettres, université de Lausanne, 2005, et GRISONI, Albertine, *Eduquer des princesses en Russie, Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852) et Esther Monod-Rath (1764-1844), gouvernantes à la cour impériale*, Mémoire de maîtrise ès Lettres, Université de Lausanne, 2015.

<sup>24</sup> Seuls ont été conservés quatre cahiers d'une vingtaine de pages chacun rédigés entre janvier 1791 et juillet 1793. Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne-Dorigny (désormais abrégé BCU), IS 4172, 7 bis 2.

grande que Jeanne est exigeante : elle détruit sa production lorsqu'elle n'est pas satisfaite de ce qu'elle a relaté. Outre la correspondance de la gouvernante avec son frère et ses parents – plus de 80 lettres –, nous sont aussi parvenus une cinquantaine de billets et lettres que son élève a adressés à Jeanne pendant sa période de gouvernorat (1790-1804)<sup>25</sup>. Ils ont le grand intérêt d'illustrer la responsabilité incombant à la gouvernante d'amener sa pupille au meilleur niveau stylistique possible, tout en faisant écho à un programme de lectures réellement effectuées, qui vont du *Magazin des adolescentes* de Mme Leprince de Beaumont aux *Veillées du château* de Mme de Genlis en passant par *Le Voyageur français* ou encore les mémoires de Frédéric II, dont J. Huc-Mazelet profite de lire des extraits lors des interventions du perruquier qui contraignent la grande-duchesse Marie à l'immobilité.

D'Esther Monod-Rath nous sont parvenues, de sa période de gouvernorat, deux cents lettres échangées avec sa pupille, dont elle corrige elle aussi le style tout en l'aiguillant vers la lecture religieuse<sup>26</sup>, ainsi qu'un journal d'éducation tenu pendant trois mois, compte-rendu journalier de l'activité d'Hélène, destiné à la mère de son élève, mais aussi à sa pupille à laquelle la lecture de ses manquements est infligée chaque jour<sup>27</sup>. Si le journal de voyage entre dans les outils éducatifs du gouverneur<sup>28</sup>, il n'en va pas autrement semble-t-il des gouvernantes, à en juger par un journal de voyage d'Hélène, également conservé dans les archives

---

<sup>25</sup> BCUD, IS 4172, 4.

<sup>26</sup> BCUD, IS 1920, Oe 7.

<sup>27</sup> BCUD, IS 1920, Ob 1. Voir MORET PETRINI, Sylvie, *Pratiques éducatives familiales et écriture du for privé en Suisse romande (1750-1820)*, thèse de doctorat ès Lettres, Université de Lausanne, 2016.

<sup>28</sup> Il est prôné en 1758 déjà par Louis-Antoine de Caraccioli, *Le véritable mentor ou l'éducation de la noblesse* (Avignon, Chez Louis Chambon), qui préconise un ordre alphabétique pour enregistrer quotidiennement les observations du jeune homme demandées et corrigées par son gouverneur (pp. 191-193).

d'Esther Monod-Rath<sup>29</sup>. Enfin, cette dernière a tenu un journal des derniers jours passés avec son élève<sup>30</sup>.

La quatrième scriptrice, Louise Martin offre, pour sa part, et en dehors d'une correspondance partiellement éditée<sup>31</sup>, le cas très intéressant d'une double tenue de journal. A celui désigné comme « secret », elle a confié ses examens de conscience, tandis que le second recueille son expérience éducative. Sa pupille sera, selon le vœu de la scriptrice, amenée à le lire un jour : une pratique illustrant un intéressant processus de transmission de savoir éducatif féminin, qui pourrait ne pas être exceptionnelle. On la retrouve par exemple chez la gouvernante britannique Agnès Porter qui envoie son journal – un peu expurgé – à son élève Mary Talbot en 1812<sup>32</sup>.

#### *Aller « en place »*

Leurs écrits personnels mettent en scène des femmes engagées dans une carrière : des scriptrices agissantes, confrontées à des choix que la prise de plume dissèque,

---

<sup>29</sup> Journal de voyage d'Hélène [en Russie], BCUD IS 1920, Ogb2 (13.3.1797).

<sup>30</sup> « Journal des derniers tems que je passe avec mon enfant chéri – à Gatchine ». BCUD, IS 1920, Ob4.

<sup>31</sup> MESTRAL COMBREMONT, Julie de, « Une Vaudoise du bon vieux temps : fragments d'une correspondance et du "Journal secret" d'une jeune fille, 1807-1821 », *Bibliothèque universelle et revue suisse*, n° 98, 1914, pp. 506-545. Les cahiers de L. Martin sont déposés à la Bibliothèque de Genève (désormais abrégé BGE) sous la cote Ms. fr. 1700 (feuillet intitulés « examens de conduite » (1806-1809) ; « examen de mes dispositions présentes » (26.04.1817), « Journal de mon voyage de Lonay à Weimar (oct. 1814), et « Recueil de quelques observations sur les progrès de la Princesse Marie confiée à mes soins »). Voir MORET PETRINI, *op. cit.*

<sup>32</sup> « Hoping that the journals will perhaps amuse you, and are peculiar in the circumstances of adverting to the education of both the mother and the children », MARTIN, Johanna (éd.), *A Governess in the Age of Jane Austen: the Journals and Letters of Agnes Porter*, London/ Rio Grande, Hambledon Press, 1998.

excuse et légitime tour à tour. Tel est le cas, pour s'en tenir à quelques exemples, de la décision de partir. La question permet d'observer dans notre échantillon deux postures différentes. Ainsi, Jeanne Huc-Mazelet se montre très déterminée. Elle a ce que l'on pourrait appeler un plan de carrière à l'étranger : « Je voudrais bien être riche et indépendante, ou plutôt riche avec cela je trouverai l'indépendance<sup>33</sup>. » Louise Martin, au contraire, confie à son journal ses hésitations et ses appels à l'aide :

« Puisse-t-elle [son amie Sophie Monod] m'éclairer sur ce que je dois faire ! Si je dois rester ici ou aller en place : de tous côtés je vois quelques avantages et beaucoup de malheur. Mais ce qui est bien pire encore, des devoirs négligés ou blessés comme que je fasse. Ô Dieu éclaire moi dans ce labyrinthe. J'ai reçu le conseil de Mlle G. et de Mme B. J'attends celui de Sophie & d'après cela je conclurai non d'après ce que je préférerais, mais ce que je crois le plus utile et le plus convenable<sup>34</sup>. »

Il faut une crise dans les relations avec sa mère pour que Louise songe sérieusement à s'engager. Mais là encore, elle se ravise, et ce n'est finalement que six mois plus tard, en avril 1811, et par le truchement de Jeanne Huc-Mazelet, dont l'ancienne pupille Marie est devenue duchesse de Weimar, que le projet se concrétise. Louise en parle deux mois plus tard dans son journal, en revenant sur la difficulté éprouvée à effectuer un choix rationnel :

« Mlle Mazelet [...] me proposa au nom de la Grande Duchesse de Weimar son ancienne élève d'aller élever sa fille âgée de 3 ½ ans moyennant un appointement de 400 écus de Saxe (env. 1700 £ de Suisse) comme pension & accompagné d'une gratification si je restais 14 ans. Si je quittais au bout de 7 ans j'aurais 200 écus et 300 si c'était après 10 ans. Les deux voyages payés dans tous les cas. Tout ce qu'elle me dit des lettres de la Princesse était on ne peut plus noble, raisonnable et digne d'elle. Il fallait partir avec

---

<sup>33</sup> Lettre de J. Huc-Mazelet à son frère du 18.3.92. BCUD, IS 4172, 1.

<sup>34</sup> Louise Martin, Journal secret, 9.09.1810. BGE, Ms. fr. 1700.

Mlle Mazelet dans la première quinzaine de mai. Mes idées étaient bouleversées<sup>35</sup>. »

Les citations qui précèdent laissent entrevoir l'examen auquel les jeunes femmes ont soumis leur avenir professionnel, et l'importance à cet égard des considérations économiques. Ces dernières relèguent-elles au second plan le problème de la distance et de la différence des mondes, qu'elles évoquent peu ? Ou partir ailleurs, et même très loin, pour autant qu'il s'agisse d'une « bonne place », fait-il fait partie de l'horizon intellectuel de ces jeunes femmes ? Sans doute y a-t-il un peu des deux.

Quoiqu'il en soit, une fois en fonction c'est là que réside l'une des conditions essentielles à la réussite de leur carrière : dans la maîtrise des codes d'un monde nouveau. On rappellera à ce propos que plusieurs auteures d'écrits pédagogiques, telles Mme de Lambert ou Mme de Puisieux, reprochent précisément aux gouvernantes remplaçant les mères, dont elles sont censées jouer le rôle, de ne pas avoir appris les conventions du groupe social auquel mères et filles appartiennent<sup>36</sup>. Dans ce milieu curial qui n'est pas le leur et dont elles se retrouvent paradoxalement gardiennes des valeurs, de par leur tâche éducative, Dorothée, Jeanne, Esther et Louise font de leurs écrits les dépositaires d'une multitude d'informations et d'observations portant spécifiquement sur les marques de la reconnaissance sociale. Dans le fragment de journal conservé de ses premiers jours dans la maison du comte Tchernychev, on peut observer Dorothée Lienhardt relever les marqueurs du statut de ses employeurs. Au nombre de chevaux tirant leur carrosse (« comme il est d'usage dans les grandes maisons »), s'ajoutent des indices plus spécifiques, telle la présence d'« un serviteur allemand et d'un Français », ou les diverses

---

<sup>35</sup> Louise Martin, Journal secret, 14.06.1811. *Ibidem*.

<sup>36</sup> BÉRENGUIER, Nadine, *op. cit.*, p. 26.

marques de faveur de la tsarine<sup>37</sup>. Le luxueux palais Tchernychev fait l'objet d'une description pièce par pièce, vaisselle comprise : « J'ai compté un jour 17 grandes terrines et autant de vases à rafraîchir les bouteilles [...] le grand appartement demande 320 bougies pour l'éclairer<sup>38</sup>. » Et lorsque le déménagement de la maisonnée à la campagne, pour l'été, semble brouiller les codes, de longues descriptions dans le journal en rétablissent la subtile hiérarchie<sup>39</sup>. Parallèlement aux indices du statut de ses employeurs, la gouvernante enregistre les signes de faveur du comte (relativement fréquents) et de la comtesse (plus rares) à son égard. « Je vois que je fais tous les jours des progrès dans l'esprit de mes supérieurs » note-t-elle avec satisfaction, « tout cela m'encourage dans ma nouvelle carrière<sup>40</sup> ». C'est sa propre place que Louise tente de lire et d'asseoir dans les rapports sociaux, en relevant l'attention « honnête » que lui portent les proches du comte<sup>41</sup>. Tchernychev, qui prend régulièrement de ses nouvelles, écrit Dorothee, assure à tout le monde qu'elle est une personne aimable et de mérite : « je crois que c'est ainsi qu'on vit à la Cour », note la gouvernante quant au rôle de son protecteur. Jeanne Huc-Mazelet, plus jeune, saisit moins ethnographiquement les conventions. Son effort pour comprendre les règles de la Cour se révèle parfois vain. Une longue description qu'elle consacre à un banal incident mondain en témoigne : venu pour un bal à la Cour auquel participent tous les grands, le couple Panine, pourtant proche de Catherine II, est refoulé avec l'explication qu'il n'y avait pas été convié. Jeanne, visiblement perplexe et sensible

---

<sup>37</sup> « Il a été donné au comte pour une autre ambassade un superbe fauteuil brodé avec les aigles et le chiffre de Catherine II », Journal de D. Lienhardt, p. 76.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 74.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 87, 94.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 75.

aux larmes de Mme Panine, relate l'incident par le menu. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Et ce non seulement pour le début de carrière de gouvernante, mais pour les années qui suivent. Sans oublier la fin de mandat, comme le montre le journal qu'Esther Monod a consacré aux derniers jours avec sa pupille, véritable topographie de l'estime qui lui a été témoignée par le biais d'invitations successives et d'apartés.

*Entre émancipation et « assujettissement »*

En montrant des gouvernantes individuellement aux prises avec un projet de carrière, journaux et correspondances, nonobstant les différences de genre et de finalités d'écriture, laissent entrevoir une tension constante entre émancipation et contraintes.

C'est leur situation économique qui émancipe le plus clairement J. Huc-Mazelet, qui en parle d'ailleurs abondamment, et E. Monod-Rath, en leur donnant les moyens, au terme de leur mandat, de réaliser leur projet : l'achat d'une propriété, en Suisse pour l'une, en Livonie pour l'autre. Avec 1 500 roubles, les deux jeunes femmes touchaient le double de la moyenne des rétributions offertes par les aristocrates russes et trois fois le salaire d'une institutrice de leur région natale. La coupure avec leur milieu d'origine et leur milieu familial est, à certains égards, émancipatoire elle aussi. Il suffit d'observer la sociabilité entre compatriotes que se plaisent à décrire le journal de Lienhardt ou celui de Mazelet. Non sans circonspection du reste, sans doute au vu des préjugés régnants : « J'aimerais bien que les personnes qui ont pu croire que cette place étoit dangereuse pour les mœurs pussent nous y voir, elles seroient bien désabusées, la cour des Princesses est composée de personnes vertueuses, et nous n'avons rien de commun avec le reste du monde » affirme Jeanne à ses parents<sup>42</sup>. Si leur nouveau rôle permet aux gouvernantes une

---

<sup>42</sup> Saint-Petersbourg, 17.09. 1790. BCUD, IS 4172, 4/2.

prise de distance physique avec la famille, il rend toutefois simultanément nécessaire l'alimentation du lien. « Quand je vous lis, écrit Jeanne Huc-Mazelet à ses parents, je crois vous retrouver, ce sont les seules visites que l'éloignement me permet de vous faire, ne m'en privez donc pas, c'est tout ce qu'il me reste de ma famille<sup>43</sup>. » La soumission familiale peut, elle aussi, perdurer, dans le cas de Jeanne, par exemple, qui renonce à un projet de mariage qu'elle avait communiqué confidentiellement à son frère, qui aurait pu être approuvé par l'impératrice elle-même et auquel ses parents, qui en ont eu vent, s'opposent. Et puis le lien des gouvernantes avec leurs parents n'est pas uniquement de nature affective : aussi bien Jeanne Huc-Mazelet que Louise Martin soutiennent économiquement leurs familles. Ce soutien qui rend possible le remboursement de dettes permet à Jeanne de réaliser une autre ambition déclarée : voir ses parents « en paix » et les sortir de leur « état de servitude<sup>44</sup> ».

Leur tâche éducative émancipe intellectuellement les gouvernantes. Dans ses conseils aux institutrices, Jean Lanteires insistait, en héritier des idées de John Locke, sur la nécessité de renoncer à adopter un système pour s'adapter aux résultats de l'examen du caractère des élèves. C'est bien ce que fait, à sa façon, chacune des quatre gouvernantes, en s'examinant autant qu'elle observe son élève<sup>45</sup>. Ainsi D. Lienhardt craint d'être « trop facile » pour un caractère de cette trempe. « Toutes les passions sont dans son âme et peuvent tourner, en bien ou en mal, suivant les circonstances<sup>46</sup>. » Louise Martin, qui se trouve en fréquent désaccord avec la duchesse de Weimar sur l'éducation

---

<sup>43</sup> *Ibidem*.

<sup>44</sup> Lettre de J. Huc-Mazelet à ses parents, 6.06.1794. BCUD, IS 4172, 4.

<sup>45</sup> Voir sur cet aspect d'observation, étroitement lié à la pratique d'écriture, les pages éclairantes que Sylvie Moret Petrini consacre dans sa thèse à Louise Martin.

<sup>46</sup> « Fragments du journal d'une gouvernante », in *Revue suisse*, 1841, p. 303.

religieuse de sa fille, décide de s'affirmer, malgré les difficultés. La longue lettre qu'Esther Monod-Rath écrit à son élève à la fin de son mandat, en 1797, véritable testament spirituel, montre une gouvernante au terme d'un mandat éducatif assumé seule qui a consisté à former autant son jugement qu'une conduite adaptée à son milieu et à son devenir<sup>47</sup>.

La place de gouvernante peut par ailleurs être génératrice d'influence. Rappelons que Salomé de Géliou, à la cour de Hesse-Darmstadt sur recommandation des négociants Pourtalès, devient à elle seule pour près de dix ans (1785-1794) la plaque tournante des engagements de Neuchâteloises en Allemagne, mais aussi, à l'inverse, d'Allemandes dans la principauté de Neuchâtel, alors sous protectorat de la Prusse<sup>48</sup>. Jeanne Huc-Mazelet et Esther Monod-Rath jouent un rôle similaire pour la Russie, bien au-delà de leur période de gouvernorat. Leur influence politique est un autre chapitre qui reste à étudier. C'est aussi un pouvoir au sein de leur propre parenté et réseau social que les gouvernantes peuvent s'assurer en procurant des places et des informations à leurs membres.

Mais Jeanne Huc-Mazelet dit aussi, à plusieurs reprises, l'autre face de cette fonction émancipatoire : l'« assujettissement ». Les gouvernantes ne sont pas libres de leur personne. Responsables du cursus de leurs élèves, elles sont astreintes à les accompagner presque en permanence (sauf un dimanche sur deux pour Mazelet), à faire un rapport détaillé sur leur comportement durant les leçons<sup>49</sup>, à donner elles-mêmes des leçons (de français, d'histoire, de géographie), sans compter qu'elles doivent profiter de chaque instant pour les éduquer « par la conversation ». Ne

---

<sup>47</sup> BCUD, IS 1920, Of2 no 3.

<sup>48</sup> GELIEU, Claudia von, *Die Erzieherin von Königin Luise : Salomé de Géliou*, Regensburg, Pustet, 2007.

<sup>49</sup> « Celle de M. de Sibourg a été fort bonne à l'exception d'une règle d'arithmétique mal faite ». Journal d'Esther Monod-Rath, 2 mars 1792.

s'appartenant pas, les gouvernantes suivent leurs pupilles dans les déplacements familiaux – D. Lienhardt passe ainsi une année à Rome – et plus encore, ne choisissent pas le moment de leur retour. Louise Martin se voit ainsi signifier la fin de son mandat contre son gré, en raison de sa santé fragile. Jeanne Huc-Mazelet quant à elle pense à rentrer quand son élève a onze ans<sup>50</sup>. En vain. Trois ans plus tard elle relate longuement à ses parents la fin de non-recevoir qu'a reçu sa demande de congé. C'est finalement, non par obéissance, mais au nom de l'utilité de sa présence auprès de sa pupille – argument de ses employeurs qu'elle fait sien – que Jeanne leur affirme rester. Comme Dorothée Lienhardt et Louise Martin, elle ne verra plus sa mère vivante à son retour.

L'écriture personnelle cherche à rationaliser les tensions entre émancipation et assujettissement. Celle des gouvernantes examinées ici émane bien de femmes des Lumières : à l'image de Louise Martin qui énonce, nous l'avons vu, un choix « convenable et utile », elles tentent de combattre les passions et de fonder leurs décisions sur la raison. Et c'est bien ce qui fait de ces sources, de ces « paroles de gouvernantes » si riches en observations un creuset inépuisable pour visibiliser en même temps que le rôle social des femmes, un métier non négligeable au XVIII<sup>e</sup> siècle : un métier de gouvernante qui a souffert, au plan historiographique, à la fois de la concurrence masculine (précepteurs-gouverneurs), de la naturalisation du rôle éducatif féminin et d'une sociologie des professions qui peine à voir un métier là où il n'y a ni association professionnelle ni formation institutionnalisée.

---

<sup>50</sup> Lettre de Jeanne à ses parents, 19 et 23.10.1796, « J'ai dit que je ne pouvais pas compter rester auprès d'elle après ses 13 ans », BCUd, IS 4172, 6.



**« Former une jeune âme et former en soi-même le miel qu'il lui faut pour se nourrir » :  
Marie-Thérèse Ollivier, une mère éducatrice à  
travers ses carnets autobiographiques  
(fin XIX<sup>e</sup> siècle)**

Emmanuelle Berthiaud,  
Annabelle Macré,  
Université de Picardie Jules Verne

Marie-Thérèse Gravier est née en 1850 à Pondichéry, dans un milieu de négociants francophones. Aînée d'une fratrie de cinq enfants, elle vit en Inde jusqu'à treize ans, puis vient s'établir en France avec sa famille. En 1867, lors d'un séjour à Vittel, elle rencontre Émile Ollivier (1825-1913) et noue des liens privilégiés avec cet homme politique brillant, de vingt-cinq ans son aîné. Celui-ci est alors veuf de Blandine Liszt, fille du compositeur et de Marie d'Agoult, qui lui a laissé un fils, Daniel<sup>1</sup>. Émile Ollivier et Marie-Thérèse Gravier se marient le 23 septembre 1869. Le journal de celle-ci débute peu après, quand elle arrive à Paris alors que son mari doit former un gouvernement à la demande de

---

<sup>1</sup> Blandine Rachet Liszt (1835-1862) se marie avec Émile Ollivier le 22 octobre 1857. Elle décède à 26 ans en 1862, deux mois après la naissance de son fils Daniel Émile Ollivier (1862-1941).

Napoléon III. La guerre avec la Prusse et la chute de l'Empire conduisent les Ollivier à s'exiler en Italie de l'été 1870 jusqu'en 1873. Leur premier enfant, Jocelyn, dit Nino, y naît le 6 juin 1871.

Si Marie-Thérèse Ollivier a laissé une riche correspondance et des mémoires inachevés<sup>2</sup>, nous nous intéresserons ici surtout à son journal. Conservé aux Archives nationales, il est principalement constitué de cinq carnets et beaucoup de fragments de carnets perdus, écrits entre 1869 et 1882<sup>3</sup>. S'il s'agit initialement pour la jeune mariée de consigner les faits notables de sa nouvelle existence, la maternité change les enjeux de son journal. Celui-ci est désormais largement centré sur son fils et écrit pour être lu par lui à l'âge adulte. Marie-Thérèse Ollivier relève surtout ce qui est jugé utile pour la postérité et malgré la tenue irrégulière du journal<sup>4</sup>, on peut appréhender certains éléments de sa vie et l'image qu'elle cherche à donner d'elle-même. Le journal changeant de fonction après 1881, nous nous en tiendrons aux dix premières années d'enfance de Jocelyn, c'est-à-dire aux carnets 2, 3 et 4.

Ce type de source est assez banal : on ne s'étendra pas ici sur l'importance des écritures de l'intime pour les femmes des élites au XIX<sup>e</sup> siècle. Il en existe beaucoup d'autres

---

<sup>2</sup> Le début de ses mémoires a été publié par sa petite fille Anne Troisier de Diaz : OLLIVER, Marie-Thérèse Emile, *J'ai vécu l'agonie du Second Empire*, Paris, Fayard, 1970.

<sup>3</sup> Les carnets de Marie-Thérèse Ollivier sont conservés à Paris aux Archives Nationales dans le fonds Émile Ollivier, à la côté 542 AP/46, dossier 1 : carnet 1 (12/09/1870 au 16/08/1871), carnet 2 (4/09/1871 au 28/07/1873), carnet 3 (1/01/1874-20/11/1876), carnet 4 (10/12/1876 au 31/12/1880), carnet 5 (18/07/1882 à 10/1882). Il existe aussi des fragments de carnets et des feuilles éparses parfois difficilement datables. On note aussi une brève tentative de reprise du journal en 1894, sans suite.

<sup>4</sup> Elle écrit rarement deux jours de suite mais reste exceptionnellement quinze jours sans écrire.

exemples, bien étudiés notamment par Philippe Lejeune<sup>5</sup>. La plupart des travaux portent cependant sur les journaux de jeunes filles et les correspondances. C'est tout l'intérêt du journal de Marie-Thérèse Ollivier : sa richesse permet de saisir comment une mère de l'élite sociale vit et se représente son rôle, ainsi que d'évaluer sur la longue durée cette éducation maternelle, tant sur le plan des objectifs que du contenu, des méthodes et de ses résultats.

### *Les objectifs assignés à l'éducation maternelle*

#### *La fonction éducative : un aspect essentiel de la maternité*

Les carnets révèlent l'adhésion de Marie-Thérèse Ollivier au modèle dominant proposé à l'époque aux femmes : celui d'épouse et surtout de mère. Dès sa grossesse, elle évoque en effet « toutes les joies et toutes les gloires de la maternité<sup>6</sup> » qui l'attendent, celle-ci étant vue à la fois comme la seule vraie source de bonheur pour une femme – elle le répète souvent –, mais aussi comme une « mission » qui donne un rôle valorisant dans la société. Ces représentations s'inscrivent dans un contexte d'ultra-valorisation de l'amour maternel et du rôle éducatif des femmes, vanté depuis l'époque des Lumières, notamment par Rousseau. Si Marie-Thérèse Ollivier se réfère volontiers à ce dernier, elle ne fait pas allusion aux ouvrages à succès qui vantent à son époque l'idéal de la mère institutrice, comme ceux de Louis-Aimé Martin ou d'Ernest Legouvé, mais leurs idées imprègnent ses écrits<sup>7</sup>. Elle évoque toutefois la lecture stimulante de *La*

---

<sup>5</sup> LEJEUNE, Philippe, *Le moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993. Pour une bibliographie détaillée sur le sujet, voir le site de Philippe Lejeune : <http://www.autopacte.org/>

<sup>6</sup> Carnet 1, 13 décembre 1870.

<sup>7</sup> MARTIN, Louis-Aimé, *De l'éducation des mères de familles ou de la civilisation du genre humain par les femmes*, Bruxelles, Meline, 1837 ; LEGOUVÉ, Ernest, *Histoire morale des femmes*, Paris, G. Sandre, 1849.

*femme* (1860) de Michelet, qui la conforte dans l'idée que « la femme n'est femme que quand elle est mère<sup>8</sup> ».

L'aspect affectif est pour elle indissociable des aspects éducatifs de la maternité : elle ne conçoit pas l'éducation maternelle sans amour et un dévouement total à son enfant. Ainsi déclare-t-elle en 1871 :

« Il n'est pas une de mes pensées, une de mes actions qui par quelque point ne se rapporte à lui. Je cherche à tirer de tout un enseignement, une inspiration pour l'éducation de sa jeune âme, pour que la mienne lui soit ce qu'est le ciel à la terre, le lieu d'où descend la chaleur, la lumière, la pluie, dans la mesure voulue pour l'épanouissement des plantes et des êtres vivants<sup>9</sup>. »

Cet investissement maternel vise à créer une relation privilégiée avec son fils et un attachement indéfectible.

Animée d'une véritable obsession éducative, Marie-Thérèse Ollivier se préoccupe dès sa grossesse de former le corps mais aussi l'esprit et le cœur de son enfant. Enceinte de trois mois, elle indique :

« Je ne songe qu'à des contemplations aimables, car je le voudrais bon à regarder ; je me tiens autant que je le puis dans une atmosphère de pureté, de bonté, d'intelligence, j'élève mon cœur et ainsi je contribue autant qu'il est en mon pouvoir à la formation de ce petit être de qui j'attends tant de bonheur<sup>10</sup>. »

Si les médecins ne croient plus aux pouvoirs de l'imagination maternelle comme à l'époque moderne, l'idée perdue dans la population que l'état d'esprit et le regard de la femme enceinte influent sur le fœtus. Dans un ouvrage paru en 1855, *Éducation antérieure*, Auguste de Frarière, vante

---

<sup>8</sup> « Selon lui, la femme n'est femme que quand elle est mère, c'est-à-dire qu'elle met son enfant entre tout et elle ; qu'elle rattache à lui les moindres actes de sa vie, qu'elle s'applique à être en tout telle qu'elle élève, agrandisse, enrichisse chaque jour son petit esprit. Combien cela est vrai ! Ce livre répond jusqu'ici à toutes sortes d'idées que j'ai bien souvent roulées en moi », carnet 4, 15 septembre 1877.

<sup>9</sup> Carnet 2, 19 septembre 1871.

<sup>10</sup> Carnet 1, 13 décembre 1870.

ainsi l'intérêt pour la future mère de cultiver ses différentes facultés afin d'améliorer les qualités morales et intellectuelles de sa progéniture<sup>11</sup>. On retrouve ce souci chez Marie-Thérèse Ollivier qui n'a de cesse de regarder de belles images, de lire de grands auteurs pendant sa grossesse et d'écouter avec dévotion son mari lui faire la lecture, en espérant que ses paroles imprègnent non seulement son âme, mais aussi celle de son enfant<sup>12</sup>.

*Le but de cette éducation : faire de son fils un homme accompli, à la hauteur de son destin*

Le contexte même de sa conception, en plein exil, en fait pour sa mère un être exceptionnel, un « enfant de consolation (...) né aux jours d'épreuves, l'envoyé de Dieu<sup>13</sup> ». Elle espère pour lui tous les dons et un avenir brillant sur les pas des deux modèles qui lui sont offerts en exemple tout au long de son enfance. Le premier est Alphonse de Lamartine avec qui Emile Ollivier a noué des relations intimes jusqu'au décès du poète en 1869<sup>14</sup>. Le choix du prénom Jocelyn, titre d'un poème de Lamartine, et de Valentine de Lamartine, nièce et fille adoptive du poète, comme marraine, rappellent ces liens privilégiés. Si Jocelyn n'a jamais connu l'homme de lettres, sa mère entretient vivante sa mémoire<sup>15</sup>. Elle se réjouit quand à six ans il déclare

---

<sup>11</sup> DE FRARIERE, Auguste, *Education antérieure. Recherches et instructions sur les influences maternelles*, Paris, Dumineray, 1855 (rééd. en 1862 sous le titre, *Education antérieure. Influences maternelles pendant la gestation sur les prédispositions morales et intellectuelles des enfants*).

<sup>12</sup> « J'écoutais sa parole avec joie ; elle me pénétrait jusqu'au fond de l'âme. Il me semblait qu'elle allait jusqu'à l'âme de mon enfant, et je remerciais Dieu de l'avoir fait venir au monde sous l'égide d'un tel père », OLLIVIER, Marie-Thérèse Émile, *op.cit.*, pp. 213-214.

<sup>13</sup> Carnet 2, 22 avril 1873.

<sup>14</sup> Émile Ollivier est d'ailleurs élu pour occuper son siège à l'Académie française le 7 avril 1870.

<sup>15</sup> Elle lui fait notamment visiter les lieux où le poète a vécu et note que son fils considère avec recueillement toutes les reliques de Lamartine,

préférer qu'Alphonse de Lamartine soit son parrain, même mort, plutôt que son grand-père paternel :

« Ah ! que je vous bénirai, mon Dieu, si cette parole d'enfant est le pressentiment d'une parenté intellectuelle avec le grand poète et si l'esprit de Lamartine doit être le parrain de l'esprit de mon Nino<sup>16</sup>. »

L'autre modèle d'homme accompli est Emile Ollivier, auquel son épouse voue un véritable culte car il est « le guide le plus noble, le plus doux, l'intelligence la plus haute, le cœur le plus limpide<sup>17</sup> ». S'il paraît assez peu présent dans le quotidien de son fils, Marie-Thérèse Ollivier espère sans cesse que ce dernier se « montrera digne de [s]on père<sup>18</sup> ».

Face à ces objectifs ambitieux, elle se demande de manière récurrente comment être la meilleure mère possible.

*Comment être la meilleure mère possible ?*

*La difficulté d'être à la hauteur*

Le problème est qu'elle ne se trouve pas à la hauteur de sa mission. Son complexe d'infériorité est particulièrement vif pendant les trois premières années où elle tient ses carnets. Elle déclare régulièrement qu'elle est « indigne » d'appartenir à son mari et se trouve moins dotée intellectuellement que sa première épouse<sup>19</sup>. Elle se sent

---

notamment son cabinet et travail, ainsi que son tombeau ; carnet 3, 16 août 1876.

<sup>16</sup>*Ibidem*, 18 août 1876.

<sup>17</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> janvier 1875.

<sup>18</sup> L'enfant intègre parfaitement le modèle proposé puisque sa mère note : « Hier encore, son papa Mil lui a demandé ce qu'il préférerait être : peintre, musicien, orateur ou général. « Pas plus qu'un orateur comme papa Mil » répondit-il », *ibid.*, 9 novembre 1876.

<sup>19</sup> « Je veux [la] faire révéler à Jocelyn comme Daniel la révère. Pour moi j'excite et j'entretiens soigneusement en moi l'admiration en mon âme que m'inspire tout ce que j'entends dire d'elle et je [illisible] à imiter ses vertus. Et veut partager entièrement le culte qu'Emile lui garde », *ibid.*, 22 septembre 1871.

aussi longtemps mal jugée par son beau-père et mal aimée par Daniel, le premier fils. Sa jeunesse, ses origines modestes et son éducation, qu'elle juge imparfaite, ne l'aident en effet guère à avoir confiance en elle.

Elle ressent donc le besoin de se donner des modèles éducatifs. A ses yeux, la mère parfaite est Alix de Lamartine, mère du poète, qui a laissé un journal très expurgé et largement réécrit par son fils, publié en 1871<sup>20</sup>. Sa lecture constitue pour elle une puissante source d'inspiration :

« Combien lorsque je me compare à elle, je me trouve inférieure, imparfaite. Cet exemple réveille mon émulation et me fait rougir de toutes les fautes et toutes les petites choses qui sont en moi<sup>21</sup>. »

La mission que s'assigne Marie-Thérèse Ollivier la conduit également à distinguer des contre-modèles. Ainsi, les références à sa propre famille dans ses carnets sont rares, la situation d'exil n'expliquant probablement pas tout<sup>22</sup>. Elle ne fait en particulier jamais référence à sa mère, ce qui surprend quand on sait l'importance du rôle éducatif des mères envers les filles à cette époque. Mariée très jeune et vite épuisée par de nombreuses maternités rapprochées, il semble que celle de Marie-Thérèse Ollivier se soit peu occupée d'elle et cette dernière ne tient pas à reproduire son exemple. D'autres femmes de l'entourage plus ou moins proche constituent également des contre-modèles. En 1877, elle note à propos de sa belle-sœur : « Joséphine est une femme intelligente et capable de dévouement, mais qui ne se renouvelle ni ne se fortifie jamais intellectuellement<sup>23</sup>. » Résultat, elle « est accablée de chagrin par la conduite de son

---

<sup>20</sup> LAMARTINE, Alix et Alphonse, *Le manuscrit de ma mère*, Furne, Jouvot et Cie, Pagnerre, 1871.

<sup>21</sup> Carnet 2, 7 février 1872.

<sup>22</sup> Lors de séjours dans sa famille, alors qu'elle se dit « choyée », elle confesse être « attristée par le spectacle de la vie sans idéal de mes parents, des mesquineries et des médisances dans lesquelles s'y traîne la conversation », carnet 4, 31 mars 1877.

<sup>23</sup> *Idem*.

« fils Ernest » qui s'enfuit d'ailleurs de son collègue, ce qui fait dire à Marie-Thérèse Ollivier : « Si je voyais mon fils s'adonner à la paresse et à l'inconduite ce serait ma mort<sup>24</sup>. »

*Se perfectionner tout au long de l'existence de l'enfant*

Pour éviter ce triste résultat, elle décide de se consacrer pleinement à sa mission éducative en menant une « existence laborieuse et régulière<sup>25</sup> » : « Oh ! que les plaisirs, les voyages, même, et les lectures frivoles, vous semblent un mauvais emploi du temps, lorsque vous avez à former une jeune âme et à former en vous-même le miel qu'il lui faut pour se nourrir<sup>26</sup> ! » déclare-t-elle en 1872. Cette « vie de travail » lui donne l'impression de compenser ses lacunes initiales. Ses carnets jouent un rôle important dans cette démarche car à chaque nouvelle année elle y consigne ses avancées, ses défauts et les progrès à accomplir. Le 1<sup>er</sup> janvier 1873, elle écrit ainsi : « Comment ai-je utilisé l'année écoulée, quel profit en ai-je tiré pour mon perfectionnement et pour le bonheur des miens<sup>27</sup>. » Le journal est aussi un moyen de garder la mémoire de son action éducative et de rendre compte de son rôle et de ce qu'elle attend de son fils. Ainsi s'adresse-t-elle à lui en 1872 :

« J'ai écrit ceci pour toi, mon enfant bien aimé, je veux que tu saches que depuis le jour où je t'ai senti tressaillir dans mon sein, il ne s'est point passé de circonstances où ma pensée ne s'est tournée vers toi, où mon amour ne s'est préoccupé des moyens d'exercer sur ton âme une influence douce et salutaire. Que chacune de ces pages te soit une exhortation au culte et à la pratique du bon, du juste et du beau<sup>28</sup>. »

Prenant sa mission très au sérieux, Marie-Thérèse Ollivier cherche à s'éduquer elle-même pour pouvoir « conduire

---

<sup>24</sup> Carnet 3, 21 mai 1875.

<sup>25</sup> Carnet 4, 8 juillet 1877.

<sup>26</sup> Carnet 2, 7 février 1872.

<sup>27</sup> *Ibidem*, 1<sup>er</sup> janvier 1873.

<sup>28</sup> *Ibid.*, introduction « A Jocelyn », 1872.

l'éducation » de son fils, au moins jusqu'à ce qu'il atteigne une dizaine d'années. En cela, elle va plus loin que ce que préconisent les pédagogues qui réclament qu'à partir de sept ans, les garçons soient éduqués par des hommes. Ayant la confiance de son mari, elle souhaite prolonger son rôle, sans passer pour une innovatrice puisque d'autres mères aux qualités supérieures, comme Alix de Lamartine, ont parfois fait de même. Elle lit donc beaucoup pour étendre sa culture et repérer des ouvrages pour Jocelyn. Elle dit privilégier des lectures utiles et les recense d'ailleurs dans un carnet intitulé « mes lectures » : on y trouve beaucoup d'ouvrages chrétiens et philosophiques mais aussi Guizot, Renan, Tocqueville et tous les grands classiques de la littérature française<sup>29</sup>. Dès 1873, elle en vient à écrire elle-même « de petits contes qui pourront amuser Nino<sup>30</sup> », qu'elle considère comme un « exercice de style ». Puis elle fait des versions simplifiées de classiques de la littérature avant de passer à l'écriture plus ambitieuse de contes pour enfants qu'elle réussit à faire éditer sous le nom de Jean Lescaut, même si leur diffusion reste confidentielle<sup>31</sup>. Cette démarche n'est pas sans précédent puisque bien des femmes se sont illustrées dans la littérature enfantine, qui constitue une sorte de prolongement de leur rôle maternel, même si l'usage d'un

---

<sup>29</sup> Elle lit notamment Mme de Sévigné, La Fontaine, La Bruyère et des auteurs plus récents comme Chateaubriand, Lamartine, ou encore Victor Hugo, Théophile Gautier et George Sand.

<sup>30</sup> Carnet 2, 14 avril 1873.

<sup>31</sup> En 1875, elle publie *Histoire d'une volière*, sous le nom de Jean Lescaut chez Hetzel. Par la suite, elle tente de publier de nouveaux contes mais essuie des refus répétés de différents éditeurs, ce qui l'oblige à retrouver un rôle plus modeste de copiste et de correctrice pour les livres de son mari. Elle réussit cependant à faire éditer le recueil *Petites histoires pour les petits* en 1880 chez Garnier, l'éditeur d'Émile Ollivier, mais son succès reste confidentiel.

pseudonyme masculin révèle la difficulté à s'assumer en tant que femme auteur<sup>32</sup>.

Pour parfaire sa formation, Marie-Thérèse Ollivier apprend également le piano car son éducation musicale a longtemps été négligée. Elle souhaite l'enseigner à son enfant mais regrette souvent de ne pas mieux jouer. Il faut dire qu'Emile Ollivier est le gendre de Liszt et le beau-frère de Wagner, ce qui doit l'inhiber quelque peu... Fait plus original, elle se met au latin, alors que l'initiation aux langues anciennes est un privilège de l'éducation masculine. En 1873, elle note à ce propos :

« Dieu m'est témoin que je ne cherche point à acquérir de nouvelles connaissances par le vain désir de passer pour un bel esprit, et que je cherche à devenir une femme distinguée uniquement pour mieux aider mes enfants dans leur éducation et pouvoir être leur compagnon dans leurs études<sup>33</sup>. »

Elle insiste sans cesse sur le fait que le savoir acquis ne doit pas l'être pour servir un intérêt personnel, tant le qualificatif de « femme savante » reste péjoratif à l'époque. Enfin, Marie-Thérèse Ollivier cherche à mettre à profit différents voyages pour parachever sa formation. Elle se résout même à laisser plusieurs mois Jocelyn, alors âgé de 4 ans, pour faire un voyage à Rome « pour me développer, m'élever, m'agrandir dans la contemplation des chefs d'œuvre de l'art et des grands souvenirs de l'histoire<sup>34</sup> ». Ses carnets ne montrent pas seulement chez elle une volonté de développer son savoir, mais également un désir de modeler son caractère, dans le but d'être une meilleure éducatrice. Ainsi, s'efforce-t-elle d'apprendre à nager, malgré sa

---

<sup>32</sup> PLANTÉ, Christine, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Lyon, PUL, 1989.

<sup>33</sup> Carnet 2, 8 janvier 1873.

<sup>34</sup> Carnet 3, 2 octobre 1874.

« poltronnerie », pour montrer à son enfant qu'il faut surmonter ses peurs<sup>35</sup>.

Outre les objectifs éducatifs de Marie-Thérèse Ollivier, ses carnets nous renseignent également sur les contenus de l'éducation maternelle.

### *Contenus et méthodes de l'éducation maternelle*

#### *Faire de son fils un homme de son rang*

Après sa naissance, l'enfant est d'abord confié aux soins d'une nourrice sur lieu car sa mère ne peut l'allaiter. Cette période est vécue par celle-ci comme une mise à l'écart affective et il n'y a quasiment aucune allusion à l'éducation de Jocelyn dans son journal. Le renvoi de la nourrice quand son fils est âgé d'un an et quatre mois lui laisse à nouveau toute la place, lui permettant de réinvestir son rôle de mère éducatrice. Elle est désormais présente à ses côtés au quotidien, n'étant secondée par des domestiques que pour des tâches subalternes. La difficulté à se séparer de son fils lorsqu'elle accompagne son mari en voyage à Paris pour le soutenir dans sa carrière montre son attachement grandissant pour lui. Marie-Thérèse Ollivier veut assurer son éducation au sens large, c'est-à-dire la formation intellectuelle autant que celle des mœurs et de l'âme. Ses carnets ne formulent pas un programme d'éducation clairement construit ayant vocation à servir d'exemple et s'inscrivant dans la lignée d'illustres éducatrices comme Mme d'Épinay<sup>36</sup>. Ils permettent cependant de repérer ses

---

<sup>35</sup> *Ibidem*, 28 septembre 1874.

<sup>36</sup> BROUARD-ARENDIS, Isabelle, et PLAGNOL-DIÉVAL, Marie Emmanuelle (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

principes éducatifs qui s'avèrent conformes à ceux exposés dans les traités destinés à l'éducation des garçons des élites<sup>37</sup>.

Les premières qualités attendues chez son enfant sont morales et religieuses. Elle espère ainsi former son fils afin qu'il unisse « comme son père une raison clairvoyante et ferme à une imagination mystique et passionnée<sup>38</sup> ». Dans son journal, elle revient régulièrement sur la bonté, revendiquée comme vertu supérieure, la justice ou le respect de toute créature. À l'inverse, elle punit sévèrement le mensonge, la cruauté ou la méchanceté. On ne sait si Jocelyn suit des cours de catéchisme mais beaucoup de ses lectures portent sur l'histoire sainte<sup>39</sup>. Sa mère encourage aussi vivement la piété de son fils qui prie souvent afin de répandre « beaucoup de joies » chez lui<sup>40</sup>. Cependant, Jocelyn fait preuve d'un « scepticisme singulier » concernant la religion car même si « toutes les merveilles invisibles du monde religieux le ravissent, [...] du monde visible, il ne croit que ce qu'il voit et ce qu'il comprend », attitude qui réjouit sa mère<sup>41</sup>.

Celle-ci ne néglige pas non plus de lui apprendre à bien se comporter en société. L'initiation au savoir vivre – indispensable dans son milieu – est inséparable du reste de l'éducation et commence donc très jeune. Une étape importante est franchie à six ans, lorsqu'il est placé à table avec ses parents pour la première fois, « symbole d'une autonomie relative mais réelle par rapport à l'état du

---

<sup>37</sup> Dr ROYER, *Manuel des mères de famille ou Règles et principes à suivre pour l'éducation physique des enfants depuis la naissance jusqu'à la puberté*, Valenciennes, Chez tous les libraires, 1851.

<sup>38</sup> Carnet 4, 26 décembre 1878.

<sup>39</sup> Cette approche de la religion est revendiquée par l'influente pédagogue qu'est Adrienne Necker de Saussure dans *Education progressive ou étude du cours de la vie*, Paris, Garnier, 1828.

<sup>40</sup> Carnet 4, 1<sup>er</sup> janvier 1877.

<sup>41</sup> *Ibidem*, 26 décembre 1878.

nourrisson<sup>42</sup> ». Marie-Thérèse Ollivier se félicite souvent de la bonne tenue de son fils en société ; celle-ci se manifeste ainsi en 1879 « par sa bonne grâce, sa politesse, sa gaieté, son aplomb tranquille, ses petits mots pleins d'originalité<sup>43</sup> ».

Jean Baptiste de Fonssagrives dans son *Éducation physique des garçons* en 1870 explique que « toute cette éducation [...] ne doit être qu'un voyage vers la virilité car la société a besoin d'hommes<sup>44</sup> ». Marie-Thérèse Ollivier suit ces préceptes puisque l'éducation physique et morale de son fils vise à développer le courage et le sang-froid, qui sont pour elle les premières qualités d'un homme. Dans son journal, elle valorise la bravoure de son fils, notamment lors d'une journée à la mer en juillet 1874<sup>45</sup>. Ce qui lui importe surtout c'est qu'il soit indépendant, contrairement à « ce petit Richard, vraie petite fille enrubannée et en lisière<sup>46</sup> ». La virilité passe aussi par certains codes comme le port du pantalon. Ainsi que le veut la tradition, Jocelyn porte la robe longue de sa naissance jusqu'à quatre ans et demi où il enfile pour la première fois « sa tenue d'homme » ce qui suscite son ravissement car « il est trop heureux de ne plus être comme les filles<sup>47</sup> ». Il reçoit également des jouets typiquement masculins comme le sabre ou le fusil<sup>48</sup>. La formation de l'âme virile passe aussi par la littérature enfantine qui lui est proposée et qui valorise les corps masculins musclés,

---

<sup>42</sup> LUC, Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1997.

<sup>43</sup> Carnet 4, 30 juin 1879.

<sup>44</sup> DE FONSSAGRIVES, Jean-Baptiste, *L'éducation physique des garçons*, 1870, cité par JABLONKA, Ivan, « L'enfance ou le "voyage vers la virilité" » in CORBIN (A.), COURTINE (J.-J.), VIGARELLO (G.) (dir.), *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, t. II, *Le triomphe de la virilité, le XIX<sup>e</sup> siècle*, pp. 33-61, *loc. cit.* p. 33.

<sup>45</sup> Carnet 3, 21 juillet 1874.

<sup>46</sup> *Ibidem*, 26 novembre 1875.

<sup>47</sup> *Ibid.*, 15 octobre 1875.

<sup>48</sup> Carnet 4, 1<sup>er</sup> janvier 1877.

résistants et plein de cicatrices, associés à des qualités telles que l'honneur, la bravoure, la loyauté et l'esprit de domination. La sortie de la petite enfance, à sept ans, constitue un rite de passage important. Le jour où il atteint l'âge de raison, sa mère rapporte qu'« il annonce qu'il va se conduire comme un homme. Pour commencer, il va se coucher sans faire de grimaces et le lendemain, il apprend ses leçons et fait son travail de la manière la plus brillante<sup>49</sup> ». L'éducation aux valeurs de son milieu et de son sexe est complétée par une instruction très précoce dans tous les domaines.

*Une instruction très précoce pour former un petit prodige<sup>50</sup>*

Développer les qualités intellectuelles de son fils constitue une autre priorité dans le but d'en faire un homme illustre qui conserve son rang social, voire le dépasse. « Les études » de Jocelyn en compagnie de sa mère commencent donc très jeune, puisque dès l'âge de 4 ans, elle l'initie à la lecture<sup>51</sup>. Les leçons sont fréquentes même si elles ne sont pas toujours quotidiennes au début, si bien qu'« il sait lire et commence à écrire » à l'âge de 5 ans<sup>52</sup>. Cette éducation accorde une place importante aux humanités : Jocelyn s'intéresse beaucoup à la mythologie et se consacre très tôt à l'étude du latin, enseigné par sa mère dès l'âge de 5 ans, et qui compte continuer « jusqu'en Rhétorique<sup>53</sup> ». Cette éducation permet de cultiver l'éloquence, vue comme une

---

<sup>49</sup> *Ibidem*, 6 juin 1878.

<sup>50</sup> Sur la question de la fascination des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles pour les enfants prodiges, voir *Le Printemps des génies. Les enfants prodiges*, catalogue réalisé par SACQUIN, Michèle, Paris, BNF, Robert Laffont, 1993.

<sup>51</sup> « Dans ces familles misant tout sur la carrière scolaire de leur enfant, l'apprentissage de la lecture est souvent précoce, elle commence à 4 ans pour André Maurois », ROLLET, Catherine, *Les enfants du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2001, p. 75.

<sup>52</sup> Carnet 3, 9 novembre 1876.

<sup>53</sup> *Ibidem*, 14 septembre 1876.

qualité essentielle pour reproduire l'exemple paternel<sup>54</sup>. Marie-Thérèse Ollivier développe ainsi l'aisance à l'oral et la mémoire de son « petit orateur en herbe » et se félicite quand il fait preuve de ces qualités en société. À 4 ans, elle note « sa parole facile, claire, pleine de suite et de réflexion [qui] surprend dans un enfant de cet âge<sup>55</sup> ». Il apprend « par cœur » de nombreux textes de la bibliothèque parentale et du cabinet de lecture auquel ils sont abonnés. Ainsi Jocelyn, âgé de 8 ans, « récite par cœur les fables de La Fontaine, des morceaux de Racine, Lamartine, Hugo<sup>56</sup> ». Ses lectures, nombreuses et très classiques, sont répertoriées à la fin du deuxième carnet. Les sciences paraissent tenir peu de place dans sa formation ; tout au plus sait-on qu'il apprend ses tables de multiplication et qu'il montre une grande curiosité pour les inventions scientifiques exposées dans ses volumes des *Récréations Instructives*<sup>57</sup>. Son éducation est complétée par une initiation artistique. Marie-Thérèse Ollivier explique ainsi qu'à 4 ans, « il sait très bien les notes de la clef de sol et nous allons passer à celles de la clef de fa<sup>58</sup> » et elle essaye de lui enseigner le piano. Souhaitant former sa sensibilité au « beau », elle l'initie également aux beaux-arts comme la sculpture ou la peinture, notamment en visitant des musées<sup>59</sup>.

#### *Les méthodes de l'éducation maternelle*

Après leur exil en Italie, les époux Ollivier se fixent dans leur propriété familiale à Saint-Tropez, privilégiant ainsi la vie à la campagne car, comme l'explique Marie-Thérèse Ollivier, « dans quelle atmosphère plus salubre et plus fortifiante que celle de la vie de campagne pourrais-je placer

---

<sup>54</sup> Carnet 4, 1<sup>er</sup> novembre 1877.

<sup>55</sup> Carnet 3, le 16 avril 1875.

<sup>56</sup> Carnet 4, 6 juin 1878.

<sup>57</sup> *Idem*.

<sup>58</sup> Carnet 3, 16 avril 1875.

<sup>59</sup> Carnet 4, 29 septembre 1878.

mon enfant<sup>60</sup> ? » Elle suit ainsi, contrairement à bien des familles bourgeoises, l'idéal vanté par Rousseau et les médecins qui préconisent une éducation loin des « excitations cérébrales des villes<sup>61</sup> » où la vie est malsaine tant dans ses mœurs que dans son air. Jocelyn a besoin d'espace pour se dépenser, ce que l'espace clos de la ville ne lui permet pas. Ainsi, lors d'un séjour à Marseille, elle note qu'il « est un peu à l'étroit dans la discipline citadine, cela le rend souvent terrible de mouvement contenu<sup>62</sup> ». Ces moments de liberté et de jeux propres à la campagne alternent avec des temps d'instruction apportés par sa mère. Bien qu'elle ne précise jamais dans son carnet le détail de son emploi du temps, elle rappelle en 1876 que « ses jeux n'arrêtent pas ses petites études, jamais il n'y a mis tant de bonne volonté et n'a si bien lu<sup>63</sup> ».

La méthode éducative appliquée par Marie-Thérèse Ollivier ne semble pas préétablie mais intervient au gré des situations. Elle semble fonctionner par le biais de punitions ou de récompenses mais n'emploie jamais de châtimens corporels. Les punitions sont rarement sévères car elle insiste beaucoup sur la repentance spontanée de son fils<sup>64</sup>. Le plus souvent, elle marque une certaine distance avec lui afin de le punir, car il ne supporte pas la froideur de ses parents à son égard<sup>65</sup>. Lors d'erreurs plus graves comme la violence physique et le mensonge, les punitions peuvent aller jusqu'à la privation de souper ou de dessert<sup>66</sup>.

A l'inverse, quand Jocelyn contente ses parents, il reçoit des récompenses, surtout des sucreries ou des livres. Ainsi

---

<sup>60</sup> Carnet 3, 16 avril 1875.

<sup>61</sup> *Ibidem*, 16 avril 1875.

<sup>62</sup> *Ibid.*, 20 décembre 1875.

<sup>63</sup> *Ibid.*, 15 juillet 1876.

<sup>64</sup> Carnet 4, 8 décembre 1877.

<sup>65</sup> *Ibidem*, 6 janvier 1879.

<sup>66</sup> *Ibid.*, 8 décembre 1877.

en janvier 1875 « après la petite représentation [théâtrale], son père lui a mis une couronne sur la tête, et lui a donné un livre d'images<sup>67</sup> ». Toutefois, ces récompenses semblent parfois excessives à l'entourage, qui lui reproche de trop « gâter » son enfant<sup>68</sup>. L'éducation morale de celui-ci passe aussi par l'exemple donné par ses parents et l'exploitation de scènes quotidiennes qui sont une occasion de transmettre certaines valeurs<sup>69</sup>. Les jeux sont ainsi utilisés à cette fin, comme les marionnettes de Guignol qui permettent à Jocelyn de se familiariser « au sentiment de la justice<sup>70</sup> ». Cependant sa mère insiste sur l'importance de ne pas trop le laisser y jouer car elle ne veut « pas l'accoutumer au plaisir<sup>71</sup> ». Enfin, elle compte sur les voyages pour développer sa curiosité notamment en montrant « la civilisation d'une ville » à ce petit campagnard. C'est pourquoi, elle l'emmène à Marseille où il visite à l'âge de 4 ans « le jardin zoologique », « le musée d'histoire naturelle », « les bazars<sup>72</sup> ». Puis, à 5 ans, il est « initié aux beautés de Paris » comme « les Invalides », « Notre Dame », la « Place Vendôme » ou « le théâtre du Chatelet<sup>73</sup> ». Enfin, il découvre les sites antiques de Nîmes à 6 ans<sup>74</sup>.

Si les ambitions éducatives de Marie-Thérèse Ollivier sont grandes, ses carnets nous renseignent aussi sur les résultats et les limites de cette éducation maternelle.

---

<sup>67</sup> Carnet 3, 31 janvier 1875.

<sup>68</sup> *Ibidem*, 15 décembre 1875.

<sup>69</sup> Carnet, 4, 6 janvier 1879.

<sup>70</sup> Carnet 3, 19 juillet 1876.

<sup>71</sup> *Ibidem*, 14 mai 1876.

<sup>72</sup> *Ibid.*, 16 avril 1875.

<sup>73</sup> *Ibid.*, 14 mai 1876.

<sup>74</sup> Carnet 4, 18 septembre 1880.

## *Résultats et limites de l'éducation maternelle*

### *Une attention constante aux progrès de l'enfant et au jugement d'autrui*

Le journal permet à Marie-Thérèse Ollivier de consigner les progrès de son fils dépeint sous un jour idéalisé. Bien qu'au début, il soit décrit comme « pas assez joli<sup>75</sup> », très vite c'est le développement de ses capacités physiques et intellectuelles qui retient toute l'attention de sa mère. Alors qu'il est âgé de 5 mois, elle explique ainsi que « son intelligence se développe de jour en jour<sup>76</sup> » puis quelques mois plus tard qu'il « a fait bien des progrès depuis le départ de son père ; le voilà qui commence à marcher<sup>77</sup> ». Cette attention aux progrès de l'enfant est particulièrement forte lorsqu'elle revient de voyage et qu'elle ne l'a pas vu depuis longtemps. En juillet 1874, elle note :

« Je ne me lasse pas d'admirer sa gentillesse et son développement d'intelligence. Tout me ravit en lui, sa bonne humeur, sa petite loquacité, sa hardiesse, son indépendance, sa finesse et sa grâce. Il me semble de plus en plus reconnaître en lui une nature riche, solide et tendre à la fois, une de ces terres, enfin dans laquelle toutes les bonnes semences fructifient<sup>78</sup>. »

Son intérêt ne diminue jamais au fil du temps. Des portraits élogieux de plusieurs pages sont régulièrement dressés dans les carnets.

Convaincue de son intelligence supérieure, elle accorde une grande importance au jugement d'autrui. Elle prend souvent plaisir à relater les éloges concernant son fils qui « laisse une forte impression partout<sup>79</sup> » et que « tout le monde [...] aime<sup>80</sup> ». Le jugement de son mari semble être

---

<sup>75</sup> Carnet 2, 6 octobre 1871.

<sup>76</sup> *Ibidem*, 6 novembre 1871.

<sup>77</sup> *Ibid.*, 6 mai 1872.

<sup>78</sup> Carnet 3, 12 juillet 1874.

<sup>79</sup> *Ibidem*, 30 avril 1875.

<sup>80</sup> *Ibid.*, 22 novembre 1874.

particulièrement fondamental. Elle transcrit avec fierté sa « prophétie délicate » qui prétend que leur fils « ira loin<sup>81</sup> ». L'avis du reste de la famille est important également ; Jocelyn est jugé « charmant, intelligent, éveillé, aimable, bon, hardi, ouvert<sup>82</sup> » par sa belle-sœur, « si gentil<sup>83</sup> » par le père de Marie-Thérèse Ollivier et comme « le meilleur et le plus éduicable que je connaisse<sup>84</sup> » par son beau-père. Elle se complait également à relater les propos de personnes plus étrangères confortant son orgueil maternel car son fils passe à Saint-Tropez et ailleurs « pour un petit prodige<sup>85</sup> ». Afin d'appuyer ces louanges, Marie-Thérèse Ollivier n'hésite pas à comparer fréquemment Jocelyn aux autres enfants de l'entourage, sa supériorité évidente renforçant ainsi ses choix éducatifs<sup>86</sup>.

#### *Insatisfactions et limites maternelles*

À la lecture des carnets, il arrive cependant d'entrevoir une réalité moins flatteuse, révélatrice d'insatisfactions maternelles. Tout d'abord l'éducation de Jocelyn s'avère parfois difficile car il peut se montrer « désobéissant<sup>87</sup> » ; il est aussi « bruyant et effervescent comme un volcan en éruption perpétuelle » selon l'expression du père de Marie-Thérèse Ollivier qui l'appelle « le Vésuve<sup>88</sup> ». Mais cela n'est rien comparé à ses accès de violence qui inquiètent parfois sa mère car « il est quelque fois tyrannique<sup>89</sup> » avec d'autres enfants. Jocelyn n'apprend également pas aussi vite que sa mère le souhaiterait, ce qui l'amène à dire : « J'ai une si haute

---

<sup>81</sup> Carnet 4, 10 février 1877.

<sup>82</sup> Carnet 3, 26 août 1875.

<sup>83</sup> *Ibidem*, 30 avril 1875.

<sup>84</sup> Carnet 4, 25 janvier 1877.

<sup>85</sup> Carnet 3, 31 janvier 1875.

<sup>86</sup> *Ibidem*, 15 juillet 1876.

<sup>87</sup> *Ibid.*, 17 août 1875.

<sup>88</sup> *Ibid.*, 20 décembre 1875.

<sup>89</sup> *Ibid.*, le 20 décembre 1875.

idée de son application et de sa mémoire et de sa compréhension, que j'entre en désespoir chaque fois qu'il fait une faute<sup>90</sup>.» La patience maternelle « est [ainsi] éprouvée par son inapplication ou sa mauvaise volonté<sup>91</sup> ! » Il existe donc bien un décalage entre l'enfant rêvé et idéalisé par sa mère et l'enfant réel qui reste imparfait, ce qui souligne certaines limites de l'éducation maternelle. Marie-Thérèse Ollivier envisage d'ailleurs de placer Jocelyn dans un pensionnat à l'âge de 7 ans pour contraindre cet enfant trop turbulent qui n'apprend pas toujours correctement : « Ses leçons d'écriture (...) ne donnent aucun résultat<sup>92</sup> » note-t-elle ainsi en 1878. Sa mère remet ainsi en doute ses capacités d'institutrice pour confier son enfant à une institution plus appropriée. Elle se félicite huit jours plus tard de cette décision : « Il y apprend à écrire et y trouve des camarades qui lui plaisent beaucoup. Quoiqu'il ne passe là que deux heures, cela met une animation extrême dans sa vie<sup>93</sup>. » Cependant, elle « reste toujours son professeur pour le latin et le piano<sup>94</sup> ».

Un évènement tragique marque cependant l'échec définitif de ce programme éducatif, la mort de son fils, emporté brutalement par une diphtérie en juin 1881 à l'âge de 10 ans. Sa mort suscite un désespoir profond qui ruine tout l'investissement maternel à la fois affectif mais aussi éducatif. Jamais elle ne se remettra de cette perte malgré la naissance de deux autres enfants qui l'aideront à survivre. Elle tente d'ailleurs, lors d'une nouvelle grossesse quelques mois plus tard, de reproduire des conditions similaires à la première afin de « reprendre à la tombe<sup>95</sup> » son enfant

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, 26 novembre 1878.

<sup>91</sup> Carnet 4, 30 mars 1878.

<sup>92</sup> *Idem.*

<sup>93</sup> Carnet 4, 2 juillet 1878.

<sup>94</sup> *Idem.*

<sup>95</sup> *Ibidem*, 12 août 1882.

disparu. C'est cependant une grande déception car elle donne naissance à une fille. Son journal s'interrompt d'ailleurs à cette date, elle n'aura plus la force de continuer un projet qui lui rappelle son cher disparu et ce malgré la naissance d'un autre fils, nommé également Jocelyn, quelques années plus tard.

### *Conclusion*

Ce journal présente l'intérêt de montrer l'intériorisation profonde par Marie-Thérèse Ollivier des rôles sociaux assignés aux femmes par la société : épouse et mère dévouée, elle constitue le pivot de la famille. Ces carnets s'avèrent aussi très riches pour appréhender le contenu et les méthodes de l'éducation maternelle chez une bourgeoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si elle se conforme globalement aux codes éducatifs en vigueur, Marie-Thérèse Ollivier s'en distingue toutefois par la précocité de ses enseignements et par son souci de toujours s'élever pour éduquer son fils au mieux.

Ces carnets sont aussi intéressants par leur nature même, car les journaux de femmes adultes ne sont pas les écrits ordinaires féminins les plus courants à cette époque (c'est plutôt la correspondance). Si les motivations qui président à l'écriture de son journal ont évolué dans le temps, les carnets étudiés ici montrent la volonté de Marie-Thérèse Ollivier d'être la gardienne de la mémoire familiale, notamment concernant son premier enfant, investi de tous les espoirs parentaux. Le journal joue aussi un rôle important dans l'affirmation de soi ; consciente de vivre avec un homme, puis un fils d'exception, elle veut garder une trace de son rôle, vécu dans l'ombre. Elle se présente comme au service des autres, mais son omniprésence dans le journal dément la modestie sans cesse affichée. Son journal participe à la construction d'une image de soi positive, qui lui permet de trouver sa place et de pouvoir être estimée par la postérité. Ces carnets sont d'ailleurs initialement envisagés comme des brouillons pour de possibles mémoires. C'est tout l'intérêt

de les confronter à ses autres écrits, notamment sa correspondance où sa personnalité s'avère beaucoup moins lisse que dans son journal.

Troisième partie  
Les limites d'une parole féminine  
autonome



## Ida Saint-Elme et ses pseudo-mémoires : le roman autobiographique d'une aventurière de l'époque napoléonienne

Marion Trévisi,  
Université de Picardie Jules Verne

Les *Mémoires d'une contemporaine* d'Ida Saint-Elme ont, dès leur parution en 1827-1828, provoqué une polémique quant à l'authenticité du texte<sup>1</sup>. Polémique qui perdure puisque le débat entre historiens et littéraires sur la nature de ce texte n'est toujours pas clos. Mémoires apocryphes, autobiographie romancée ou roman historique, il reste très difficile de définir cette œuvre gigantesque (huit volumes), dont la publication fut un feuilleton aux multiples rebondissements. En effet, son texte n'a cessé d'être remanié et retouché à chaque réédition par des éditeurs peu scrupuleux ; ce qui complique d'autant la tâche de l'historien en quête de témoignage féminin sur cette époque troublée des débuts de la République Française, puis du Premier Empire.

---

<sup>1</sup> SAINT ELME, Ida, *Mémoires d'une contemporaine, ou Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire, etc.*, Paris, Ladvocat, 8 volumes, 1827-1828.

## Une œuvre malmenée et décriée

Pour un grand nombre de chercheurs, cette source n'en est pas une, car reprenant les critiques de Quérard dans *Les supercheries littéraires* en 1847<sup>2</sup>, ils estiment que ce sont des mémoires apocryphes rédigés par des « teinturiers » (*rewriters* de l'époque), payés par l'éditeur Ladvocat<sup>3</sup>. Ces détracteurs soulignent l'habileté de l'éditeur qui a fait de ce texte manuscrit d'une vingtaine de pages environ, une œuvre à succès de huit volumes rédigée pour un public friand de ce nouveau type littéraire, les faux mémoires historiques<sup>4</sup>. Ainsi, pour Damien Zanone, ce texte serait « une romanisation de l'histoire », et son pseudo auteur, une aventurière courtisane dont personne ne savait rien avant son succès littéraire en 1829<sup>5</sup>. D'ailleurs, Ida aurait, selon lui, joué de cette imposture en acceptant que son portrait soit

---

<sup>2</sup> QUÉRARD, Joseph-Marie, *Les supercheries littéraires dévoilées : galerie des écrivains français de toute l'Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc.*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964 (1<sup>re</sup> édition 1847-1853), vol. 1, p. 782.

<sup>3</sup> « Ainsi, le triomphe commercial des *Mémoires d'une contemporaine* (1827-1828) supposées avoir été écrites par Ida Saint-Elme, résulte en réalité d'un travail collectif rassemblant Amédée Pichot, Charles Nodier ou Charles-Maxime de Villemarest. Cité dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, le personnage d'Ida Saint-Elme, authentique fausse courtisane, révèle à quel point la porosité du vrai et du faux est non seulement acceptée, mais même recherchée par le lectorat, bien moins dupe et naïf que certains ont pu le laisser croire par la suite », MAZEAU, Guillaume, « Écrire la vie de Charlotte Corday. Naissance d'un enjeu de mémoire dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], n° 40, 2010.

<sup>4</sup> Pour Jean Tulard, dans sa bibliographie critique des mémoires sur l'époque napoléonienne, il ne s'agit que d'une œuvre de teinturiers : « On ne saurait accorder à ces mémoires le moindre crédit », TULARD, Jean, *Nouvelle bibliographie critique des mémoires sur l'époque napoléonienne écrits ou traduits en français*, Genève, Droz, 1991, p. 262.

<sup>5</sup> ZANONE, Damien, *Écrire son temps, les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2006.

reproduit en tête des volumes. Peu connue avant la publication, elle fut, ensuite, aussi célèbre que Mme de Genlis. Véritable coup de génie de l'éditeur, elle ne serait qu'un « être de papier », qui s'est ensuite découvert un orgueil d'auteur en se brouillant avec son éditeur Ladvoat, menaçant de dénoncer toutes ses supercheries littéraires<sup>6</sup>. Ces jugements sévères concernent en réalité plus la personne d'Ida que son texte ; s'il est, en effet, peu probable qu'elle ait elle-même écrit les huit volumes, si les rajouts des teinturiers sont parfois évidents, notamment dans les deux derniers volumes qui ne concernent plus les souvenirs personnels d'Ida, il nous paraît cependant abusif de considérer ces écrits comme une « mystification » totale et de les rejeter sans même les analyser plus en détail<sup>7</sup>.

Certes, son style fleuri, avec de multiples digressions, ses phrases « à guirlandes », ses erreurs dans la chronologie, font penser à un roman, plutôt qu'à des mémoires historiques. Pour Jacques Jourquin, spécialiste reconnu de l'époque napoléonienne et auteur d'une réédition des six premiers volumes des *Mémoires* d'Ida, cela prouve l'authenticité de ce texte, écrit par une femme fantasque qui écrit au fil de sa pensée. Donc, si tout n'est pas vrai ou vérifiable, cela reste selon lui vraisemblable<sup>8</sup>. Alors que pour Damien Zanone, ce style romanesque est la preuve d'une création littéraire des teinturiers, qui veulent « coller » à la personnalité d'aventurière d'Ida Saint Elme<sup>9</sup>. Sans entrer dans ce débat

---

<sup>6</sup> Ladvoat a publié un grand nombre de faux mémoires avec son teinturier préféré, Villemarest, comme les mémoires de Bourrienne, ministre d'état, de Marie Avrillion, première femme de chambre de Joséphine. Ida a soutenu, elle, qu'elle avait réellement écrit ses huit volumes.

<sup>7</sup> D'autant plus que personne n'a jamais vu le manuscrit original, aujourd'hui perdu, et que seul Quérard prétend qu'il ne faisait que 15 à 20 pages...

<sup>8</sup> JOURQUIN, Jacques, *Souvenirs d'une courtisane de la grande armée : Ida Saint Elme*, Paris, Tallandier, 2004.

<sup>9</sup> ZANONE, Damien, *op.cit.*

sans fin pour savoir ce qui est de sa plume ou de celle des teinturiers, il est évident qu'Ida n'est pas un auteur imaginaire, même si son œuvre est en partie réécrite, d'abord par l'équipe de Ladvoat et même ensuite par ses défenseurs, comme Napoléon Ney (fils naturel de Léon Ney et de Marie Pauline Murat). Ce dernier a, en effet, publié une réédition de ses mémoires en 1895, mais très abrégée et finalement peu respectueuse du texte originel qui a disparu, ainsi que les lettres d'Ida qu'il a possédées et dans lesquelles elle soutenait sa bonne foi d'écrivain<sup>10</sup>. Ces *Mémoires d'une contemporaine* seraient-ils frappés d'une sorte de « malédiction éditoriale » ?

Utiliser ce récit comme source d'histoire semble alors assez problématique sauf à considérer, comme Jacques Jourquin ou Sylvie Steinberg<sup>11</sup>, que cette œuvre entre dans le genre du roman autobiographique et qu'il faut la traiter comme tel. D'ailleurs, Ida avoue dès le prologue de son premier tome que ce sont plutôt des « confessions que des mémoires » et que sa vie a connu un grand nombre « d'événements romanesques ». Si cette femme a fait de sa vie un roman, au style sentimental et picaresque, ce dernier garde cependant une valeur de témoignage sur une époque de troubles, d'instabilité où un régime s'effondre et où tout semble possible. Il faut donc aborder cet ego-document féminin en historien des représentations, notamment pour analyser les images qu'elle donne d'elle-même ou des autres femmes qu'elle croise en vingt-trois ans d'errance sur les routes d'Europe. Comment Ida (et les teinturiers) dépeignent-ils cette errance féminine et quelles paroles de femmes sont ici dévoilées ?

---

<sup>10</sup> NEY, Jules-Napoléon, *Mémoires d'une contemporaine d'Ida Saint-Elme*, Paris, Flammarion, 1895.

<sup>11</sup> Sylvie Steinberg est une historienne reconnue qui a utilisé les mémoires d'Ida pour leur témoignage sur le travestissement des femmes soldats ; STEINBERG, Sylvie, *La confusion des sexes*, Paris, Fayard, 2001.

## *Une aventurière au portrait trouble*

Ida Saint-Elme brouille les pistes dès le premier tome de ses mémoires, en dressant un premier portrait d'elle-même totalement faux. Elle prétend être la fille d'un noble hongrois, Léopold Ferdinand de Tolstoy, réfugié en Hollande – après un meurtre dû à de sombres histoires d'héritage volé – et d'une riche héritière batave Alida Van Aylde Jonghe. Née le 26 septembre 1778 à Vallonbroso près de Florence, baptisée sous le prénom d'Elzelina, elle raconte une enfance heureuse au bord de l'Arno avec des parents polyglottes, qui lui auraient donné une éducation complète : langues étrangères, maîtrise de l'escrime, de l'équitation, connaissance des jeux de billard, ou encore du jeu de paume... Son père serait mort en 1787, après une mauvaise chute dans une rivière glacée, la laissant avec une mère enfermée dans son chagrin, qui ne s'occupait plus d'elle. Elle se serait alors mariée en 1790, à un jeune hollandais mystérieux, Van M\*\*\*, avec qui les aventures romanesques commencent dès 1792 par un voyage à Lille pour rejoindre les armées révolutionnaires. Cela serait alors le début de son errance à la suite des armées françaises et de sa longue prose de souvenirs de guerre.

En réalité, elle s'appelle Maria Johanna Versfelt, née le 27 septembre 1776, fille d'un pasteur de Lith dans le Brabant septentrional et d'Alina de Jongh<sup>12</sup>. Ses parents mariés en 1763 ont eu six fils et une fille. Dans ses mémoires, elle s'est donc rajeunie de deux ans et s'est inventée un père noble, tout en gardant le nom de jeune fille de sa mère. Nous savons aussi qu'elle est morte en 1845 à l'hospice des Ursulines de Bruxelles, dans une grande pauvreté et qu'elle avait un fils adoptif, un militaire, qu'elle évoque vaguement dans ses mémoires. Son pseudo d'auteur, Ida Saint-Elme, viendrait de son nom de scène en 1800 lorsqu'elle a tenté de

---

<sup>12</sup> Voir JARRY, Paul, *L'âme des vieux logis : ombres et décors*, Paris, Mercure de France, 1945.

se lancer dans une carrière de comédienne, sans grand succès. La publication de ses mémoires en 1827 et 1828 lui permit de sortir de ses tracasseries financières pour quelque temps, grâce à l'intercession de son ami, le comédien Talma, qui l'a présentée à l'éditeur Ladvocat. Mais sa carrière d'écrivain s'est ensuite arrêtée après les échecs en 1831 de son journal de voyage, *La Contemporaine en Egypte*, paru encore chez Ladvocat, et en 1833 de son livre *Mille et une causeries par la contemporaine*, paru chez Vilmont.

Cette femme atypique, au caractère romantique, comme on le voit à la lecture de ses mémoires, se dépeint avec beaucoup d'extravagance et un grand épanchement sentimental, très en vogue dans les années 1830. Certes, elle raconte des choses extraordinaires, mais elle a vécu pendant une période de bouleversements politiques et militaires assez extraordinaires en eux-mêmes. Nous savons, par d'autres sources, qu'elle a bien suivi les armées révolutionnaires et impériales pendant plus de vingt ans, qu'elle fut réellement la maîtresse de Moreau puis l'amie de cœur du maréchal Ney, qu'elle a harcelé de son amour d'après les témoignages des aides de camp de ce dernier<sup>13</sup>. Spécialiste du travestissement, elle suivait les armées françaises, habillée en homme et à cheval, tirant l'épée de manière ponctuelle, sans jamais vraiment combattre. Selon Jacques Jourquin, elle a servi d'espionne par intermittence à Fouché, qui a utilisé son art du déguisement et du travestissement<sup>14</sup>. Cette égérie sulfureuse fut sévèrement jugée à l'époque à cause de sa liberté de vie et de mœurs – elle fut surnommée « la courtisane de la grande armée » – et elle reste aujourd'hui encore méprisée par les historiens, qui ne la considèrent que comme une femme légère à qui il ne faut prêter aucun crédit.

---

<sup>13</sup> Elle a été vue plusieurs fois au camp de Montreuil avec Ney en train de passer en revue les soldats à ses côtés, puis pendant les campagnes au Tyrol, à Eylau, en Espagne et en Russie, ce qui corrobore son récit ; voir PERRIN, Eric, *Le maréchal Ney*, Paris, Perrin, 1993, p. 69.

<sup>14</sup> JOURQUIN, Jacques, *op. cit.*

Ce qu'en dit Eric Perrin dans sa biographie du maréchal Ney est d'ailleurs assez édifiant :

« Diane chasseresse, cette femme légère ne fait jamais fi des militaires galonnés, susceptibles d'assouvir sa légendaire frénésie. Transgresser les interdits n'est pas pour lui déplaire, bien au contraire [...]. Amazone fantasque, elle n'hésite pas à revêtir des habits masculins pour évoluer sur son théâtre de prédilection : les champs de bataille. Elle aime à dire qu'elle obéit à l'entraînement de ses passions qui font vivre deux fois plus intensément. Courtisane narquoise, elle ment sur son âge, dupe ses amants, embrouille les pistes tant et si bien qu'il est difficile de savoir aujourd'hui si elle est née en Toscane ou en Belgique<sup>15</sup>. »

Or, la description de ses errances à la suite des armées françaises, de sa vie d'aventurière, ne diffère pas tellement des témoignages des soldats de la même époque sur les femmes qui les suivent lors des campagnes de la grande armée. En faisant abstraction de certaines outrances mélodramatiques ou du style picaresque de ces mémoires, nous retrouvons un portrait de femme tout à fait vraisemblable. Ainsi, cet ego-document d'Ida Saint-Elme n'est pas aussi « méprisable » ou inutile que certains chercheurs l'ont laissé entendre.

*Une compagne fidèle de la grande armée*

Ida ne se décrit pas comme une cantinière ou une épouse de soldat – suiveuses traditionnelles des armées –, mais comme une aventurière, une femme libre aimant la vie agitée et risquée du soldat, avec ses amitiés viriles autour des bivouacs. C'est une virago aimant monter à cheval et se travestir en homme, par facilité de voyage et par goût du déguisement, de la tromperie. D'ailleurs, il semblerait qu'elle continuait à s'habiller en homme en dehors des champs de bataille, ce qui a inspiré les teinturiers qui ont utilisé le travestissement comme ressort romanesque de ce récit. Femme indépendante, aimant se comporter comme un

---

<sup>15</sup> PERRIN, Eric, *op. cit.*, pp. 68-69.

homme, elle dit s'être travestie pour la première fois en septembre 1792 pour « partager les périls de la guerre » avec son mari à Valmy. Quelques années plus tard, aux côtés de son amant Moreau, elle « fit » la campagne du Rhin, avec beaucoup d'enthousiasme et un nouveau costume :

« J'allais de nouveau me trouver au milieu des camps ; je ne pouvais manquer d'assister à de nouveaux combats. Cette existence aventureuse plaisait à mon imagination romanesque [...]. Le lendemain, vêtue en homme avec la cravate noire et l'habit bleu, j'attendais le moment du départ fixé à 5 heures du matin. Moreau paraissait charmé de son compagnon de route<sup>16</sup>. »

Costume qui perd vite de son charme et de son style après plusieurs jours de campagne, de « privations » et de « fatigues de la guerre » comme elle le souligne :

« Plusieurs fois, il m'était arrivé de passer deux ou trois jours sans changer aucunement d'habits, sans quitter mes bottes, dormant sur la dure et mangeant le pain noir des soldats<sup>17</sup>. »

Cet habit d'homme, une commodité qui lui permet de suivre plus aisément les armées, provoque le trouble et l'erreur chez les soldats qui la prennent vraiment pour l'un des leurs, comme elle se plaît à le souligner avec une certaine vanité. Tout d'abord, même son ami de cœur, le maréchal Ney qu'elle retrouve en 1805 pendant la campagne d'Autriche, paraît s'y tromper :

« J'avais abattu mes yeux ; le soleil avait bruni mon teint, mon air enfin avait pris quelque chose de si viril, que Ney me disait souvent : “Si vous ne parliez pas, je défierais qu'on vous reconnût pour ce que vous êtes, surtout à cheval<sup>18</sup>”. »

Et enfin, la méprise du général Delzons à Cattaro la comble de joie :

---

<sup>16</sup> *Mémoires d'une contemporaine, op. cit.*, tome 1, p. 206.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 212.

<sup>18</sup> *Ibid.*, tome 3, p. 187.

« Me voyant au moment d'un repas militaire payer l'eau de vie à tout le groupe qui entourait la cantinière, vrai modèle de celle qu'a chantée notre Béranger, il demanda : "quel est ce jeune homme, ce petit homme-là<sup>19</sup> ?" »

Outre l'habit d'homme, c'est une cavalière aguerrie qui traverse le Tyrol seule avec son domestique, se démet l'épaule après une chute, mais continue « à courir de la sorte » jusqu'en Autriche, avouant au passage adorer ses « caravanes guerrières ». Alors que Ney, surpris de ses errances peu féminines, lui demande de s'établir dans une ville pour attendre la fin de la campagne, comme le font les autres compagnes d'officiers, elle lui tient tête et avoue : « Je n'en fis rien : il me retrouva partout en chevalière errante<sup>20</sup>. »

Cette errance animée d'un certain goût de la guerre ou plutôt des aventures de la guerre ne fait cependant pas d'elle un soldat, même si elle en a pris les habits et aussi les armes. En 1806, elle raconte avoir vécu pendant six heures la bataille d'Eylau, aux côtés des soldats français et avoir eu très peur au cœur de la mêlée :

« J'avais toujours d'excellents pistolets et le sabre léger que Moreau me donna lorsque je partis pour Kehl avec lui ; armes innocentes qui n'avaient encore servi dans mes campagnes qu'à effrayer les hôtes malgracieux qui voulaient trop me rançonner. Cette fois, la mêlée était si chaude que je me tins machinalement en garde, non pour frapper, mais pour me défendre. Je crois même, que malgré cette attitude, je baissai plusieurs fois la tête à la vue des coups terribles qui s'échangeaient autour de moi<sup>21</sup>. »

Ida Saint Elme ne va pas sur les champs de bataille pour combattre, même si pendant la campagne de Russie en 1812, elle a dû se battre pour sauver sa vie. Poursuivie par les cosaques pendant la retraite, elle se défend avec une autre femme, une lithuanienne prénommée Nidia, véritable modèle d'héroïsme féminin qui l'encourage à tirer : « Je

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 217.

n'avais pas l'énergie guerrière de Nidia mais à l'approche du tigre je sentis le besoin de le tuer<sup>22</sup>. » Cette compagne intrépide l'aide à dominer sa peur, même si elle avoue qu'elle n'est pas une guerrière et qu'elle n'aime pas toute cette violence. Au passage de la Bérézina, c'est son amie qui l'entraîne et la sauve de la panique générale :

« Un boulet vint tomber à dix pas de nous, je m'élançai la tête perdue ; Nidia me suivit avec un calme sublime. Je repris un peu de force, appuyée sur une telle amie. Nous nous retranchâmes alors sous deux voitures, avec une vivandière et ses deux enfants, attendant l'heure favorable<sup>23</sup>. »

Enfin parvenue en Pologne, Ida ne pense qu'à rentrer en France, soulagée d'être vivante après toutes ces épreuves, alors que Nidia, véritable combattante, choisit de rester :

« Je tentai vainement de tempérer son ardeur belliqueuse car mon héroïsme était d'admiration et non d'action [...]. Je quittai avec des larmes de reconnaissance cette admirable et courageuse fille, qui trouva la mort plus tard, hélas ! Au passage de l'Elbe, à Torgau. Nouvelle affreuse que je n'appris que trois jours après<sup>24</sup>. »

Cette retraite héroïque l'a profondément marquée puisqu'elle avoue qu'elle était alors dégoûtée de la guerre : « Rien au monde ne pourrait plus me décider à courir de nouveau les hasards de la guerre<sup>25</sup>. » Et pourtant, après quelques mois d'inaction et de vie mondaine parisienne, sa passion de la guerre et de l'aventure la reprend, et elle se met alors à rêver des « distractions de la guerre, des impressions fortes et des courses encore périlleuses<sup>26</sup> ». Repartie en 1814 pour la campagne de France, elle en suit toutes les batailles, et de très près comme certains de ces témoignages le laissent

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, tome 4, p. 333.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 337.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 350.

penser. Après avoir emprunté la route de Troyes fin janvier 1814 – « on passa par des chemins horribles, par des marais et une forêt que la saison rendait presque impraticables<sup>27</sup> » – , elle arrive à Brienne près du château où est réfugié Blücher :

« On se battit plus de 12 heures, la nuit était déjà profonde, lorsque, harcelée, pouvant à peine me tenir à cheval, croyant entendre le feu diminuer, je demandai un lit dans une espèce d'auberge, sur la route : on me donna un matelas par terre et un peu de vin chaud. Je me roulai dans mon manteau, et j'allais dormir d'un excellent sommeil de bivouac<sup>28</sup>. »

Même si elle ne combat pas et n'est qu'une observatrice, elle fait corps avec les soldats, partage leurs émotions, parle en leur nom après la bataille : « En regardant d'un peu loin ces hommes héroïques [...] je me crus transportée au triomphe de Valmy et je rêvai de nouveau la victoire<sup>29</sup>. » En février, elle assiste à la prise du plateau de Craonne, qu'elle décrit comme une « boucherie sanglante [...] les batteries vomissaient la mort ; le feu dura presque toute la journée<sup>30</sup> », sans que le lecteur ne sache exactement où elle se trouve par rapport aux combats. Après deux jours de repos, elle reprend la route de Laon et décrit avec précision les conditions difficiles du voyage – « Je manquai m'enfoncer dans un marais, ayant pris à côté de la route<sup>31</sup> » –, ou encore du logement : « Harassée de fatigue, je m'étais jetée toute habillée sur un matelas, dans une auberge que les ennemis venaient de quitter<sup>32</sup>. » Le 20 mars, elle est au-delà d'Arcis, tout près de l'empereur qu'elle décrit de manière très romanesque, dans le feu de l'action : « Il était partout, à chaque moment, dans la mêlée, sous le feu des batteries,

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, tome 5, p. 583.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 585.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 589.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 590.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 591.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 592.

toujours soldat et empereur<sup>33</sup>. » Sa description des faubourgs incendiés de la ville est assez réaliste et nous laisse penser qu'elle était aux avant-postes :

« On se reconnaissait dans la ville aux feux continuels de la mousqueterie que la nuit n'arrêtait point. Je rôdais avec assez d'anxiété. Il ne nous restait qu'un pont pour la retraite<sup>34</sup>. »

Retraite qu'elle effectue au galop jusqu'à Fontainebleau où elle aurait assisté, cachée sous un escalier et déguisée en servante, à la capitulation de l'empereur, au milieu de la troupe en pleurs et en délire.

Infatigable cavalière, elle est encore sur les routes pour la dernière campagne de Napoléon en Belgique, portée par tous les espoirs d'un retour de l'empereur. Partie de Paris habillée en homme, avec 50 napoléons or dans sa ceinture, elle voit arriver le 16 juin 1815 les renforts des ennemis alors qu'elle a rejoint l'armée impériale :

« Je n'étais pas à plus de deux portées de fusil au moment où arrivèrent les vingt-cinq mille hommes de troupes fraîches amenées à l'ennemi par le prince d'Orange [...]. J'ai vu là, en quelque sorte, l'intimité du champ de bataille. Je n'ai cessé de parcourir les lignes, et je puis assurer que, la nuit encore qui précéda le funeste 18 juin, nos troupes chantaient comme lors des premiers triomphes et des premiers chants nationaux<sup>35</sup>. »

Comme un reporter de guerre au cœur de l'action, elle raconte sa version de la bataille de Waterloo, son 18 juin à elle, participant ainsi de la mythologie nationale autour de cet événement historique. Elle est tellement près des combats qu'elle est tentée de combattre dans un grand élan patriotique :

« J'eus envie d'essayer ma valeur en combat singulier, et pour n'y pas céder, je sautai aussitôt à cheval et le mis de suite au galop

---

<sup>33</sup> *Idem.*

<sup>34</sup> *Idem.*

<sup>35</sup> *Ibid.*, tome 6, p. 729.

dans la direction où l'empereur avait tourné à gauche de l'ennemi<sup>36</sup>. »

A la Haie Sainte, elle voit d'abord la débandade des Anglais : « La montre à la main, je suivis pendant trois heures cette scène de carnage dont notre cavalerie vint achever les résultats. Il y avait fuite de tous ces débris d'anglais vers la route de Bruxelles<sup>37</sup> », puis l'arrivée des renforts de Bülow qui provoque la défaite de Napoléon. Au soir du 18 juin dans la défaite, elle n'est plus un témoin viril de l'action mais une faible femme qui perd la raison et son sang-froid :

« Qu'on se représente une femme égarée sur un champ de bataille, en proie à toutes les fatigues du corps, à toutes les angoisses du cœur [...]. Ma tête se perd encore aux souvenirs de ces terribles péripéties d'un carnage [...]. Je suis à cheval ; le flot des Prussiens m'emporte et je m'égaré dans la mêlée. Je ressemble hélas ! dans ce moment de mes Mémoires à Napoléon dans les dernières heures de cette journée fatale ; j'obéis au torrent, et ne le vois plus que quand il me presse de près<sup>38</sup>. »

C'est la première fois qu'elle se dépeint en femme fragile, et qu'elle relate les horreurs de la guerre, très rapidement évoquées dans son récit de la retraite de Russie. Son témoignage en est plus vraisemblable car il fait bien sentir la panique, l'égarément de la fuite :

« La nuit commençait à être profonde ; la pluie tombait par torrents, les chemins étaient fangeux et impraticables ; on trébuchait sur des cadavres et des mourants. Au moment de la bagarre, j'avais mis pied à terre ; la terrible vue de ce mouvement me fit m'élancer du côté opposé, sans penser au cheval ni à celui qui le tenait, et qui en aura profité, j'espère, pour se sauver. J'étais tombée dans une colonne de fuyards et force me fut de suivre le mouvement ou de me faire écraser<sup>39</sup>. »

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 731.

<sup>37</sup> *Idem.*

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 732.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 733.

Entraînée par le flot de fuyards, elle assiste impuissante au massacre d'un peloton de Français : « Je fis des efforts pour m'éloigner de ce spectacle d'horreur : ils étaient vingt contre 300<sup>40</sup> » et semble, pour une fois, soucieuse du sort des soldats de cette *ex* Grande Armée : « Je regardais autour de moi, et partout ce n'était qu'objets d'épouvante : des morts, des débris, des mourants<sup>41</sup>. » Sa « passion de la guerre » est alors oubliée et son écriture plus personnelle bute sur cette violence de guerre jusque-là occultée.

### *L'amour justifie tout*

Si Ida suit les armées françaises de 1792 à Waterloo, c'est toujours pour l'amour d'un homme ; son mari d'abord, puis son amant Moreau (de 1795 à 1799) et enfin, son grand amour, le maréchal Ney, qu'elle n'a cessé de suivre dans toutes ses campagnes. Il semblerait qu'elle fut sa maîtresse en 1800, puis de manière ponctuelle après son mariage. Fascinée par son charisme militaire, elle suit toutes les campagnes de la Grande Armée pour être au plus proche de lui, dans une sorte d'amour semi-platonique aux accents très romantiques et donc, très romanesques. Si elle supporte les dures conditions de vie des soldats, c'est toujours pour se tenir prête à le secourir, à le soigner en cas de blessure. Quand en 1806 il repart en campagne et lui demande si elle veut l'accompagner, elle répond : « Belle question ! Vous me défendriez de la faire que je la ferais encore ; au moins si vous êtes blessé, trois cent lieues ne nous sépareront pas<sup>42</sup>. » Seule une femme follement amoureuse pourrait supporter sans trembler les charniers d'Eylau ou le passage de la Bérézina et les massacres de Waterloo ? C'est en effet ce que suggèrent certains passages des mémoires, probablement retouchés par les teinturiers de l'éditeur Ladvocat. L'amour

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 734.

<sup>41</sup> *Idem.*

<sup>42</sup> *Ibid.*, tome 3, p. 194.

serait la justification de cette vie d'errance, au cœur du milieu hostile de la guerre, si peu approprié aux femmes. Ainsi, les six volumes des mémoires sont truffés de grandes envolées romantiques et lyriques dès qu'Ida évoque « le brave des braves » ou encore « le héros dont la vie était devenue comme mon âme ». Cet amour est-il réel ou n'est-ce qu'une simple création littéraire pour pimenter les mémoires d'une aventurière et leur donner une couleur romantique ?

Ney, bien que marié, a eu, selon ses biographes, un grand nombre de maîtresses au cours de ses campagnes militaires et il est fort probable qu'Ida fut l'une d'entre elles. D'ailleurs, son amour était assez encombrant pour le maréchal, car peu discret et même à la limite du harcèlement. Un de ses aides de camp, Levavasseur, se souvient d'Ida dans ses mémoires et souligne qu'elle est passée plusieurs fois au camp pour voir Ney, alors qu'il était parfois occupé avec d'autres femmes<sup>43</sup>. Ainsi, elle est venue le retrouver en Galice en 1809, sans sa permission, comme elle le raconte elle-même dans le tome 4 de ses mémoires. Elle reste peu de temps, repart vite en Italie, sans faire la campagne d'Espagne, mais convaincue qu'il l'aime encore. Or, d'après l'aide de camp, Ney l'a renvoyée rapidement car il faisait la cour à une duchesse espagnole<sup>44</sup>. A la lecture des *Mémoires* d'Ida, le lecteur devine en creux que cet amour était loin d'être réciproque ; en effet, en 1812 en Russie, alors qu'elle parvient à le retrouver après des épreuves difficiles, il la renvoie avec brutalité en lui reprochant sa « rage d'imprudence » ou encore « sa fureur de le suivre partout<sup>45</sup> ». Elle sous-entend même qu'il l'aurait frappée... Si Eric Perrin en doute, il souligne que Ney était las des manies de cette femme de le suivre partout, au péril de sa vie. En tout cas, dans ses mémoires, elle lui pardonne sa violence et continue à l'idolâtrer, une fois rentrée à Paris :

---

<sup>43</sup> C'est Eric Perrin, biographe de Ney qui évoque ce témoignage dans son livre ; PERRIN, Eric, *op.cit.*

<sup>44</sup> LEVAVASSEUR, Octave, *Souvenirs militaires*, Paris, 1914, p. 150.

<sup>45</sup> *Mémoires d'une contemporaine, op. cit.*, tome 4, p. 344.

« Cette campagne même, que j'avais achevé si péniblement, qui m'avait si peu récompensée de mes espérances et de mes sacrifices, m'avait cependant encore laissé des impressions si puissantes, des souvenirs de Ney si irrésistibles, que mon imagination comptait toutes ses fatigues, toutes ces peines passées comme des délices ; la guerre, les privations et les dangers comme autant de rapprochements avec Ney<sup>46</sup>. »

Cette femme, qui fantasme l'amour de son héros, a continué à le suivre, en cachette, pendant la campagne de France en 1814 et jusqu'à Waterloo. Dans le tome 5, elle souligne qu'il la traite en « camarade de guerre » plus qu'en femme – ce qui, en soi, est peu probable vu le caractère du maréchal –, mais qu'elle reste malgré tout, une amoureuse transie aux épanchements très romantiques :

« Quand il s'agissait de lui, toute autre affaire était oubliée ; ma vie cessait, pour ainsi dire, pour se concentrer dans la sienne ; puis mon cœur si prompt à s'attacher aux douces chimères, rêvait déjà bien au-delà du bonheur d'une visite<sup>47</sup>. »

Si Ida ou les teinturiers adoptent ici le style du roman sentimental, c'est pour mieux expliquer ou justifier une vie d'aventurière, de femme libre dans ses mœurs comme dans son habillement, dont le parcours choque la société de l'époque. C'est aussi une stratégie littéraire pour attirer le lectorat avec des aventures amoureuses illégitimes. Ida ne peut endurer cette vie militaire que par sacrifice et par amour, ce qui représente en soi un beau cliché de « genre » que nous retrouvons souvent dans les témoignages sur les suiveuses des armées de l'époque. Ses déclarations d'amour sont aussi teintées de patriotisme et de romantisme militaire, comme le lectorat des années 1830 l'attend dès qu'il s'agit de récits sur l'épopée impériale :

« Oui, s'il l'eût fallu dans cette campagne de France, j'aurais fait le coup de fusil et de sabre en véritable soldat. Que j'étais bonne française dans cette cruelle agonie du grand empire ! Il faut bien

---

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 349.

<sup>47</sup> *Ibid.*, tome 5, p. 570.

que l'amour de la gloire donne une existence nouvelle, des forces proportionnées aux terribles sensations que la guerre accumule ; car comment une femme eût-elle résisté aux fatigues que j'ai supportées sans peine ? Aimer Michel Ney, c'était adorer la gloire de la France ; dans ce sentiment était toute ma force [...]. Tout alors me devenait facile avec ce talisman de l'espoir et de l'amour<sup>48</sup>. »

Ney est bien son héros fantasmé et réel à la fois, qu'avec son imagination elle décrit en personnage romantique, alors qu'en réalité, il semble qu'il l'ait souvent repoussée. En Belgique pour la dernière campagne, elle l'évite pour ne pas être renvoyée, mais le croise presque involontairement le 16 juin 1815 :

« Moitié hasard, moitié entraînement, je me trouvai en face du maréchal. Selon l'usage, un peu d'emportement et l'ordre de retourner à Paris ou du moins à Charleroi ; mais selon l'usage aussi, je n'en fis rien<sup>49</sup>... »

Il semblerait que son obsession ait tourné au harcèlement et que Ney en fut agacé et même gêné. Même si elle ne l'a pas vu combattre à Waterloo, elle dément les bruits sur sa désobéissance aux ordres et souligne au contraire son héroïsme dans un portrait très flatteur que les royalistes ont contesté à la sortie du livre en 1827 :

« Oui, j'en appelle à tous les militaires qui ont pu entendre siffler les balles dans les habits du guerrier, ils diront si sa pensée, si son courage n'étaient pas là avec toute leur jeunesse pour la cause de cette France [...]. Comme partout Ney défendit au prix de son sang cent mille français, sauvés, en Russie, par son héroïsme dévoué [...]. Ombre chère et sanglante ! Le reste de ma vie est dévoué à célébrer ton courage et tes nobles qualités, et à pleurer jusqu'à mon dernier soupir ta fin si déplorable<sup>50</sup>. »

Ney arrêté pour trahison, elle tente d'organiser son évasion avec d'anciens militaires, mais son récit très confus

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 588.

<sup>49</sup> *Ibid.*, tome 6, p. 728.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 730.

est peu vraisemblable. La fin du sixième tome est un véritable mélodrame qui se clôt avec l'exécution de son grand amour à laquelle elle dit avoir assisté, ce qui permet aux teinturiers d'insérer une scène larmoyante à souhait :

« Je suis seule avec tout le poids de mes douleurs rajeunies mais de là-haut, il me regarde, il m'entend peut-être : Michel Ney reconnaît que j'ai tenu toutes les promesses, et que mes jours sont devenus une longue et fidèle prière sur son tombeau<sup>51</sup> ! »

Cette fin permet la rédemption de la pécheresse Ida Saint Elme, grâce à un amour fidèle et véritable. Portrait bien flatteur pour cette femme considérée à l'époque comme une courtisane de la grande armée ayant enchaîné les aventures légères avec des officiers. Toutefois, Eric Perrin a retrouvé dans les archives de la famille Ney une lettre authentique d'Ida envoyée à la veuve du maréchal peu de temps après son exécution, dans laquelle elle se dit prête à tout sacrifier pour la mémoire de son idole et pour la postérité de la famille Ney : « Mon cœur vous vénère, n'êtes-vous pas la mère de ses fils ? [...] Pardon, pardon, je ne veux point réveiller vos douleurs que toutes j'ai ressenties<sup>52</sup>. » Cette lettre émouvante prouve bien l'admiration sincère d'Ida pour le maréchal Ney, ainsi qu'une obsession pour la défense de sa mémoire allant jusqu'à proposer son aide à la veuve de son ex-amant.

### *Conclusion*

Les *Mémoires d'une contemporaine* ont eu un tel succès de librairie qu'ils ont lancé une mode littéraire dans les années 1830, celle des romans historiques autobiographiques. Et pourtant, le scandale autour de cette femme jugée trop libre de mœurs a occulté la réalité de sa vie de suiveuse des armées dans une époque de bouleversements politiques et militaires extraordinaires. Décriée pour son comportement moral, elle

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 796.

<sup>52</sup> PERRIN, Eric, *op. cit.*, pp. 70-71 (lettre A.N 137 AP/21, dossier 7, 9 inédit).

a même été dépossédée de ses souvenirs, romancés et réécrits à plusieurs reprises, au point de ne plus maîtriser sa propre histoire. Flouée dans sa parole, Ida Saint Elme garde ainsi une grande part de mystère, comme ces autres suiveuses des armées, ses sœurs de campagnes, des femmes au portrait flou, difficiles à cerner pour les témoins de l'époque comme pour les historiens d'aujourd'hui. Cependant, cet article tend à montrer que ce type de source permet une étude fine des représentations de genre de cette époque, dépassant la polémique stérile autour de la réalité historique des faits évoqués. A cause de ces pseudo-mémoires, Ida Saint Elme est devenue un archétype de l'aventurière aux mœurs légères, au point d'en oublier que son périple de suiveuse de la Grande Armée a bien existé.



## **Une parole sous contrôle. Préserver, censurer et commenter les mémoires de Sophie von Effinger (1766-1840)**

Nahema Hanafi,  
Université d'Angers

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Sophie von Effinger (1766-1840) compose le récit de sa vie, agrémenté d'une galerie de portraits, de quelques mots sur des naissances et décès, des hauts faits guerriers ou l'actualité politique, de réflexions personnelles ou récits de voyage, d'arrangements financiers, de chroniques mondaines, ou encore de textes anecdotiques ou historiques. On oscille entre annales, journal intime, livre de raison, souvenirs, ou compilation de textes choisis, même s'il s'agit bien de « mémoires<sup>1</sup> » pour la rédactrice. Elle ne cesse de passer de la « petite » histoire – la sienne et celle de sa lignée – à la « grande » – celle de la Révolution puis de l'Empire –, tentant de réécrire la première tout en s'inscrivant pleinement dans la seconde. Son récit s'adresse à sa parenté, ainsi qu'aux élites helvétiques, au moment où les Effinger, très impliqués dans la vie politique bernoise dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, perdent en influence par leurs positions

---

<sup>1</sup> Archives d'Etat d'Aargau (AEA), Aarau, 1 AG 32, famille Effinger von Wildegg, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 99-100.

conservatrices. Quelle légitimité a-t-elle pour composer ainsi une mémoire familiale, généralement laissée aux plumes masculines<sup>2</sup> ?

Sophie von Effinger n'est pas une veuve qui se substituerait à son époux, elle est une femme divorcée. Son divorce constitue d'ailleurs l'événement central et même la justification des mémoires : la séparation, autorisée par le protestantisme, demeure infamante et entache deux lignées<sup>3</sup>. Celle des Effinger, issue de la petite noblesse de Brugg, qui par l'achat du château de Wildegg accède à la bourgeoisie de Berne et intègre la corporation noble *zum Distelzwang*. Et celle des Erlach qui, en 1786, s'allie aux Effinger par le mariage de Sophie, alors âgée de 20 ans, et d'Abraham Friedrich von Erlach (1761-1845)<sup>4</sup>. Le couple a deux enfants : Adelheid (1787-1818), épouse de Gottlieb May, et Albert Friedrich (1788-1819). La brillante alliance est néanmoins un échec : le divorce est prononcé par accord mutuel le 15 mars 1799, après 13 ans d'un mariage houleux. Par son récit, Sophie von Effinger souhaite reprendre le contrôle sur sa propre image et celle des siens, salies par les frasques de son époux et la honte de la séparation.

---

<sup>2</sup> Sur l'écriture de la mémoire familiale, on lira notamment MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille : Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2007. Et sur les écritures féminines, LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Ecrits féminins du for privé (Provence, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in LACOUÉ-LABARTHE (I.), MOUYSET (S.) (dir.), « Ecrire au quotidien », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, pp. 21-44.

<sup>3</sup> La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par un assouplissement des règles du divorce (la rupture du lien conjugal est notamment reconnue comme motif valable par le consistoire de Berne), mais les séparations demeurent marginales, quand bien même la République helvétique envisage d'introduire le mariage civil obligatoire ainsi que le divorce de droit civil.

<sup>4</sup> Les d'Erlach sont des bourgeois de Berne ayant des racines dans la noblesse ministérielle. Également membres de la corporation *zum Distelzwang*, puis de celle des forgerons, ils constituent une des plus influentes familles bernoises au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'histoire de ces deux lignées aurait pu rester dans l'ombre, car cette femme, aujourd'hui largement oubliée, n'a rien d'une baronne d'Oberkirch, Félicité de Genlis, Élisabeth Vigée-Lebrun ou même d'une Henriette Campan. Pourtant ses mémoires ont intéressé au point qu'on les recopie au fil des siècles. J'en ai suivi la trace dans divers fonds d'archives, mais chaque découverte a amené son lot de nouvelles incertitudes<sup>5</sup>. Aussi ces pages sont-elles « impressionnistes » et invitent-elles à poursuivre l'enquête<sup>6</sup>. La multiplicité des versions retrouvées amène à suivre ceux et celles qui se sont penchés sur ces mémoires et ont œuvré pour leur postérité, comme à sonder les raisons de leur conservation. Ses proches, parmi lesquels son demi-frère Albert-Louis von Effinger-Wildegg, ont joué un rôle indéniable dès les années 1840 dans leur promotion, puis dans leur préservation, Julie von Effinger ne les ôtant pas de son legs à la Confédération en 1912. D'autres sont ensuite entrés en scène, tel le Lausannois William Charrière de Sévery au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'éditrice bernoise Laure de Mandach dans les années 1950, jusqu'à moi-même, une historienne française du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les mémoires de Sophie von Effinger ont ainsi suscité la curiosité et l'enthousiasme de divers lecteurs, ainsi que l'envie – aux motivations plus ou moins objectivées – de transformer son texte, de moduler la tonalité de sa voix, d'en donner leur propre version. Enracinée dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle, la parole de la mémorialiste s'est trouvée enserrée par ceux qui ont permis qu'elle se construise, puis qu'elle soit conservée et commentée. L'analyse du récit importe, mais

---

<sup>5</sup> Tous mes remerciements pour leur aide précieuse dans la recherche et l'exploitation de ces archives à Maïla Kocher (Université de Lausanne), Felix Müller (Université de Berne) et Sarah Biäsch (Archives d'Etat d'Aargau).

<sup>6</sup> Trois versions des mémoires de Sophie von Effinger sont ici présentées. D'autres sommeillent peut-être encore dans des fonds d'archives publiques ou privées. Une étude fine des différences entre ces versions reste à faire.

aussi celle des modalités de sa transmission, toutes deux révèlent les velléités de contrôle d'une image et d'une parole féminines résultant du lien ténu entre les ambitions de leur auteure et de ses copistes ou commentateurs d'une part, et la conservation et la diffusion des mémoires d'autre part.

### *Projet d'écriture et première version*

Au commencement est le projet d'écriture, intime et gorgé d'enjeux. Écrire, pour une femme noble des Lumières, est une pratique sociale banale : sans cesse on vit en courrier<sup>7</sup>. La rédaction de mémoires est une tâche plus complexe : réflexive, ambitieuse et peut-être même prétentieuse. Il est légitime de raconter de hauts faits politiques et des intrigues diplomatiques comme le cardinal de Bernis, des chroniques mondaines à la Saint-Simon ou des aventures scabreuses à la Casanova quand on est un homme, autorisé à les vivre. Le récit de Sophie von Effinger est davantage celui d'une famille ; elle prend la plume pour donner sa version d'un divorce qui rejaillit sur tous et lutter contre les cancans de sa belle-mère. « Irritée de ce que je m'étais séparée de son fils, objet de son idolâtrie, [cette femme] n'a pas manqué de me calomnier et de me susciter des tracasseries<sup>8</sup>. » Elle n'hésite pas à s'en venger en dressant un portrait au vitriol, évoquant « sa laideur repoussante », sa piété affectée, sa bêtise et son avarice<sup>9</sup>. Ses mémoires, qui ont certainement circulé après sa mort – et même de son vivant –, sont composés pour rétablir une vérité et se justifier tandis que ses deux enfants, décédés, ne peuvent attester des

---

<sup>7</sup> Sur l'écriture quotidienne féminine, on lira notamment MOUYSET, Sylvie et LACOUÉ-LABARTHE, Isabelle, « De "l'ombre légère" à la "machine à écrire familiale" : l'écriture quotidienne des femmes », in LACOUÉ-LABARTHE (I.), MOUYSET (S.) (dir.), « Ecrire au quotidien », *op. cit.*, pp. 7-20. Sur les pratiques épistolaires, voir GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de la « Nouvelle Héloïse » et du romantisme*, Genève, Editions Slatkine, 1994.

<sup>8</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 229-230.

<sup>9</sup> *Ibidem*, pp. 119-120.

souffrances maternelles et de ses sacrifices. Elle narre ainsi ses hésitations, comme les sages conseils de son demi-frère Albert-Louis qui la pousse à se résigner au divorce<sup>10</sup>. Seul l'époux doit supporter l'infamie : son portrait et les conséquences de ses actes sont particulièrement soignés pour être vraisemblables et susciter l'adhésion.

Revenons au cabinet d'écriture. Le projet est titanesque, parce que fourmillant d'émotions, tandis qu'on retrace le fil d'une vie, malgré les dérives de la mémoire. Le début de la rédaction date probablement des années 1820, car ses enfants sont morts quand elle commence son récit ; elle a alors une cinquantaine d'années et est divorcée depuis plus de 20 ans. Il faut une distance, une rage contenue, pour organiser un discours chronologique et uniforme, et en contrôler la portée. C'est certainement sur des feuillets épars, ébauches sans cesse recommencées, que naissent les mémoires de Sophie von Effinger. Ces balbutiements, ces plans, ces calepins griffonnés d'années et d'événements clés, ont presque disparu. Tout au plus dispose-t-on de quelques notes, prises au fil du temps et sauvées par son demi-frère, qui s'échelonnent de 1824 (date à laquelle s'achèvent ses mémoires) à 1839 (l'année précédant sa mort). Elle mêle, comme dans un livre de raison, de manière lapidaire, les événements familiaux marquants, des considérations sur l'actualité politique, les décès et les secousses de la vieillesse<sup>11</sup>...

La version la plus ancienne de ses mémoires, qu'on qualifiera de version 1, est aujourd'hui conservée aux archives d'Aarau, dans le canton du château de Wildegg<sup>12</sup>. On serait tenté d'y voir l'original, écrit par Sophie von

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>11</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, 1766-1840 : mémoires inédits*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1955, pp. 273-286. Les originaux de ces documents n'ont pu être retrouvés, des recherches sont en cours.

<sup>12</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger. Ces documents ont été légués, de même que le château de Wildegg, à la Confédération par la dernière héritière, Julie von Effinger, décédée en 1912.

Effinger ou un secrétaire, mais il pourrait très bien s'agir d'une copie. Quand bien même ce document était conservé au château avec d'autres papiers familiaux, tout ici invite à la prudence. Les mémoires sont rédigés d'une même main, sûre et nette. Une main qui ne revient pas en arrière, ne rature pas, parce qu'elle recopie patiemment et avec précision le brouillon aujourd'hui perdu<sup>13</sup>. Tout est mis en ordre, ponctué par années dans la marge, sans ajouts, donnant l'impression d'un travail final lissé. En lui se sont figées les autocensures ; tout n'a pas été dit, bien sûr, dans ce récit maîtrisé et mesuré, finement composé. À celles-ci s'ajoutent de nouvelles censures, bien que ses descendants n'aient pas jugé bon de la faire taire en jetant simplement les fragiles cahiers déposés dans les archives familiales.

*Le demi-frère : Albert-Louis von Effinger-Wildegg*

Parmi ses proches, Sophie von Effinger a pu compter sur le soutien de son demi-frère Albert-Louis, qui joue un rôle crucial dans la postérité de ses mémoires. On ne saurait dire s'il a eu la version 1 entre les mains, ni s'il en est lui-même le copiste. Dans son édition des mémoires (1955), Laure de Mandach publie quelques mots d'introduction et de conclusion rédigés par cet homme, sans que l'on ait encore retrouvé les originaux. Ces écrits ne figurent pas dans la version 1, vierge – en apparence – de toute intrusion extérieure. Dans son avant-propos au récit de sa sœur, Albert-Louis s'attribue l'initiative du projet d'écriture :

« Je la priai un jour de jeter sur le papier quelques fragments de sa vie ; “comme elle offre des contrastes, elle présente de l'intérêt”, lui dis-je. Elle s'en défendit longtemps, mais enfin elle se laissa vaincre par mes instances et voici ce que j'obtins<sup>14</sup>. »

Touché par les « malheurs de toutes espèces » de la « plus noble des femmes », le demi-frère légitime sa prise de parole

---

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 204, on voit par exemple qu'un même passage a été recopié deux fois.

<sup>14</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger*, *op. cit.*, p. 29.

contrevenant à l'habituelle modestie féminine. Projetait-il de faire publier les mémoires ou réservait-il ses réflexions au cercle familial ? Je postule davantage pour une circulation de cet écrit, sous forme manuscrite, au sein des élites helvétiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le rôle d'Albert-Louis ne s'arrête pas là, puisqu'il rassemble des documents épars pour compléter les souvenirs inachevés, amputés de quinze années de vie<sup>15</sup>. Soucieux de préserver la mémoire de sa sœur, il considère de « son devoir de conserver tout ce qui est sorti de sa plume<sup>16</sup> », laissant entendre qu'il n'en a rien retranché. Cette écriture féminine semble donc initiée, introduite, augmentée et même totalement cernée par ce frère qui ne résiste pas à la rédaction d'une conclusion. Au terme d'un récit de plusieurs centaines de feuillets où le flot d'une vie de souffrances s'est déversé, il conclut :

« Mme d'Erlach, ma bien-aimée sœur, termina sa carrière le 25 février de l'année 1840 à Vevey à six heures du matin par un coup d'apoplexie. [...] Il me paraît superflu de parler du caractère parfait de Mme d'Erlach et de ses excellentes qualités. Ses souvenirs la peignent mieux à cet égard que ma plume ne pourrait le faire, il ne reste donc qu'à parler de son physique dont elle n'a fait mention nulle part.

Celui-ci était fort bien dans sa jeunesse, sauf un teint de créole. Des yeux vifs, pétillants d'esprit, une taille svelte, élégante, souple, des cheveux foncés et beaucoup de grâce dans ses gestes et dans sa tournure la caractérisaient comme une brune des plus agréables. À l'âge de cinquante ans elle prit beaucoup d'embonpoint qui alla toujours en augmentant et lui fit perdre tous ses avantages extérieurs, mais son parfait caractère, l'originalité et la gaieté de son esprit, et la bonté de son cœur sont

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 273 : « Ici finissent les mémoires ou souvenirs de Mme Sophie d'Effinger, la mort l'ayant surprise avant qu'elle n'ait pu les terminer ; son frère n'a trouvé dans ses papiers que quelques notes des temps postérieurs qu'il joint ici. »

<sup>16</sup> *Ibidem*.

toujours restés les mêmes et n'ont point souffert des glaces de l'âge<sup>17</sup>. »

Ce frère chéri exerce une véritable violence symbolique en prenant l'initiative de clore le récit en nommant Sophie von Effinger par le nom de l'époux honni en dépit de leur divorce et en la renvoyant à la superficialité du corps. Ceci est d'autant plus frappant que la mémorialiste s'est gardée de tout portrait physique – en comparaison, les mémoires de Félicité de Genlis ressemblent à un album photographique, parce qu'elle souhaitait certainement s'extraire des considérations liées aux attraits féminins.

Quelle que soit sa maladresse, l'affection qui lie Sophie et Albert-Louis von Effinger et l'équivalence de leurs points de vue sur l'ancien conjoint présupposent qu'il n'a pas été tenté d'en modifier le contenu relatif au divorce. Sa déclaration de probité vaut-elle pour se préserver de tout soupçon ou pour dissimuler la faute ? Difficile de trancher, sans oublier qu'il a très bien pu influencer sa sœur lors de la rédaction des mémoires, ou n'en conserver qu'une version conforme à ses souhaits. Tout au plus peut-on supposer, à la lecture de son avant-propos, qu'il a fait recopier ces mémoires pour les faire connaître, ouvrant la voie aux copies futures. Peut-être retrouvera-t-on mention, dans les correspondances des années 1840-1860, de ces souvenirs dont on ne sait pas grand-chose avant leur réapparition au début du XX<sup>e</sup> siècle.

*Copie et projet d'édition : William Charrière de Sévery*

Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les mémoires de Sophie von Effinger échouent entre les mains de William Charrière de Sévery (1846-1938), descendant par alliance de la mémorialiste. Cet homme politique et philanthrope se distingue par son goût pour l'histoire, nourri de la richesse des archives familiales dont il tire divers articles pour la *Revue historique vandoise* et les deux volumes de *La vie de société dans le*

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 286.

*pays de Vaud vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis* (1911-1912)<sup>18</sup>. Ces recherches l'ont probablement amené à consulter la version 1 conservée au château de Wildegg où il avait ses entrées. Il en réalise une copie, ce qui ne fait aucun doute, car cette version 2 mentionne parfois des numéros de pages qui, vérification faite, correspondent à la pagination de la version 1<sup>19</sup>. Ce document est aujourd'hui conservé aux Archives cantonales vaudoises, à Lausanne, dans le fonds de la famille Charrière. Sur des feuilles volantes ou sur des cahiers, manuscrite ou dactylographiée, cette nouvelle version n'a rien d'uniforme et porte l'empreinte d'un travail collectif de William et de son épouse Clara, qui partage sa passion pour l'histoire, et peut-être d'un secrétaire. En dépit de ces incertitudes, la copie est très proche de la version 1, à quelques détails près, telle l'impasse sur les poèmes du fils de la mémorialiste<sup>20</sup>.

Une main, toutefois, s'est immiscée dans ces pages et a griffonné des indications en vue d'une publication. Les Charrière de Sévery seraient idéalement placés pour avoir nourri ce projet. Au lisse de la version 1, bien ordonnée, s'opposent ces feuillets premièrement recopiés avec précision, puis bardés de notes et de ratures, de signes indiquant les passages à modifier ou supprimer. Ce n'est pas tant l'orthographe et le style qui sont à revoir que certains contenus. L'essentiel du texte échappe néanmoins à la censure, car celle-ci se borne à adoucir les propos parfois cinglants sur les membres de la noblesse bernoise ou

---

<sup>18</sup> SEVERY, William et Clara de, *La vie de société dans le pays de Vaud vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne/Paris, Fischbacher/ Bridel, 1911-1912, 2 vol.

<sup>19</sup> Par exemple, p. 323 de la version 2 (Archives cantonales vaudoises (ACV), P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 323) figure dans la marge la mention « page 226 », le texte recopié correspond effectivement à celui qui se trouve à la page indiquée dans la version 1 (AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 226).

<sup>20</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, second volume, pp. 9-15.

vaudoise. Il s'agit surtout de préserver Angletine Charrière de Sévery, belle-sœur de la mémorialiste et grand-tante de William, décrite comme manipulatrice et hautaine. Voici deux projets de censure, le premier indiqué par des ratures, le second par un « à supprimer » :

« Au 1<sup>er</sup> juillet 1806, ma belle-sœur de Lausanne fut délivrée (accoucha) d'un enfant mort et faillit en perdre la vie. Mon frère Sigismond se trouva en même temps gravement malade et me fit appeler auprès de lui ; je partis aussitôt et le soignai jour et nuit. ~~Ses souffrances n'étaient pas toutes physiques. Il ne tarda pas à m'ouvrir son cœur et me dit que n'ayant pas su gagner l'affection de sa femme, elle n'avait pour lui ni amour ni amitié, qu'il se reprochait d'avoir exposé sa vie par des couches aussi dangereuses, qu'il avait fait le malheur de sa femme et le sien, qu'il voulait rompre cette union~~<sup>21</sup>.

Mon frère sur qui les talents et l'adresse de sa femme exerçaient un si grand prestige, la regardait une crainte respectueuse plutôt qu'avec un tendre attachement ; on prétendait même que par moments, il trouvait avoir payé bien cher l'honneur de l'avoir épousée au prix de son esclavage domestique<sup>22</sup>. »

Dans la marge apparaissent des formules d'apaisement comme « on pourra passer sous silence<sup>23</sup> ». Un « faudra atténuer » se réfère à un passage souligné concernant un proche : « Il laissa sa fortune à sa femme, qu'il avait rudoyé toute sa vie<sup>24</sup>. » Les modifications prévues sont donc motivées par la volonté de sauvegarder la réputation familiale et celle de la noblesse locale, tout en prévoyant l'édition d'un récit jugé important. Ceci n'aboutit pas, sans que l'on sache pourquoi. Il faudra encore plusieurs

---

<sup>21</sup> ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 333

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 338.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 288.

décennies pour que les mémoires sortent du cadre familial, et qu'une femme, cette fois-ci, entre en jeu.

*L'éditrice : Laure de Mandach*

Une publication des mémoires de Sophie von Effinger a été réalisée par Laure von Wattenwyl (1884-1964), épouse Mandach-Wildegg, en 1955<sup>25</sup>. Descendante par alliance de la mémorialiste, cette écrivaine alors âgée de 71 ans, veuve désolée depuis quelques années, s'est déjà passionnée pour des destins féminins. Elle est l'auteure d'un livre sur Louise de Coligny (1950) et de *Portraits de femmes, Renaissance et Réforme* (1952), deux ouvrages publiés par Labor et Fides, une maison d'édition protestante<sup>26</sup>. Quelques années plus tard, elle se lance donc dans un projet éditorial plus intime, ses liens avec la mémorialiste la « destinant » à exhumer les vieux papiers familiaux. Et on l'imagine volontiers consulter la version 1 conservée au château de Wildegg<sup>27</sup>. Laure de Mandach évoque cependant un manuscrit qu'une « amie » lui a confié : « Grâce à une réplique des précieux Mémoires parvenue dans une autre branche de la famille, nous sommes en mesure de faire imprimer aujourd'hui cette relation<sup>28</sup>... » Est-ce par la branche lausannoise des Charrière de Sévery (version 2) que l'histoire de Sophie von Effinger reparait à Berne ? Cette séduisante hypothèse ne résiste pas à l'épreuve des faits, car Laure de Mandach édite des passages qui ne figurent pas dans la version 2, mais sont bien présents dans

---

<sup>25</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*

<sup>26</sup> DE MANDACH, Laure, *Louise de Coligny*, Genève, Labor et Fides, 1950 ; DE MANDACH, Laure, *Portraits de femmes, Renaissance et Réforme*, Genève, Labor et Fides, 1952.

<sup>27</sup> Les mémoires, comme la plupart des papiers familiaux, ont été légués à la Confédération en 1912 et certainement conservés au château, sous la surveillance du Landesmuseum de Zurich. En 2011, une fondation a été constituée pour gérer le legs, puis en 2014 les archives de la famille von Effinger ont été déposées aux archives d'Aarau.

<sup>28</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 23.

la version 1<sup>29</sup>. Or l'écrivaine ne mentionne aucunement les archives du château, mais la transmission privée d'une « réplique ». Tout porte à penser qu'elle a eu en main une autre version, une de ces copies probablement réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle à la demande du demi-frère, et conservée dans une « autre branche de la famille », à Berne ou ailleurs. Revenons sur les motivations de ce projet éditorial, ou version 3.

L'écrivaine semble à mi-chemin entre l'empathie adelphique d'Albert-Louis von Effinger-Wildegge et le souci historique de William Charrière de Sévery. Elle vit une véritable fascination pour son « héroïne<sup>30</sup> », privée du « droit au bonheur<sup>31</sup> », qui l'empêche de réaliser une édition critique. Une forme d'identification est même lisible lorsque la Bernoise dédie l'ouvrage à la mémoire de son époux, le professeur d'histoire de l'art Conrad de Mandach, dans une mise en abyme d'une histoire conjugale à l'autre. La préface, réalisée par le conseiller fédéral Philippe Etter<sup>32</sup>, confirme cette interprétation. Cet ami de la famille utilise le ton des préfaciers du XVIII<sup>e</sup> siècle, adressant une lettre à l'auteure : « Seule une femme animée des mêmes sentiments et d'une égale noblesse d'âme pouvait découvrir et commenter les mémoires de Sophie d'Effinger<sup>33</sup>. » Comme le frère de la mémorialiste, il légitime le propos de Laure de Mandach en reconnaissant sa vertu et ses talents : « Votre mérite,

---

<sup>29</sup> Par exemple, pour l'année 1819, Laure de Mandach publie des poésies qui figurent dans la version 1 et non dans la version 2, voir *ibidem*, pp. 245-247 ; ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 440 ; AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, vol. 1, pp. 46-47.

<sup>30</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 292.

<sup>31</sup> *Ibidem*.

<sup>32</sup> Chef du Département de l'Intérieur et donc responsable du château de Wildegge.

<sup>33</sup> « Chère Madame, Vous m'avez invité à préfacer ce livre. Je me suis longuement demandé à quoi je devais cette démarche amicale que je tiens pour un honneur... », DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, pp. 7-8

Madame, est d'avoir retrouvé et mis au jour ce joyau de la littérature féminine en y joignant des remarques bellement ciselées et riches de science historique<sup>34</sup>. » L'identification se matérialise, dès les premières lignes de l'éditrice, par l'instauration d'un dialogue avec Sophie von Effinger : elle apporte des précisions et jugements par l'insertion de notes, cite des courriers de contemporains éclairant son expérience. Elle continue son œuvre, l'améliore aussi, par ses ajouts.

Laure de Mandach a effectivement réalisé un travail de documentation archivistique pour faire connaître le rôle des femmes helvétiques, mais aussi souligner leur position secondaire et les comportements « souvent autoritaires<sup>35</sup> » de leurs époux. Une introduction sur ce thème, allant du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, décevante car trop anecdotique, est l'occasion de livrer les raisons de sa fascination et de son entreprise éditoriale. À l'identification individuelle s'ajoute la nostalgie du temps révolu de ses ancêtres et de leurs valeurs, célébrées dans d'innombrables envolées patriotiques<sup>36</sup>. La distance temporelle ne se double pas d'une distance critique et elle livre un portrait élogieux des Effinger qui n'eurent « pas d'autre ambition que de servir leur patrie avec désintéressement et modestie<sup>37</sup> ». Le projet éditorial de Laure de Mandach trouve donc son origine dans une résonance : les mémoires font écho à des valeurs toujours présentes dans les années 1950 chez les héritiers de l'ancienne noblesse bernoise dont elle fait partie.

Pour défendre ses opinions politiques, l'éditrice promeut un récit qu'elle inscrit dans le registre de la confiance, sans souligner la nécessité, pour les femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de partir de l'intime – écrit du for privé – pour dire des réalités sociales plus larges. L'une condamne les jougs du mariage, l'autre valorise une vie féminine exemplaire en l'enfermant

---

<sup>34</sup> *Ibidem*.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>36</sup> Voir par exemple, *ibid.*, p. 292.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 23.

dans un espace secret : « C'est pour nous un privilège de recevoir ses confidences dans un siècle pauvre en révélations de ce genre<sup>38</sup>. » L'éditrice joue, plus ou moins consciemment, de la porosité entre privé et public. Aussi faudrait-il se garder d'inscrire la démarche de ces femmes, peu légitimes dans une prise de parole politique en dépit du siècle qui les sépare<sup>39</sup>, dans un cadre strictement intime ou domestique. Le projet de la mémorialiste est indubitablement plus ambitieux, et celui de Laure de Mandach ne se résume pas à l'édition surannée de vieux papiers nobiliaires.

Ainsi Sophie von Effinger incarne-t-elle à ses yeux les « qualités primordiales » du beau sexe – « amour, abnégation, vertus domestiques » – en s'adonnant au rôle « de maîtresse de maison, tâche essentielle pour le grand bonheur du mari et des enfants<sup>40</sup> ». Le préfacier valorise également un modèle féminin traditionnel, en vantant « l'âme d'une femme et d'une mère à l'esprit noble » et les « merveilles de sagesse féminine et maternelle » qu'elle propose à la lecture<sup>41</sup>. La mémorialiste est, aux yeux de ces lecteurs du XX<sup>e</sup> siècle, l'incarnation d'idéaux conservateurs faisant de la famille et du mariage des piliers, mais pouvait-elle procéder autrement ? Pour que sa dénonciation des « abus » du mariage soit entendue, ne devait-elle pas faire preuve de moralité en célébrant les délices de liens maternels et conjugaux idéalisés ? Il n'est pas certain que Laure de Mandach ait conscience de cette difficulté, lorsqu'elle fait de Sophie von Effinger une icône vertueuse.

Sous le charme de son récit, l'éditrice s'est-elle autorisée diverses modifications ? Il faudrait pouvoir consulter la version sur laquelle l'écrivaine a travaillé : était-ce une reproduction fidèle de la version 1 ou une copie censurée et amendée ? Je pense que Laure de Mandach a eu entre les

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>39</sup> Rappelons que le suffrage féminin en Suisse est introduit au niveau fédéral après la votation du 7 février 1971.

<sup>40</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 13.

<sup>41</sup> *Ibidem*, p. 7-8.

main un texte assez proche de la version 1, augmenté de l'avant-propos et de la conclusion d'Albert-Louis von Effinger, à partir duquel elle a pris nombre de libertés pour répondre aux normes éditoriales de son temps et adapter le récit à son lectorat, comme à ses volontés. Tandis que les versions 1 et 2 présentent un texte fleuve scandé par l'annonce des années dans la marge, l'écrivaine sépare les mémoires en chapitres et en redéfinit les respirations. Le texte, lui-même, est modifié et censuré ; en remodelant souvent les phrases, elle ne résiste pas toujours à ajouter du sens. En témoigne cet extrait concernant la grand-mère de Sophie von Effinger :

Version 1 :

« On n'appréciait pas assez sa charité, sa générosité et le dévouement avec lequel elle élevait l'enfant que sa fille lui avait laissée. Trop jeune pour la récompenser de ses soins, j'appréciais du moins ses bontés et je l'aimais comme elle méritait de l'être. Malheur à ceux qui interprètent injustement les larmes de l'enfance et ne les attribuent qu'à une sévérité exagérée des parents. Que de fois dans le cours de ma vie orageuse n'ai-je pas béni les contrariétés et les punitions que ma grand-mère m'avait infligées<sup>42</sup>. »

Version 3 :

« Sa charité, sa générosité, le pénible devoir d'élever avec la plus grande sollicitude l'enfant de la douleur, ne lui avaient valu que le blâme.

J'étais trop jeune pour la récompenser de ses soins, mais du moins j'appréciais ses bontés, je l'aimais comme elle méritait de l'être. Malheur à l'être dépravé qui compte les larmes de son enfance et croit qu'elles ont coulé injustement, en accusant ses parents de trop de sévérité ; combien de fois dans le cours d'une

---

<sup>42</sup> Version 1 et 2 concordent, si ce n'est ce projet de censure de la version 2 : « Malheur à ceux qui interprètent injustement les larmes de l'enfance et ne les attribuent qu'à une sévérité exagérée des parents. »

vie orageuse, n'ai-je pas béni les contraintes et les punitions qu'elle m'avait infligées<sup>43</sup>. »

L'édition de Laure de Mandach est ainsi caractérisée par des ajouts qui renforcent généralement la dimension tragique du propos : « Irritée de ce que je m'étais séparée de son fils, objet de son idolâtrie, [cette femme] n'a pas manqué de me calomnier et de me susciter des tracasserie<sup>44</sup> » de la version 1 devient : « En haine de ce que je m'étais séparée de son fils, l'objet de son idolâtrie, cette femme n'a pas manqué de me susciter des tracasseries et de me calomnier, car dans les petites villes, les caquets malins soulèvent toujours des haines acharnées envenimées en sous-main par de bonnes âmes que tourmente le repos d'autrui ; la langue n'est qu'une petite partie de notre corps mais elle cause de grands maux<sup>45</sup>. »

Chacun tire le texte vers soi. L'un prévoit de censurer les passages inconvenants pour la noblesse helvétique, l'autre prend des libertés littéraires, tout en insistant sur des aspects moraux qui lui tiennent à cœur. Pour William Charrière de Sévery, il ne serait pas de bon ton de médire sur les Cérenville :

« Le fils de la maison, Henry de Cérenville, adolescent plein de talent, mais un peu gâté, me fut gré de mes conseils et de mes réprimandes ; il me disait souvent : “Madame, vous avez raison, mais personne jusqu'ici n'a pris la peine de me dire la vérité”. Après notre départ, cette famille qui nous resta toujours attachée, se rendit à Paris où Monsieur de Cérenville cajolé par les femmes et emporté par la fougue de ses passions se ruina de corps et d'âme. Sa mère mourut bientôt après<sup>46</sup>. »

---

<sup>43</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 32.

<sup>44</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 229-230.

<sup>45</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 207.

<sup>46</sup> ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, p. 281, ce passage est identique à la version 1 (p. 200).

Pour Laure de Mandach, c'est au contraire l'occasion de revenir pudiquement sur le rôle d'éducation dévolu aux mères :

« Le fils de la maison, Henry de Cérenville, un adolescent plein de talent, mais enfant gâté, me sut souvent gré de mes conseils et de mes réprimandes. Sa mère ne lui disait jamais rien et je pris sur moi de lui donner des avis, car je trouvais dommage qu'un homme qui avait tant de moyens fût si insupportable dans la société. Il les reçut avec support parce qu'il avait le sentiment que je disais vrai, et me répondit souvent : "Vous avez raison, mais personne ne m'a dit la vérité et ne m'a fait connaître mes défauts, vous seule en avez eu le courage". Après notre départ, cette famille se transporta à Paris où M. de Cérenville, cajolé par les femmes, oublia bientôt mes conseils<sup>47</sup>. »

L'éditrice, résolument attachée à la valorisation d'une figure maternelle idéale, fait disparaître des passages cinglants sur l'ingratitude de la fille de Sophie von Effinger. Ils rompent avec l'image de mère aimante et indulgente évoquant ses réussites éducatives :

« J'atteignis imparfaitement mon but ayant rencontré chez ma fille un cœur froid, indifférent et une de ces pâtes molles sans énergie et sans courage qui n'offrent que des qualités négatives. Elle n'avait aucune gaieté, c'était un de ces caractères qui cheminent péniblement à travers la vie, se plaignant sans cesse. Si elle avait été en nourrice, j'aurais supposé qu'on me l'avait changée<sup>48</sup>. »

Encore audible au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette remarque devient dérangeante dans les années 1950.

Le mariage et le divorce sont aussi des thèmes cruciaux pour l'éditrice qui n'hésite pas à ajouter, sans le préciser, des passages entiers. Laure de Mandach s'immisce effectivement dans le récit du mariage de la fille de Sophie von Effinger :

---

<sup>47</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 190. Une note « *Mme d'Effinger et l'éducation* » témoigne de son intérêt pour le sujet, p. 262.

<sup>48</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 223-224 ; ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, pp. 319-320.

« Le mariage chrétien est une action grave et solennelle ; on commence une carrière nouvelle, l'homme va devenir le chef d'une famille à laquelle il doit protection et bon exemple, et la femme ne doit plus connaître de plaisirs que dans ses devoirs, les époux se promettent amour et assistance au pied des autels, c'est une âme dans deux corps, enfin les époux chrétiens vivent, meurent ensemble, ils élèvent les fruits de leur union, retournent en poussière et doivent se retrouver par leurs vertus au-delà des limites du tombeau<sup>49</sup>. »

Cette intrusion, digne d'un prêche, est masquée par l'éditrice qui ne se contente pas d'insérer des notes, mais se substitue ici à la mémorialiste, exerçant à son tour une violence symbolique, une prise de pouvoir sur sa parole<sup>50</sup>. Ces ajouts ne s'opposent pas fondamentalement à la pensée de Sophie von Effinger, mais lui donnent une coloration nouvelle. Ses considérations sur l'éducation féminine, jugée indispensable<sup>51</sup>, se teintent d'une pique politique par l'intervention de l'éditrice :

« Les hommes, surtout les républicains, limitent la vie d'une femme à une servitude réelle, la traitent en mineure pour ses biens, la punissent en majeure pour ses fautes, ils nous prouvent bien qu'elles sont une moitié du genre humain déshéritée par l'autre<sup>52</sup>. »

Si la mémorialiste se désole, au début de son récit, que son époux soit « fort capot de la naissance d'une fille, qui ne comptait pour rien dans une république<sup>53</sup> », elle ne formule pas ainsi son souhait de voir l'instruction féminine prise au sérieux. Tout en permettant à son récit d'être conservé, les copistes de Sophie von Effinger ne cessent d'imprimer leur marque, au risque d'en modifier le sens et la portée.

---

<sup>49</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 200, passage absent des versions 1 (p. 223) et 2 (p. 319).

<sup>50</sup> Pour d'autres exemples, voir un passage sur le divorce, *ibidem*, p. 190.

<sup>51</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, 2<sup>e</sup> vol. pp. 48-49.

<sup>52</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 249.

<sup>53</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 119.

Parfois la sensibilité des censeurs se rejoint, autour de la figure de l'époux notamment. Le divorce et la plupart des récriminations de la mémorialiste sont jugés légitimes, mais ses procédés dérangent. Le long récit de l'agonie du fils est censuré lorsqu'elle place dans sa bouche de graves accusations au sujet de son père :

« Mes parents ne voyaient en moi que le triste souvenir des fautes de mon père que l'on semblait soupçonner en moi, cela m'épouvantait. Dès le berceau, la naissance semblait m'avoir appelé au bonheur, mais tant d'avantages ont été perdus pour moi et si au lieu d'un père coupable et corrompue, j'avais eu le bonheur de naître d'un père estimable, mes défauts ne vous auraient pas causé tant de larmes et à moi tant de remords. Ce qu'il y avait de meilleur en moi venait de vous<sup>54</sup>. »

Le malaise est réel, tant la mort et la révélation des souffrances intimes du jeune homme sont l'occasion d'entacher un peu plus la mémoire de cet époux volage et dilapidateur. Aux erreurs du père s'opposent les qualités maternelles<sup>55</sup>, et l'espace de quelques pages, le charme est comme rompu, l'adhésion vacille : on doute de la sincérité de Sophie von Effinger. Cette faille dans la maîtrise parfaite de la narration d'une vie gâchée laisse entrevoir un fiel inapaisé, une haine tenace encore. Elle ébranle le contrôle des effets du récit sur son lectorat et m'a menée, à mon tour, à m'en saisir, avec une question lancinante : pourquoi écrire, pour donner quelle image de soi ?

*L'historienne : pourquoi écrire ?*

Différents historiens, ou amateurs d'histoire, se sont penchés sur les mémoires de Sophie von Effinger ; chacun y a trouvé matière à méditer, un article à publier, une piste à suivre ou écarter. Je les ai approchés avec l'intention – biais

---

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 276. Absent de la version 3 et censuré dans la version 2, pp. 407-408.

<sup>55</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 279 ; version 2, p. 412.

à venir – d'étudier la mobilisation de l'écrit comme support de représentation et réinvention de soi. Correspondances épistolaires et journaux intimes, mémoires et livres de raison des femmes des Lumières sont lus pour comprendre ce qu'elles ont voulu laisser (transparaître) d'elles en postulant que, souvent, ces scriptrices s'emparent de l'écrit pour remodeler une destinée qui leur a échappée. Ce retour sur soi, agrémenté d'une recomposition subtile de leurs émotions et vécus, d'un réagencement de leur existence, est susceptible de contrebalancer, ne serait-ce que dans l'espace clos de l'écritoire ou dans le souvenir attendri des descendants, une vie sur laquelle elles ont eu peu de prises. Cette démarche présuppose une capacité de l'écriture à transcender une expérience, postule sa valeur performative et son pouvoir de réinterprétation qui donne sens, forme, vérité et réalité<sup>56</sup>.

Ces questions sont d'autant plus vives lorsqu'on étudie des catégories sociales infériorisées et dominées. Les paroles féminines, souvent confinées à l'espace domestique, sont privées de toute envergure politique, or il y a bien dans l'exercice d'écriture une capacité d'action, un pouvoir à questionner. Les écrits du privé, espaces autorisant une prise de parole féminine, ont-ils aussi été des lieux d'affirmation d'une réflexion plus collective, pouvant prendre des allures de manifeste ? À lire Sophie von Effinger, ces enjeux sont connus. La mémorialiste est elle-même une grande lectrice d'ouvrages composés par des femmes – les mémoires d'Élisabeth Vigée-Lebrun notamment – et évoque la notoriété d'une de ses connaissances après la publication de son voyage en Écosse. Elle connaît, en quelque sorte, le pouvoir de l'écrit, et les registres littéraires ouverts aux femmes. Si ses pages sont

---

<sup>56</sup> LUCIANI, Isabelle, « Se dire en disant le monde. Le récit de soi saisi par la performativité ? », in LUCIANI (I.)(dir.), *Récit de soi, présence au monde. Jugements et engagements. Europe, Afrique, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2014, pp. 17-37.

ancrées dans la domesticité de ses tourments personnels, la « confiance » n'est qu'un leurre : ses mémoires semblent bien destinés à une diffusion élargie, bien au-delà de la sphère familiale. À mon tour, je valoriserai certains aspects de son récit, sans autres censures, en soulignant ce qui me paraît être ses motivations : redorer l'image de sa lignée ternie par la conduite de son époux et son divorce, critiquer l'institution du mariage tel qu'il est pratiqué dans la bonne société helvétique.

La première démarche de Sophie von Effinger équivaut à une réécriture de la mémoire familiale, soucieuse de gommer le stigmate, de laisser autre chose que les comptes de l'époux qui diront sa ruine et son immoralité. Elle n'en est pas à sa première tentative, étant l'auteure d'une chronique du château de Wildegg, un récit voyageant de pièce en pièce au rythme d'anecdotes et faits marquants pour la famille<sup>57</sup>. Ses mémoires sont l'occasion de s'inscrire dans une glorieuse généalogie en rappelant le rôle majeur des Effinger et des Erlach dans l'histoire de la Suisse, et même dans l'histoire européenne par le dévoilement des liens d'amitié entretenus avec Bonaparte et Hortense de Beauharnais notamment. Le zèle de la mémorialiste la conduit à recopier un long passage de l'*Histoire de la révolution helvétique de 1797 à 1803* (1823) de Raoul Rochette, vantant la remarquable implication d'un Erlach<sup>58</sup>. Ces revalorisations familiales la font s'inscrire dans l'histoire par le récit de ses illustres rencontres ou celles de ses proches, des hauts faits de sa lignée. Tout se mêle harmonieusement, « petite » et « grande » histoire ne font qu'une dans nombre de pages<sup>59</sup>. Privé et public se superposent, comme lors de son divorce, car il est bien présenté par elle comme une manière de rendre

---

<sup>57</sup> Le but avoué est d'inviter ses descendants à imiter leurs vertueux ancêtres. Voir MULLER, Félix, *Kleine Burgchronik des Schlosses Wildegg der Sophie von Erlach-Effinger, in der Abschrift ihres Bruders Ludwig Albrecht*, Museum Aarau, 2012.

<sup>58</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 193 et sq.

<sup>59</sup> Voir par exemple, *ibidem*, pp. 197-198.

leur honneur aux deux prestigieuses familles, la séparation conjugale étant un acte de repositionnement social.

À ces enjeux familiaux qui impliquent un pouvoir particulier donné à l'écrit et à sa circulation, s'ajoute une démarche plus collective, une forme de dépassement de soi. En effet, Sophie von Effinger, toute au récit de sa trajectoire personnelle, ne s'interdit pas des réflexions sur le mariage à portée générale. Narrer une désillusion intime, singulière, ne l'empêche pas d'interroger la situation des femmes de son milieu, de ces jeunes rousseauistes bercées par l'idéal du bonheur conjugal et de la maternité épanouie<sup>60</sup>. La mémorialiste souhaite témoigner des souffrances et de la honte du divorce en donnant d'elle l'image d'une épouse brisée, conduite par les devoirs maternels à se séparer d'un homme qui dilapide l'héritage de ses enfants et salit leur nom<sup>61</sup>. Au-delà des désillusions affectives, elle ne cache pas les difficultés matérielles auxquelles les rares femmes divorcées peuvent être confrontées. Sophie von Effinger fait le récit d'un déclassement socio-économique en détaillant les dispositions de son divorce. Elle seule pourvoit à l'éducation des enfants et à leur établissement, elle paie les dettes de son époux et lui doit une rente viagère :

« Ces conditions étaient si onéreuses qu'il ne me restait pas une obole pour mon entretien, mais j'y consentis pour sauver à mes enfants tout ce qu'il était possible de leur sauver, et afin que la fortune qui devait me revenir plus tard ne tombât pas entre ses mains. Ces arrangements terminés, je m'établis le plus économiquement possible et fus quelques années sans avoir personne à mon service. Je me vis contrainte de vendre successivement des effets mobiliers que j'affectionnais mais cette ressource ne suffisant pas, mon frère Albert m'avança sur sa petite

---

<sup>60</sup> Voir sur le mariage, dans ce même volume, la contribution de Sylvie Moret Petrini « La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785) ».

<sup>61</sup> Voir notamment, DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 283.

fortune l'argent nécessaire pour mon maigre entretien ; au reste je ne parlai à personne de ma pénurie<sup>62</sup>. »

Bien sûr, Sophie von Effinger habite ici la posture d'une femme dévouée, économe et vertueuse, centrée sur les valeurs familiales, mais elle fait aussi le récit d'une injustice sociale.

Son histoire, bien loin d'être laissée à l'entre soi d'une confiance, mesure le poids d'un sacrifice qu'elle souhaite évoquer plus particulièrement avec les femmes, avec qui elle fait corps dans un « nous » éloquent :

« Avant de continuer l'histoire de ma vie, je me demande qu'elle est la jeune fille qui n'a pas rêvé un heureux avenir et qui n'a pas soupiré en voyant se faner les fleurs de son printemps, quelle est celle dont les joies, les espérances et les succès n'ont pas rempli le cœur d'une douce illusion ; c'est un météore qui brille un instant pour aller s'abîmer dans les profondeurs de la nuit. Si la mémoire, au lieu d'adoucir les traces du passé, nous présentait les événements de la vie avec toute l'amertume de la réalité, qui aurait le courage d'arriver à la vieillesse ? Nos désirs, nos espérances, nos plaisirs s'en vont comme un songe, tandis que la coupe de nos chagrins nous attend et dure jusqu'à la fin de la vie. Si l'avenir nous était révélé, on en frémirait. Dans la première partie de mes mémoires, j'ai pris plaisir à retracer les premiers événements de la vie ; il y a du charme à se reporter à une époque où tout vous sourit, ou un rien vous amuse et vous rend heureuse et ce temps, hélas !, n'est que trop fugitif<sup>63</sup>. »

Ensuite viendra le récit de ses fiançailles avec Abraham Friedrich von Erlach. La question du mariage et du consentement, au cœur de sa propre expérience, est cruciale et elle s'attache à en comprendre les dynamiques en considérant les regrets de son père, sa propre position face au destin de sa fille, et la conjugalité des autres. À diverses reprises, elle parle de l'« institution du mariage selon les habitudes sociales des classes élevées » comme d'une

---

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>63</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 99-100.

« étrange chose<sup>64</sup> », à laquelle elle s'oppose pleinement : mieux vaut une concordance de caractère qu'un mariage brillant. L'union conjugale ne saurait pour autant être laissée à l'appréciation seule des futurs conjoints ; Sophie von Effinger se montre très active dans le choix de son gendre :

« Ce ne furent ni l'ambition, ni la richesse, ni les convenances de famille qui me décidèrent à ce mariage. Mon seul but était le bonheur de ma fille et je crus l'avoir assuré en la mettant dans les bras d'un homme de bien<sup>65</sup>. »

Ces critères sont bien ceux d'une nouvelle conjugalité, qui dénonce les anciens usages et leurs conséquences depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Peu à peu, le récit de son expérience individuelle se transforme, timidement, en une réflexion plus collective, qu'on pourrait qualifier de proféministe, et que Laure de Mandach a voulu accentuer. Sophie von Effinger se montre effectivement très sensible aux conditions de vie des femmes même si, pour ne pas paraître trop revendicatrice, elle dresse un tableau très austère et classique de leurs devoirs. Travaux domestiques et éducation des enfants les préservent de l'ennui et de la perte, « car une femme oisive pense trop<sup>67</sup> ». Pour soutenir que « les filles ne comptent pour rien dans une république<sup>68</sup> », ne faut-il pas en passer par là ?

### *Conclusion*

Nombre de femmes des Lumières ont vécu des unions malheureuses et laissé une trace, plus ou moins élaborée, de leurs expériences, et leurs récits, comme celui de Sophie von Effinger, mènent à penser que les écrits personnels, sous

---

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 105.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>66</sup> Sur ces évolutions du mariage, voir notamment DAUMAS, Maurice, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 119.

couvert d'une individualisation et d'une privatisation de leur contenu, portent aussi une parole collective. La narration d'expériences sensibles et à première vue individuelles peut être une stratégie pour s'exprimer et revendiquer, selon des modalités qui semblent légitimes, sans pénétrer des espaces où elles seraient moquées et disqualifiées. Si les journaux intimes mis entre les mains des petites filles au siècle suivant semblent bien être l'outil d'une socialisation enfermant la parole féminine dans le registre étriqué de la confiance, empêchant son énonciation collective et politique, les mémoires féminins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ne sont-ils pas au contraire un investissement de l'espace public ? Cette hypothèse invite à ne pas cloisonner d'emblée dans le « privé » (parce que sans fortune éditoriale) des écrits possédant une portée plus générale, et un pouvoir latent de contestation. Ne saisir ces récits que par l'intime reviendrait à minimiser leurs ambitions, en n'attribuant une dimension politique qu'à des textes qui répondent à d'autres critères littéraires, investissent des espaces différents, et renvoient en définitive à des pratiques masculines. Délicat est l'équilibre entre la mise en valeur d'expressions et revendications féminines en gestation et le risque d'une surinterprétation, nouvelle violence symbolique à l'égard des scriptrices. Les historiens, prémunis des mutilations grossières par leurs méthodologies, ne doivent pas pour autant se considérer en dehors de ces processus de valorisation ou d'occultation qui invitent, sans cesse, à repenser nos catégories d'analyse pour faire saillir nos propres biais.



Quatrième partie  
Nouvelles pistes, nouveaux chantiers



## Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières<sup>1</sup>

François-Joseph Ruggiu,  
Université Paris-Sorbonne, CNRS  
(UMR Centre Roland Mousnier)

### *Genre et noblesse, genres de noblesse*

L'historiographie s'est longtemps désintéressée des femmes de la noblesse d'Ancien Régime avant que l'aiguillon de l'histoire des femmes ne fasse surgir nombre de travaux. Ils ont porté sur les membres des familles royales ou princières et leur participation au pouvoir politique<sup>2</sup>, sur le

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier très vivement Sylvie Mouysset pour son amicale relecture de cet article.

<sup>2</sup> COSANDEY, Fanny, *La reine de France : symbole et pouvoir : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2000 ; POUTRIN, Isabelle, et SCHAUB, Marie-Karine (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions Bréal, 2007 ; NOLDE, Dorothea, « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle. Médiatrices politiques et passeuses culturelles », in « Voyageuses », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 28, 2008, pp. 59-76 ; VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 ; CHAIGNE-LEGOUY, Marion, *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*, doctorat nouveau régime, préparée sous la direction de Mme Elisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 2014.

rôle social des veuves nobles<sup>3</sup>, sur les femmes d'affaires de la noblesse et leur implication dans la gestion du patrimoine familial<sup>4</sup>, sur le rôle des femmes dans la circulation des biens patrimoniaux<sup>5</sup> ou dans les pratiques de consommation<sup>6</sup>, ou encore sur l'éducation et la culture des femmes nobles<sup>7</sup>. Mais

---

<sup>3</sup> Entre autres, BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; LE MAO, Caroline, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle : une élite féminine au service de Dieu », *Dix-septième siècle*, n° 224, 2004, pp. 477-503 ; FERRIER, Pauline, « Les actions de charité de Marie de Maupeou (années 1690-années 1710) : miroirs des capacités juridiques, économiques et sociales des femmes nobles du XVII<sup>e</sup> siècle », *Circe. Histoire, cultures et sociétés*, n° 6, 2015, <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-6/>.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, FIGEAC, Marguerite, *Les Lur Saluces d'Yquem : de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, Mollat, 2000 ; LE MAO, Caroline, « Une redoutable femme d'affaires : la première présidente Olive de Lestonnac (1572-1652) », *Annales du Midi*, n° 118/253, 2006, pp. 11-29 ; PONTACQ, Mariannick, « Madame de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, n° 118/253, 2006, pp. 51-71.

<sup>5</sup> Voir, entre autres, HADDAD, Elie, *Fondation et ruine d'une maison. Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, en particulier pp. 209-236, ainsi que, pour une perspective générale, DESCIMON, Robert, et GEOFFROY-POISSON, Simone, « La construction juridique d'un système patrimonial de l'office. Une affaire de patrilignage et de genre », in DESCIMON (R.) et HADDAD (E.) (dir.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne*, Paris, Les Belles-Lettres, 2010, pp. 47-59. Dans le même volume, la dimension genrée est également mise en avant en particulier par CHATELAIN, Claire, « Le mari violent et la femme insoumise. Entre conflit d'intérêt et théâtralité des genres, le procès Pommereu », in *ibidem*, pp. 125-155.

<sup>6</sup> Voir, entre autres, CHATENET-CALYSTE, Aurélie, *Une consommation aristocratique, fin de siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti : 1731-1803*, Limoges, PULIM, 2013.

<sup>7</sup> Entre autres, PICCO, Dominique, « Être femme, jeune et noble pendant la Révolution française ou le destin de quelques anciennes demoiselles de Saint-Cyr », in BOUNEAU (C.) et LE MAO (C.) (dir.), *Jeunesse(s) et élites*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 199-220, et « Peut-on parler de modèle nobiliaire à propos des familles des demoiselles reçues à Saint-Cyr de 1686 à 1793 ? », in PONTET (J.), FIGEAC (M.) et BOISSON (M.) (éd.), *La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle*,

les recherches qui abordent la question de la relation des femmes à la noblesse en tant que second ordre du royaume, à son rôle dans les hiérarchies sociales, ou aux mécanismes de sa transmission, restent finalement peu nombreuses<sup>8</sup>, même si la relation des femmes aux seigneuries commence à intéresser les chercheurs<sup>9</sup>.

S'il est courant chez les historiens de parler de la noblesse des hommes lorsqu'il est question de la noblesse en général, c'est aussi que cette dernière est surtout perçue dans la France d'Ancien Régime comme une affaire d'hommes. Au

---

*un modèle social*, Anglet, Atlantica, 2002, t. I, pp. 173-198. Voir également, JACQUEMIN, Hélène, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr : 1686-1793*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007 ; DOUSSET, Christine, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures », in BROUARD-ARENS (I.) et PLAGNOL-DIÉVAL (M.-E.) (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 75-92 ; ou encore GRELL, Chantal, et RAMIÈRE DE FORTANIER, Arnaud (dir.), *L'Éducation des jeunes filles nobles en Europe, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2004.

<sup>8</sup> Une exception avec STEINBERG, Sylvie, « “Au défaut des mâles” : genre, succession féodale et idéologie nobiliaire (France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales HSS*, n° 3, 2012, pp. 679-713. NASSIET, Michel, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000 intègre également cette dimension, en particulier pp. 29-43, et elle se retrouve aussi dans les travaux de Corinne Marchal sur les chapitres nobles : MARCHAL, Corinne, « Définir et inventorier les chapitres nobles de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 99 (n° 242), janvier-juin 2013, pp. 115-126.

<sup>9</sup> DEPLAIGNE, Valérie, *L'héritage de Marie de la Roche-Guyon. Un conflit entre deux nobles lignages normands à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; VIRET, Jérôme Luther, « Les femmes et la circulation du patrimoine dans la noblesse. L'exemple de la seigneurie de Torchamp en Normandie (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », in LE MAO (C.) et MARACHE (C.) (dir.), *Les élites et la terre du XVI<sup>e</sup> siècle aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, pp. 213-223 ; DUFOUR, Anaïs, *Le pouvoir des « dames ». Femmes et pratiques seigneuriales en Normandie (1580-1620)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013. Dans le contexte de la Nouvelle-France, voir GRENIER, Benoît, Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). *Veuve et seigneurresse en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2005.

temps des grandes enquêtes de noblesse, Gilles André de La Roque intitule le chapitre XIV de son *Traité de la noblesse* : « Que la noblesse des mâles et des pères est préférée à celle des femmes et des mères » et la nature essentiellement masculine de la noblesse y est clairement posée :

« Ainsi de quelque mère que les enfants naissent, ils sont toujours l'ouvrage et la possession du père ; ils sont la durée de sa race et de son sang ; ils sont préférés aux filles pour le droit de primogéniture et pour le port du nom et des pleines armes. Il est aussi certain que dans l'ordre civil, la gloire des familles réside dans la personne des mâles. Il n'y a qu'eux qui portent le nom et les armes de leur maison, et si le sang conserve les familles dans la nature, le nom et les armes les conservent dans le monde<sup>10</sup>. »

Le chapitre XV peut bien reconnaître « que la noblesse paternelle est plus éclatante quand elle est jointe à la noblesse maternelle », Gilles André de La Roque, dont le traité fixe les normes nobiliaires dans le sens souhaité par la monarchie autant qu'il les retranscrit et les étudie, témoigne pleinement de l'inflexion patrilinéaire caractéristique de la seconde modernité qui a été bien plus forte au sein de la noblesse d'Ancien Régime que dans l'ensemble de la société<sup>11</sup>.

Un siècle plus tard, Joseph-Nicolas Guyot, dans son *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, consacre pratiquement la moitié d'un de ses soixante-quatre volumes à l'article « Noblesse<sup>12</sup> ». La

---

<sup>10</sup> DE LA ROQUE, Gilles André, *Traité de la noblesse, de ses différentes espèces, de son origine...*, Paris, 1678, p. 39 et p. 40 pour la citation qui suit.

<sup>11</sup> Sur la carrière de Gilles André de La Roque et ses prises de position théoriques, voir les travaux de RIBARD, Dinah, en particulier « Travail intellectuel et violence politique : théoriser la noblesse en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle » in AZOULAY (V.) et BOUCHERON (P.) (dir.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 353-368.

<sup>12</sup> GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale...*, Paris, 1781, tome 41, chapitre XXXI : « De la noblesse des femmes », p. 468. Il est suivi d'un chapitre

relation des femmes à la noblesse y est à peine abordée. Le chapitre XXXI, « De la noblesse des femmes », qui lui est consacré, couvre à peine une page qui rappelle simplement que « les femmes acquièrent la noblesse de trois manières : par naissance, par concession et par mariage ». Et ces trois voies sont explicitement liées à un homme : le père, le prince et le mari. La noblesse des femmes apparaît dans d'autres chapitres mais ils sont centrés sur un cas particulier : un long développement sur la noblesse maternelle des régions de l'Est de la France, en particulier de la Champagne ; ou encore deux pages sur la noblesse de la famille de Jeanne d'Arc<sup>13</sup>. La continuité dans ce désintérêt est d'autant plus importante à noter que la conception de la noblesse que véhiculent les deux ouvrages est très différente.

Gilles André de La Roque se situe à un moment de basculement d'une définition de la noblesse comme une qualité de l'âme, inhérente à la personne<sup>14</sup>, vers une définition fondée sur la reconnaissance juridique par le roi d'un titre de noblesse. L'article du *Répertoire universel...*, signé de M. H\*\*\*, avocat au parlement, ne définit plus la noblesse que comme « une qualité que la puissance Souveraine imprime à des particuliers pour les placer eux & leurs descendants, au-dessus des autres citoyens ». En ajoutant

---

XXXII de neuf lignes qui rappelle que la noblesse d'une femme noble qui épouse un roturier « dort » pendant son mariage, pp. 468-469.

<sup>13</sup> GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel...*, *op. cit.*, chapitre VIII : « De la noblesse des mères », pp. 355-376 et chapitre XI : « De la noblesse de Jeanne d'Arc », pp. 378-380.

<sup>14</sup> DE LA ROQUE, Gilles André, *Traité de la noblesse...*, *op. cit.*, Préface, non paginée : « La noblesse est une qualité qui rend généreux celui qui la possède et qui dispose secrètement l'âme à l'amour des choses honnêtes. La vertu des ancêtres donne cette excellente impression de noblesse. Il y a dans les semences je ne sais quelle force et je ne sais quel principe qui transmet et qui continue les inclinations des pères à leurs descendants. Et tout homme issu de grands et illustres personnages, ressent incessamment au fond de son cœur un certain mouvement qui le presse de les imiter et leur mémoire le sollicite à la gloire et aux belles actions. »

qu'elle intéresse tous « les citoyens ; les nobles, parce qu'il faut qu'ils connaissent leurs droits ; les roturiers, parce que, dans notre heureuse constitution, tous les citoyens peuvent prétendre à la Noblesse<sup>15</sup> », il témoigne cependant d'un nouveau basculement de la notion de noblesse, cette fois-ci, vers l'idée d'une simple distinction sociale, sans différence ontologique entre nobles et roturiers, et à laquelle tous peuvent accéder<sup>16</sup>. L'*Encyclopédie méthodique*, qui a essentiellement à faire avec la relation de la noblesse et du commerce, est encore plus directe : « Noblesse. Prérrogative de distinction, qui élève ceux qui l'ont au-dessus des roturiers<sup>17</sup>. »

D'une conception à l'autre, la dimension masculine de la noblesse demeure cependant valorisée et d'autant plus que les vertus nobiliaires, les armes<sup>18</sup> ou le savoir, sont

---

<sup>15</sup> GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel...*, *op. cit.*, pp. [2]77-278.

<sup>16</sup> Sur cette évolution de la conception de la noblesse française, voir les travaux de SHOVLIN, John, « Towards a Reinterpretation of Revolutionary Anti-Nobility : The Political Economy of Honor in the Old Regime », *Journal of Modern History* vol. 72, 2000/1, pp. 35-66 ; RUGGIU, François-Joseph, « Ancienneté familiale et construction de l'identité nobiliaire dans la France de la fin de l'Ancien Régime », in PONTET (J.), FIGEAC (M.) et BOISSON (M.) (éd.), *La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle : un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, tome I, pp. 309-326 ; SMITH, Jay M., *Nobility reimagined : the Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2005 ; SHOVLIN, John, « Political Economy and the French Nobility, 1750-1789 », in SMITH (J. M.) (éd.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, Pennsylvania University Press, 2006, pp. 111-138 ; IHL, Olivier, *Le mérite et la République : essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007 ; RUGGIU, François-Joseph, « The Kingdom of France and its Overseas Nobilities », *French History*, n° 25, 2011/3, pp. 298-315.

<sup>17</sup> *Encyclopédie méthodique...*, *Commerce*, tome III, Paris, Liège, 1784, pp. 327-328.

<sup>18</sup> La relation de la noblesse à l'armée a été repensée depuis les années 1970, en particulier à la suite des travaux de BIEN, David B., « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1974, pp. 23-48 et 2, 1974, pp. 505-534. Voir,

essentiellement masculines. L'insistance croissante qui est portée à la fin de l'Ancien Régime sur la notion de mérite personnel, qui a toujours été partie prenante de la définition de la noblesse mais sans avoir jamais dominé ainsi sa définition, et qui s'incarne le plus souvent dans un service rendu à la monarchie, à la patrie ou la nation n'a pu qu'affaiblir encore davantage la relation des femmes à la noblesse. Il n'en demeure pas moins qu'une partie importante de la population nobiliaire française est composée de femmes, et qu'une exploration systématique de leurs rapports aux droits nobiliaires, de leurs représentations de la noblesse et de leurs expériences nobiliaires reste à faire.

Le sentiment d'une lacune dans l'approche de la noblesse dans l'historiographie actuelle est également à l'origine de cette contribution. Depuis longtemps, les chercheurs se concentrent, en effet, sur les discours sur la noblesse et sur la noblesse en tant que groupe social abordé à l'échelle généralement régionale et locale, ou plutôt en tant que groupes sociaux puisque la tendance est actuellement à insister davantage sur la pluralité des noblesses que sur l'unité du second ordre<sup>19</sup>. A l'articulation entre les deux, il

---

entre autres, BLAUFARB, Rafe, « Noble Privilege and Absolutist State Building : French Military Administration after the Seven Years' War », *French Historical Studies*, 24/2, 2001, pp. 223-246 ; BOURQUIN, Laurent, « La création de la noblesse militaire (1750) : les enjeux d'une réforme en trompe-l'œil », *Les passions d'un historien. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 1213-1225 ; GAINOT, Bernard, « La noblesse militaire, une source d'inspiration des révolutionnaires ? » in BOURDIN (P.) (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010, pp. 87-99 ; BLAUFARB, Rafe, « Une révolution dans la Révolution : mérite et naissance dans la pensée et le comportement politiques de la noblesse militaire de province en 1789-1790 », *Histoire, Economie et Société*, 2014/3, pp. 32-51.

<sup>19</sup> Sur ces questions, voir l'article fondateur de DESCIMON, Robert, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rattachement

manque peut-être encore, au-delà de l'étude des propositions faites par le corps social sur ce qu'est ou sur ce que doit être la noblesse, et, au-delà de l'analyse des attributs communs à ces groupes qui se réclament de la noblesse et à leurs relations avec les autres groupes sociaux, une interrogation sur la noblesse en tant qu'élément de la formation de l'identité personnelle des acteurs sociaux. Comment la qualité nobiliaire s'incarne-t-elle dans un individu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? Comment s'exprime, dans la vie ordinaire, l'identité nobiliaire d'une personne, qu'elle soit perçue comme une qualité ontologique, qui la mettrait à part des autres individus, comme c'est le cas au XVI<sup>e</sup> siècle et encore chez La Roque, ou comme une distinction honorifique, comme la noblesse en est venue à être définie à la fin de l'Ancien Régime ? Comment pouvait se vivre quotidiennement le privilège, c'est-à-dire l'ensemble des privilèges honorifiques et utiles dont les traités de noblesse et les dictionnaires donnent les longs catalogues, et qui caractérisent l'individu noble qu'il soit un homme ou une femme ?

Nous présentons donc ici les pistes d'une étude à travers les écrits personnels sur la manière dont cette qualité nobiliaire était intériorisée, perçue, utilisée ou subie par les individus. Mettre l'accent sur les femmes pose d'abord des problèmes de corpus que nous allons aborder à présent. Puis nous étudierons à titre d'exemple quelques discours qui donnent à voir les rapports spécifiques que les femmes pouvaient avoir à la noblesse sous l'Ancien Régime.

---

social ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 46/1, 1999, pp. 5-21, ainsi que l'utile mise au point sur l'historiographie nobiliaire de BOURDIN, Philippe, « Introduction. Noblesses oblige... », *op. cit.*, pp. 9-32.

*Les écrits personnels féminins, un corpus encore à mettre au jour*

Il est à présent admis que les écrits personnels livrent une expérience historique, même si celle-ci est médiatisée par un discours sur lequel s'articulent de multiples stratégies publiques ou privées, et qu'ils peuvent appuyer une recherche approfondie sur les identités sociales<sup>20</sup>. Les écrits féminins sont malheureusement beaucoup plus rares que les écrits masculins. Elisabeth Arnoul a ainsi montré que, sur un ensemble de 1870 textes recensés à ce jour dans la base de données « Les écrits du for privé », les femmes ne comptaient que pour 15 % des auteurs avec, cependant, une nette progression au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Sylvie Mouysset a évoqué « la voix ténue des femmes » qui, à l'époque moderne, prennent surtout la plume après la disparition d'un père, en l'absence d'un frère ou après la mort d'un mari, en attendant que le fils aîné puisse reprendre son rôle<sup>22</sup>. Isabelle

---

<sup>20</sup> Sur ces questions méthodologiques, on pourra partir des différentes études réunies dans BARDET, Jean-Pierre et RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen âge à 1914*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014. Ce volume clôt les travaux du Groupement de Recherches n° 2649 du CNRS (« Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 ») et du projet de l'Agence Nationale de la Recherche, 2007-2011, ANR-07-CORP-020 (« Les écrits personnels francophones. Société, familles et individus de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine »), tous les deux dirigés par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu.

<sup>21</sup> ARNOUL, Elisabeth, « Le recensement des écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan des dépouillements de 2008 à 2011 », in BARDET (J.-P.) et RUGGIU (F.-J.) (dir.), *Les écrits du for privé...*, *op. cit.*, pp. 259-273.

<sup>22</sup> MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 120-127. Voir, également, MOUYSET, Sylvie, « Quand "Je" est une femme. Les spécificités d'une écriture ordinaire ? », in MOUYSET (S.), BARDET (J.-P.) et RUGGIU (F.-J.) (dir.), « *Car c'est moy que je peins* ». *Ecritures*

Luciani a également noté la rareté des textes féminins, qui semblent toutefois proportionnellement plus nombreux en Provence qu'ailleurs : « Une trentaine de femmes, trois fois moins que d'hommes, ont ainsi rédigé des livres de raison, des livres de famille ou encore des généalogies, dont les archives gardent surtout la trace au-delà des années 1660 (22 manuscrits) »<sup>23</sup>. Elle constate que « plus de la moitié d'entre elles (16 des auteures identifiées) appartient à la noblesse, tandis que huit sont issues des milieux de judicature et deux de la marchandise. Cet écart en faveur de la noblesse se creuse encore à partir des années 1680 : si la pratique de l'écrit domestique semble s'affirmer, elle se joue d'abord dans les familles où les femmes sont alphabétisées et le patrimoine important<sup>24</sup> ». Mais cette rareté ne doit pas décourager d'entreprendre une recherche systématique des textes personnels féminins y compris dans des fonds ou sous des formes inusitées.

Les écrits féminins de l'époque moderne peuvent, en effet, être reliés à plusieurs des familles qui composent les écrits personnels. Un premier ensemble de textes disponibles, qui est aussi le plus évident et le plus connu, regroupe les mémoires historiques féminins. S'ils sont encore rares sous l'Ancien Régime, ils connaissent une véritable explosion à la suite de la Révolution française et de l'Empire. L'expérience de la Révolution française et de ses troubles, qu'elle ait été, ou non, accompagnée d'une émigration, a été, en effet, un exceptionnel déclencheur d'écritures féminines dont beaucoup ont trouvé le chemin de l'édition, le plus souvent après la mort de l'auteur. Ces

---

*de soi, individu et liens sociaux (Europe, xvi<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2010, pp. 183-201.

<sup>23</sup> LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], n° 35, 2012, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 12 février 2016 (URL : <http://clio.revues.org/10499>).

<sup>24</sup> *Ibidem*.

textes forment un formidable matériel discursif qui a fait l'objet d'anthologies ou de bibliographies<sup>25</sup>, mais qui reste délicat à étudier sous l'angle du rapport à la noblesse<sup>26</sup>.

Il est, en effet, difficile, de séparer, chez les auteures, l'expérience de la Révolution de l'interprétation de la Révolution, et encore plus de faire la part de la relecture postrévolutionnaire des années qui ont précédé la Révolution<sup>27</sup>. Ces mémoires, comme tous les témoignages qui ont été déclenchés par les événements de 1789, construisent, en effet, la représentation d'une période qui ne recouvre plus simplement les décennies 1770 ou 1780, mais qui est en train de devenir l'Ancien Régime. Les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*<sup>28</sup> d'Aymardine Aglaé Louise Gabrielle de Nicolay, née en 1773, en portent nettement la marque. Alors qu'elle y égrène un ensemble d'anecdotes souvent familiales qui forment une chronique mondaine de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle tient à donner à son texte une dimension bien différente :

« Je suis vraisemblablement la seule, écrit-elle, qui aie conservé des souvenirs d'une génération que je n'ai pas vue mais je trouvais tant de plaisir et d'intérêt dans ce que me racontaient mes parents que je jurerais que ma mémoire est exacte. »

---

<sup>25</sup> En particulier, FIERRO, Alfred, *Bibliographie critique des mémoires sur la Révolution écrits ou traduits en français*, Paris, Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1989.

<sup>26</sup> En particulier par Karine Rance, dans plusieurs articles et contributions : RANCE, Karine, « Mémoires de nobles français émigrés en Allemagne pendant la Révolution Française : la vision rétrospective d'une expérience », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 46/2, 1999, pp. 245-262 ; voir aussi ROSSI, Henri, *Mémoires aristocratiques féminins : 1789-1848*, Paris, H. Champion, 1998.

<sup>27</sup> Sur le travail de mémoire à l'œuvre autour de cette période, voir le remarquable essai de PETITEAU, Natalie, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes Savantes, 2012.

<sup>28</sup> *Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat*, publiés par Henri Courteault, Paris, Emile Paul, 1902. Henri Courteault était archiviste aux Archives Nationales.

Ecrivant sans doute dans les années 1830, elle semble être alors devenue pour ses proches une sorte d'incarnation, ou de mémoire vivante, non plus de sa propre existence, ou de celle de ses parents, mais de celle de son temps. L'incipit – « Mes parents étaient de ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancienne société... » – traduit bien ce télescopage des temps, qui rend le témoignage difficile à interpréter<sup>29</sup>.

Les textes féminins qui nous sont parvenus, le plus souvent parce qu'ils ont été édités, ont, par ailleurs, pu être détournés par les stratégies mémorielles ou les tactiques éditoriales à l'œuvre au moment de leur écriture ou de leur parution. Le texte d'Alexandrine des Echerolles (1779-1850) avait ainsi paru une première fois en 1843, semble-t-il à destination du cercle familial ou proche<sup>30</sup>. Il est à nouveau publié en 1879, sous la Troisième République naissante, par le soin d'un chartiste, René de Lespinasse, pour le compte de la maison d'éditions Plon<sup>31</sup>. Ce dernier centre le récit, et oriente la lecture, vers son épisode le plus dramatique, qu'il met en avant par un changement de titre, « Une famille noble

---

<sup>29</sup> Nous n'aborderons pas ici la question épineuse des liens entre mémoires, autobiographies et romans mais le lecteur pourra se reporter par exemple à MARIE, Dominique, *Les tentations de la baronne d'Oberkirch. Des mémoires entre autobiographie et roman*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001 ou à ROUET, Isabelle, « Les Mémoires de Mme de Staal-Delaunay : Autobiographie ou roman ? », in GARAPON (J.) et DE WEERDT-PILORGE (M.-P.) (dir.), *L'idée de vérité dans les mémoires d'Ancien Régime*, *Cahiers d'Histoire Culturelle*, 14, 2004, pp. 57-67.

<sup>30</sup> ÉCHEROLLES, Alexandrine des, *Quelques années de ma vie*, Moulin, Martial Place, 1843. Une traduction en anglais, plus sensationnaliste, est parue en 1853 : *Private trials and public calamities, or the early life of Alexandrine des Écherolles, during the troubles of the first French Revolution*, Londres, Richard Bentley, 1853, 2 volumes.

<sup>31</sup> Sur les stratégies éditoriales de cette maison d'édition, voir SOREL, Patricia, *Plon. Le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

sous la Terreur » remplaçant le neutre « Quelques années de ma vie », ainsi que par sa préface<sup>32</sup>.

L'écriture mémorielle féminine, aussi bien que masculine d'ailleurs, pose donc d'importants problèmes méthodologiques pour aborder la question de la noblesse et les formes d'écritures immédiates que sont les diaires ou les journaux personnels semblent livrer des témoignages plus directement accessibles. À la différence du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>, ils sont cependant peu fréquents pour les femmes de l'époque moderne. Il est alors tentant d'en chercher un substitut dans les correspondances<sup>34</sup>. En effet, le corpus des correspondances féminines manuscrites est potentiellement vaste, mais il reste difficile à exploiter même si les éditions se multiplient actuellement<sup>35</sup>, et même si des travaux récents ont considérablement fait progresser la méthodologie de leur

---

<sup>32</sup> ÉCHEROLLES, Alexandrine des, *Une famille noble sous la Terreur*, Paris, Plon, 1879. Le livre a connu au moins six éditions chez le même éditeur.

<sup>33</sup> LEJEUNE, Philippe, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993.

<sup>34</sup> Pour une exploitation particulièrement réussie d'un ensemble de correspondances féminines en histoire sociale, voir VICKERY, Amanda, *The Gentleman's Daughter. Women's lives in Georgian England*, Yale University Press, New Haven et Londres, 1998.

<sup>35</sup> Voir, par exemple, AUDOUYN DE POMPERY, Anne-Marie, *A mon cher cousin... : une femme en Bretagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, présentées par Marie-Claire Mussat et Michel Maréchal, Paris, Ed. du Layeur, 2007 ; BOMBELLES, Marc de, et BOMBELLES, Angélique de Mackau de, *Lettres intimes : "Que je suis heureuse d'être ta femme" : 1778-1782*, édition établie par Évelyne Lever, Paris, Tallandier, 2009 ; BOUFLERS, Françoise Éléonore de, et BOUFLERS, Stanislas-Jean de, *Le lit bleu : correspondance, 1777-1785*, édition établie et présentée par Sue Carrell, Paris, Tallandier, 2009 et *La promesse : correspondance, 1786-1787* ; *idem*, Paris, Tallandier, 2010. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, CHAVE, Isabelle et TRÉVISI, Marion (éd.), *Destins croisés de deux familles nobles de l'Ancien Régime à l'Empire Lettres d'Auguste d'Estourmel, Charles de Beauclerc et leurs familles, 1784-1816*, Limoges, PULIM, 2015, contient de nombreuses lettres adressées à la mère d'un des scripteurs.

utilisation par les historiens<sup>36</sup>. À l'époque moderne, l'écriture épistolaire reste ainsi très encadrée par les usages<sup>37</sup>. Le contenu des lettres, qui paraît souvent abondant et riche au premier regard, résulte de l'articulation entre ces normes et les événements ordinaires ou extraordinaires du cycle de vie des épistoliers ou des membres de leur entourage. Même si les règles mondaines de la correspondance tendent à se desserrer à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>, il n'en est pas moins rare

---

<sup>36</sup> Sur l'utilisation de la série dans les études de correspondance, voir, en particulier, les articles d'Emmanuelle Berthiaud (« Grossesse désirée, grossesse imposée : le vécu de la grossesse aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles en France dans les écrits féminins privés », *Histoire, Économie, Société*, 4, 2009, pp. 35-49) et de Nahema Hanafi (« Le fruit de nos entrailles : la maternité dans les écrits des nobles toulousaines du siècle des Lumières », *Annales du Midi*, 122/269, 2010, pp. 47-74), qui s'appuient sur les thèses qu'elles ont récemment soutenues, dont l'une est à paraître et l'autre vient d'être publiée (HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume. Expériences féminines du corps au Siècle des lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes et CTHS, 2017).

<sup>37</sup> Sur le lien entre le moi et la correspondance, on pourra partir de la réflexion nuancée développée dans DIDIER, Béatrice, « La correspondance de Mme du Châtelet, un journal intime ? », in KÖLVING (U.) et COURCELLE (D.) (dir.), *Emilie du Châtelet. Eclairages et documents nouveaux*, Ferney-Voltaire, Centre International du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2008, pp. 53-60. Les travaux de Cécile Lignereux, sur le XVII<sup>e</sup> siècle, insistent sur l'importance des normes épistolaires : LIGNEREUX, Cécile, « Les supplications maternelles à l'épreuve des convenances épistolaires », in ALBERT (L.), BRULEY (P.) et DUFIEF (A.-S.) (dir.), *La supplication. Discours et représentation*, Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2014, pp. 29-39 ou encore « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », in CORNIC (S.) et SERVET (P.) (dir.), *L'art de la conciliation*, Genève, Droz, *Cahiers du Gadges*, n° 11, 2013, pp. 173-188.

<sup>38</sup> Voir GRASSI, Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de « La nouvelle Héloïse » et du romantisme*, Genève, Paris, Slatkine, 1994, ainsi que la contribution « Quand les épouses parlent d'amour... », in SILVER (M.-F.) et GIROU SWIDERSKI (M.-L.) (éd.), *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, pp. 229-241 qui s'appuie spécifiquement sur un corpus de lettres manuscrites de femmes « de la moyenne noblesse française ». Un exemple récent de cette lecture intersticielle, avec VERGNETTE DE LAMOTTE, Constance de, *Lettres de Philippine-Charlotte de Prusse, duchesse douairière de Brunswick, à la princesse*

que la correspondance courante donne lieu à la construction d'un discours réflexif, en particulier sur l'ordre social ou encore sur les représentations personnelles qu'ont les auteures de la noblesse. Cependant, les lettres échangées pendant de longues périodes, avec un mari absent, avec un père ou des frères, avec des parents éloignés, offrent parfois des éléments d'analyse, autour d'un anoblissement, autour d'un mariage, ou de difficultés passagères. Ainsi Françoise de Blancas écrit-elle sèchement à son mari, qui sert dans les armées royales : « Vous voulez que je soutienne noblesse, vos revenus ne suffisent pas, au nom de Dieu, débarrassez-moi et que je n'entende plus parler affaire<sup>39</sup>. »

Les écrits personnels peuvent être appuyés par les travaux de toute nature publiés par des femmes sous l'Ancien Régime et qui comporteraient, à un moment ou à un autre, une réflexion sur la noblesse ou, plus généralement, sur l'organisation sociale ou les notions d'ordres ou de rangs. Les généalogies familiales entreraient dans cette catégorie mais, là aussi, et sous réserve d'inventaire, elles sont très rares à avoir été composées par une femme. Un des exemples les plus connus, celui de la généalogie réalisée par Jeanne du Laurens, émane paradoxalement d'une femme qui n'appartenait pas à la noblesse provençale<sup>40</sup>. Il est plus sûr de se tourner vers les essais ou les ouvrages philosophiques qui réfléchissent à l'ordre social. S'ils sont dans une très grande majorité écrits par des hommes, ils ont eu parfois pour auteur quelques femmes<sup>41</sup>. Dauphine de Sartre, marquise de Robiac, a ainsi tenu « un registre personnel de

---

*Louise de Montmorency (1798-1801)*, thèse de l'École nationale des Chartres, préparée sous la direction de Nougaret (C.) et Ruggiu (F.-J.), 2016.

<sup>39</sup> Cité par GRASSI, Marie-Claire, « Quand les épouses... », *op. cit.*, p. 232.

<sup>40</sup> *Les femmes et l'histoire familiale : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, édition critique par BROOMHALL (S.) et WINN (C. H.), Paris, H. Champion, 2008.

<sup>41</sup> DAVID, Jérôme, « Les "tableaux" des sciences sociales naissantes : comparatisme statistique, littérature », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 5, 2001/2, pp. 37-59.

“dissertations de mots”, de réflexions, et de notes de lecture<sup>42</sup> ». Son court article « Noblesse » est relativement convenu mais il donne néanmoins accès aux représentations d’une femme de la noblesse provençale de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L’ouvrage *Observations sur la noblesse et le tiers état*, publié en 1758 par Madame Belot<sup>43</sup>, s’insère, quant à lui, dans le cadre de la querelle de la noblesse commerçante, dont l’auteure rejette d’ailleurs l’idée même. L’historienne Mathilde Chollet a également reconstitué l’univers culturel d’une femme de la noblesse du Vendômois, Henriette de Marans, auteure d’un volume de *Pensées errantes*, dont une partie avait trouvé de son vivant le chemin de l’édition sans pourtant lui être attribuée. Ce livre témoigne d’une réflexion approfondie sur la noblesse et ses relations avec les autres groupes sociaux<sup>44</sup>. Les femmes de la noblesse écrivaient donc et une recherche énergique de textes féminins réussit à les faire émerger<sup>45</sup>, à l’exemple récent de *Ma vie écrite pour mes enfants en 1836*, rédigé par Julie de Gantès, une noble provençale qui a connu l’expérience de l’émigration<sup>46</sup>.

---

<sup>42</sup> O’CONNOR, Nancy M., *De sa propre main : recueils de choses morales de Dauphine de Sartre, marquise de Robiac, 1634-1685*, Birmingham (Ala.), Summa Publications, 2003.

<sup>43</sup> Octavie Guichard Durey de Ménières.

<sup>44</sup> CHOLLET, Mathilde, *Une ambition féminine au siècle des Lumières : éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784)*, thèse pour le doctorat nouveau régime, préparée sous la direction de Frédérique Pitou et Sylvie Granger, Université du Maine, 2014 et CHOLLET Mathilde, *Être et avoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

<sup>45</sup> Voir le dossier « Écrire au quotidien », dirigé par LACOUÉ-LABARTHE (I.) et MOUYSET (S.), *Clio. Genre, femmes et histoire*, 35, 2012.

<sup>46</sup> CUVILLIERS, Vincent, FONTAINE, Mathie, et MOULIS, Philippe, « Julie de Gantès (1784-1879) », in BOURDIN (Ph.) (dir.), *Les noblesses françaises...*, *op. cit.*, pp. 487-498.

## *L'expérience féminine de la noblesse*

Quelles connaissances les femmes de la noblesse avaient-elles des privilèges auxquels donnait droit le statut de noble, ou des différents marqueurs identitaires qui lui étaient liés<sup>47</sup> ? Les premières pages des mémoires d'Alexandrine Charlotte Sophie Brossin de Saint-Didier, rédigées dans les années 1810, sont une collection d'anecdotes qui dessinent les idéaux sociaux de cette famille en voie d'ascension sociale. Elle se rappelle alors que « nous possédions aussi un dictionnaire de Moreri, et je lisais là-dedans avec le plus grand intérêt les articles qui concernaient les familles dont j'entendais parler à ma mère et aux personnes qui venaient parfois chez nous »<sup>48</sup>. Dans les années 1760, Geneviève de Malboissière, issue d'une famille de financiers, se révèle capable d'intervenir avec pertinence auprès de son amie de cœur, fille de l'intendant de Soissons, apparemment au sujet du statut fiscal du frère de sa mère :

« Mon oncle donnera, mon cœur, plus d'éclaircissements à monsieur votre père sur ce qu'il lui demande. Tout ce que je puis vous dire à présent est qu'il n'a point été imposé à la taille et ne peut l'être étant noble<sup>49</sup>. »

Il s'agit cependant là de la seule allusion à ces questions que l'on trouve sous la plume de cette jeune fille éduquée pour briller dans la société parisienne. La correspondance de

---

<sup>47</sup> Une analyse fine des expériences masculines et féminines de la peur en période révolutionnaire dans MOUYSSET, Sylvie, « "Silence de mort et craintes extrêmes" : la peur en son for privé à l'époque révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 1, 2013, pp. 11-34.

<sup>48</sup> *Souvenirs de Mme Delabante, née Alexandrine-Charlotte-Sophie Brossin de Saint-Didier, continués par sa fille, Sophie Delabante, Bonne de Gravier*, Évreux, Impr. de C. Hérissey, 1906-1907, vol. 1, p. 26.

<sup>49</sup> LUPPÉ, Albert de, *Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand, 1761-1766*, Paris, Librairie Ancienne Edouard Champion, 1924, p. 73. La lettre date du 27 février 1764.

la comtesse de Laric<sup>50</sup> avec son mari montre, au contraire, que cette dernière était régulièrement amenée à s'intéresser à des problèmes liés à la noblesse. Le souci des preuves et des généalogies est une partie intégrante de la gestion des affaires de la famille et de son patrimoine dauphinois, qu'elle a dû assumer du fait de l'installation de son mari à Paris à partir de 1772. Et la déclaration solennelle que ce dernier adresse à l'épouse restée en province : « Je vous crois trop de fermeté et de courage, ma chère amye, pour vous laisser vaincre par le chagrin. Vous êtes à la tête de notre maison, vous y avés bien des choses à régler », peut bien sonner comme une manière habile de faire passer une forme de délaissement, elle n'en confère pas moins à la comtesse de Laric un rôle réel<sup>51</sup>. Au cours de l'année 1774, elle évoque avec son mari les différents points techniques des dossiers qui agitent la famille, en particulier la quête d'un titre napolitain, le mariage et la promotion au grade de colonel du fils aîné, qui était alors en campagne en Corse, ou encore la recherche de l'admission du cadet dans l'ordre de Malte<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> Louise Gabrielle Scholastique de Murat de Lestang (1726-1779) a épousé en 1744 Jean François Le Roux de Gaubert, comte de Laric (1720-1779), conseiller au parlement de Grenoble.

<sup>51</sup> ROUX DE LARIC, Louise de, *La comtesse de Laric en sa correspondance : un destin de femme au temps des Lumières*, édition établie et présentée par Roux (Ch.), Paris, H. Champion, 2011, p. 48.

<sup>52</sup> Pour des exemples d'échanges entre le mari et la femme sur la question des preuves et des titres de noblesse, voir ROUX DE LARIC, Louise de, *La comtesse de Laric...*, *op. cit.*, p. 93, pp. 113-114, p. 121, p. 173, ou encore pp. 190-191 (15 septembre 1774), lorsque le comte décrit à sa femme l'ensemble des démarches à entreprendre pour réunir les papiers destinés à faire les preuves de noblesse : « Rien d'aussi aisé que nos preuves... il ne te reste donc [à trouver] que [le mariage] de françois de murat avec la berardier qui peut te donner de la peine. mais m de bardonnenche la bien eu. fuzet pourroit l'engager à te prester ses preuves c'est lui qui les a faites... ». La réponse de la comtesse traduit cependant une certaine distance vis-à-vis de cette dimension de son rôle : « quant aux titre tu tadresses mal de men donner la charge cet une besognie que je naime ni nentens... » (p. 192).

Même si elle s'en défend, les lettres de la comtesse de Laric montrent que les compétences des femmes en matière nobiliaire pouvaient être identiques, voire supérieures, à celles de la plupart de leurs pairs masculins.

Parmi les nombreuses dimensions de l'identité nobiliaire, l'ancienneté de la famille et du lignage est une des plus aisés à repérer. Il y a une grande ressemblance entre les positionnements sociaux adoptés par les femmes de la noblesse et ceux mis en œuvre par les hommes. Ils sont nombreux et nombreuses à ouvrir leur récit personnel en évoquant cette question<sup>53</sup>. Victorine de Chastenay (1771-1855) entame ainsi ses mémoires par une déclaration qui se trouve dans bien des textes masculins :

« Je ferai connaître mes parents, je ferai connaître leurs familles ; je ne suis rien qu'avec eux, je n'ai rien été que par eux. Ma race des deux côtés est antique et chevaleresque. Le nom de mon père date, en Bourgogne, des plus antiques souvenirs<sup>54</sup>. »

Les discours sur l'ancienneté d'une famille variaient, en fait, considérablement selon l'entité qui les émettait. La monarchie, qui s'est imposée au cours du XVII<sup>e</sup> siècle comme la source de la légitimité de la noblesse, à travers le processus des enquêtes nobiliaires, était, en effet, loin d'être la seule autorité à dire l'ancienneté des familles. L'ordre de Malte, ou bien les chapitres nobles du Nord de la France, définissaient différemment la noblesse, en mettant, en particulier, en avant les lignées maternelles aussi bien que paternelles<sup>55</sup>. Et

---

<sup>53</sup> Pour des éléments de comparaison avec les auteurs nobles, voir RUGGIU, François-Joseph, « Ancienneté familiale... », *op. cit.*, *passim*.

<sup>54</sup> *Mémoires de Madame de Chastenay, 1771-1815*, publiés par Alphonse Roserot, tome 1, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1896. Alphonse Roserot (1849-1932) a été archiviste du département de la Haute-Marne et a publié de nombreux documents liés aux départements champenois.

<sup>55</sup> MARCHAL, Corinne, « Définir et inventorier les chapitres nobles... », *op. cit.*, ou encore « Les chapitres nobles de dames lorrains et comtois au XVIII<sup>e</sup> siècle : les caractères uniformisateurs d'une identité nobiliaire

le principal lieu où se disait l'ancienneté des familles était bien sûr les familles elles-mêmes. Les écrits personnels conservent la trace de ces discours des origines que les familles tenaient, étayaient, transmettaient en leur sein, sans doute en les transformant, de générations en générations<sup>56</sup>. Naturellement, elles les diffusaient largement autour d'elles. Alexandrine Charlotte Sophie Brossin de Saint-Didier témoigne bien de ces circulations, orales et écrites lorsqu'elle évoque la figure de son grand-père dans une action constitutive de noblesse : « ...je me souviens qu'il disait avoir eu un cheval tué sous lui à la bataille de Fontenoy<sup>57</sup>. »

Les certitudes de Madame de Chastenay, consignées après la Restauration, n'ont donc rien à envier à celles des scribes masculins dans ce domaine<sup>58</sup>. La baronne d'Oberkirch, qui dit, elle aussi dans les premières pages de

---

d'exclusion », *Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, mille ans d'histoire*, Moyenmoutier, Comité d'Histoire Régionale, 2010, pp. 271-288, ainsi que PIÉTRI Valérie, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, n° 74, 2009/1, pp. 5-24, qui rappelle que le candidat à l'ordre de Malte devait prouver huit quartiers de noblesse, soit la noblesse de ses huit arrière-grands-parents. Voir également PIÉTRI, Valérie, « Vraie et fausse noblesse : l'identité nobiliaire provençale à l'épreuve des réformations (1656-1718) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66, 2003, mis en ligne le 25 juillet 2005, consulté le 25 mars 2016. URL : <http://cdlm.revues.org/117>.

<sup>56</sup> Voir, dans des contextes différents, la famille de Vanssay, évoquée dans CHOLLET, Mathilde, « Les écrits du for privé dans le Haut-Maine à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, [En ligne], 115-1, 2008, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 25 mars 2016. URL : <http://abpo.revues.org/360> ; DOI : 10.4000/abpo.360 ; ou encore la famille provençale Quiqueran de Beaujeu étudiée dans Daigne, Nathalie, *Le livre de raison d'Honoré Quiqueran de Beaujeu. Une famille noble arlésienne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, thèse de l'École nationale des Chartres, préparée sous la direction de Nougaret (C.) et Ruggiu (F.-J.), 2008.

<sup>57</sup> *Souvenirs de Mme Delabante...*, vol.1, p. 1.

<sup>58</sup> ROSSI, Henri, *Mémoires aristocratiques féminins...*, *op. cit.*, pp. 244-249.

son texte, les marques d'ancienneté et de distinction de sa famille, n'écrit-elle pas regretter de ne pas être un homme :

«... on me traita comme un hériter. Plût au ciel que je le fusse ! Au milieu des grands bouleversements qui se préparent..., je pourrais espérer être utile à mon pays, aux souverains qui m'ont comblée de bontés, la cause de ma caste et de mes pères<sup>59</sup>. »

Un siècle auparavant, les mémoires de Madame de La Guette (1613- ?) offrent également à ce sujet un fragment de discours tout à fait intéressant. Elle écrit, dans les années 1670, que son grand-père « était un cadet de Normandie de la race des Meurdrac dans le Cotentin, qui est une ancienne noblesse du pays, et même si ancienne que monsieur le marquis de Flamanville dernier mort m'a dit plusieurs fois qu'il connaissait bien mon extraction, et que la maison de Matignon et la sienne étaient plus nouvelles<sup>60</sup> ». Or, comme l'a récemment rappelé l'historienne américaine Carolyn Chappell Lougee, Madame de La Guette n'est pas issue d'une famille noble. Elle est la fille d'un simple notaire de Mandres, et l'épouse et la mère de soldats qui faillirent faire leur fortune auprès des Condé au cours des troubles de la Fronde puis des guerres des années 1660 et 1670<sup>61</sup>. Placé en

---

<sup>59</sup> *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, édition présentée et annotée par Suzanne Burkard, Paris, Mercure de France, 1979, p. 27. Toutes les scriptrices ne vont pas dans ce sens. Si elle décrit les élites et la société de cour à la Révolution, Henriette Lucy Dillon, dans les *Mémoires de la marquise de la Tour du Pin*, Paris, Mercure de France, 1979, évoque peu les questions d'ascendance et d'ancienneté.

<sup>60</sup> *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par elle-mesme*, La Haye, chez Adrian Moetjens [1681], p. 2. Et Catherine Meurdrac ajoute : « Je suis fille d'un homme qui avoit l'estime et l'approbation de toute la noblesse de son Pays, et même de quelques Princes qui luy faisoient l'honneur de le considérer. »

<sup>61</sup> CHAPPELL LOUGEE, Carolyn, « "Reason for the public to admire her". Why Madame de La Guette published her memoirs », in GOLDSMITH (E. C.), and GOODMAN (D.), *Going to public: women and publishing in early modern France*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1995, pp. 13-29.

ouverture d'un des rares exemples de mémoires historiques féminins publiés, ou peu s'en faut, du vivant de leur auteur, ces lignes n'en attestent pas moins de la possibilité d'un discours féminin de l'ancienneté nobiliaire que Catherine Meurdrac, épouse de Jean Mariot, dit de La Guette, n'hésite pas à s'approprier. Après la Révolution, les auteures nobles n'hésitent plus à mettre en avant des origines plus récentes, tout en insistant sur les notions de mérite et de service qui sont devenues centrales dans la conception des honneurs sociaux<sup>62</sup>. Elles témoignent ainsi à leur tour d'évolutions commencées bien avant la Révolution et qui ont pris tout leur sens dans les distinctions honorifiques napoléoniennes<sup>63</sup>.

Une dernière observation qui se dégage à la lecture d'un nombre encore limité de textes est que l'identité nobiliaire féminine ne peut être que marquée par une double instabilité. La première est liée à cette idée que nous avons exposée en introduction d'une moindre valeur intrinsèque de la noblesse féminine dans le système nobiliaire français. La seconde est la plasticité nécessaire de leur noblesse qui est dépendante de celle des hommes de leur famille, en particulier d'un père ou d'un mari. Or, les mariages au sein des élites françaises d'Ancien Régime étaient rarement exactement homogamiques. Au contraire, ils étaient souvent hypergamiques pour les femmes, en particulier pour celles

---

<sup>62</sup> *Souvenirs d'Alexandrine Pannelier d'Arsonval, baronne Lambert, avant et après la Révolution*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1902, pp. 9-10 : « Mon grand-père M. Pannelier, avait rendu de vrais services dans sa province, et Louis XV, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui donna des lettres de noblesse, basées sur les motifs les plus honorables... »

<sup>63</sup> Voir les références de la note 16, auxquelles il convient d'ajouter : VERJUS, Anne, « De la passion des Honneurs comme Art de Gouvernement chez Pierre-Louis Roederer : avec des inédits du Cours d'Organisation Sociale de 1793, extraits des Archives de P.-L. Roederer (A.N., 29 AP 89) », in *La Phalère. Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur*, Société d'Histoire des ordres et décorations, 2004, pp. 41-60. <halshs-00003794v2>.

situées à la charnière entre les différents groupes nobles et qui, par leur mariage, permettaient à leur famille d'entrer dans un groupe plus élevé, pratique dont le duc de Saint-Simon s'est fait le virulent contempteur<sup>64</sup>. Ils pouvaient cependant être parfois aussi hypogamiques, par exemple pour les femmes des strates les plus hautes, qui ne trouvaient pas de supérieur ou d'équivalent sur le marché matrimonial, ou pour des femmes placées dans des situations plus ou moins précaires. L'amplitude des écarts sociaux réalisés par les épouses pouvait donc être parfois élevée, dans un sens comme dans un autre, et l'écriture témoigne alors d'une anxiété sociale, liée à une difficulté à pleinement s'assimiler à la condition maritale, ou bien d'une frustration sociale. Les mémoires d'Adèle d'Osmond, une figure de la noblesse franco-irlandaise, devenue comtesse de Boigne, sont particulièrement révélateurs de ce dernier cas de figure. Durant la Révolution, elle dut épouser Benoît Le Borgne, un aventurier revenu d'Inde, roturier mais richissime, dans le but d'assurer la subsistance de ses parents émigrés. Elle affirme qu'il « me trompa sur tous ses antécédents : sur son nom, sur sa famille, sur son existence passée. Je crois qu'à cette époque son projet était de rester tel qu'il se montrait alors<sup>65</sup> ». Les origines modestes du prétendu comte de Boigne ayant éclaté, le mariage périclita rapidement. La comtesse se situe alors à l'opposé de Marguerite Jeanne Cordier (1684-1750) qui avait été élevée dans diverses maisons religieuses liées à des figures de l'aristocratie curiale avant de réaliser ses origines non seulement roturières mais aussi modestes :

---

<sup>64</sup> Pour une analyse détaillée de ces mécanismes à partir de l'exemple des Phélypeaux de Pontchartrain, voir FROSTIN, Charles, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 233-271 et, dans un contexte plus général, LE ROY LADURIE, Emmanuel, avec la collaboration de FITOU, Jean-François, *Saint-Simon ou le système de la cour*, Paris, Fayard, 1997.

<sup>65</sup> DE BOIGNE, Comtesse, *Mémoires*, édition établie par Henri Rossi, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 205.

« Il m'est arrivé, écrit-elle dans une phrase souvent citée, tout le contraire de ce qu'on voit dans les romans, où l'héroïne, élevée comme une simple bergère, se trouve une illustre princesse. J'ai été traitée dans mon enfance en personne de distinction ; et, par la suite, je découvris que je n'étais rien, et que rien dans le monde ne m'appartenait. »<sup>66</sup>

Entrée dans la domesticité de la duchesse du Maine, et dotée de quelques talents littéraires, elle finit par épouser, en 1735, le baron Jean-Jacques de Staal, membre de la maison du duc du Maine, retrouvant le statut qu'elle envisageait être le sien dans sa prime jeunesse. Ces deux exemples, qui sont extrêmes mais situent des pôles entre lesquels se situaient bien des épouses nobles, nous montrent que les femmes, sans doute plus que les hommes, pouvaient être appelées à être des hybrides nobiliaires dont l'identité personnelle devait être complexe à ajuster.

### *Conclusion*

Les différents éléments de cette analyse amènent trois conclusions qui semblent pouvoir être prolongées avec profit pour approcher l'histoire sociale des élites de la France d'Ancien Régime. Nous avons d'abord avancé qu'il est nécessaire d'intégrer plus fermement que cela n'a été jusqu'à présent le cas une dimension genrée à l'histoire de la noblesse : le rapport des femmes et le rapport des hommes à l'identité nobiliaire ne saurait être exactement identique même si les similitudes sont nombreuses. Nous avons aussi cherché à montrer que les écrits personnels féminins, entendus au sens large, forment un matériel abondant et riche pour peu que l'on cherche à le mettre en série. Enfin, les analyses que nous développons ici laissent également voir que la noblesse, autant qu'un discours ou qu'une catégorie sociale, est aussi une forme d'expérience de la vie sociale. En

---

<sup>66</sup> *Mémoires de Madame de Staal écrits par elle-même, in La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, textes établis, présentés et annotés par Catriona Seth, Paris, Robert Laffont, 2013, pp. 61-251.

ce sens, elle peut se révéler d'une grande fluidité, selon les circonstances, selon les cycles de vie et selon les interactions dans lesquelles les individus étaient engagés. Aymardine de Nicolay, seconde fille d'Aymard de Nicolay, premier président de la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie Philippe Taschereau, fille d'un conseiller d'Etat et intendant des finances, en a fait, comme beaucoup d'autres, l'amère découverte :

« Une anecdote impertinente et que je crois apocryphe rapporte qu'un homme de la cour à qui l'on avait montré cette représentation si longue de tant de magistrats, avait dit en en parlant : "C'est une magnifique roture." Les militaires du plus haut grade figuraient pourtant auprès, et ma famille était propriétaire d'un régiment qui portait son nom, ainsi que quatre de ses colonels, et elle a servi le Roi et l'Etat avec son épée comme avec ses lumières et son intelligence<sup>67</sup>. »

En ce sens, les nobles d'Ancien Régime, et singulièrement du XVIII<sup>e</sup> siècle sont-ils si différents des marranes tels que les a récemment étudiés Natalia Muchnik. Dans *De Paroles et de gestes*, l'historienne a, en effet, montré les bricolages identitaires qu'ils opèrent : « Chaque marrane utilise les référents qui lui sont proposés, tant par la microsociété crypto-judaïsante que par la société espagnole, pour "fabriquer son moi"<sup>68</sup>. » Certains d'entre eux pouvaient d'ailleurs renverser occasionnellement les notions fondatrices de la noblesse espagnole, en particulier la *hidalgua* ou la pureté de sang qui caractérise les vieux-chrétiens, pour se présenter comme les seuls vrais « nobles » puisque descendants de familles présentes aux temps bibliques<sup>69</sup>. Groupe dominant de la société d'Ancien

---

<sup>67</sup> *Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat...*, op. cit., p. 18.

<sup>68</sup> MUCHNIK, Natalia, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2014, p. 87.

<sup>69</sup> *Ibidem*, pp. 38-41.

Régime, appuyés sur un statut ouvrant à des droits et des privilèges, inscrits dans des réseaux familiaux et de clientèles, les nobles, hommes et femmes, n'en étaient pas moins membres d'une minorité sociale qu'il serait peut-être intéressant de commencer à aborder comme telle.

**« Je me délecte à être chés moi et ne me  
soucie pas tant de sortir » :  
la mémoire des lieux, une écriture féminine  
de soi (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**

Sylvie Mouysset,  
Université Toulouse – Jean Jaurès,  
Framespa (UMR 5136)

Au cœur du for privé, les lieux resteraient-ils invisibles ? « Objets inanimés, avez-vous donc une âme ? », a-t-on envie de dire à la lecture de certains travaux d'historien.n.es. de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Élisabeth Bourcier, par exemple, dans son étude pourtant si solide sur les journaux anglais note que « le cadre dans lequel vit la famille ne nous est guère dépeint<sup>1</sup> ». De même, Madeleine Foisil n'accorde pas grande importance à la description des lieux dans son chapitre programmatique sur l'écriture du for privé en 1986<sup>2</sup>. C'est plutôt du côté de la littérature, de la sociologie et de l'anthropologie que la pertinence d'une recherche sur la mémoire des lieux domestiques semble avoir été récemment

---

<sup>1</sup> BOURCIER, Élisabeth, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne – Imprimerie nationale, 1976, p. 221.

<sup>2</sup> FOISIL, Madeleine, « L'écriture du for privé », in ARIES (P.), DUBY (G.) (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1986, tome 3, pp. 331-369.

prise au sérieux<sup>3</sup>. On va donc courir le risque d'ouvrir un chantier à peu près neuf en histoire moderne, et pour cela s'entendre tout d'abord sur quelques éléments de définition préalables à toute recherche, sans trop figer ces points de départ cependant, car on sait bien que tout sujet naît aussi de ses premiers tâtonnements, repentirs et autres incertitudes.

Les lieux de mémoire, cette belle entreprise initiée par Pierre Nora au début des années 80 du XX<sup>e</sup> siècle, se sont mués en un paradigme reconnu par les chercheurs pour ses qualités heuristiques, avec le succès que l'on sait<sup>4</sup>. En renversant l'ordre des mots, des lieux de mémoire à la mémoire des lieux, je souhaite explorer un terrain différent, en forme de chemin buissonnier parallèle à la monumentale histoire offerte par Pierre Nora et son équipe. Il ne s'agira pas d'observer les pièces d'un « jeu de l'oie de l'identité française<sup>5</sup> » (selon Henry Rousso), mais de traquer, au cœur du for privé – et non plus sur la place publique – le récit des lieux qui dessinent le cosmos singulier de leur auteur.e et participent à la construction de soi. Ainsi, lorsque Catherine de Charrière de Sévery note « je me délecte à être chez moi,

---

<sup>3</sup> Voir BENSA, Alban, et FABRE, Daniel, *Une histoire à soi : figurations du passé et localités*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'Homme, Coll. « Ethnologie de la France », 18, 2001 ; CHOLLET, Mona, *Chez soi : une odyssée de l'espace domestique*, Paris, Éd. La Découverte, 2015 ; FABRE, Daniel, « Maison d'écrivain », *Le Débat*, n° 115, 2001, pp. 172–177 ; PARDAILHE-GALABRUN, Annik, et CHAUNU, Pierre, *La naissance de l'intime : 3 000 foyers parisiens XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1988 ; TODOROV, Tzvetan, *Éloge du quotidien : essai sur la peinture hollandaise du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Biro, 1993.

<sup>4</sup> « Les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes [...]. Un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit », NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de Mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, tome 1, *Introduction*.

<sup>5</sup> ROUSSO, Henry, « Un jeu de l'oie de l'identité française », *Vingtième Siècle*, 1987, n° 15, pp. 151-154.

et ne me soucie pas tant de sortir », elle livre beaucoup d'elle-même, toute « marmiteuse et tracasseuse », en esquissant les contours étroits de son univers familier<sup>6</sup>.

Tout récit est situé : l'écriture autobiographique s'inscrit, avec plus ou moins de précision, dans des temps et des espaces qui personnalisent le témoignage, en font un objet unique, celui de l'expérience intime du scripteur. Les cadres spatio-temporels de la narration dépendent de ses choix de vie tout autant qu'ils contribuent à les définir : vivre reclus, faire le tour de sa chambre – qui n'est pas toujours à soi – ou courir le monde sont autant de manières de vivre qui s'épanouissent dans des sphères bien différentes. Ils dépendent également des choix mémoriels de celui qui décide de prendre la plume : dire, taire, ou refaire le monde, éclairer ou non le périmètre de son œkoumène, en donner quelques fragments seulement, tenter l'objectivité absolue ou laisser courir son imagination sont autant de restitutions possibles qui permettent à l'auteur de s'approprier l'espace par l'écrit et, partant, d'y trouver sa place.

À propos de sa maison de Neauphle-Le-Château, Marguerite Duras observe qu'elle « ne traverse jamais cette maison sans la regarder ». Examinant ses gestes les plus infimes, elle va jusqu'à prétendre que cette attention aux lieux est spécifiquement féminine : « Il n'y a que les femmes qui habitent les lieux, pas les hommes<sup>7</sup>. » C'est cette piste que nous allons explorer ici, celle d'une mémoire féminine des lieux, sans pour autant suivre Marguerite Duras jusqu'au bout de ses intuitions, ni s'interdire tout accès aux écrits masculins, nombreux, sur leurs relations aux lieux. On essaiera simplement ici de penser la différence, et de voir si

---

<sup>6</sup> « Je me delecte a etre chés mois, et ne me soucie pas tant de sortir ; demain je ferai mes visittes », Catherine de Charrière de Sévery, Lettre à Salomon, 1766, Archives cantonales de Vaud, fonds P Charrière de Sévery, B 104/204. Je remercie vivement Maïla Kocher Girinshuti de m'avoir communiqué ces informations.

<sup>7</sup> DURAS, Marguerite, et PORTE, Michelle, *Les lieux de Marguerite Duras*, Paris, Éd. de Minuit, 1977, p. 12.

l'écriture des lieux, comme moyen de créer son propre espace – que celui-ci soit familier, « vital », ou au contraire indifférent, voire hostile – peut mettre en évidence une singularité féminine et, si oui, laquelle.

Pour ce faire, on va tout d'abord examiner quelques-uns des lieux récurrents sous la plume de scriptrices choisies parmi les femmes de la noblesse française qui ont rédigé leurs mémoires aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, telles la Grande Mademoiselle (1627-1693), ou Madame de Staal-Delaunay (1693-1750). Nous irons voir aussi du côté de femmes plus modestes et surtout moins célèbres qui ont tenu un livre de famille ou de raison, telle la nîmoise Jeanne Du Laurens (1563-1635), ou la veuve Martinel (XVIII<sup>e</sup> siècle). Certaines sont certes plus assidues que d'autres à topographier avec soin leurs souvenirs : la baronne d'Oberkirch (1754-1803), par exemple, rédige ses mémoires en ayant sans cesse à l'esprit de « situer » son existence : « J'aime à poser les cadres d'abord, les tableaux sont plus complets ainsi<sup>8</sup> » note-t-elle dans ses mémoires. Nous ne nous interdirons pas, quand cela sera utile, de lancer quelques lignes au-delà de l'époque révolutionnaire et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, chez Duras ou Beauvoir par exemple, car l'étude des émotions et de leur mise en mémoire apprécie le temps long<sup>9</sup>.

Après avoir repéré quelques lieux essentiels, nous observerons les modalités intellectuelles et graphiques de leur inscription mémorielle. Du croisement de ces données topographiques, on tentera de démêler quelques fils liés à la question d'une relation singulière entretenue par les femmes aux lieux de leur for privé.

---

<sup>8</sup> Baronne D'OBERKIRCH, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1989, p. 48.

<sup>9</sup> MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2007 ; BARDET, Jean-Pierre, et RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en France du Moyen Âge à 1914*, Paris, CTHS, 2014.

## *Habiter les lieux*

Deux types de lieux sont assez communément mémorisés par les scripteurs ; afin de mieux les distinguer, on les qualifiera ici de « lieux-racines » et de « lieux-refuges ».

Les lieux-racines sont étroitement associés à la famille et aux proches, plus précisément à la maison, définie par Claude Lévi-Strauss comme une personne morale détentrice d'un domaine composé de biens matériels et immatériels<sup>10</sup>. Ces lieux collectifs fondent la proximité : ils embrassent l'ensemble des proches, délimitent et désignent l'entourage d'*ego*. La familiarité du lieu génère donc la proximité, et de cette proximité naît aussi le lieu : « Un seul être vous manque et tout est dépeuplé<sup>11</sup> » dit le poète, soulignant la fragilité de l'enracinement de soi si le lieu est déserté par ceux qui le font vivre<sup>12</sup>. Étrangers à la solitude, les lieux-racines construisent une mémoire collective, familiale, lignagère, amicale aussi bien, attachée à la maison en particulier, du berceau à la tombe, composée de lieux de résidence plus ou moins pérennes.

Les lieux-refuges renvoient, quant à eux, moins au groupe qu'à l'individu. Leur mise en mémoire constitue même l'un des indices forts de la naissance de celui-ci, en même temps

---

<sup>10</sup> LAMAISON, Pierre, et LEVI-STRAUSS, Claude, « La notion de maison », *Terrain* [En ligne], 9 | 1987.

<sup>11</sup> Lamartine, Alphonse de, *Méditations poétiques*, « L'isolement », Paris, Au dépôt de la Librairie Grecque-Latine-Allemande, 1820.

<sup>12</sup> Nombre d'œuvres contemporaines, plus ou moins fictionnelles, rendent compte de cette sensation éprouvée dans une maison désertée par les siens : HEINICH, Nathalie, *Maisons perdues*, Paris, Thierry Marchaisse éditions, 2013 ; BLOCH-DANO, Evelyne, *Porte de Champerret*, Paris, Grasset, 2013 ; FLEM, Lydia, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Paris, Seuil, « Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2004 ; FLEM, Lydia, *Lettres d'amour en héritage*, Paris, Seuil, « Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2006. Voir l'article de Véronique Montemont, « Le moi et ses maisons », *La Faute à Rousseau*, février 2015, dossier Maisons, pp. 10-11. Voir aussi ULIVUCCI, Christine, *Psychogénéalogie des lieux de vie. Ces lieux qui nous habitent*, Payot, « Petite bibliothèque Payot », 2010.

qu'elle révèle l'individuation progressive de l'écriture : la chambre, la bibliothèque et plus encore le cabinet sont des espaces d'intimité intensément vécue. La revendication d'un lieu à soi, on le verra, progresse au fil de l'époque moderne ; là se joue une partition intéressante du point de vue du genre.

### *Des lieux-racines*

Alors que cette enquête commence à peine<sup>13</sup>, il est encore trop tôt pour dresser une liste exhaustive des lieux-racines. On pourrait évoquer ici les espaces qui apparaissent très régulièrement sous la plume des auteurs d'écrits du for privé. Ils dessinent un cadre à l'écriture : naissance et enfance sont « localisées » dans une demeure dont l'auteur.e décrit quelques éléments choisis, avec force détails si possible, lesquels nourrissent précisément ou au contraire confusément les premiers souvenirs. Le plus souvent, il s'agit de la maison de famille – où sont nées, avec soi, les premières émotions – mais une cellule de couvent fait aussi bien l'affaire. D'autres lieux, dont l'occupation est moins pérenne, sont tout aussi « enracineurs », comme la villégiature qui rassemble à date fixe, quand revient l'été, la famille élargie aux cousins et aux amis. Résidence réelle aussi bien que rêvée, telle la Donnafugata du Guépard ou « la bastide neuve » du jeune Pagnol, celle-ci est désirée tout au long de l'année et pas seulement au moment où l'on ouvre largement ses croisées pour quelques mois hors du temps. Des lieux plus étroits, non plus à l'échelle de la maison, mais d'une seule de ses pièces, sont à considérer aussi, bien entendu : la salle-à-manger en fait partie, voire plus précisément encore la table qui rassemble la famille, avec sa temporalité précise, celle du repas orchestré par le maître de maison. On pense ici à Restif de la Bretonne ; maints autres exemples pourront également nous permettre d'étudier dans

---

<sup>13</sup> Un essai sur la mémoire des lieux de l'intime est en cours de rédaction. Les premières lignes en ont été tracées sous un grand tilleul, un soir d'été, avec Daniel Fabre dont le regard et les conseils lumineux vont tellement me manquer pour achever ce livre...

ses moindres détails ce moment important qui fonde la maisonnée. On devrait aussi intégrer ici l'ultime lieu, la maison des morts, qui appartient à part entière à la maison-famille, on le voit bien quand le tombeau familial est transmis avec elle.

Afin de ne pas nous disperser ou tout simplement nous contenter d'un simple inventaire à la Prévert de ces lieux où s'enracine la mémoire familiale, on choisira de suggérer ici quelques pistes à propos des seuls lieux de l'enfance. Leur évocation nous transporte immédiatement du côté de chez Swan ou de Sido. Il s'agit-là d'un *topos* quasi obligé, et ce bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle, des plus ordinaires chez les mémorialistes. La plupart d'entre eux consacrent le premier chapitre de leurs mémoires à leur enfance et le commencent presque toujours par un assez long récit des lieux dans lesquels ils ont grandi et ont vu le monde croître sous leurs yeux<sup>14</sup>. Ces passages sont chargés d'émotion à l'évocation d'un temps le plus souvent heureux. Pour la petite Henriette Dillon devenue marquise de La Tour du Pin (1770-1853), bonheur et malheur absolus passent par Hautefontaine, villégiature aimée de la famille Dillon. Longtemps après avoir quitté l'enfance, la marquise dit sa nostalgie pour cette demeure tour à tour gaie et bruisante de monde, avant d'être plongée dans la pénombre :

« J'aimais beaucoup cette habitation que je savais devoir un jour m'appartenir. C'était une belle terre, toute en domaines, à vingt-deux lieues de Paris, entre Villers-Cotterêts et Soissons. Pendant la vie de ma mère, l'habitation de Hautefontaine avait été très brillante. Mais, après sa mort, tout changea complètement [...]. Nous restâmes à Hautefontaine où ma grand'mère s'ennuya beaucoup. Lorsqu'elle se sentit seule à Hautefontaine, dans ce grand château naguère si animé et si brillant, lorsqu'elle vit les écuries vides, qu'elle n'entendit plus les aboiements des chiens, les trompes des chasseurs, lorsque les allées réservées à la

---

<sup>14</sup> « J'étais ravie d'aller et de voir des objets nouveaux : le monde croissait sous mes yeux », Madame DE STAAL-DELAUNAY, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2001, p. 41.

promenades des chevaux de chasse, que l'on voyait des fenêtres du château, ne présentèrent plus qu'une solitude que rien ne devait diversifier, elle comprit la nécessité de changer de vie [...]»<sup>15</sup>. »

Le récit se concentre parfois sur un détail, moment fugace mais révélateur de l'esprit dans lequel le lieu est rappelé au souvenir de son auteur.e. La Grande Mademoiselle ne retient de Chambord que son fameux escalier, fameux parce qu'il est un fabuleux terrain de jeu, témoin de sa complicité avec son père :

« Une des plus curieuses et des plus remarquables choses de la maison est le degré, fait d'une manière qu'une personne peut monter et une autre descendre sans qu'elles se rencontrent, bien qu'elles se voient ; à quoi Monsieur prit plaisir de se jouer d'abord avec moi. Il était au haut de l'escalier lorsque j'arrivai ; il descendit quand je montai et riait bien fort de me voir courir, dans la pensais que j'avais de l'attraper. J'étais bien aise du plaisir qu'il prenait et je le fus encore davantage quand je l'eus joint<sup>16</sup>. »

Les lieux de l'enfance, comme les souvenirs qui y sont attachés, poursuivent parfois l'auteur.e tout au long de sa vie d'adulte, même s'ils ne sont pas toujours aussi heureux. Madame Campan rapporte ainsi les propos de Madame Victoire, fille de Louis XV, qui « associait des crises de terreur panique qu'elle n'avait jamais pu vaincre, aux violentes frayeurs qu'elle éprouvait à l'abbaye de Fontevault, toutes les fois qu'on l'envoyait par pénitence prier seule dans le caveau où l'on enterrait les religieuses<sup>17</sup> ». Sophie de Hanovre, quant à elle, se souvient d'une autre solitude, celle de la séparation voulue par une mère qui ne se doutait pas à quel point ce non-lieu imposé à sa fille allait marquer son existence, tel un deuil impossible à guérir :

---

<sup>15</sup> Madame de LA TOUR DU PIN, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2002, pp. 52-53.

<sup>16</sup> *Mémoires de la Grande Mademoiselle*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2008, pp. 42-43.

<sup>17</sup> Madame CAMPAN, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1999, p. 27.

« Je n'étais pas plutôt en état de pouvoir être transportée que la Reine, ma mère, m'envoya à Leyde, qui n'est qu'à trois heures de La Haye, où sa majesté fit élever tous ses enfants, car la vue de ses guenons et de ses chiens lui était plus agréable que la nôtre<sup>18</sup>. »

Sophie mesure l'indifférence maternelle à l'aune du temps parcouru pour l'éloigner d'elle, trois petites heures, certes, mais une éternité qui a rendu toute affection inaccessible et fixé à jamais regrets et amertume.

Le récit d'enfance saisit son auteur.e au commencement d'une prise de conscience de soi, réelle ou supposée, étayée par l'évocation des lieux qui encadrent le premier souvenir. Giacomo Casanova date celle-ci, dès les premières pages de l'*Histoire de ma vie*, du jour où sa grand-mère l'entraîne dans l'ancre d'une vieille femme de Murano, pour le guérir de ses saignements de nez<sup>19</sup>. Victoire Monnard (1777-1802), fille de modestes fermiers de la région de Compiègne, attache son premier souvenir à un drame domestique dont elle décrit précisément le théâtre :

« La première chose qui me fit impression et dont je me rappelle comme si je la voyais à l'instant même, était une grande chaudière emplie de pommes de terre que l'on faisait cuire pour nourrir les porcs. La domestique la décrocha de la crémaillère et la mit à terre. L'eau bouillait encore. Trois ou quatre filles du hameau accoururent comme moi pour en prendre et nous en attrapâmes comme nous le pûmes, pour ne pas nous brûler les doigts. En nous débattant, nous en fîmes tomber une le derrière dans la chaudière : c'était ma sœur Agnès. Nous étions trop petites et trop saisies par les cris qu'elle faisait pour l'en retirer. Ma mère, l'entendant, accourt de la place voisine où elle était, la prend par le bas de ses jupons, l'emporte dans la cour les pieds en l'air<sup>20</sup>. »

---

<sup>18</sup> LESNE-JAFFRO, Emmanuelle, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n<sup>o</sup> 49, pp. 203-221.

<sup>19</sup> CASANOVA, Giacomo, *Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2013, pp. 19-20.

<sup>20</sup> « Souvenirs » de Victoire Monnard (1777-1802), in SETH (C.), *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2013, p. 1062.

Cette naissance à soi par l'ébauche d'une mise en mémoire de sa jeune vie est liée, dans les deux exemples précédents, à un incident interprété comme catastrophique par l'enfant. Le premier souvenir est, dans d'autres cas, considéré comme « une bagatelle », ainsi que le note en passant Christine de Suède, ou encore Brienne<sup>21</sup>. Léger ou grave, il fonde cependant l'identité de l'individu – Casanova en saisit toute l'importance – en même temps qu'il fournit les premiers indices d'une personnalité en devenir et dessine les prémisses de sa destinée.

### *Aux lieux-refuges*

Le retrait du monde est l'autre volet majeur de cette reconstitution mémorielle des espaces vécus. La chambre, le cabinet, la bibliothèque appartiennent à ce monde à soi qui définit l'identité de celui qui se dépeint en un lieu dont il prétend être le maître absolu. Sur la chambre, Michelle Perrot et Pascal Dibié nous ont déjà beaucoup appris<sup>22</sup>. Malgré tout, et fort heureusement, il reste encore beaucoup à écrire – notamment pour l'époque moderne – sur ce lieu où l'on passe la moitié de sa vie, théâtre de toutes les émotions, de la naissance à l'agonie : chambre d'enfant, chambre des noces, chambre conjugale, chambre de l'accouchée, chambre de deuil, cellule du prisonnier ou chambre d'hôpital, autant de métamorphoses possibles pour un lieu-refuge qui abrite la vie intime de son occupant.

Si la chambre est un lieu déjà bien exploré, le cabinet, en revanche, n'a pas encore livré tous ses secrets à l'historien de la vie quotidienne. On pense inévitablement à Montaigne et à son « arrière-boutique » dont, il faut le souligner, les femmes sont exclues. Lieu de retraite par excellence, où l'on se retire pour penser, réfléchir, écrire, il semble tout désigné pour mettre en lumière les distinctions de genre. Au XVIII<sup>e</sup>

---

<sup>21</sup> LESNE-JAFFRO, Emmanuelle, « Les lieux de l'autobiographie... », *op. cit.*, p. 213.

<sup>22</sup> DIBIÉ, Pascal, *Ethnologie de la chambre à coucher*, Paris, Métailié, 2000 ; PERROT, Michelle, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2010.

siècle, même s'il est encore largement masculin, il devient peu à peu accessible aux femmes, au moins dans certaines sphères de l'élite savante<sup>23</sup>. On connaît le célèbre portrait de Madame de Pompadour en son cabinet par Quentin Delatour, peint vers 1750<sup>24</sup>. La maîtresse du roi Louis XV y apparaît comme une femme de sciences, dans un somptueux décor à la mode où elle se fond avec grâce, habillée d'une robe de cour dans les mêmes tons. Elle a abandonné ses bijoux et préféré s'entourer d'instruments de connaissance des arts. Quelques livres choisis, un volume de l'*Encyclopédie*, *De l'esprit des lois* de Montesquieu, *La Henriade* de Voltaire, une partition de Guarini, un globe terrestre, une guitare négligemment posée à l'ombre d'un fauteuil et quelques gravures dissimulées dans un élégant portefeuille forment l'éventail de ses passions scientifiques aux yeux du monde. Cette représentation de Madame de Pompadour, incarnée par une beauté féminine épanouie, compose un portrait scandé de citations savantes faciles à interpréter dans un décor et des lieux qui n'ont pas été choisis au hasard, loin s'en faut.

Quand elles n'ont pas de cabinet, les femmes aménagent volontiers un petit espace à elles dans un endroit qui n'est pas forcément consacré à l'étude ou à l'écriture. Un souvenir d'enfance de Madame Roland dit cette appropriation d'un lieu minuscule dont elle seule sait qu'elle y est chez elle :

« Levée dès cinq heures, lorsque tout dormait encore dans la maison, je me glissais doucement avec une petite jaquette [longue chemise], sans songer à me chausser, jusqu'à la table placée dans un coin de la chambre de ma mère, sur laquelle était mon travail ;

---

<sup>23</sup> Dans sa demeure de Cirey, Emilie du Châtelet possède un beau cabinet de physique : voir *infra*, note 40.

<sup>24</sup> Maurice-Quentin Delatour, *Portrait de la marquise de Pompadour*, pastel, vers 1750, Musée du Louvre, Paris.

et je copiais, je répétais mes exemples avec tant d'ardeur que mes succès devenaient rapides<sup>25</sup>. »

L'art d'être à l'aise partout, comme le sont ici une fille et sa mère, est souvent décrit par les mémorialistes féminines : on songe alors à Nohant, à la chambre de George Sand, à son lit sur lequel elle éparpillait ses feuillets bleus et passait des heures à faire de sa vie un roman. La palme de la miniaturisation revient sans aucun doute à Isabelle de Bourbon-Parme qui tient ses secrets serrés dans le tiroir d'un meuble de sa chambre<sup>26</sup>.

L'écriture des lieux constitue un moyen de créer un espace familier ou étranger, réel ou fictif, aimé ou détesté, permanent ou éphémère. Esquisser son « chez-soi » permet de se mettre en scène, de donner à lire une certaine image de soi : habiter les lieux et être habité par eux revient à s'approprier l'espace à la fois par la présence réelle et par l'écrit qui en fixe définitivement l'occupation (au-delà même de sa vie). Si le geste doit être observé, il faut également explorer la manière dont les lieux sont pensés et mis en mots, offrant une modélisation de l'espace selon un certain ordre ou, pourquoi pas, un certain désordre.

### *Penser les lieux au féminin*

La manière littéraire d'appréhender le monde consiste, selon Pascal, à l'observer tel qu'il est. En revanche, la perception mystique élargit l'observation hors de sa réalité objective, et le pourvoit d'une signification qui lui est extérieure. De fait, la vision strictement littéraire du monde est autoréférentielle, elle renvoie à l'objet lui-même et s'en tient à cette information primaire, tandis que la vision mystique va au-delà de l'opaque réalité pour en découvrir les

---

<sup>25</sup> Madame ROLAND, *Mémoires particuliers*, Paris, 1793, in SETH (C.), *La fabrique de l'intime, op. cit.*, p. 221.

<sup>26</sup> BADINTER, Elisabeth (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme, « Je meurs d'amour pour toi... »*, *Lettres à l'archiduchesse Marie-Christine. 1760-1763*, Paris, Tallandier, 2008, p. 131.

facettes les plus subjectivement intéressantes. Essayons d'éviter l'écueil signalé par Pascal : « Deux erreurs : 1. Penser tout littéralement ; 2. Penser tout spirituellement<sup>27</sup> », car rien n'est aussi tranché dans nos systèmes de pensée qui préfèrent souvent les impressions en demi-teintes. Et qu'en est-il du choix des femmes ? Sont-elles plutôt « littérales » ou plutôt « mystiques » dans ce genre de récit ? Autrement dit, penser les lieux a-t-il un genre ?

*Plus qu'un décor, le lieu comme acteur*

Le mode d'enregistrement des faits au sein des livres de raison renvoie à la forme de pensée littérale chère à Pascal : les scripteurs décrivent les lieux avec un souci d'objectivité qui laisse par définition peu de place à l'imagination. Cette reproduction des lieux sur le papier a un sens : il s'agit d'acheter, de vendre, d'entretenir, de tirer des revenus de biens décrits aussi précisément que possible. Une lecture un peu trop rapide pourrait facilement nous entraîner sur une fausse piste, celle de l'absence des femmes ici. Elles sont assez rares à ce genre d'exercice comptable tout au long de l'époque moderne, il est vrai. Mais quand elles tiennent leur livre de raison, elles le font avec un sens aigu du détail, et un souci évident de ne rien oublier. Sur les lieux, comme dans leurs papiers, elles veillent en général à ce que tout soit en ordre. Au cours de l'un de ses périples en France, Arthur Young s'étonne de trouver la châtelaine de Brasseuse, Madame du Pont, affairée dans son domaine :

« Qu'elle ne fut pas ma surprise de trouver un grand agriculteur dans cette vicomtesse ! Une dame française, assez jeune encore pour goûter les plaisirs de Paris, vivant à la campagne et s'occupant de ses terres, c'était un spectacle inattendu. Elle fait probablement plus de luzerne que qui que ce soit en Europe : deux cent cinquante arpents ! Elle me donna, avec agrément et

---

<sup>27</sup> PASCAL, Blaise, *Pensées*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, p. 627, §236.

une simplicité charmante, des détails sur ses luzernières et sa laiterie<sup>28</sup>. »

Ces femmes ne se contentent pas d'entretenir et de préserver, elles agrandissent le domaine dont elles ont la responsabilité. Après le décès de son mari et prenant sa succession au livre, Cécile Gabrielle de Moustiers note ainsi en 1728 :

« J'ay fait battir au bout du jardin de la ditte meson une remise avec l'écurie au dessus du grenier a foin et un autre pour les sermans et autres petites commodités et racommer le jardain<sup>29</sup>. »

La veuve Martinel, de même, rappelle l'œuvre de sa belle-mère :

« Il faut observer que ma belle mere femme très essentielle avoit toute remodelé cette maison, et qu'elle l'avoit agrandie par l'achapt de la maison [...] qui lui étoit adossée, et qui forme aujourd'huy l'arrière salon et le Cabinet<sup>30</sup>. »

Et à propos d'une écurie appartenant à son défunt mari, la scriptrice utilise le même verbe d'action : « Je l'ay réparée et remodelée par moy meme pour placer plus avantageusement et a profit nos foints<sup>31</sup>. »

Remodeler un lieu, le racommer, en améliorer l'espace, l'efficacité et le confort, bâtir, agrandir, réparer, autant de gestes qui révèlent l'agentivité féminine selon des modalités que l'on pourrait croire à tort éminemment masculines. Ces interventions sur son environnement

---

<sup>28</sup> YOUNG, Arthur, *Voyages en France*, Paris, Librairie Guillaumin, 1860, t. 1, p. 104.

<sup>29</sup> Arch. Dép. des Bouches-du-Rhône, 140 J 17 : Livre de raison de Mr de Foresta Colongue, poursuivi par Cécile Gabrielle de Moustiers, 1722-1758, fol. 56 (1728). Ce document a été présenté par Isabelle Luciani à Amiens ; je la remercie de m'autoriser à le citer ici.

<sup>30</sup> Arch. Dép. du Var, 5 J 23, Registre des affaires me concernant, ou livre de raison, 1<sup>er</sup> juin 1792, Benoit, Vve Martinel, p. 10. Encore une fois, tous mes remerciements à I. Luciani.

<sup>31</sup> *Ibidem*.

immédiat montrent aussi la porosité des modes de pensée des lieux. Le littéral apporte en effet son lot d'imaginaire (ou de mystique, si l'on suit Pascal à la lettre) : « Enfin, je planterois beaucoup d'arbres fruitiers<sup>32</sup> » note la veuve Martinel, songeant sans doute à la beauté de son jardin en fleurs, tout autant qu'à ses fruits.

Au-delà de l'aridité comptable, l'écriture féminine s'épanouit aussi dans une présentation mémorielle qui, de simple décor ou environnement à entretenir et aménager, métamorphose les lieux en acteur de sa propre vie : le cadre du récit participe alors à certains événements essentiels, et parfois les suscite pour ainsi dire, ou au moins en rend l'action possible grâce à sa présence enveloppante. Lorsque Mme du Hausset (1720-1780), femme de chambre de Madame de Pompadour, dit sa proximité avec sa maîtresse et la confiance absolue témoignée par celle-ci, elle évoque un lieu particulier, invisible au visiteur, principal acteur de la connivence des deux femmes :

« Il y avait un petit endroit, près de la chambre de Madame, qui a été depuis changé, où elle savait que je me tenais seule, et d'où l'on entendait ce qui se disait pour peu qu'on élevât la voix<sup>33</sup>. »

Autre manière « d'activer » les lieux, celle de Madame de Staal-Delaunay qui, pour décrire la petite reine qu'elle était autrefois et se la rappeler avec plaisir, fait de l'espace clos où elle a passé son enfance un vrai royaume : « Ce couvent de Saint-Louis (Rouen) était comme un petit Etat, où je régnaï souverainement<sup>34</sup>. »

Pour en finir très provisoirement avec l'idéalisation des lieux où a vécu la scriptrice, et la participation active de ces derniers à ses choix de vie, terminons avec l'un de ceux qui se situent au plus près de nos préoccupations scientifiques, à savoir le lieu comme motif de prise d'écriture. On pourrait

---

<sup>32</sup> *Ibidem*.

<sup>33</sup> Madame DU HAUSSET, *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1985, p. 32.

<sup>34</sup> Madame DE STAAL-DELAUNAY, *Mémoires, op. cit.*, p. 41.

trouver maints exemples chez George Sand, encore elle, ou chez Marguerite Duras bien sûr. Quand la Grande Mademoiselle, en exil à Saint-Fargeau, décide qu'il est temps de revenir sur son passé, elle voit, dès ses premiers mots, son encre se teinter d'une légère ombre à la fois douce, nostalgique, et somme toute agréable :

« J'ai autrefois eu grand peine à concevoir de quoi l'esprit d'une personne, accoutumée à la cour et née pour y être avec le rang que ma naissance m'y donne, se pouvait entretenir lorsqu'elle se trouve réduite à demeurer à la campagne ; car il m'avait semblé que rien ne pouvait divertir dans un éloignement forcé et que d'être hors de la cour, c'était aux grands être en pleine solitude, malgré le nombre de leurs domestiques et la compagnie de ceux qui les visitent. Cependant, depuis que je suis retirée chez moi, j'éprouve avec douceur que le souvenir de tout ce qui s'est passé dans la vie occupe assez agréablement pour ne pas compter le temps de la retraite comme l'un des moins agréables que l'on passe<sup>35</sup>. »

*Au-delà du choix des hommes, d'autres lieux imaginés par les femmes*

Philosophes, moralistes et agronomes ont sur le sujet des lieux féminins des idées bien arrêtées auxquelles correspondent des rôles sociaux attendus. Dans son *Théâtre d'agriculture et Ménage des champs*, Olivier de Serres prescrit ainsi à son lecteur masculin d'être bien secondé :

« Plus grande richesse ne peut souhaiter l'homme en ce monde, après la santé, que d'avoir une femme de bien, de bon sens, bonne ménagère. Telle conduira et instruira bien la famille, tiendra la maison remplie de tous biens, pour y vivre commodément et honorablement<sup>36</sup>. »

Bonne ménagère rime toujours avec maison bien remplie. C'est aussi comme cela qu'Étienne Perrin, bourgeois de Rodez, imagine sa mère à laquelle il rend hommage en 1583 :

---

<sup>35</sup> *Mémoires de la Grande Mademoiselle, op. cit.*, p. 35.

<sup>36</sup> SERRES, Olivier de, *Le théâtre d'agriculture et ménage des champs*, Livre VIII, chapitre 1, Paris, Jamet Métayer, 1600.

« S'estoit le vray exemplaire de mesnagerie, suyvnt la vertu des femmes antiennes, se contentant d'habits honnestes et non superflus, et moins pompeus que son estat requéroit. Espargnante au vivre ordinaire, et beaucoup fruguale. Son apotesme, proverbe, ou mieulx sa sentence estoit, en instruisant ses enfens, filhes, valets et chambrières : Les grands estats, les grands banquets sont deux mauvais tyrants qui ont apauvries de mon temps beaucoup de bonnes antiennes maisons bourgeoises.

Et disoit que avoit compassion des paouvres enfents descendus desdites maisons, se souvenant de leurs pères et ayeuls, ausquels avoit de costume faire du bien secrètement, sous ce prétexte que, ce faisant, DIEU luy béniroit ses enfens et sa postérité. Ne laissoit ses valets ou chambrières en oysivetté. Et au travail, elle estoit la première<sup>37</sup>. »

Deux siècles plus tard, Amans-Alexis Monteil (1769-1850) évoque lui aussi sa mère en louant ses mêmes qualités de maîtresse de maison, la situant au même endroit stratégique, avec la complicité de sa chatte l'accompagnant tôt le matin au cœur d'un royaume où elle passait chacune de ses journées :

« La chambre de ma mère, parquetée, boisée, plafonnée, tapissée d'une tenture de feltrin, était la plus belle de la maison, mais elle n'y habitait guère que la nuit ; tous les matins, à sept heures, sa grande chatte à poil de lièvre venait la prendre en filant, et la conduisait à la cuisine, d'où elle ne sortait plus le reste du jour<sup>38</sup>. »

Cette vision de parfaite ménagère ou de « fée du logis », qui consacre sa vie à sa maison et à sa famille, ne correspond pourtant pas vraiment à l'image de soi revendiquée par les femmes, peu nombreuses, qui ont choisi de rédiger leurs mémoires. Celles-ci ont, il est vrai, pour la plupart d'entre elles, une nombreuse domesticité qui leur épargne les soucis du ménage, mais pas forcément ceux de la direction d'une

---

<sup>37</sup> MOUYSET, Sylvie, « Six personnages en quête de mémoire, le Livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710) », *Études Aveyronnaises*, 2004, pp. 227-228.

<sup>38</sup> MONTEIL, Amans-Alexis, *Mes Ephémérides*, Paris, Les éditions du Cardinal, 1998, p. 73.

armée de valets, chambrières et autres cuisinières dont elles supervisent souvent le travail. Malgré tout, ce n'est pas forcément à la cuisine qu'elles situent l'épicentre de leurs activités. Autrement dit, leurs « rôles et images de soi » – pour reprendre l'intitulé de notre réflexion collective – sont ailleurs, dans les salons<sup>39</sup> plus que derrière les fourneaux, cela va sans dire. Ils sont aussi, plus avant dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans certains lieux retirés, loin des bruissements du monde, comme la chambre ou le cabinet. Celui de Madame de Pompadour, visible grâce au talent de Quentin de Latour, est un modèle du genre, comme celui de Madame du Châtelet<sup>40</sup>. D'autres sont moins connus, moins visibles, même s'ils apparaissent au détour d'un feuillet de livre de comptes, tel celui de la belle-mère de la veuve Martinel<sup>41</sup>, on l'a vu tout à l'heure.

Les multiples formes d'un lieu à soi féminin constituent une clé essentielle pour une lecture genrée de l'appropriation, mais aussi de la mise en mémoire des lieux. La distinction du féminin réside peut-être à la fois dans la capacité à s'adapter à toutes les situations, mais aussi à inventer des lieux à soi dans les endroits les plus improbables.

Par ailleurs, les modalités de restitution des lieux par l'écriture varient également selon le genre. L'imaginaire social des lieux des femmes par elles-mêmes fait apparaître, à ce stade de l'enquête – donc sans aucune certitude pour l'instant – une réelle propension à l'agentivité, voire à l'hyperactivité en des lieux dont elles sont responsables

---

<sup>39</sup> TOSATO-RIGO, Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... Le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 35 | 2012, pp. 191-200.

<sup>40</sup> À Cirey, Émilie du Châtelet dispose d'un « assez beau cabinet de physique, des télescopes, des quarts de cercle, des montagnes, du haut desquelles on jouit d'un vaste horizon », lettre à Maupertuis, 11 déc. 1738, in *Lettres inédites de Madame la Marquise du Châtelet*, Paris, Lefebvre imprimeur-libraire, 1818, pp. 30-31.

<sup>41</sup> Arch. Dép. du Var, 5 J 23, p. 10, voir *supra*, note 30.

même pour un temps limité. Ce trait féminin est immédiatement visible sous la plume des auteures de livres de raison provençaux dont Isabelle Luciani a révélé l'existence<sup>42</sup>. Par ailleurs, la revendication d'un lieu à soi est de plus en plus lisible au fil de l'époque moderne et s'épanouit au grand jour dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

À la fin de cette brève présentation d'un dossier hérissé de questions, car en cours d'exploration, se dessine un troisième type de lieu, lequel n'est ni racine, ni refuge : on pourrait peut-être le nommer « lieu-nomade ». Voyage, vagabondage, itinérance désirée ou contrainte, quand le monde s'ouvre à toutes les curiosités, la mobilité met à l'épreuve la capacité d'adaptation de l'auteur.e à l'inconnu et à l'étrangeté. Les espaces d'un for privé nomade appartiennent, comme les lieux-racines et lieux-refuge, à la mémoire personnelle de celui qui en prend note pour mieux les fixer dans son souvenir. Peut-on les intégrer à une réflexion dont l'objectif serait de mieux connaître l'univers domestique et privé d'autobiographes plus ou moins ordinaires ? Il le faudra sans doute ; et là, un monde s'ouvrira alors, immense, notamment grâce à l'océan des correspondances qui attend le chercheur passionné d'histoire des émotions et de l'intimité. Comment faire son choix ici ? Quels lieux retenir, sinon tous ? L'une des clés de tri est peut-être à rechercher dans l'appropriation de certains lieux propices à reproduire hors de chez soi l'idéal de son for privé.

Une chose au moins est certaine à ce stade d'une recherche encore balbutiante : les femmes ne sont évidemment pas les seules à « habiter les lieux », contrairement à ce qu'écrit Marguerite Duras, avec un brin d'insolence et d'audace qui laisse percer une envie de donner à réfléchir à ses lecteurs, comme toujours. En outre, de la pensée littérale à la pensée mystique, l'énoncé féminin des lieux s'adapte au contexte comme aux objectifs d'écriture.

---

<sup>42</sup> Voir la participation d'Isabelle Luciani à ce volume.

S'il s'agit de compter, les femmes issues de l'élite sociale maîtrisent parfaitement les modes de gouvernance des maisons placées sous leur responsabilité. Quant à aménager l'espace selon leurs besoins et leurs goûts, elles sont tout aussi aptes à prendre les décisions qui s'imposent. Et enfin, contrairement à ce que prétendent moralistes et agronomes, s'il s'agit de quitter la cuisine et de rêver d'un lieu à soi, elles savent métamorphoser leur rêve en réalité jusque dans des lieux qu'aucun de leurs proches masculins n'aurait imaginé. C'est peut-être cette singularité féminine que Marguerite Duras souhaitait mettre en valeur, précisément cette capacité à être chez soi n'importe où. Reste à interroger un plus grand nombre de témoins pour vérifier l'ensemble de ces hypothèses. Le chantier est immense et passionnant à la fois.



Imprimé en France pour les éditions Le Manuscrit.

[www.manuscrit.com](http://www.manuscrit.com)

Novembre 2017